

ENGAGEMENT

UNIVERSITÉ

CONTRE-ATTAQUE

**RAPPORT SUR LES
LGBTIPHOBIES
2023**

**PRISE DE
PAROLE**

COLÈRE

AMOUR

**JE SUIS
TUÉ
PARCE QUE JE SUIS GAY**

RESPECT

UNITÉ

**LUTTE CONTRE
LA LESBOPHOBIE, LA GAYPHOBIE,
LA TRANSPHOBIE ET L'INTERSEXOPHOBIE**

SOLIDARITÉ

LUTTE



Vous êtes victime ou témoin d'insultes, de violences, de menaces ou de discriminations liées à votre orientation sexuelle et/ou votre identité de genre par votre entourage, sur votre lieu de travail, dans un lieu public...

VOUS AVEZ BESOIN D'ÊTRE ÉCOUTÉ-E, VOUS CHERCHEZ DES INFORMATIONS, VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS...

SOShomophobie



Ligne d'écoute anonyme

01 48 06 42 41

APPELEZ OU TÉMOIGNEZ

Du lundi au vendredi : 18 h – 22 h
Samedi : 14 h – 16 h
Dimanche : 18 h – 20 h
(Hors jours fériés)



CHAT'ÉCOUTE

sos-homophobie.org/chat
Jeudi : 21 h – 22 h 30
Dimanche : 18 h – 19 h 30
(Hors jours fériés)



FORMULAIRE DE TÉMOIGNAGE

sos-homophobie.org/temoigner



AIDE EN LIGNE

sos-homophobie.org/aide-en-ligne
Tous les jours
24 heures sur 24



C'est comme ça

COMPRENDRE ET S'INFORMER SUR LA CULTURE LGBTI

cestcommeça.net

Un site destiné aux adolescent·es sur l'orientation amoureuse/sexuelle et l'identité de genre



TÉMOIGNER, C'EST AGIR ADHÉRER, C'EST AGIR

Adhésion possible en ligne sur notre site
(paiement sécurisé par CB)
sos-homophobie.org/faire-un-don



VOUS SOUHAITEZ DEVENIR BÉNÉVOLE?

Contactez-nous :
nousrejoindre@sos-homophobie.org
sos-homophobie.org/devenir-benevole

HOMMAGE

Nous dédions ce rapport à Lucas, qui a mis fin à ses jours en janvier 2023, après avoir été victime de haine LGBTIphobe et de harcèlement scolaire. Aujourd'hui encore, des enfants sont harcelé-es quotidiennement, en raison de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre supposées, par leurs camarades de classe, des personnels de l'éducation ou leur famille. Les situations de mal-être qui en résultent sont insoutenables. Nous sommes là pour vous. ▲

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	7
L'ASSOCIATION SOS HOMOPHOBIE	8
DÉFINITIONS	10
PLUS DE 25 ANS D'ÉVOLUTION	12
ÉLABORATION DU RAPPORT 2023.....	16
PLATEFORME D'AIDE EN LIGNE.....	20

ANALYSES ET TÉMOIGNAGES

SYNTHÈSE GÉNÉRALE	26
AGRESSIONS PHYSIQUES	30
LESBOPHOBIE	36
GAYPHOBIE	42
BIPHOBIE ET PANPHOBIE.....	48
TRANSPHOBIE	54
COMMERCE, SERVICES	62
FAMILLE, ENTOURAGE PROCHE	70
HAINE EN LIGNE.....	76
LIEUX PUBLICS	84
MAL DE VIVRE.....	92
MÉDIAS	98
MILIEU SCOLAIRE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	104
POLICE, JUSTICE, GENDARMERIE	110
POLITIQUE	116
RELIGIONS	120
SANTÉ	124
SPORT.....	130
TRAVAIL	134
VOISINAGE	140
INTERNATIONAL	146
DISCRIMINATIONS CROISÉES	152
UN REGARD SUR LES LGBTIPHOBIES COMME FLÉAU SOCIAL.....	158
UN REGARD SUR LE PINKWASHING.....	164

ANNEXES

LE DROIT FRANÇAIS	166
REMERCIEMENTS	170

ÉDITORIAL

Qui aurait pu penser qu'en 2022, les personnes LGBTI seraient méprisées par une ministre en poste et une partie du gouvernement en place ? Caroline Cayeux a bien été poussée à démissionner, mais ce n'est cependant pas à cause de ses propos tenus sur Public Sénat, celle-ci disant avoir « beaucoup d'amis parmi ces gens-là ». Ce n'est pas non plus à la suite d'une réaction du reste du gouvernement d'Élisabeth Borne, dont certain-es membres n'évoquaient là qu'une « erreur » après laquelle il aurait fallu « passer à autre chose ».

Passer à autre chose ? Impensable. Car lorsque la parole LGBTIphobe s'exprime librement et sans la moindre conséquence au plus haut niveau de l'État, elle légitime les comportements violents dans tout le reste de la société. « Ces gens-là » sont aujourd'hui toujours victimes d'agressions en raison de leur orientation sexuelle et amoureuse et/ou de leur identité de genre. « Ces gens-là » subissent ces violences à tout âge et en tout lieu. Et même dans des instants de répit, « ces gens-là » restent souvent sur la défensive, soumis à des micro-agressions dites ordinaires car ancrées dans notre quotidien (commentaires stéréotypés, *manspreading*, mégenrage, etc.).

En 2022, les personnes LGBTI – car oui, ce sont bel et bien des personnes – ont continué à avoir besoin du soutien de SOS homophobie et d'autres associations pour faire respecter leurs droits. À commencer par les personnes trans, dont les témoignages ont doublé par rapport à 2021. On assiste en effet à une vague de transphobie, portée par nombre de mouvements anti-trans, et ce jusque dans les sphères de l'État¹. S'appuyant sur des médias peu sensibilisés, et pour certains consciemment hostiles, poussant les transidentités à être sujettes à débat, ces groupes ont ainsi pu déverser leur haine à des heures de grande écoute. Mais la reconnaissance et le respect des droits des personnes trans ne sont ni une opinion, ni un divertissement, ni le sujet d'un débat pour créer de l'audience et monétiser la haine. Voir son identité de genre respectée n'est ni un

caprice, ni une mode. C'est un droit fondamental !

Tout aussi insoutenables sont les violences subies par des enfants LGBTI en milieu scolaire et dans leur famille. Certain-es jeunes en meurent encore aujourd'hui. Et il est révoltant de constater les manquements des institutions sur la formation des personnels enseignants à l'accueil de personnes en mal-être ou en questionnement, ainsi que sur les questions de genre, d'orientation sexuelle et autour des discriminations qui y sont liées. Les associations qui interviennent en ce sens ne doivent pas être seules à agir. Des moyens humains et financiers sont indispensables. Dans ce contexte, SOS homophobie et ses bénévoles restent mobilisé-es, à la hauteur de leurs moyens, pour poursuivre leurs interventions en milieu scolaire et accueillir la parole des victimes via différents canaux d'écoute. Parmi eux, l'interface d'aide en ligne, lancée en 2021, a été accessible pour la première fois durant l'année entière, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, permettant aux victimes ou aux personnes en questionnement d'accéder à des informations claires sur leur situation.

Les manifestations de violences ayant lieu à l'école et en famille se produisent également dans la sphère professionnelle. C'est ainsi que SOS homophobie s'est investie encore davantage dans la sensibilisation des organisations en 2022, en lançant sa formation en ligne « Reconnaître les LGBTIphobies au travail et agir », afin de permettre aux entreprises, institutions et autres organismes professionnels de sensibiliser leurs équipes à grande échelle.

SOS homophobie restera engagée dans ses actions de prévention des LGBTIphobies, mobilisée auprès des institutions pour construire une société inclusive, et dévouée à la défense des victimes et de leurs droits. ▲

1. https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/01/27/le-conseil-scientifique-de-la-delegation-interministerielle-a-la-lutte-contre-le-racisme-l-antisemitisme-et-la-haine-anti-lgbt-dissous-apres-des-mois-de-dissensions-internes_6159598_3224.html.

L'ASSOCIATION SOS HOMOPHOBIE



SOS homophobie



SOUTENIR LES VICTIMES D'ACTES LGBTIPHOBES

ÉCOUTER

Une ligne téléphonique animée par des bénévoles formé-es recueille les témoignages et apporte aux victimes attention, réconfort et pistes de solution dans le plus strict anonymat. Les coordonnées de structures ou de personnes aux compétences spécifiques (associations locales, avocat·es, etc.) peuvent être communiquées.

RÉPONDRE

Les courriels et témoignages déposés sur notre site internet bénéficient d'un suivi attentif et leurs auteurs et autrices reçoivent une réponse. Nous accompagnons également les personnes *via* notre chat'écoute.

INFORMER

Notre site internet comporte une interface d'aide en ligne regroupant une quarantaine de fiches informatives. Accessibles 24 heures sur 24, ces éléments permettent d'apporter les premières réponses aux personnes.

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER

Sous certaines conditions, et à la demande de l'appelant·e, l'anonymat peut être levé pour un soutien personnalisé. Si nécessaire, l'association peut intervenir concrètement auprès des victimes qui sollicitent son appui : lettres de soutien, accompagnements, interpellations d'employeur·ses, de voisin·es ou d'autres personnes commettant des actes LGBTIphobes.

AGIR EN JUSTICE

L'association SOS homophobie ayant plus de cinq ans d'existence, elle est habilitée à se porter partie civile auprès de victimes d'actes LGBTIphobes.



PRÉVENIR LES LGBTIPHOBIES

INTERVENIR EN MILIEU SCOLAIRE

L'association propose des rencontres-débats aux élèves des collèges et lycées, animées par des bénévoles formé-es. L'objectif ? Déconstruire les stéréotypes et les idées reçues qui forment le terreau des LGBTIphobies, particulièrement à l'école. Pour ces actions, SOS homophobie est agréée par le ministère de l'Éducation nationale au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, et par les académies de Paris, Strasbourg et Aix-Marseille.

FORMER LES PROFESSIONNEL·LES

En 2022, l'association lance la formation en ligne « Reconnaître les LGBTIphobies au travail et agir », pour sensibiliser les équipes des organisations, déconstruire les stéréotypes de genre et prévenir les LGBTIphobies au travail. Cet outil vient compléter nos formations pour adultes déjà existantes, afin de sensibiliser un nombre encore plus important de personnes. Ces formations visent les professionnel·les des domaines de l'éducation, de la santé, du sanitaire et social, de la justice, de la police, de la gendarmerie, les différents acteurs sociaux (syndicats, associations, etc.), ainsi que les entreprises. De façon

générale, elles incitent à agir face aux phénomènes de discriminations LGBTIphobes.

INFORMER LES ADOLESCENT·ES

Le site internet C'est comme ça (www.cestcommeca.net) propose aux adolescent·es LGBTI un soutien spécifique et met à disposition des internautes de nombreuses informations, des témoignages, des ressources culturelles, etc. Il offre également un suivi personnalisé dans des situations scolaires ou familiales difficiles (en écrivant à temoignage@sos-homophobie.org).



MILITER POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

RECENSER ET ANALYSER

À travers le *Rapport sur les LGBTIphobies*, publié tous les ans depuis 1997.

MANIFESTER

Chaque année, SOS homophobie participe à diverses manifestations partout en France : Journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie (Idahot), Marches des fiertés, forums des associations, Solidays, et autres salons associatifs ou institutionnels. Elle coorganise également des soirées de promotion et de soutien de l'association.

LUTTER SPÉCIFIQUEMENT CONTRE LA LESBOPHOBIE, LA BIPHOBIE/PANPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Des commissions et groupes de SOS homophobie travaillent sur ces axes particuliers. Elles et ils coopèrent avec les associations spécialisées, publient du matériel d'information (*Guide pour l'accueil des personnes trans destiné aux médecins*, *Manuel des IST pour les personnes ayant une vulve*, enquête sur la visibilité des lesbiennes, enquête à venir sur la biphobie, etc.) et participent à des débats, manifestations et animations.

PRENDRE POSITION

SOS homophobie intervient auprès des pouvoirs publics français et européens, du

Défenseur des droits et des médias pour porter son combat pour l'égalité et l'effectivité des droits, quelles que soient l'orientation sexuelle et l'identité de genre. ▲



Fonds SOS homophobie

Aide aux victimes et prévention des LGBTIphobies

En avril 2019, 25 ans après sa création, SOS homophobie crée un fonds de soutien pour financer des actions d'aide et d'accompagnement des victimes de violences et de discriminations LGBTIphobes. Le Fonds SOS homophobie permet notamment de prendre en charge des frais de justice ou médicaux à la suite de situations de violences LGBTIphobes.

Il apporte également une aide financière aux victimes dans le besoin et auxquelles l'État ou les dispositifs de solidarité nationale ne donnent pas une réponse suffisamment rapide ou adaptée, par exemple en participant à des dépenses de la vie courante ou pour une aide au logement, dans l'urgence ou de façon plus pérenne.

Habilité à recevoir des donations et des legs, le Fonds SOS homophobie permet à toutes et à tous – personnes privées, entreprises et associations, administrations et collectivités locales ou territoriales – d'exprimer leur solidarité envers les victimes de LGBTIphobies.

DÉFINITIONS

ASEXUEL-LE

Qui ne ressent d'attirance sexuelle pour quiconque.

L'asexualité se décline sur tout un spectre. On appelle ace une personne qui se situe sur le spectre de l'asexualité.

BIPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associés à la bisexualité.

Si la biphobie a bien ses spécificités, les personnes bies avec des partenaires du même genre sont souvent perçues comme homos et subissent aussi de la gayphobie ou de la lesbophobie.

BISEXUEL-LE

Qui peut avoir du désir ou éprouver des sentiments amoureux pour des personnes de toute identité de genre.

On emploie souvent l'abréviation bi-e.

CIS(GENRE)

Qui adhère au genre assigné à la naissance. C'est le pendant du terme trans.

COMING OUT

Fait d'annoncer que l'on est LGBTI.

Il revient aux personnes LGBTI de faire leur coming out si, quand et comme elles le souhaitent, en fonction des circonstances et des risques. Une fois son coming out effectué, un individu est dit « out ». À ne pas confondre avec « outing ».

DEADNAME

Prénom assigné à la naissance et abandonné par la personne.

DISCRIMINATION

Attitude, action ou loi qui vise à distinguer un groupe humain d'un autre à son désavantage. La lutte contre les discriminations est avant tout une démarche pour obtenir l'égalité en droit et en considération.

DYADIQUE

Qualifie une personne non intersexe.

DYSPHORIE DE GENRE

Émotions négatives ressenties à propos de son corps ou de son apparence.

Cet état de mal-être profond résulte d'une insatisfaction vis-à-vis de son propre corps et/ou vis-à-vis de la manière dont son corps est perçu par les autres.

EXPRESSION DE GENRE

Choix personnels permettant à une personne d'expérimenter et d'exprimer son genre et sa personnalité.

Cela peut passer par la tenue vestimentaire, le maquillage, le langage corporel, le choix d'un pronom, etc. L'expression de genre ne s'aligne pas toujours avec l'identité de genre.

FSF

Femmes ayant des rapports sexuels avec des femmes.

Ce terme utilisé en épidémiologie s'en tient pragmatiquement aux pratiques sexuelles. Les FSF peuvent se déclarer lesbiennes, bies ou hétéros.

GAYPHOBIE

Forme d'homophobie touchant spécifiquement les hommes.

Elle vise aussi bien les hommes gays et bis que les hétéros.

HOMOPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associés à l'homosexualité.

L'homophobie ne touche pas que les gays et les lesbiennes, mais affecte aussi les personnes bisexuelles et hétérosexuelles.

HÉTÉROCENTRISME

Système de représentations et de valeurs plaçant l'hétérosexualité comme la norme évidente, unique et supérieure sur les plans symbolique, sexuel et affectif.

Il traduit et renforce les privilèges des personnes hétérosexuelles aux dépens des lesbiennes, gays et bi-es.

HSH

Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes.

Ce terme utilisé en épidémiologie s'en tient pragmatiquement aux pratiques sexuelles. Les HSH peuvent se déclarer gays, bis ou hétéros.

IDENTITÉ DE GENRE

Expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun-e.

Cette identité peut coïncider ou non avec le genre assigné à la naissance ou avec le système binaire du genre en vigueur dans la plupart des pays, dont la France.

INTERSEXE

Qui présente des caractéristiques sexuelles (génitales, gonadiques ou chromosomiques) ne correspondant pas aux définitions binaires typiquement mâle ou typiquement femelle, que ces caractéristiques soient visibles à la naissance ou apparaissent plus tard au cours de la vie.

INTERSEXOPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes intersexes ou supposées intersexes.

LESBOPHOBIE

Forme d'homophobie touchant spécifiquement les femmes.

Ces femmes peuvent être lesbiennes, bies ou hétéros. L'homophobie s'ajoute au sexisme.

LGBTIPHOBIES

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes perçues comme LGBTI (lesbiennes, gays, bies, trans, intersexes, etc.) et tout ce qui est supposé s'y rattacher.

MÉGENRER

Utiliser un pronom ou des accords qui ne sont pas ceux utilisés et souhaités par la personne. Si le mégenrage est volontaire, il s'agit d'un acte transphobe.

NON BINAIRE

Qui ne se reconnaît pas dans un ou plusieurs des systèmes binaires femme-homme, féminin-masculin, hétéro-homo.

Les personnes non binaires peuvent rejeter

ces catégories, contester leur caractère figé ou exclusif, transcender l'idée de norme ou se reconnaître dans des catégories différentes.

OUTING

Révélation de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre d'une personne LGBTI à l'insu de cette dernière ou contre son gré.

PANSEXUEL-LE

Qui peut éprouver du désir ou des sentiments amoureux pour une personne sans considération pour son sexe ou son genre.

Cette notion se distingue de la bisexualité en ceci qu'elle transcende complètement la notion de genre.

RACISÉ-E

Qui est assigné-e à une « race », au sens social du terme du fait de certaines caractéristiques subjectives, et qui subit les oppressions qui viennent avec ces caractéristiques.

SEXISME

Croyances ou attitudes discriminatoires fondées sur le genre, très généralement au détriment des femmes.

TRANS

Qui ne se reconnaît pas, ou pas exclusivement, dans le genre assigné à la naissance. Les transidentités désignent les nombreux parcours qui vont à l'encontre des normes régissant le corps et le genre.

TRANSPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associé-es aux transidentités.

Toute personne cis ou trans qui exprime, ponctuellement ou non, un genre perçu comme non conforme peut être victime de manifestations transphobes et/ou homophobes. ▲

PLUS DE 25 ANS D'ÉVOLUTION



En 1997, trois ans après le début de son action d'écoute des victimes d'homophobie, l'association décide de devenir un observatoire de ces discriminations en France et de publier, chaque année, un *Rapport sur l'homophobie* fondé sur les témoignages de plus en plus nombreux qu'elle reçoit.

Nous sommes en 2023 et la 27^e édition vient de paraître. Plus de vingt-cinq ans d'évolution d'un document devenu de plus en plus central et militant, pour porter la voix des victimes de LGBTIphobies auprès des pouvoirs publics, des établissements scolaires où nous intervenons, de tous les adultes que nous sensibilisons, des médias, du grand public, etc. De grandes étapes ont fait changer notre *Rapport* dans la forme, la structure, les sources d'information, les thématiques abordées, mais ces étapes ne signifient cependant pas de réelles ruptures. Il y a un *continuum*, que l'analyse qui suit ne doit pas gommer.

1997-1998 : LES DÉBUTS

Les deux premiers numéros se distinguent par leur forme : un format A4, incluant des illustrations « humoristiques », et une impression en noir et blanc peu soignée par manque de

moyens. Des graphiques sont déjà présents. Dans l'édition 1998, la plupart des articles sont signés.

Le contenu de ces deux premiers *Rapports* se veut pédagogique et informatif sur l'association encore jeune : qui sommes-nous ? Qu'est-ce que l'homophobie (en particulier en France) ? Qu'est-ce que ce rapport ? Qu'est-ce que la ligne d'écoute ?

Les sources sont diverses : un sondage est réalisé auprès de 500 personnes, des informations sont amenées par d'autres associations. Les actions concrètes menées par SOS homophobie sont aussi présentées : les projets, une revue de presse, les communiqués de presse.

L'analyse des appels reçus occupe une place très modeste : six pages sur 62 en 1997. Pour la première édition, cela s'explique notamment par la quantité d'appels reçus à la ligne d'écoute les premières années d'existence de l'association : 555 témoignages sont comptabilisés de 1994 à 1996. 365 appels sont reçus en 1997, plus des courriers. Cette analyse ne comporte que peu de chapitres : le profil des appelant-es, les agressions, les discrimina-



tions, le vécu, les demandes d'informations. Et jusqu'en 2010, la distinction entre le nombre d'appels/témoignages et le nombre de cas n'est pas faite (voir Élaboration du Rapport 2023).

D'un point de vue thématique, les deux premiers *Rapports sur l'homophobie* abordent ce qui faisait l'actualité d'alors : les définitions (homosexuel, lesbienne) souvent très problématiques trouvées dans les dictionnaires les plus courants, un écho des problèmes rencontrés avec l'association des polytransfusés¹ et des difficultés avec la mairie de Paris², les débats sur le CUC (contrat d'union civile, ancêtre du pacs). À partir de la deuxième édition, les réalités vécues par les personnes bies et trans commencent à être abordées, souvent de manière très perfectible par manque de connaissances au sein de l'association.

1999-2000 : UNE MEILLEURE MISE EN PAGE ET UN RAPPORT MIEUX STRUCTURÉ

Dès 1999, le *Rapport sur l'homophobie* prend son format actuel (15 x 12 cm) et reçoit des soutiens financiers (dont la fondation Yves Saint Laurent) qui permettent une impression plus soignée. La féminisation des noms communs apparaît de manière non systématique. Le terme lesbophobie apparaît en 2000.

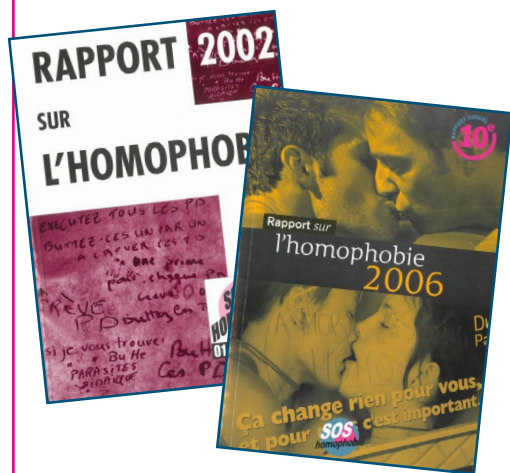
Le plan devient plus clair : une présentation de l'association, un portrait d'ensemble de l'homophobie, puis un bilan des témoignages reçus *via* la ligne d'écoute, une revue de presse, les actions menées par SOS homophobie et d'autres associations, et enfin des informations pratiques.

L'analyse des appels reçus s'étoffe. Des « témoignages anonymes » sont intégrés dans l'édition 2000, on y trouve les rubriques suivantes : Fonctionnement de la ligne d'écoute, Agressions physiques (et verbales), Travail, Discriminations au quotidien, Mal de vivre, Questions diverses et Analyse du courrier. Les thèmes d'actualité abordés sont principalement le pacs et la pénalisation de l'homophobie.

2001-2010 : DES ANALYSES D'APPELS DE PLUS EN PLUS FINES

À partir de 2001, les dessins « humoristiques » sont supprimés, et les graphiques moins nombreux. Dès 2004, SOS homophobie propose ses propres définitions pour remplacer celles, controversées, des dictionnaires. Les termes gayphobie et biphobie apparaissent cette année-là aussi. La transphobie est définie en 2006 de façon très maladroite, l'association n'étant pas experte de ces sujets. De 2004 à 2009, un panorama des années écoulées depuis le début de la parution du *Rapport* est aussi présent. Le langage inclusif devient de plus en plus systématique (2006 : adolescent(e)s ; 2008 : homosexuel-le-s ; le point médian devient la norme choisie à partir de 2018).

Le *Rapport* comptera désormais quatre parties principales : l'association et l'homophobie portrait d'ensemble (jusqu'en 2003), ensuite l'analyse des témoignages (appels, Internet, courrier), puis une partie au contenu variable (actualité, actions de SOS homophobie, demandes de formation des policiers, un plaidoyer pour des actions en milieu scolaire,



1. Cette association accusait les hommes gays d'être à l'origine de l'épidémie du sida, et donc responsables de la contamination et de la mort de personnes transfusées.

2. À la demande d'une association d'habitantes du IV^e arrondissement, la mairie de Paris et le maire, Jean Tiberi, avaient interdit aux établissements LGBTI d'accrocher le drapeau arc-en-ciel à leur devanture. Prétexte invoqué : la loi n'autorise que le drapeau français aux fenêtres de particuliers.

puis la charte des IMS), le droit français et, pour finir, les annexes (informations pratiques, remerciements).

L'analyse des témoignages prend de plus en plus d'importance pour constituer finalement l'essentiel du *Rapport*, passant de sept chapitres en 2001 à vingt-trois en 2018 : Lesbophobie est ajouté en 2003 ; Internet, Milieu scolaire, Politique, Religions en 2004 ; Commerces et services, Banlieues (supprimé en 2007), Sport, Santé et médecine, Voisinage en 2005 ; Transphobie, International en 2010.



2010-2018 : UN DOCUMENT TOUJOURS PLUS MILITANT

Le *Rapport* 2010 voit l'apparition des Focus : un récit anonymisé d'un cas emblématique reçu par nos pôles d'écoute des victimes. Des contributions de personnes physiques ou morales extérieures à SOS homophobie sont aussi ajoutées dans certains chapitres sous la mention Le point de vue de..., qui devient La parole à... à partir de 2011.

Le *Rapport sur l'homophobie* est aussi une tribune pour les victimes de LGBTIphobies : y est publiée en 2006 la lettre des parents de François Chenu³ à ses assassins. Il rend aussi hommage à des victimes médiatisées : Sébastien Nouchet, brûlé vif dans son jardin en 2004, ou Vanesa Campos, assassinée au cœur du bois de Boulogne en 2018. Au cours des deux dernières décennies, les

bénévoles rédigeant ce *Rapport annuel* ont abordé les grandes actualités qui ont marqué la communauté LGBTI : les débats sur le pacs, la problématique des pacsé-es ayant une double nationalité, la lutte pour obtenir le mariage pour tous-tes, le don du sang, le combat en faveur de la PMA pour tous-tes, les difficultés rencontrées par les personnes trans et intersexes (refus de changement d'état civil, opérations de réassignation dès la naissance, etc.), les thérapies de conversion, et bien d'autres choses encore.

2018-2023 : UNE MÉTHODOLOGIE QUI S'AFFINE

À mesure que les prises de contacts auprès de notre association augmentent, les données qui en ressortent se précisent et demandent une méthodologie de plus en plus rigoureuse pour être analysées. Des bénévoles ayant une expertise en analyse de données ont ainsi affiné la vision statistique sur les témoignages que nous recevons chaque année. C'est ainsi que la partie Élaboration du *Rapport* devient centrale à partir de 2018.

Le *Rapport* de cette année-là innove aussi par les soins apportés à la mise en page, l'impression en couleur, la clarté et la lisibilité des graphiques, et l'apparition de la rubrique Un regard sur..., consacrée à des situations



particulières : discriminations intersectionnelles, les LGBTIphobies en Outre-mer, chez les seniors, les personnes LGBTI racisées, celles en situation de handicap, la sérophobie, et l'intersexophobie, etc. Et, afin de mettre en lumière ces thématiques multiples de manière pérenne, un chapitre dédié à l'analyse des Discriminations croisées est instauré à partir du *Rapport 2019*.

27 ANS D'ANALYSE, DE RÉDACTION ET DE VALORISATION PAR LES BÉNÉVOLES

Comme expliqué en introduction, l'une des premières missions de SOS homophobie a été d'être un observatoire de l'homophobie en France. Au fil des années, l'association a développé ses expertises à d'autres formes de discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle. C'est ainsi qu'en 2020, dans le but de mieux représenter la diversité des victimes, qui nous contactent ou non, le *Rapport sur l'homophobie* change de nom et devient le *Rapport sur les LGBTIphobies*. La 27^e édition de cet observatoire vient de paraître. Fidèle à ses origines, il est et reste,

à travers les analyses, les témoignages, cette fenêtre sur la réalité des LGBTIphobies dans notre pays.

Mais ce document est aussi un reflet de l'association elle-même, de son évolution, de la rigueur des actions menées, de son importance au niveau national. Une chose est constante : en dehors de la conception graphique et de la relecture réalisées par des professionnel·les, le *Rapport sur les LGBTIphobies* a toujours été et reste l'œuvre de militant·es bénévoles. ▲

3. Dans la nuit du 13 au 14 septembre 2002, François Chenu, 29 ans, est agressé avec une extrême violence à Reims par trois hommes skinheads. François sera jeté agonisant dans un étang où il mourra noyé. Ses agresseurs ont été condamnés en 2004 à vingt ans de prison (quinze pour l'un d'eux, mineur au moment des faits).

ÉLABORATION DU RAPPORT SUR LES LGBTIPHOBIES 2023

SOURCES

Les données chiffrées du *Rapport sur les LGBTIphobies 2023* proviennent exclusivement des 1 506 témoignages reçus par SOS homophobie du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 sur notre ligne d'écoute, par courriel via un formulaire en ligne, ou par chat. Les données sont également complétées par la plateforme d'aide en ligne de SOS homophobie, accessible toute l'année, 24 heures sur 24.

L'interprétation de ces chiffres et le contenu des chapitres s'appuient en outre sur :

- le suivi de l'actualité, notamment politique ;
- l'analyse des médias ;
- le travail et l'expertise des différent-es groupes et commissions de l'association ;
- l'expertise de contributeurs et contributrices invité-es (sections La parole à...).

APPROCHE ET BIAIS

Profil de données variables

Le présent document n'est pas le recensement exhaustif des manifestations d'homophobie, de biphobie et de transphobie survenues en 2022, mais le reflet d'une partie de ces LGBTIphobies, perçues à travers les outils de l'association et sa connaissance du terrain. Aujourd'hui encore, de nombreuses victimes ne témoignent pas et passent sous silence les discriminations et les violences dont elles font l'objet. Contrairement à une enquête sur échantillon représentatif, notre échantillon varie d'une année à l'autre, ce qui impose une grande prudence dans les comparaisons entre les éditions du *Rapport*.

En outre, le niveau de détail permettant de caractériser les victimes et les situations fluctue fortement d'un témoignage à l'autre. Seuls les thèmes correspondant à plus de trente témoignages donnent lieu à des analyses chiffrées et des graphiques. Tous les pourcentages sont arrondis à l'unité, si bien

que le total des proportions correspond parfois à 99 % ou 101 %.

Interprétation

Nos services étant centrés sur l'écoute, nous ne remettons pas en cause la parole des victimes. Quelques rares témoignages sont écartés de l'analyse, en raison d'affabulations manifestes ou de propos très incohérents. Les priorités de l'écoute ne permettent pas toujours de demander des informations précises aux appelant-es, et les détails peuvent manquer dans les courriels. En cas de doute, nous ne précisons pas le genre de la victime. Toutefois, dans une certaine mesure, nous procédons à des interprétations raisonnables de l'identité de genre, voire de l'orientation sexuelle à partir d'indices (pronoms utilisés, termes du récit, etc.). Ainsi, ne sont considérées comme trans que les personnes qui nous en font mention explicitement, les autres étant présumées cis, ce qui peut induire une sous-représentation.

Témoignages internationaux

Les témoignages recensés à l'étranger sont réservés au chapitre International et n'alimentent pas les statistiques générales du rapport. En effet, SOS homophobie est active sur le territoire français et axe sa communication sur les LGBTIphobies en France. De plus, il est difficile de comparer les situations internationales et françaises en raison du faible nombre d'actes recensés hors de France, ainsi que de la variabilité des situations politiques, de l'acceptation et des droits des personnes LGBTI dans le reste du monde.

GRILLE DE LECTURE

Ce *Rapport* prend appui sur les témoignages et demandes de soutien reçu-es par l'association. Ce sont ces récits qui alimentent les analyses thématiques et servent à élaborer

les statistiques présentées dans les différents chapitres.

Notre grille de lecture caractérise la victime et catégorise les cas en fonction de la nature des violences et de leur contexte. Certaines dimensions concernant les victimes (parents ou futur-es parents, personnes racisées, en situation de précarité, etc.) alimentent notamment le chapitre Discriminations croisées.

Nature des violences

Les récits sont caractérisés selon la nature générale et les manifestations précises des LGBTIphobies signalées. Par nature générales, on entend lesbophobie, gayphobie, biphobie, transphobie et LGBTIphobie générale. Les manifestations précises incluent menaces, agressions physiques et sexuelles, viol (au sens légal), dégradation de biens et vols, licenciement et :

- **insultes** : propos à caractère injurieux ;
- **rejet et ignorance** : moqueries, brimades, appels à la haine, dénigrement et préjugés véhiculés sur les personnes LGBTI ;
- **diffamation** : imputation d'un fait, par écrit ou oralement, à l'encontre d'une personne LGBTI, de nature à porter atteinte à sa dignité ;
- **discrimination** : traitement particulier et défavorable des personnes homosexuelles, bisexuelles, trans ou intersexes par rapport aux personnes non LGBTI ;
- **harcèlement** : agissements malveillants et répétés en vue d'affaiblir et de déstabiliser la personne qui en est victime ;
- **outing** : révélation de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre d'une personne LGBTI à l'insu de cette dernière ou contre son gré ;
- **traquenard** : pour les situations où des personnes LGBTI sont piégées par leurs agresseur-ses ;
- **sexualisation** : en cas de proposition/ remarque non sollicitée réduisant la victime à un objet sexuel ou à sa sexualité. *Exemple* : « Salut les lesbiennes, allez, embrassez-vous ! » ;
- **invisibilisation** : lorsqu'une dimension LGBTI est omise dans une situation où elle existe. *Exemple* : un reportage sur le thème de l'homophobie qui ne présenterait que des cas de gayphobie ;

- **amalgame avec pédocriminalité** : dans les situations où des orientations sexuelles et/ ou des identités de genre sont associées à des comportements pédocriminels ;

- **inaction** : dans les situations où une LGBTIphobie est patente et les témoins ne réagissent pas.

Dans certains chapitres, cette caractérisation repose sur des critères particuliers plus pertinents, par exemple les refus de plainte ou la culpabilisation dans le chapitre Police, gendarmerie, justice.

Cinq chapitres sont consacrés à l'analyse de types de violence spécifiques : agressions physiques, lesbophobie, gayphobie, biphobie et transphobie. Le chapitre Discriminations croisées examine des questions intersectionnelles différentes d'une année à l'autre, à l'instar des sections Un regard sur...

Contexte des violences

Les contextes des LGBTIphobies retenus sont : Commerces, services et administration ; Famille et entourage proche ; Haine en ligne ; Police, justice et gendarmerie ; Lieux publics ; Mal de vivre ; Médias et communication ; Milieu scolaire et enseignement supérieur ; Politique ; Religions ; Santé et médecine ; Sport ; Travail ; Voisinage ; International.

TRAITEMENT STATISTIQUE

Nombre de cas

Les témoignages peuvent rapporter une même situation (témoignages doublons) ; le nombre de situations uniques correspond au nombre de cas. Chaque cas fournit des informations qui sont analysées : profil des victimes, identification du ou des contextes et des diverses manifestations de LGBTIphobies. Ces données permettent de quantifier et d'étudier les faits signalés à SOS homophobie.

Cas par contexte

TÉMOIGNAGES TOTAUX	1 506
TÉMOIGNAGES DOUBLONS (FRANCE)	147
TÉMOIGNAGES INTERNATIONAUX	61
TÉMOIGNAGES SANS LGBTIPHOBIES	103
CAS TOTAUX (FRANCE)	1 195

Un même cas peut concerner plusieurs types de violences et plusieurs contextes. Sont alors identifiés un contexte principal et un ou plusieurs contextes secondaires. Le traitement statistique distingue contextes principaux et secondaires ; ce sont les premiers qui servent à classer les cas dans les divers chapitres. Les contextes primaires et secondaires sont néanmoins croisés pour faire ressortir des convergences pertinentes.

LGBTIphobies générales et spécifiques

Les manifestations de lesbophobie, gayphobie, biphobie et transphobie sont cumulables. La catégorie **LGBTIphobie générale** concerne les actes reflétant un rejet général de tout ce qui dévie de l'hétérosexualité et des normes de genre. Ces cas ont la particularité de ne pas cibler des victimes spécifiques, mais l'ensemble des personnes LGBTI. Il s'agit notamment des attaques contre le « lobby LGBT » ou les droits LGBTI. À cet égard, nous avons adopté une approche plus inclusive, les personnes bies ou trans étant par exemple très souvent concernées par des propos ciblant les homosexuel·les ou leurs droits, même implicitement.

Les lesbiennes, gays, bi-es, trans sont évidemment touché·es par les LGBTIphobies générales, dont le total complète les cas spécifiquement lesbophobes, gayphobes, biphobes et transphobes dans les chapitres concernés. En revanche, en vue d'affiner l'étude, **les LGBTIphobies générales ne sont pas intégrées dans l'analyse statistique des chapitres Lesbophobie, Gayphobie, Biphobie et Transphobie**, ce qui permet de mieux dégager les spécificités des différents groupes. À titre d'illustration, les statistiques de la transphobie sont calculées à partir des cas spécifiquement transphobes sur l'ensemble des cas qui rapportent des manifestations transphobes. Les cas de LGBTIphobies générales sont bien pris en compte dans l'analyse des autres contextes.

Exemple

Une femme a été agressée verbalement (« sale lesbienne ! ») et physiquement par l'un de ses voisins. La police, qu'elle a ensuite appelée, ne s'est pas déplacée. Depuis ces événements, qui datent de plusieurs mois, elle

n'ose plus sortir de chez elle et fait des crises d'angoisse.

Ce cas sera comptabilisé parmi les cas rapportés à SOS homophobie pour le contexte principal Voisinage, et pour les chapitres Agressions physiques et Lesbophobie. Les contextes Police, gendarmerie et justice et Mal de vivre seront secondaires.

Cette méthode aboutit à une sous-évaluation manifeste des cas dans certains chapitres (particulièrement dans les deux mentionnés précédemment). Des statistiques peuvent être calculées en intégrant les contextes secondaires : elles n'apparaissent pas dans les graphiques mais sont utilisées dans les analyses, lorsqu'elles se révèlent pertinentes (le caractère « secondaire » des contextes est alors spécifié). Par exemple, l'analyse des neuf cas impliquant la religion comme contexte principal semble peu pertinente au vu de la taille de l'échantillon. Cependant, en ajoutant les 75 cas secondaires à caractère religieux, on se rend ainsi compte que les LGBTIphobies sur fond religieux se produisent dans 23 % des cas en famille.

FORME

Pour aller plus loin dans l'égalité des représentations entre les femmes, les hommes et les personnes non binaires, le rapport privilégie la grammaire égalitaire, qui accorde adjectifs et participes passés avec le genre du terme le plus proche. De plus, des pronoms neutres (iels, ceux, etc.) sont utilisés dans ce *Rapport*, de même que certains mots-valises contractant les formes masculines et féminines d'un mot (par exemple, lectrices).

Ce *Rapport*, comme les précédents, est entièrement rédigé par les bénévoles de l'association : les différences d'approche et de style en font toute la richesse. Les prénoms utilisés dans les extraits de témoignages sont fictifs afin de préserver l'anonymat des victimes. ▲

PLATEFORME D'AIDE EN LIGNE

INFORMER LES TÉMOINS ET VICTIMES DE LGBTIPHOBIES EN TEMPS RÉEL

2022 est la première année où la plateforme d'aide en ligne de SOS homophobie a été accessible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Lancé officiellement en juin 2021, ce nouveau canal d'aide aux victimes de LGBTIphobies et aux personnes en questionnement vient compléter la ligne d'écoute anonyme historique, le chat'écoute et le formulaire de témoignage. Ce dispositif permet d'apporter des premières réponses aux utilisateurs et utilisatrices, en leur proposant une série de questions les menant à une fiche d'information à propos de leur besoin spécifique, ainsi que les contacts d'organisations pouvant leur apporter le soutien nécessaire. Ainsi, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, ce sont 3 035 personnes qui ont accédé à cette plateforme et entamé le parcours de réponse aux questions : 1 813 parce qu'elles avaient besoin d'aide, 1 222 car elles se questionnaient.

NOMBRE DE VISITES

3035

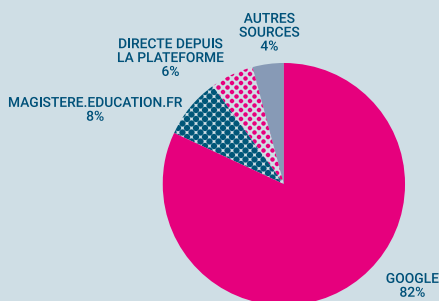
J'AI BESOIN D'AIDE

1813

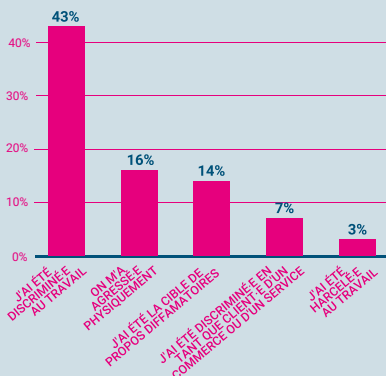
JE ME QUESTIONNE

1222

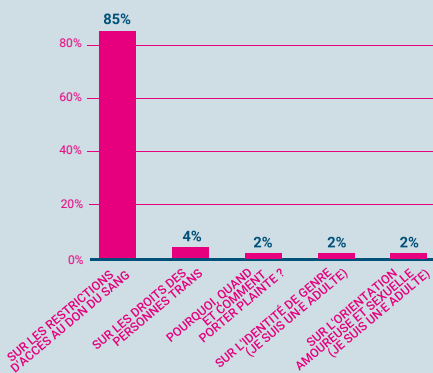
ORIGINE DE LA VISITE D'UNE FICHE



5 PAGES LES PLUS CONSULTÉES J'AI BESOIN D'AIDE



5 PAGES LES PLUS CONSULTÉES JE ME QUESTIONNE



ÂGE DES PERSONNES AYANT CONSULTÉ UNE FICHE



Données obtenues à partir des 24 % des visites pour lesquelles l'âge est connu.

À l'issue du parcours, une quarantaine de fiches informatives sont accessibles. Ces dernières ont été consultées par 2 995 personnes au total. 6 % des fiches ont été consultées par des personnes qui ont suivi le parcours de questions de la plateforme. La majorité (81 %) a été consultée suite à une recherche sur Google. C'est une des raisons pour lesquelles la fiche sur le don du sang a été, comme en 2021, la plus consultée en 2022 (1 746 vues uniques). L'ouverture de ce droit sans condition aux hommes ayant des relations avec d'autres hommes le 16 mars 2022 a ainsi suscité un intérêt certain.

En complément de la source par laquelle les visiteur-ses ont accédé à la plateforme, des informations sur leur origine géographique ont pu être récoltées. 60 % des visites venaient de connexions hors Île-de-France, dont 9 % de l'étranger. De la Corse à la Bretagne, en passant par les Outre-mer, les visites provenaient d'absolument toutes les régions françaises.

Concernant l'âge, il est inconnu dans trois quarts des cas et n'est connu que pour trois fiches spécifiques : les agressions physiques, les discriminations au travail et le don du sang. Les personnes âgées de 18 à 24 ans représentent un tiers des consultations où l'âge est connu. Près d'un tiers supplémentaire concerne les 25-34 ans. Les données sur le genre ne donnent, là aussi, qu'une vision floue et binaire des personnes qui consultent la plateforme. Lorsqu'il est connu (28 % des cas), on remarque que ce sont en majorité des femmes (55 %) qui se connectent. Là aussi, le genre n'est connu que pour cinq fiches.

LE TRAVAIL REVIENT TOUJOURS DE FAÇON PRÉOCCUPANTE

Comme en 2021, les personnes ayant cliqué sur le bouton « J'ai besoin d'aide » ont consulté en majorité la fiche d'information des discriminations au travail (404 vues uniques). Ces situations se font plus fréquentes au fil des années, notamment celles de harcèlement, et préoccupent fortement SOS homophobie. C'est ainsi qu'en complément de ses interventions et formations pour adultes, l'association a lancé un module de formation en *e-learning* fin 2022 (voir chapitre Travail).

L'augmentation des agressions physiques constatée via nos autres canaux d'écoute en 2022 est perceptible aussi sur notre plateforme d'aide en ligne. Les 146 visites de la fiche dédiée la placent au troisième rang des fiches les plus consultées de toute l'interface. Aux agressions physiques, s'ajoutent les diffamations, qui ont intéressé 133 personnes.

Le contexte des discriminations dans les commerces et services est lui aussi remarquable. Troisième contexte de LGBTIphobies en 2022 (voir chapitre Commerces et services), ce type de violence fait l'objet d'une page d'information dédiée, qui a été vue par plus de 60 personnes sur notre site.



LES TRANSIDENTITÉS AU CŒUR DES SUJETS DE QUESTIONNEMENT

Tournons-nous vers la partie « Je me questionne » de l'interface. En excluant la page sur le don du sang, la page d'information sur les droits des personnes trans a été consultée par 73 personnes en 2022. Depuis 2021, SOS homophobie constate une recrudescence des actes transphobes, qui sont devenus le deuxième contexte de LGBTIphobies recensé depuis deux ans consécutifs (voir Synthèse générale). Les sujets liés à l'identité de genre (ainsi qu'à l'orientation sexuelle et amoureuse) semblent intéresser plus d'adultes, qui se renseignent plus fréquemment sur notre site. Ces personnes peuvent être concernées par ces situations, ou bien – et nous l'espérons – être aussi des parents soucieux d'en savoir plus sur ces questions pour soutenir leurs enfants. L'autre sujet sur lequel le public LGBTI ou allié semble moins informé est celui du dépôt de plainte. 41 personnes ont voulu savoir pourquoi, quand et comment porter plainte, quand une dizaine ont semblé rencontrer des

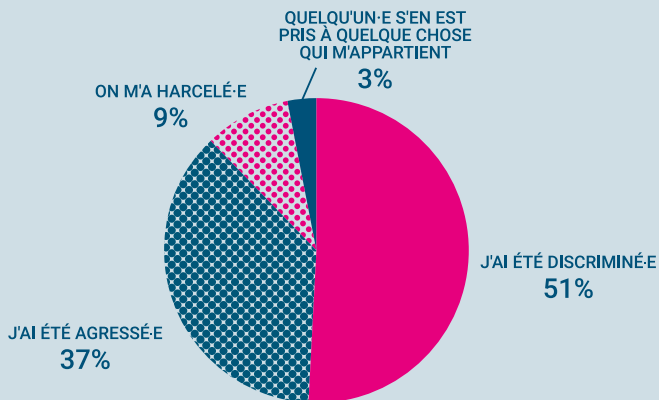
difficultés pour porter plainte. On ne peut cependant pas déterminer si ces problèmes venaient d'une procédure trop complexe ou de refus de plainte de la part des forces de l'ordre (voir chapitre Police, justice, gendarmerie).

MIEUX ACCÉDER À L'INFORMATION

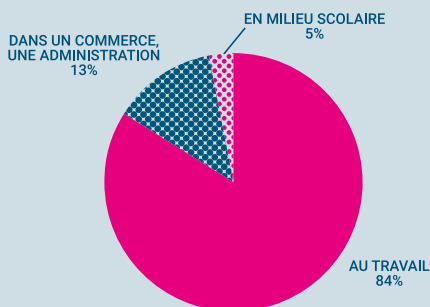
Les dispositifs d'écoute de SOS homophobie restent primordiaux pour entendre la parole des victimes qui ressentent le besoin d'exprimer leur mal-être ou leur situation à nos bénévoles. Mais certaines personnes préfèrent accéder à l'information par leurs propres moyens. C'est ainsi que la réorientation des prises de contact avec l'association vers cette plateforme, constatée à son lancement en 2021, semble se confirmer un an et demi après. Ce dispositif reste unique en France pour informer en toute transparence les témoins ou victimes de LGBTIphobies. ▲

J'AI BESOIN D'AIDE

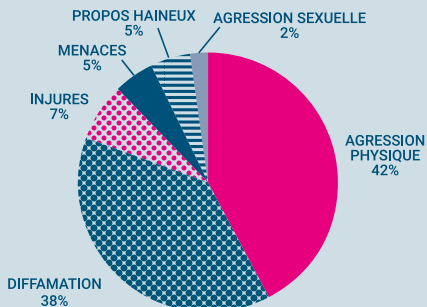
RÉPARTITION DES FICHES



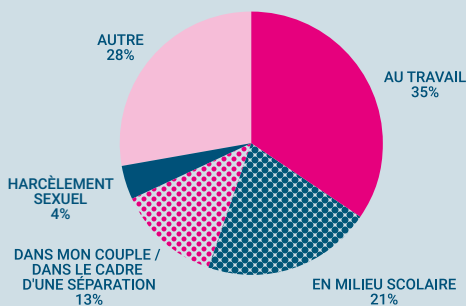
J'AI ÉTÉ DISCRIMINÉ·E



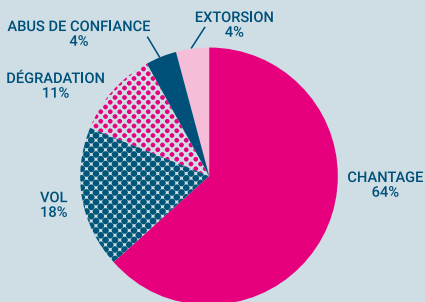
J'AI ÉTÉ AGRESSÉ·E



ON M'A HARCELÉ·E

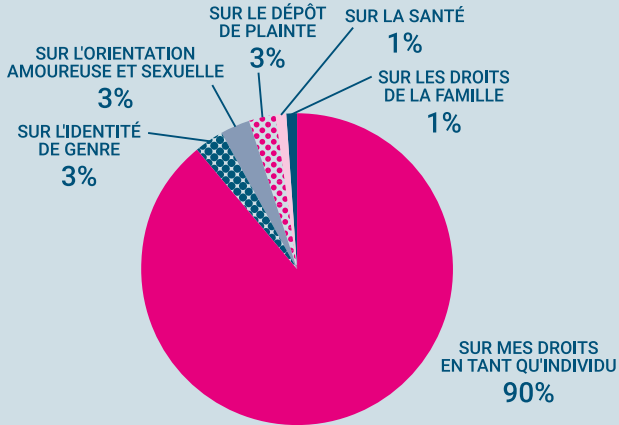


QUELQU'UN·E S'EN EST PRIS À QUELQUE CHOSE QUI M'APPARTIENT

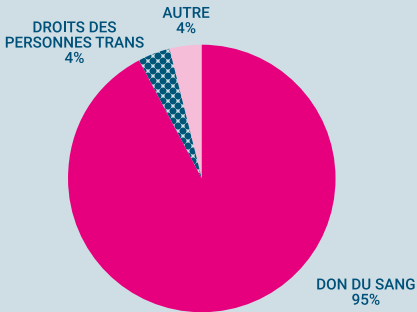


JE ME QUESTIONNE

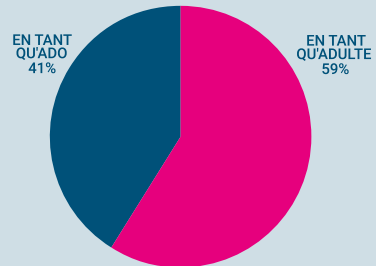
RÉPARTITION DES FICHES



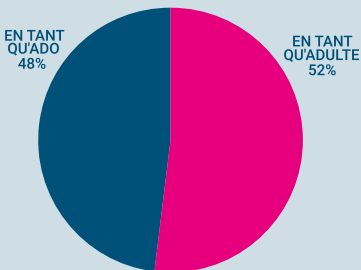
SUR MES DROITS EN TANT QU'INDIVIDU



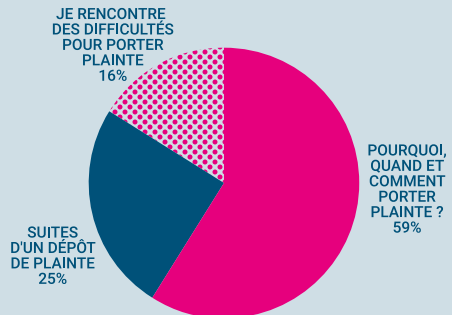
SUR L'IDENTITÉ DE GENRE



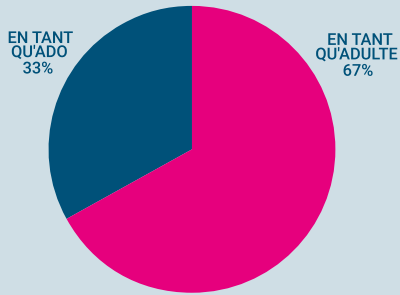
SUR L'ORIENTATION AMOUREUSE ET SEXUELLE



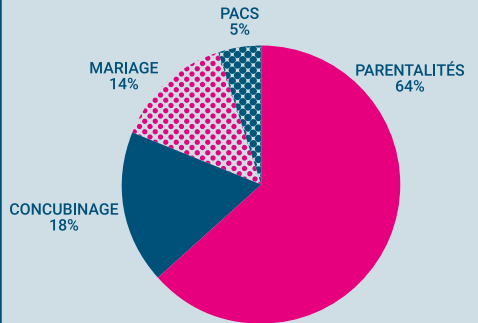
SUR LE DÉPÔT DE PLAINTÉ



**SUR LA
SANTÉ**



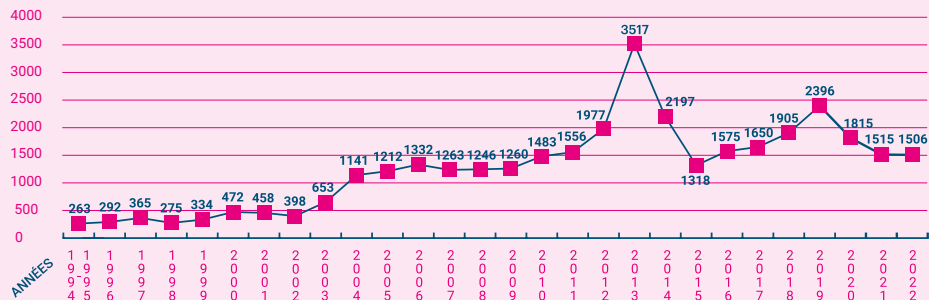
**SUR LES
DROITS DE LA FAMILLE**



SYNTHÈSE GÉNÉRALE

LE RETOUR AU GRAND AIR DES VIOLENCES

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TÉMOIGNAGES



À NOTER : la partie Élaboration du Rapport 2023 détaille la production et l'analyse des données 2022, ainsi que les évolutions méthodologiques par rapport à l'édition précédente, qui limitent certaines comparaisons.

En 2022, SOS homophobie a reçu **1 506 témoignages** via ses dispositifs d'écoute et de soutien aux victimes de LGBTIphobies (ligne téléphonique, chat'écoute, formulaire de témoignage et plateforme d'aide en ligne). Ces 1 506 témoignages décrivent 1 195 situations LGBTIphobes en France, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2021. C'est sur ces situations, désignées comme des « cas », que s'appuient nos analyses. Ce nombre de cas total ne prend pas en compte les 117 témoignages ne mentionnant aucune LGBTIphobie, ni les 59 concernant des situations à l'étranger, traitées séparément dans le chapitre International. L'allègement des mesures sanitaires et la présence de l'interface d'aide en ligne de SOS homophobie peuvent expliquer cette légère hausse. En effet, cette dernière a enregistré 3 035 visites en 2022, devenant un canal d'information à part entière des victimes de LGBTIphobies. Accessible 24 heures sur 24 sur notre site internet, la plateforme permet soit de donner les contacts d'associations spécialistes, soit

de réorienter les personnes vers nos autres canaux d'écoute si besoin.

Le nombre de cas de transphobies est une nouvelle fois en forte augmentation, avec un taux d'évolution en pourcentage doublé en un an (26 % de cas en plus en 2022 par rapport à 2021, contre 13 % en plus en 2021 par rapport à 2020). Cela marque les répercussions de la banalisation du rejet des personnes trans et non binaires dans les médias et sur les réseaux sociaux (voir chapitre Transphobie). L'augmentation du nombre de cas nous ayant été rapportés traduit aussi une répartition entre les différents contextes de violences, révélatrice de la réduction des mesures sanitaires. Si les personnes LGBTI ont subi davantage de violences dans leur entourage proche en 2020 et 2021, l'évolution sanitaire de 2022 a conduit à un regain des actes LGBTIphobes dans l'espace public.

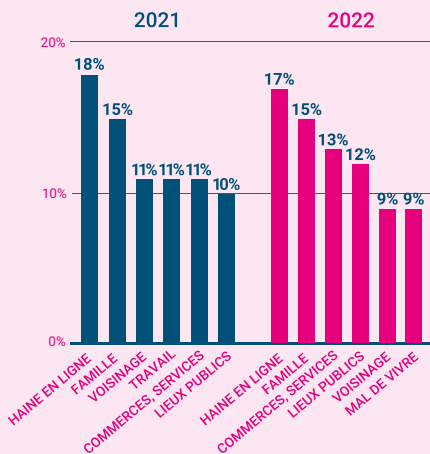
Nous complétons cette année notre analyse des contextes habituels avec un regard sur les victimes collatérales : 79 cas en relèvent. Les LGBTIphobies n'affectent pas que les personnes LGBTI, mais aussi le reste de la population, qui peut les subir notamment en raison des stéréotypes de genre ou encore d'un statut d'allié·e des personnes LGBTI. Nous avons également voulu évoquer le *pinkwashing*¹, pratique courante dans des

1. Le *pinkwashing* consiste, pour un État, une organisation, un parti politique ou une entreprise, à s'approprier les combats menés par les communautés LGBTI dans le but de se donner une image progressiste et engagée.

entreprises qui s'érigent, par exemple, en alliées des personnes LGBTI lors du mois des fiertés, tout en soutenant en parallèle des détracteurs de ces droits ou en ne défendant pas ces sujets en leur sein.

L'année 2022 a été l'occasion pour l'association de présenter un module d'e-learning, « Reconnaître les LGBTIphobies au travail et agir », à destination des organisations (entreprises, administrations publiques, associations, etc.). Son objectif est de sensibiliser les personnes aux questions LGBTI dans leur organisation. Nous espérons qu'il permettra de réduire les violences enregistrées notamment en milieu professionnel, et aidera les victimes à trouver plus facilement de l'aide dans l'entreprise ou auprès d'associations. Au e-learning, s'ajoute également la fiche dédiée aux discriminations au travail, visitée plus de 400 fois cette année.

ÉVOLUTION DES CONTEXTES PRINCIPAUX DES LGBTIPHOBIES ENTRE 2021 ET 2022



ÉVOLUTION DES CONTEXTES PRINCIPAUX DE LGBTIPHOBIES ENTRE 2021 ET 2022

L'allègement des mesures sanitaires se ressent sur la répartition des contextes de LGBTIphobies et leur évolution. La haine en ligne reste en tête, comme en 2021, avec 17%. Le réinvestissement de l'espace public est notable sur les contextes liés : les Commerces

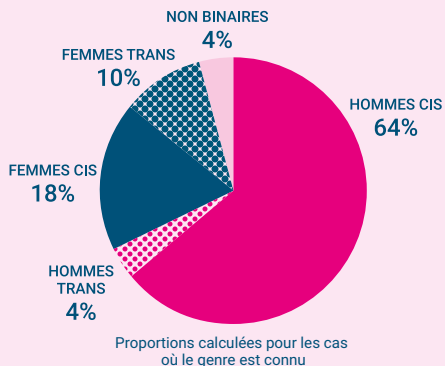
et services, troisième contexte avec 13%, ainsi que les Lieux publics (12%), ont connu en 2022 des augmentations remarquables, si l'on compare cette année aux années Covid. Le nombre de cas recensés dans le contexte Famille et entourage reste stable (15%), tandis que dans le Voisinage, la part des cas est en diminution par rapport à 2021 (9% contre 11%). Les personnes LGBTI continuent donc de subir des violences dans la sphère privée, et celles subies dans la sphère publique ont connu un regain important en 2022.

Nous notons une baisse notable des témoignages concernant le contexte du Travail, mais il ne faut pas se méprendre : ce contexte n'est pas moins épargné par les violences. Ainsi, la page dédiée aux discriminations au travail de notre interface d'aide en ligne est la plus visitée. Les violences redoublent également dans les établissements d'enseignement, sans tendre à la baisse depuis plusieurs années : 6% des cas sont constatés en Milieu scolaire. Le Mal de vivre des personnes LGBTI est, lui, prégnant (9% des cas), sûrement en réponse à la recrudescence des agressions subies. En effet, les agressions physiques, tous contextes confondus, sont en hausse et représentent 15% des cas constatés en 2022. Plus d'un tiers a lieu dans les Lieux publics.

Le contexte Haine en ligne, qui était le premier en 2021, se maintient en première position avec, cette fois, 209 cas : il en représente 17%, une part similaire à celle observée précédemment. Cette donnée représente difficilement le foisonnement de la haine en ligne. En effet, les personnes se sentent souvent impuissantes face à la violence numérique qui, même signalée, n'est pas forcément prise en compte par les différentes plateformes et réseaux sociaux. De plus, les agresseur-ses sont très souvent inconnu-es et, même si leurs méfaits sont signalés, rien n'empêche ces personnes de continuer avec d'autres comptes, voire avec plusieurs à la fois.

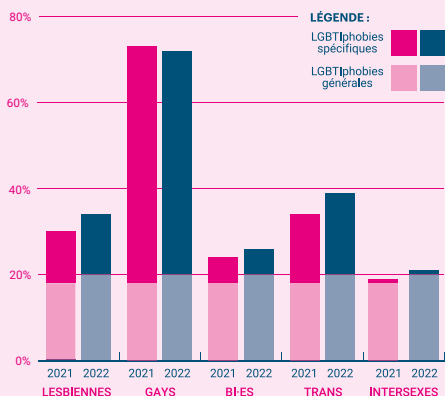
GENRE DES VICTIMES ET SPÉCIFICITÉ DES LGBTIPHOBIES

En 2022, nous avons pu recueillir le genre des victimes dans quatre cas sur cinq. Effecti-



vement, il n'est pas obligatoire pour les personnes qui témoignent de le mentionner. De plus, certains cas de LGBTIphobies sont généraux, et n'impliquent donc pas de victime précise. Les hommes cis restent la population qui témoigne le plus : ils représentent 64 % des cas recensés.

La proportion de personnes trans et non binaires contactant l'association est en augmentation. Cette proportion était à 13 % en 2021, et s'est élevée à 18 % en 2022. Il s'agit très probablement des répercussions dans la société de la banalisation du rejet transphobe par certaines personnalités politiques, certains médias ou encore des inconnu·es sur les réseaux sociaux (voir chapitre Transphobie).

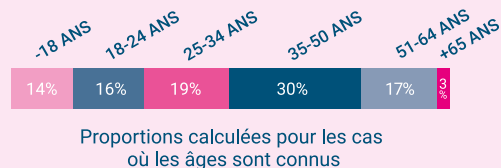


Part des cas qui concernent les personnes lesbiennes, gays, bi·es, trans et intersexes (LGBTIphobies générales + cas spécifiques) par rapport au total de 1 138 cas - 2021-2022. Ces dimensions peuvent être cumulées pour un même cas.

Les violences lesbophobes sont également en hausse en 2022. C'est désormais un fait établi : la lesbophobie vise particulièrement les couples. En effet, ce contexte transversal a le plus haut pourcentage de violences visant des couples (23 %), suivi par la gayphobie (11 %). La lesbophobie est aussi prévalente dans l'entourage proche : le contexte **Famille et entourage** regroupe, à lui seul, 29 % des cas de lesbophobie.

En 2022, le nombre de cas d'intersexophobies reçus par l'association ne nous permet pas d'analyser finement ces manifestations, même en prenant en compte l'actualité. Sept cas ont été recensés. Ce nombre, assez faible, ne traduit pas la réalité de l'intersexophobie. En effet, les personnes intersexes sont nombreuses à subir très jeunes des opérations par le corps médical, agissant ainsi pour que leurs caractéristiques sexuelles correspondent aux normes sociales du masculin ou du féminin. Ainsi, ces personnes sont invisibilisées et n'apprennent souvent leur intersexuation qu'*a posteriori*. SOS homophobie lutte pour l'arrêt de ces interventions et traitements non consentis².

ÂGE DES VICTIMES



L'âge des victimes est une donnée à laquelle nous n'avons pas accès dans 36 % des cas. Cette donnée peut aussi ne pas être pertinente lorsque le cas relève notamment de LGBTIphobies globales, exprimées par exemple via des propos haineux n'ayant pas de cible précise. L'âge des victimes est tout de même présent dans **764 cas**.

Les deux tranches les plus jeunes, à savoir les moins de 18 ans et les 18-24 ans, représentent respectivement 14 % et 16 % des cas pour lesquels l'âge de la victime est connu.

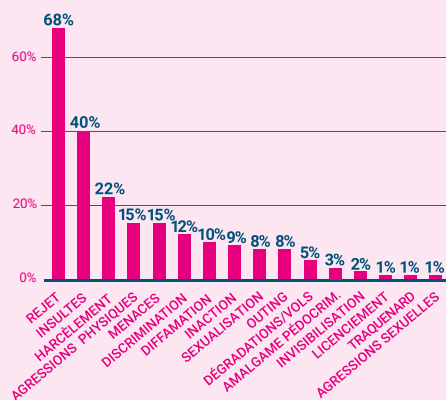
² Voir le corpus des revendications de SOS homophobie : <https://www.sos-homophobie.org/nous-connaître/nos-revendications>.

Pour cette population, un cas sur trois a lieu dans le contexte **Famille et entourage**. Un cas sur cinq survient en **Milieu scolaire**. Ces jeunes victimes sont également agressées physiquement dans un cas sur cinq. La violence n'épargne pas les plus jeunes, et provient souvent de figures d'autorité censées les protéger.

Les catégories des 25-34 ans et 35-50 ans représentent encore une bonne moitié des cas pour lesquels l'âge est connu. La répartition des catégories est restée stable. En revanche, le nombre de cas rapportés par les 51-64 ans a augmenté considérablement. Dans cette tranche d'âge, les premiers contextes de LGBTIphobies sont, dans l'ordre : **Voisinage** (23 %), **Travail** (15 %), puis **Famille** (13 %). Ces violences viennent entacher la fin de carrière de cette population, qui quitte un environnement de travail éprouvant et est agressée par l'entourage plus ou moins proche.

Les personnes de plus de 65 ans contactent toujours peu l'association : seulement 23 cas ont été remontés, contre 16 en 2021. Difficile de tirer des conclusions sans plus de données provenant d'autres sources que nos témoignages.

MANIFESTATIONS DES LGBTIPHOBIES



Les actes LGBTIphobes recensés dans ce rapport sont pluriels, et bien souvent cumulés au sein d'un même cas. Le **rejet** pur et simple des personnes LGBTI est présent

dans 68 % des cas. Ce rejet peut s'accompagner d'**insultes** (40 %), voire de **menaces** (15 %). Les personnes sont confrontées à des attaques répétées par leurs agresseur·ses dans 22 % des cas. Quasiment un cas sur quatre s'inscrit donc dans du **harcèlement**, qui a lieu majoritairement dans le **Voisinage**, la **Famille** et le **Travail**. Il est le fait d'un **homme seul dans un cas sur quatre**.

Les LGBTIphobies ne se cantonnent pas aux violences verbales, certains·es agresseur·ses allant jusqu'aux **agressions physiques** : coups et blessures, agressions sexuelles, meurtres, etc. Comme évoqué précédemment, 184 cas ont été rapportés en 2022, soit 15 % du nombre total de cas. Au sein même de ces agressions physiques, ce sont les **coups et blessures** qui dominent dans 69 % des cas. Les personnes LGBTI sont également victimes de nombreux traquenards, notamment via l'utilisation d'applications de rencontres.

17 cas de traquenards ont été rapportés par l'association : 1 % du nombre total des cas. Ils sont en majorité le fait d'hommes seuls ou en groupe, qui agressent des hommes cis en quête de relations avec d'autres hommes, en ligne ou sur des lieux de rencontres. Nos chiffres concernant cette manifestation étant très certainement une sous-estimation de la réalité, ce profil tient plus de l'ébauche que du portrait fini avec précision.

Les **amalgames avec la pédocriminalité** envers les personnes LGBTI, et plus spécifiquement les hommes identifiés comme gays, ont lieu en ligne dans un cas sur deux. Il n'est pas rare, en effet, que les langues se délient sous couvert d'anonymat. Les **diffamations** se produisent ainsi majoritairement en ligne (33 %), puis dans le milieu professionnel (17 %).

Dans un cas sur dix, les personnes LGBTI sont victimes de **discriminations**. Ces traitements particuliers et défavorables par rapport aux personnes non LGBTI ont lieu notamment dans les **Commerces et services** (36 %), au **Travail** (16 %) et dans le milieu de la **Santé** (10 %). Cela se manifeste notamment par des refus de services, des traitements défavorables en raison de l'orientation sexuelle et/ou amoureuse, ou l'identité de genre réelle ou supposée des personnes. ▲

AGRESSIONS PHYSIQUES

UN CONTINUUM DE BRUTALITÉ

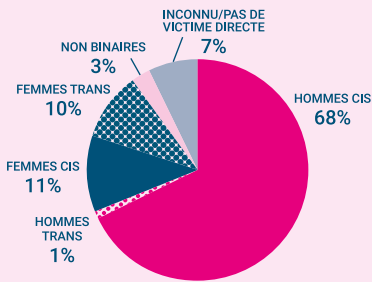
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

184

ÂGE DES VICTIMES



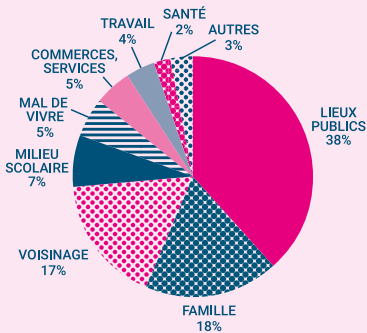
GENRE DES VICTIMES



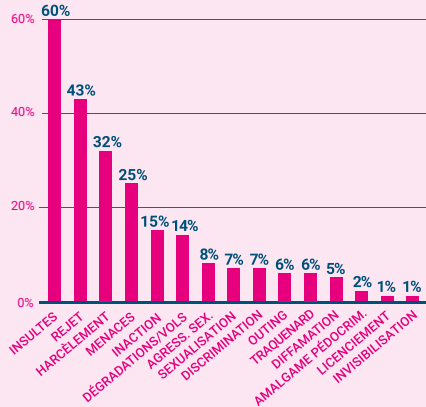
% DES CAS RELATANT UNE AGRESSION PHYSIQUE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
13%	21%	22%	3%	17%

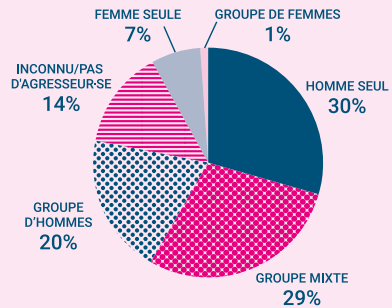
CONTEXTE



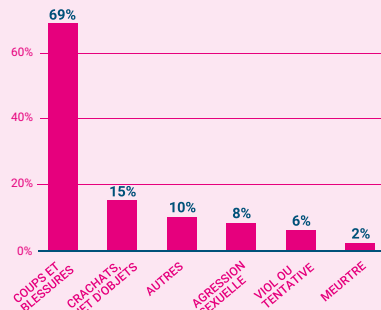
MANIFESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES



AGRESSEUR-SES



TYPES D'AGRESSIONS



184 cas d'agressions physiques signalés en 2022 : sans doute une maigre portion de la réalité des violences subies en silence, mais un chiffre déjà insupportable. Dans la moitié des cas, ces agressions sont le fait d'hommes (seuls ou en groupe). Les lieux publics sont un contexte privilégié (38 %), mais les cadres intimes de la famille et du voisinage viennent juste après (18 % et 17 %). Les hommes cis et les femmes trans sont les plus touché-es : des agressions physiques sont évoquées dans plus d'un cinquième des témoignages envers elleux. Notons enfin que la page d'aide en ligne « On m'a agressé-e physiquement » est la deuxième la plus consultée dans la catégorie « J'ai besoin d'aide » de l'interface d'aide en ligne de SOS homophobie.

DES MOTS AUX COUPS

« Ce ne sont que des mots », entend-on souvent pour justifier les prises de position hostiles aux personnes LGBTI. Cela ferait partie du débat public, de la

pluralité des opinions dans les médias, mais on le sait depuis longtemps : les discours discriminants, voire haineux, qui pointent

certains groupes comme « anormaux », inacceptables dans la société, se traduisent toujours par des coups. À force de désigner des boucs émissaires et de déshumaniser, on légitime le passage à l'acte violent. Quelle éducation à la haine a ainsi pu pousser un garçon de 12 ans à jeter une bouteille en verre au visage d'une passante, parce qu'il l'identifie comme trans ?

Le terreau idéologique est clair dans le cas de Philippe. Le voisin qui l'a frappé profère des insultes antisémites et homophobes, tague des croix gammées et menace de « brûler les LGBT » après une éventuelle victoire de Marine Le Pen. D'autres cas d'agressions physiques au travail (à Lyon) ou sur un parking (en Seine-et-Marne) allient gayphobie et racisme. « Les lesbiennes font du mal au féminisme ainsi qu'aux hommes », déclare l'agresseuse de Claire et Anaïs, avant qu'arrivent les coups. Symbole politique fort, les Marches des fiertés sont souvent le théâtre de violences, parfois préméditées en groupe, par exemple à Bordeaux cette année (voir Témoignages).

« PERSONNE NE RÉAGIT »

CLIMAT EXPLOSIF

Les discours LGBTIphobes entretiennent la haine. Quand la victime se présente, la haine est déjà là, et il ne faut pas grand-chose pour que l'agression éclate.

Simon s'arrête pour renouer ses lacets devant un commerce, on l'attaque à coups de crosse. Comme lui, beaucoup de victimes

se contentent de passer dans la rue ou d'être devant leur domicile quand la violence s'abat sur elles pour des motifs futiles et souvent inexistantes. Leur crime est d'être visible, d'être tout court.

Écrasé-es par ce climat de terreur, beaucoup ont peur de « provoquer », de se montrer. Il n'est pas rare de trouver des justifications dans les témoignages, comme ce sexagénaire insulté et agressé dans son immeuble, qui s'excuse : « Je suis une personne discrète et en rien provocatrice. » Peur des représailles aussi, d'autant plus que les autorités ne jouent pas toujours leur rôle.

PROTECTION OU MALTRAITANCE ?

En effet, la société repose largement sur les figures censément protectrices que sont les parents, le personnel éducatif, la police, etc. Trop souvent, pourtant, elles ne jouent pas leur rôle et aggravent les violences, quand elles n'en sont pas la source. Ulysse annonce qu'il est gay à ses parents, son père se lève et lui colle deux gifles. Jeune bisexuelle, Maya souffre d'une « mère qui ne sait communiquer que par la violence (physique et

morale) », qui la « tue de l'intérieur ». Abreuvées de discours LGBTIphobes ou confites dans une tradition d'inaction, de minoration ou de culpabilisation, les autorités se distinguent parfois par leur toxicité. Dans un collège corse, une CPE minimise le harcèlement lesbophobe dont souffre Léa, pourtant visée par un projectile. Dans le Nord, Fadil a été agressé à de multiples reprises par un homme qui lui a cassé une dent, le policier lui demande publiquement s'il est « de la jaquette ». Il n'est pas rare que les agressions homophobes soient requalifiées en bagarres où l'agressé·e se retrouve également coupable. Cédric témoigne depuis la Haute-Savoie des multiples agressions LGBTIphobes subies par ses proches en quelques mois : « Personne ne réagit, la personne agressée est seule pour se défendre, les "gardiens de la paix" ne font rien. » ▲

**« LES GENS ME TRAITENT
DE SALE GOTHIQUE,
SALE EMO, SALE BISEXUEL »**

TÉMOIGNAGES

CHEZ SOI, À L'ÉCOLE, DANS LA RUE...

Fanny a 16 ans et vit en Isère. Elle se promène avec une copine, trans comme elle. Deux garçons leur demandent si elles sont « des filles ou des garçons », puis commentent que « son pote a l'air d'une pute ». Il suffit d'un soupir, Fanny reçoit plusieurs coups de poing au visage. L'un des deux garçons la tire par-derrière, elle tombe à terre, ils lui donnent des coups de pied dans la tête. Fanny n'a pas voulu aller aux urgences, ni porter plainte.

Originaire du Bangladesh, **Abdul** partage un appartement dans le 93 avec plusieurs compatriotes. Ses colocataires découvrent son homosexualité, et c'est l'escalade : critiques sur son apparence et sa démarche, insultes. Un jour, quelqu'un vient le chasser des lieux. Abdul cherche à se défendre et reçoit des coups et des insultes. Il parvient à se réfugier dans une pièce voisine et à appeler la police.

Coralie est en troisième. L'an dernier, sa meilleure copine, dont elle était amoureuse, l'a outée auprès de tous·tes ses ami·es. Depuis, Coralie est victime d'un harcèlement lesbophobe émaillé de coups. « La fille que j'aimais fait partie de ce groupe de harceleurs. »

Simon s'arrête devant une pizzeria parisienne pour refaire ses lacets. Quelqu'un de l'équipe du restaurant – qui se présente comme « LGBT-friendly » – le traite de tapette et lui donne un coup de crosse sur la tête d'une violence telle qu'il perd connaissance.

En pleine nuit, dans une commune du Gard, quatre hommes éméchés croisent **Samantha** et la rouent de coups, s'acharnant sur leur victime recroquevillée au sol. Cette agression transphobe d'une grande violence a donné lieu à des condamnations de prison ferme.

CIBLAGE DES RENCONTRES ENTRE HOMMES

À Paris, **Guillaume** attend un partenaire rencontré en ligne, mais deux individus se présentent et le menacent avec un couteau. Ils le menotent, le dénudent et lui montrent des vidéos de torture pour lui extorquer de l'argent. Le calvaire dure près de trois jours avant l'intervention de la police, prévenue par des proches inquiets. Les tortionnaires n'ont pas plus de 20 ans.

En Gironde, **Frédéric** se rend sur un lieu de drague qu'il fréquente depuis longtemps. Mais cette fois-ci, il est frappé par un groupe d'hommes. Malgré l'absence d'insultes, il est évident pour lui qu'il s'agit d'une attaque homophobe.

En Seine-Saint-Denis, **Ryan** avait donné rendez-vous à un mec pour un plan, mais celui-ci cherche à lui voler son téléphone. Il se défend et, même s'il s'en sort avec des blessures, parvient à maîtriser son agresseur et à le remettre à la police.

HAINE EN FAMILLE

Les parents de **Jenny** acceptent mal qu'elle soit lesbienne. Sa mère lui impose toutes sortes de privations et de brimades, l'empêche de voir ses ami·es et même d'aller au lycée : « Si tu parles encore à cette fille, tu n'iras plus en cours. » Elle couronne ce harcèlement de coups à la tête. Jenny a peur qu'on l'envoie en Tunisie, pays d'origine de ses parents.

« TON POTE A L'AIR D'UNE PUTE »

Jules et **Adrien** se disent « ouvertement homosexuels, autant dans notre apparence que dans la gestuelle et la voix ». Alors qu'ils rentrent de soirée dans le métro, l'individu assis en face d'eux cherche manifestement à engager une dispute. Sentant l'animosité croissante du voyageur, les deux amis cherchent la désescalade. Jules propose à l'individu : « OK, bébé, tu regardes à gauche, je regarde à droite, on se calcule pas et tout le monde rentre à la maison », mais l'adresse semble déplaire à son interlocuteur, qui sort un couteau et lui entaille la mâchoire et le cou. Aidé par d'autres voyageurs, Adrien s'interpose, mais souffre de coupures à la main et aux côtes. L'agresseur s'enfuit dès que

les portes du métro s'ouvrent. Lorsque les policiers arrivent, ils insistent sur la couleur de peau présumée de l'agresseur et font des remarques culpabilisantes sur la tenue d'Adrien, qui porte un T-shirt Barbie. Dans l'ambulance, un pompier fait également des allusions racistes, tandis que ses collègues minimisent et semblent peu convaincus du caractère homophobe de l'événement. À l'hôpital, leur prise en charge se conclut encore par une remarque culpabilisante, liée cette fois-ci au fait qu'ils avaient bu. Le problème est pourtant bien une gayphobie telle qu'elle pousse un homme à attaquer des inconnus, et non la tenue ou l'alcoolémie des victimes. ▲

Dev est une personne transmasculine non binaire. Quand il exprime le souhait de faire son coming out auprès de sa tante et de sa grand-mère, une dispute éclate et son petit frère de 16 ans essaie de le poignarder avec un couteau de cuisine, tout en lui disant qu'il ne sera « jamais un vrai homme ». « Je me suis déjà pris plusieurs coups venant de lui et je ne peux pas porter plainte, car ma mère me menace de me mettre à la rue si je le fais. »

CORPS TRANS, SOUVIS À LA VIOLENCE

Kim est une adolescente trans de 17 ans, qui n'est pas out en raison du climat LGBTI-phobe au sein de sa famille. Quand elle décide de laisser pousser ses ongles, son père lui dit que « ça fait pute ». Après avoir refusé de participer à un « truc religieux », elle s'enferme dans sa chambre et reçoit des coups répétés de son père. Ce n'était pas la première fois.

Dans les Pays de la Loire, vit **Clémentine**, ado trans de 13 ans. Au collège, elle a subi bousculades, insultes, etc. On soulevait

sa jupe pour « savoir son sexe ». La direction n'a rien fait et a tenu des propos transphobes envers elle (« Estime-toi heureuse de mettre une jupe au collègue » ; « Non, tu ne t'appelles pas Clémentine »), si bien qu'elle est déscolarisée. Sa mère bout : « Je suis très en colère. Ma fille est une bonne élève. Ils lui ont fait beaucoup de mal. Et le pire, c'est que ce sont des personnes de l'Éducation nationale qui sont censées être là pour nos enfants et faire en sorte de les protéger. »

LE VIOL COMME ARME

Fabien, étudiant en médecine dans le sud de la France, raconte le climat gayphobe entretenu par son chef de service à l'hôpital, qui lance « pédale » à tout-va. Cela n'a pas empêché cet homophobe de violer Fabien pendant une nuit de garde. Il n'ose pas porter plainte pour préserver sa carrière, et aussi par peur du racisme et de l'homophobie de la police.

Léo nous appelle de Haute-Vienne. Bisexuel, de style plutôt gothique et parfois « féminin », il ne dénombre pas les insultes

et jugements qu'il a essuyé-es. Au collège, on lui jetait divers projectiles, on l'a tabassé dans les toilettes. En troisième, il est victime d'un viol en réunion, qu'il tait. Les violences se poursuivent par intermittence : « On me tabassait dès que je sortais de chez moi. » Même si Léo se dit sorti de dépression, il a développé une phobie sociale et des troubles alimentaires.

S'ASSUMER, FACTEUR AGGRAVANT POUR LES AGRESSEUR-SES ?

Alors qu'**Alfred** sort de chez lui, en Isère, il est pris à partie par un inconnu alcoolisé, qui se montre agressif et cherche à l'intimider. Qualifié de « tapette », Alfred assume alors son homosexualité : son agresseur enrage et le roue de coups.

Après une Marche des fiertés dans le Rhône, **Oriane** est tranquillement installée sur les berges du fleuve, en train de câliner sa copine. Soudain, une bouteille en verre explose juste à côté du couple. Elles ne sont pas blessées, mais sous le choc.

Plusieurs agressions physiques en marge de la Pride de Bordeaux ont été médiatisées et remontées à SOS homophobie : un ado crache sur quelqu'un qui attend le tram avec un drapeau LGBTI, l'insulte et cherche à le frapper – heureusement, d'autres personnes s'interposent. En bas du Grand-Théâtre, un groupe d'autres ados équipé-es de pistolets à eau contenant une solution irritante vise les yeux des personnes arborant paillettes et arcs-en-ciel. Ceux qui cherchent à les arrêter sont frappé-es et insulté-es, jusqu'à l'intervention de la police.

Paolo est attablé avec son conjoint et une amie du couple dans un petit restaurant de la banlieue nord de Paris. Le propriétaire des lieux s'invite à table et finit par demander à Paolo s'il est gay : « Oui, et j'en suis fier. »

Deux autres membres du personnel surgissent et proclament que « c'est à vomir, que s'il était au Maghreb, on l'aurait tué et mis dans un trou ». Devant le flot d'injures et de menaces, le groupe cherche à partir, mais Paolo est retenu par les pieds et on cherche à lui prendre son téléphone, avec lequel il enregistrait la scène.

POLICE AUX ABONNÉS ABSENTS

Aurélien a 32 ans et habite dans le Vaucluse. Ses voisins l'insultent (« sale pédé ! »), lui lancent des « regards méchants », déposent des peaux de bananes sur son paillason et se garent sur sa place réservée. Un jour, ils lui assènent deux coups de barre sur le front. Terrorisé, Aurélien s'équipe d'une bombe lacrymogène et l'utilise pour se défendre. Ses agresseurs portent plainte, et le voici plaqué au sol pendant l'interpellation. Aurélien se voit refuser le droit de déposer plainte et se tourne vers une gendarmerie mieux disposée. ▲

**« VOUS ÊTES
DES PÉDÉS,
C'EST NORMAL »**

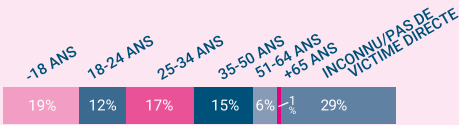
LESBOPHOBIE

LESBOPHOBIE, QUAND TU NOUS TIENS

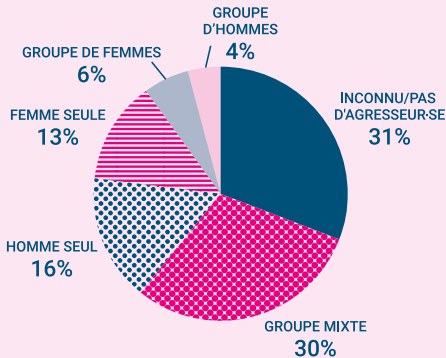
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

156

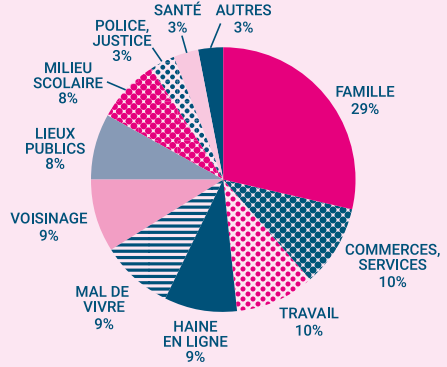
ÂGE DES VICTIMES



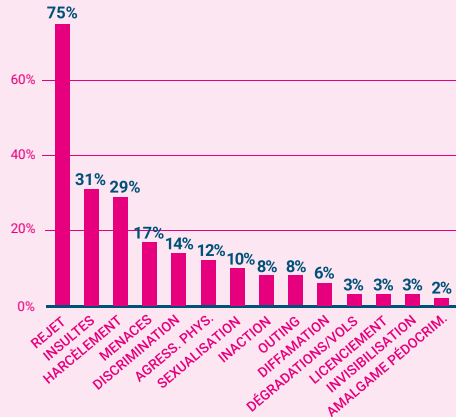
AGRESSEUR-SES



CONTEXTE



MANIFESTATIONS



Devoir rester sur ses gardes, telle est la sempiternelle philosophie de vie que sont contraintes d'adopter les lesbiennes. Ce constat reste de mise en 2022, puisque l'on dénombre 156 cas spécifiquement lesbophobes, soit 13 % des cas de LGBTphobies rapportés à SOS homophobie. Les discriminations et violences se manifestent principalement dans le cadre familial (29 %), dans les commerces et administrations (10 %), et au travail (10 %). Dans la lignée des années précédentes, la lesbophobie s'exprime souvent au travers du sacro-saint triptyque : rejet (dans 75 % des cas), insultes (31 %) et harcèlement (29 %).

L'ÂPRETÉ DU QUOTIDIEN DES LESBIENNES

Sans faire exception, 2022 est une année où les lesbiennes ne bénéficient d'aucun lieu de répit, d'aucune parenthèse de lâcher-prise total, pas même en cercles restreints, où la vigilance et la peur permanentes s'entremêlent. Rejetées, insultées, harcelées, à l'école, dans les transports, dans la rue, au travail, les lesbiennes peinent également à trouver refuge auprès de leur famille.

L'entourage, loin d'être le garant soutenant et protecteur, incarne au contraire à merveille le rôle du bourreau. Ainsi, des parents n'acceptant pas l'homosexualité de leur fille en viennent à contrôler ses activités, allant jusqu'à installer un GPS sur son téléphone. Ailleurs, une jeune femme lesbienne est menacée de mort à l'arme blanche par sa mère. L'angoisse qu'elle éprouve au regard de l'atmosphère insoutenable de son lieu de vie lui a déjà occasionné d'importants problèmes de santé. Ce mal de vivre est malheureusement trop souvent la résultante d'un climat familial délétère, imprégné d'homophobie. Une femme redoute la réaction de sa famille, qu'elle

sait LGBTIphobe, si elle aborde la question de son attirance envers les femmes. Elle souffre de dépression, évoque des pensées suicidaires et manifeste le souhait de ne plus être lesbienne.

Le domicile n'est pas non plus épargné par les violences lesbophobes perpétrées par le voisinage. Le rejet revêt alors des formes plus insidieuses, comme pour ce couple de femmes qui a reçu dans sa boîte aux lettres deux magazines d'extrême droite, sans avoir pour l'instant réussi à identifier l'auteur-riche de ce canular. Dans d'autres cas, le harcèlement par les voisin-es se fait à visage découvert. Un autre couple de femmes subit ainsi les insultes et propos diffamatoires d'un voisin, qui n'a pas hésité à les menacer physiquement à l'aide d'une batte de base-ball. En danger dans la sphère privée, les lesbiennes le sont aussi inévitablement dans les lieux publics, qui restent le théâtre d'une lesbophobie ordinaire et décomplexée. Ici,

un homme accoste deux femmes se tenant la main dans la rue, leur indiquant qu'il trouve cela « bizarre » ; là, un autre homme aborde un couple de femmes et leur propose un plan à trois, avant de poursuivre son chemin. Dans l'espace public, les lesbiennes, sans cesse sexualisées, se sentent constamment observées et en insécurité.

MILIEUX SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL, TERRAINS PRIVILÉGIÉS DE LA LESBOPHOBIE

En matière de lesbophobie, une dynamique similaire se produit à l'école et au travail, qui agrègent à eux deux 18 % des cas recensés en 2022. En milieux scolaire et professionnel, il n'est pas rare que le harcèlement, les menaces, les insultes, voire les propos diffamatoires, démarrent à la suite d'un outing – pratique consistant à dévoiler l'orientation sexuelle et/ou amoureuse, ou bien l'identité de genre contre le gré de la victime. Tatiana est ainsi agressée physiquement et insultée par un ancien collègue sur son lieu de travail.

Des témoins étaient présents au moment de l'altercation et des vidéos ont été prises. Elle a porté plainte et espère que cela portera

« TU ES HOMO PAR DÉPIT, CAR TU N'AS PAS TROUVÉ LE BON »

ses fruits. « Le plus révoltant pour [Tatiana], c'est de [s]'être retrouvée outée au boulot. » Elle précise encadrer des hommes, notamment plus âgés qu'elle. Ailleurs, une collégienne, outée par une de ses « amies », a été harcelée plusieurs mois durant, ce qui a contribué à l'isoler et l'a poussée à faire deux tentatives de suicide.

Élément consubstantiel au *modus operandi* lesbophobe, les victimes doivent faire face à l'inaction de la hiérarchie ou de la direction, que cela se produise à l'école ou au travail. Caroline subit une tentative d'agression physique au travail et le signale à son employeur, qui n'émet aucune sanction contre l'agresseur. Dans un collège, malgré un rapport envoyé à la direction signalant un événement lesbophobe, celle-ci décide de ne pas prononcer de sanction à l'encontre des harceleur-ses.

Au travail, les violences lesbophobes peuvent enfin se traduire par un licenciement, comme ce fut le cas pour Clara, qui a été renvoyée après plusieurs mois d'arrêt causé par le harcèlement de ses collègues.

QUAND L'ACCÈS À DES PRESTATIONS RIME AVEC DISCRIMINATIONS

À l'image des témoignages reçus ces dernières années, 2022 est marquée, pour les lesbiennes, du sceau de l'inégal accès à des services ou à des prestations médicales. Discriminées sans relâche, les lesbiennes le sont aussi lorsque leur capacité à accomplir leur rôle de parent est questionnée.

Garance, lesbienne cis, a eu trois enfants avec deux ex-compagnons. Jusqu'ici, elle avait la garde partagée de ses enfants, malgré la lesbophobie qu'elle et sa compagne subissent de la part de son premier compagnon. Une enquête des services sociaux, relative aux maltraitements de celui-ci sur leurs deux enfants, entraîne leur placement en famille d'accueil, Garance étant considérée lors du jugement comme « trop instable dans sa vie amoureuse », car ayant « changé de bord ». Elle obtient tout de même un droit de visite, qui se voit remis en cause lorsque la « mère d'accueil » apprend que Garance est lesbienne. Le prochain jugement devrait faire la lumière sur le placement de ses enfants.

À Paris, la compagne d'Ambre avait rendez-vous pour inscrire leur enfant en crèche, mais s'en voit refuser la possibilité, car « [elle n'est] pas enceinte, [elle n'est] pas la mère de l'enfant, seule la mère peut faire l'inscription ». Les discriminations persistent aussi en milieu médical, comme l'attestent plusieurs témoignages mentionnant la prescription forcée de tests de grossesse sanguins par des praticien·nes à leurs patientes, alors même que celles-ci avaient indiqué à plusieurs reprises être lesbiennes. ▲

**« JE VAIS TE TUER,
LESBIENNE
DE MERDE ! »**

TÉMOIGNAGES

Léna, habitante de Picardie, rapporte avoir été licenciée de manière abusive et lesbophobe par l'entrepôt logistique dans lequel elle travaillait depuis plusieurs années. Après avoir reçu une lettre de mise à pied, elle a été convoquée en entretien sans avoir eu la possibilité de se défendre, et a finalement été licenciée pour harcèlement moral et sexuel. La décision se fonde sur les témoignages calomnieux de collègues, qui lui reprochent notamment d'avoir parlé de sexe, ce que Léna nie catégoriquement. Elle explique également avoir entretenu une relation avec son ancienne supérieure hiérarchique, ce qui a fait l'objet par la suite de sous-entendus et d'attaques déguisées de la part de collègues. Le harcèlement avait depuis cessé, sans que sa hiérarchie ne se saisisse du problème ni ne sanctionne ses collègues. Léna souhaite entamer des négociations avec son ancien employeur, afin que le motif du licenciement soit requalifié, saisir les prud'hommes et porter plainte.

Audrey et Jade s'embrassent sur le quai d'une gare et sont saluées par le « bonjour » d'un contrôleur SNCF au ton très insistant. Quelques instants plus tard, une voix d'homme imitant des bruits de bisous et simulant un orgasme se fait entendre dans les haut-parleurs de la gare. Audrey et Jade ont le sentiment d'être directement visées et sont mal à l'aise. Leur signalement, envoyé à la SNCF suite à cet incident, est pour l'instant resté sans réponse.

La mère d'**Océane** n'accepte pas l'homosexualité de sa fille. Elle l'empêche de parler à la fille dont elle est amoureuse et contrôle ses moindres faits et gestes. Cette situation dure depuis deux ans.

Charlotte rapporte que sa fille, **Sybill**e, a été agressée avec sa petite amie à la sortie du tram, en rentrant du lycée. Deux jeunes adolescents, après s'être questionnés sur l'identité de genre des deux jeunes filles, les ont suivies et menacées, allant jusqu'à brandir un couteau. À la vue de celui-ci, Sybill appelle immédiatement la police, faisant ainsi fuir les agresseurs. Le couple se rend ensuite au commissariat, accompagné de Charlotte, pour effectuer un dépôt de plainte. Depuis cette agression, Charlotte est d'autant plus anxieuse quand elle voit sa fille et sa petite amie se tenir la main dans un lieu public.

Un professeur relate le harcèlement constant que subit **Sarah**, une élève de quatrième, de la part de certain-es camarades de classe. Lors du cours d'un collègue, sa gourde aux couleurs du drapeau arc-en-ciel, posée sur son bureau, est l'élément déclencheur des propos lesbophobes de ses camarades. L'un d'entre eux en vient à demander à un compère s'il souhaiterait être comme cette gourde, ce à quoi celui-ci ne manque pas de répondre : « Non, je ne suis pas pédé. » Cette discussion se poursuit sur le parfum que porte leur camarade, qu'ils jugent répugnant et qui « pousserait à devenir lesbienne ». Les deux élèves se voient donner une heure de retenue, mais reçoivent le soutien de la majorité des garçons de la classe. Bien qu'un rapport ait été envoyé par le professeur à la direction et à l'équipe pédagogique, aucune sanction véritable n'a été prise par la suite, au motif qu'il serait « trop tard dans l'année ». Ironie de l'histoire, parmi les harceleur-ses de Sarah, certain-es ont mené un travail spécifique sur la lutte contre le harcèlement scolaire, pour lequel le collège a même reçu un prix.

« VA BOUFFER DE LA CHATTE ! »

Pénélope, 38 ans, vivant en Loire-Atlantique, a vu sa relation avec sa sœur se détériorer fortement depuis qu'elle lui a fait son coming out. Ne pouvant pas supporter ses propos lesbophobes (« Je ne veux pas te voir embrasser une autre fille » ; « Avec qui tu couches ne nous regarde pas, tu peux même être zoophile »), Pénélope a préféré couper les ponts pendant un an. Depuis, elle a essayé de reprendre contact avec sa sœur, mais cette dernière persiste à tenir des propos similaires. Cette situation a des conséquences négatives très fortes dans le quotidien de Pénélope, qui en est venue à développer des troubles obsessionnels compulsifs (TOC). Cela s'imisce y compris dans ses relations intimes avec sa compagne, au cours desquelles il lui arrive de penser à sa sœur. Certains week-ends, elle fait même le choix de ne pas aller voir sa compagne lorsque l'image de sa sœur parasite trop son esprit. Bien que sa compagne se

montre compréhensive, Pénélope redoute que cette situation vienne gâcher leur relation. Pour tenter de trouver de l'apaisement, elle a entamé une thérapie avec une psychologue. Celle-ci lui a notamment proposé d'écrire, sous forme de lettre adressée à sa sœur, tout ce qu'elle avait sur le cœur, mais cela ne l'a pas davantage aidée. Pénélope trouve la situation insoutenable et confie avoir l'impression « d'être folle », coincée entre la conviction d'avoir eu raison de couper les ponts et la culpabilité qui la submerge. En possession de messages vocaux lesbophobes de sa sœur, elle hésite à porter plainte et souhaite se laisser le temps de mûrir sa réflexion. Pénélope ressent le besoin d'échanger avec des personnes ayant traversé la même situation et entreprend de se rapprocher du centre LGBT de Nantes. L'écouter-e de SOS homophobie évoque aussi l'association Contact et l'invite à se renseigner sur la présence d'une antenne près de chez elle. ▲

Dans le Var, la compagne de **Florence**, mère biologique de leur enfant de quelques mois, voit sa requête en adoption plénière refusée par le tribunal. Celui-ci justifie sa décision par « un trop grand écart d'âge entre les deux femmes, qui risque de générer un conflit de générations pour l'enfant ». Face à cette situation insupportable, le couple cherche des conseils et informations leur permettant de poursuivre leur demande d'adoption.

En Moselle, **Esther** a subi une agression lesbophobe en pleine nuit, de la part d'un prétendu ami. Ce dernier s'est présenté à son domicile, alcoolisé et sous l'emprise de stupéfiants, et a crié dans les couloirs de l'immeuble : « Je vais te tuer, lesbienne de merde ! » Ne sachant pas s'il était armé, Esther a préféré rester enfermée chez elle, mais a fait sortir sa chienne afin de le faire fuir. Depuis cette nuit-là, il a essayé à plusieurs reprises de les écraser, elle et sa

chienne, avec sa voiture. Esther s'interroge sur la possibilité de porter plainte, l'ensemble de son immeuble ayant été témoin de l'agression.

Depuis son emménagement, il y a deux ans, dans un immeuble francilien dont elle est copropriétaire, **Agathe** est confrontée au harcèlement continu d'une voisine qui contrôle ses allées et venues, et assène des insultes lesbophobes (« sale gouine ! ») et racistes, sa compagne étant maghrébine. Sa voisine appose également des écrits dans les parties communes. Dans l'un d'entre eux, elle demande aux occupants de l'immeuble s'ils préfèrent « la 1^{re} ou la 2^e folle, le mâle ou la femelle ». Bien qu'ayant alerté le conseil syndical, le syndic, le maire et la police municipale, aucune solution viable n'a été apportée à Agathe – si ce n'est celle de déménager et de vendre son appartement ! Disposant de nombreuses preuves, elle souhaite désormais porter plainte pour mettre fin au harcèlement qu'elle et sa compagne

subissent. L'association l'invite à se rapprocher de FLAG!, afin de pouvoir obtenir une liste de commissariats sensibilisés aux LGBTIphobies.

La supposée meilleure amie de **Catherine** pense que l'orientation sexuelle résulte d'un choix. Lorsque Catherine essaie de la raisonner, celle-ci l'insulte et lui demande si elle a déjà « essayé avec une femme ». Catherine souffre de la situation et se demande si une action en justice est possible, étant en possession de preuves écrites.

Tiphaine se rend à l'hôpital dans le Finistère, dans le cadre d'une consultation de gynécologie pour suspicion d'endométriose. Lorsque la gynécologue lui demande s'il y a un risque de grossesse, Tiphaine indique que non, car elle est en couple avec une femme cis depuis plusieurs années. La gynécologue conclut la discussion en répondant : « Donc pas de pénétration », refuse d'examiner Tiphaine par échographie endovaginale et met fin à la consultation. ▲

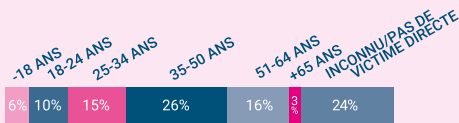
GAYPHOBIE

LA GAYPHOBIE N'EST JAMAIS FINIE!

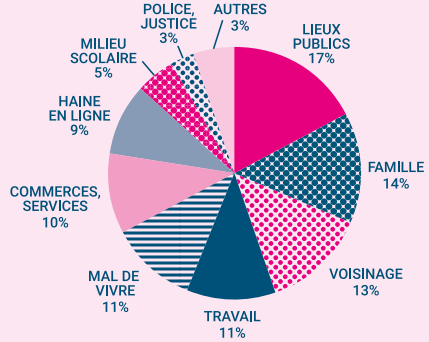
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

616

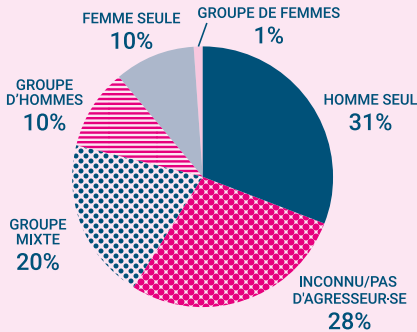
ÂGE DES VICTIMES



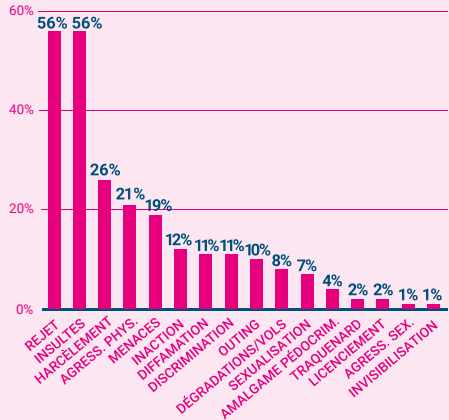
CONTEXTE



AGRESSEUR-SES



MANIFESTATIONS



En 2022, 616 cas ont été rapportés à SOS homophobie. C'est du même ordre de grandeur que l'année précédente (625 en 2021), mais c'est encore trop. Ils représentent 52 % du nombre total de cas reçus, ce qui montre que pour les personnes gays, la route vers l'acceptation de qui elles sont est encore longue. Les manifestations de gayphobies sont variées, allant des insultes et du rejet (56 % des cas pour chacune) aux agressions physiques (21 %). Le harcèlement, lui, concerne encore 26 % des cas rapportés en 2022. 31 % des actes gayphobes sont le fait d'hommes seuls. Les groupes d'agresseur·ses agissent aussi dans plus d'un tiers des cas. Derrière l'apparente acceptation par tous·tes des personnes gays, celles-ci doivent encore lutter au quotidien, et subissent des agressions constantes qui peuvent venir de n'importe qui, leur rappelant qu'elles n'ont pas la même place que les autres dans la société.

JAMAIS SOI-MÊME, NI DEHORS NI CHEZ SOI

Sortir de chez soi peut être une épreuve pour nombre de personnes gays, qui savent qu'elles peuvent subir des insultes et des agressions à tout moment. En 2022, les lieux publics passent en tête des contextes de gayphobies, avec 17 % des cas (contre 14 % en 2021). La gayphobie dans les lieux publics revêt divers aspects, mais se manifeste le plus souvent sous la forme d'insultes. On ne compte plus le nombre de « pédé », « pédale », « tapette » entendus dans l'espace public. Pour s'en protéger, son chez-soi est censé être un espace rassurant. Cela peut malheureusement vite tourner au cauchemar.

En 2022, 14 % des témoignages concernent la famille et 13 % le voisinage, preuve que même dans la sphère privée, l'enfer peut naître. Le cercle familial peut être source de détresse, notamment lors d'un coming out après lequel la famille ne montre pas le soutien nécessaire ou refuse totalement l'identité de la personne. Les victimes les plus jeunes, encore dans la découverte de soi, sont les plus vulnérables. L'un des témoignages que nous avons reçus cette année fait état par exemple d'un père qui, en réaction au coming out de son fils, lui promet d'appeler le médecin pour le faire soigner, en lui précisant que « même les animaux ne font pas ça ».

Un autre témoignage concerne un couple d'hommes harcelés par un voisin, qui les menace de les tuer et les insulte dès qu'il les croise. Ils n'ont pas les moyens de prendre un avocat, la police dit ne pas disposer d'assez de preuves et, pendant ce temps, leur existence reste un calvaire. Tous ces exemples montrent combien il peut être compliqué de se découvrir et de vivre en étant soi-même. Endosser la charge mentale de devoir se battre pour ses droits, pour se créer un cercle social et des espaces sans jugement et sans violence reste aujourd'hui souvent nécessaire aux personnes gays et LGBTI dans leur globalité.

PAS DE RÉPIT, MÊME EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

La gayphobie ne s'arrête jamais et est aussi le fait des institutions, qui doivent protéger tous-tes les citoyen-nes. Dans les secteurs de la santé, de la justice, de la politique (thématiques développées dans les chapitres correspondants), les exemples sont nombreux.

En témoigne la situation de Corentin, victime d'un infirmier qui, dès l'instant où il comprend qu'il est gay, change de comportement et lui dit « d'arrêter sa crise de

fillette et de faire son cinéma de pédé », et ce après l'avoir traité de « chien » devant des collègues qui n'ont pas réagi. L'infirmier a refusé de finir les soins, et la victime a dû retirer sa perfusion seule. Ce type de discrimination peut causer des problèmes très graves : du manque de diagnostic à l'absence de traitement qui, dans les cas les plus extrêmes, peuvent avoir des conséquences funestes. Même lorsqu'elles sont en situation de vulnérabilité, les personnes gays risquent la discrimination ou l'agression. Il est temps de mettre tous les moyens en œuvre pour que ces situations cessent. Cela ne pourra qu'être la résultante de politiques visant à rendre les services publics irréprochables en matière d'accueil des personnes LGBTI.

HUMOUR, VOUS AVEZ DIT HUMOUR ?

Les insultes gayphobes sont souvent dites sous couvert d'humour, à l'image de l'humoriste Redouane Bougheraba, qui arrête son spectacle lorsqu'un spectateur se lève pour aller aux toilettes en passant devant la scène. En résultent de longues minutes de moqueries : « Je vais aller pisser assis, parce que je suis une folle », avant de demander à la salle, hilare : « C'est le copain de qui, le dep ? », en imitant la démarche jugée trop féminine de la victime.

**« TROIS JEUNES PASSENT
ET L'UN D'EUX ME
SUGGÈRE DE ME FAIRE
BRÛLER À L'ACIDE »**

Ce pseudo-humour gayphobe n'est pas seulement présent dans certains spectacles, mais infuse partout et toujours avec ses relents de sexisme : « C'est pas humain » ; « T'as un sac à main de fille, c'est pas étonnant. » Ces mots sont entendus dans la famille d'un ami par une victime, avant que l'agresseur soit défendu par sa mère : « C'est pour charrier. »

Ces comportements banalisent la gayphobie et le sexisme. L'homme gay est souvent comparé aux femmes, dénigrées par là même, tout en étant dévalorisé par rapport aux hommes cisgenres et hétéros. C'est en luttant en même temps contre le sexisme et les LGBTIphobies qu'une société vraiment inclusive pourra être bâtie. ▲

TÉMOIGNAGES

Depuis des mois, **Gabriel** est pris à partie et agressé par plusieurs personnes. À de multiples reprises, et parfois devant la police, il a été insulté et frappé par ses agresseurs, qui lui ont dit de ne plus revenir dans le quartier. Il est fréquemment menacé : « Je te défonce, je te saigne », et a même été traité de pédophile.

Leïla est une femme trans, qui rentrait chez elle à pied un dimanche après-midi quand, d'un coup, deux jeunes l'ont prise à partie en proférant des insultes gayphobes : « Sale pédé, on va te niquer ta mère », avant de revenir vers elle plusieurs fois pendant son trajet.

Omar est professeur dans un collège. Au mois de février, lui et son petit ami subissent du harcèlement en ligne sur le compte Instagram de ce dernier : « Tu sors avec le prof, gros DEP » ; « Viens devant le collège et assume. » Le chef de l'établissement prend ce harcèlement très au sérieux. Son compagnon a déposé plainte au commissariat, qui a été très peu coopératif. Il vit très mal ces événements et s'en veut, car il se dit fautif d'avoir mis son petit ami dans cette situation à cause de photos sur Instagram.

Thomas vit dans un appartement situé au rez-de-chaussée, dans une impasse. Il est régulièrement insulté, et a été agressé à plusieurs reprises par des personnes du voisinage car il est gay. Il n'ose pas porter plainte par peur des représailles et n'a pas les moyens de déménager. Il a même tenté de se suicider à cause de cette situation. L'écoutant-e lui a donné plusieurs conseils pour essayer de s'en sortir.

Être traité de « pédé », de « sale homo », et menacé de mort, ce sont les « remerciements » de la voisine de **Marc**, alors qu'il lui avait rendu service en s'occupant de son chat, qui était seul à l'extérieur de son appartement. Ce déferlement de haine s'est produit uniquement car il lui a demandé de faire attention à son chat.

Karl et **Evariste** marchent simplement vers la plage, sans faire montre de comportements pouvant suggérer qu'ils sont en couple. Malgré tout, un homme qui passait à vélo les interpelle en leur disant : « Bonjour Monsieur, Dame. » Son compagnon demande alors à l'homme où il voit une femme, et ce dernier de répondre : « Je ne sais pas, lequel de vous deux fait la dame ? », avant de partir en riant.

Achille aime le cosplay et partage sa passion sur les réseaux sociaux. Depuis peu, on l'ajoute d'office à des groupes dont les

Un vendredi, **Arnaud** est en soirée dans un bar avec des ami·es. Tout se passe bien, il a un peu bu, la musique est agréable. Pris dans l'ambiance de la soirée, il remonte sa chemise, la noue comme Britney Spears dans son clip « Baby One More Time », et se met à danser dans le bar. Le gérant est amusé par la situation et lui dit même : « J'adooooore comment tu es habillé ! »

Tout se passait très bien, jusqu'à ce qu'il aille aux toilettes et soit pris à partie par le vigile du bar, qui lui demande de remettre sa chemise « normalement ». Il lui dit ensuite : « Espèce de sale pédé ! Vous commencez à nous faire chier ! » Arnaud filme une partie de la scène, le vigile s'en rend compte et lui donne un coup de poing sur le nez, tout en le menaçant : « Tu veux la jouer comme ça, sale pédé ?

Vous allez tous brûler ! » Pour se protéger, Arnaud s'enfuit et va voir le gérant de l'établissement pour qu'il l'aide. Ce dernier, après vingt minutes de discussion, propose de s'arranger à l'amiable seulement parce qu'il a compris que la scène avait été filmée.

Malgré tout, le vigile l'a viré du bar, avant d'essayer de le frapper devant témoins. L'agression physique aurait été plus grave que le premier coup reçu si ses ami·es n'étaient pas arrivé·es à temps pour calmer l'agresseur. Arnaud est bouleversé et choqué par cette scène, mais rassuré par l'écouant·e de SOS homophobie, qui lui explique qu'avec les vidéos, le dispositif de préplainte en ligne et les suites juridiques possibles, il pourra donner suite à cette agression. ▲

membres se moquent de sa sexualité et de sa passion. Les propos homophobes, sexistes, transphobes ou encore racistes s'enchaînent sans qu'il puisse réagir. Son échappatoire numérique devient un véritable enfer dans lequel il n'ose plus afficher sa passion. Achille envisage de porter plainte envers les différentes personnes de ces groupes.

Nino est tranquillement installé à la terrasse d'un café, lorsque deux hommes passent et parlent de lui en utilisant des insultes gayphobes et xénophobes dans le même commentaire : « Cette espèce de petit pédé de Turc. »

Yanis subissait, avant de démissionner, du harcèlement de la part de deux de ses collègues. Elles lui demandaient s'il « suçait des bites », s'il était actif ou passif, et ont même dit à un des collègues masculins de Yanis de « faire attention à son cul ». L'écouant·e de SOS homophobie lui a donné des conseils sur ce qu'il peut faire judiciairement contre ces deux personnes.

Aran est professeur. Il a appelé la ligne d'écoute de SOS homophobie pour faire part de l'isolement qu'il ressent, du fait du harcèlement et des insultes homophobes dans son établissement depuis l'arrivée d'une nouvelle proviseure. Ses collègues l'insultent et le féminisent constamment : « Il a l'air capricieuse, aujourd'hui. » La proviseure a écrit un rapport contre lui et l'empêche d'avancer dans sa carrière. Elle lui a même dit de demander une mutation, car « ça serait mieux pour tout le monde ». Aran se sent très isolé, et se demande ce qu'il peut faire face à cette situation qui lui pèse énormément.

Gino a été séquestré et tabassé par un homme. Il l'a forcé à s'outen, en le filmant et en lui disant : « C'est qui, le pédé ? » Il l'a aussi forcé à s'excuser et à retirer ses mains, qu'il utilisait pour se protéger des coups de son agresseur, qui a fini par lui donner des coups de pied au visage et le menacer de mort : « Tais-toi ! Aujourd'hui, tu vas mourir. » L'agresseur a posté la vidéo sur Snapchat.


Alix fait partie d'une association LGBTI qui fêtait son anniversaire dans un cabaret parisien, où les militant-es ont passé une très mauvaise soirée. Tout commence par une remarque de l'animateur sur le fait de ne pas prendre de photo, car les femmes et les hommes présent-es ne sont pas ici avec respectivement leur mari et leur femme. Une militante lui répond alors que d'autres formes de couples existent. Il répond : « Oui, deux femmes, deux hommes... Et pourquoi pas deux animaux ? Deux singes ? Et tu peux aussi faire ça avec ton petit dernier pour lui apprendre la vie, ou avec ton chien pour voir si c'est rigolo... », puis laisse un humoriste faire son numéro. Une militante lui fait remarquer que son numéro est très sexiste et homophobe. Il lui répond alors : « Madame, tu déranges le spectacle. Ferme ta grande gueule, tu nous emmerdes. » À la fin de la soirée, certain-es militant-es ont été pris-es à partie par les deux hommes, qui ont essayé de minimiser leur sexisme et leur homophobie sans se remettre en question.



Axel et sa collègue de travail ont subi pendant de longues minutes les propos homophobes et haineux d'une autre collègue, qui s'énervait car deux hommes s'étaient présentés dans leur bureau avec leur chien. Son discours tournait exclusivement autour du fait qu'il s'agissait d'un couple d'hommes : « Ces gens-là, de toute façon, ils ne sont pas



francs » ; « C'est des pédés, ils se comportent comme des femmes » ; « En plus, ils pensent qu'ils sont persécutés. » Ceci avant de lancer : « Et puis quoi encore ? Ils vont finir par se marier avec un animal ! », et de sortir du bureau.



Jean nous a appelé-es car il vit un divorce difficile avec son mari. En effet, celui-ci a demandé le divorce à la suite d'une thérapie de conversion opérée par une secte évangéliste. Jean n'a pas d'objection particulière au fait de divorcer, mais son mari a hébergé des pasteurs évangélistes chez eux, qui ont essayé de le forcer à quitter définitivement son domicile et l'ont traité à plusieurs reprises de « pédé ». Jean vit très mal cette situation. Il est tombé en dépression et ne trouve aucune aide. Ni la police, ni la justice, ni la commission d'enquête sur les sectes ne lui apportent de solution.


Lors de la Marche des fiertés de Biarritz, en juin, **Hugo** aide à la sécurité de la marche à la sortie d'un parking, lorsque deux hommes en voiture avec la fenêtre ouverte se sont moqués de lui, avant de le qualifier entre eux de « copine », en référence à son homosexualité supposée. Ils sont ensuite repartis en riant, visiblement très fiers de leur « blague ». ▲



 **benedict m** • Médecin ou Interne • Le 11/08/2022 à 10:47
Pour le moment, cette épidémie touche essentiellement les hommes jeunes, homosexuels. Pourquoi personne ne parle d'un moyen de prévention simple et efficace : LES PRÉSERVATIFS !!

 1  répondre

 **Vincent J**  benedict m • Pharmacien • Le 11/08/2022 à 16:11
Il ne faut pas froisser les minorités. C'est exactement pareil pour la Prep... Un cout énorme pour la société pour qu'une minorité (hétéro, bi ou homo) puisse se faire plaisir sans se protéger...

 0  répondre

 **Claudine** • Médecin ou Interne • Le 10/08/2022 à 13:45
Tout ce battage pour une population à risques irresponsable

 0  répondre

VARIOLE DU SINGE: UNE ÉPIDÉMIE RAPPELANT DES HEURES SOMBRES DE LA COMMUNAUTÉ GAY

« Mystérieux cancer chez les homosexuels américains », titrait le journal *Libération* le 6 janvier 1982. 1981 : bien que l'épidémie soit arrivée dans le monde occidental dans les années 1970, le milieu médical prend enfin en compte l'ampleur du VIH/sida. Après deux ans de relatif calme médiatique, l'année 1983 marque un tournant dans le traitement par les médias de cette maladie. Le virus est plus connu, et avec lui ses modes de transmission et les populations les plus à risque. La stigmatisation des homosexuels, considérés comme ayant une sexualité déviante par rapport à la norme, apparaît. Même si la prise en charge des patient-es atteint-es du VIH a connu d'énormes avancées, et malgré l'évolution des connaissances sur le virus, la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH perdure.

En 2022, des cas de variole du singe ont été rapportés en France. Les premiers cas ayant été recensés parmi un groupe de personnes homosexuelles, il n'a pas fallu longtemps pour que les hommes gays soient stigmatisés. Le traitement médiatique est en partie responsable de cette stigmatisation, la maladie étant souvent présentée comme une infection sexuellement transmissible (IST).

Or, la transmission du virus ne repose pas uniquement sur le contact avec la peau et les muqueuses, mais se fait également par gouttelettes, comme dans le cas du Covid-19 (salive, éternuements, postillons, etc.). Même si les personnes gays font partie des groupes les plus à risque et ont été prioritaires pour la vaccination, tout le monde peut contracter la maladie. Des cas ont été rapportés où des personnels soignants ne diagnostiquaient pas

la variole du singe, malgré la présence de symptômes, parce que la personne atteinte n'était pas homosexuelle.

Nous avons pu constater, avec ce virus, une résurgence de la stigmatisation des hommes gays et bis par certains médias et certains personnels de santé, comme celle existant vis-à-vis des porteurs du VIH. En résultent beaucoup de cas de gayphobies, notamment sur les réseaux sociaux, où les personnes, lorsqu'elles annoncent être malades pour alerter sur les symptômes, reçoivent des commentaires haineux sous lesdites publications. Les HSH (hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes) sont taxés, vis-à-vis de ce virus, d'irresponsabilité et jugés sur leur mode de vie.

SOS homophobie a reçu cette année des signalements de divers commentaires homophobes en lien avec la variole du singe, dont certains postés sur le site *Le Quotidien du médecin* par des personnels de santé. On peut y voir des commentaires de médecins diffusant beaucoup de désinformation. On y parle des préservatifs comme moyens efficaces pour prévenir le virus, traité comme une IST, sans faire mention de la contamination par gouttelettes, qui ne saurait être évitée avec ce moyen de protection seul, puis d'autres commentaires qualifiant les gays de « population à risque irresponsable », par exemple.

Il faut donc agir pour ne pas laisser se reproduire ce genre de réactions, qui ont pu traumatiser une génération entière. En premier lieu, les personnels médicaux doivent être sensibilisés aux problématiques de santé LGBTI, pour permettre à tous·tes le même accès au soin, et sans préjugé. Enfin, un traitement médiatique basé sur des informations vérifiées est essentiel pour ne pas créer des raccourcis d'interprétations, comme nous l'avons vu, et qui stigmatisent les populations concernées. ▲

BIPHOBIE ET PANPHOBIE

L'INCOMPRÉHENSION AU CŒUR DES DISCRIMINATIONS

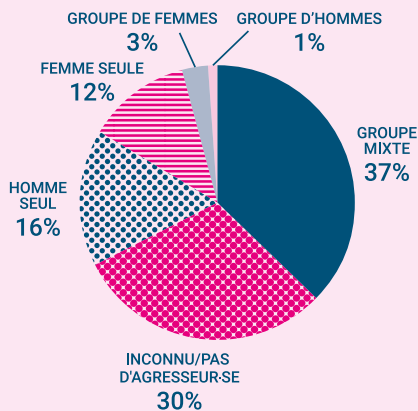
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

68

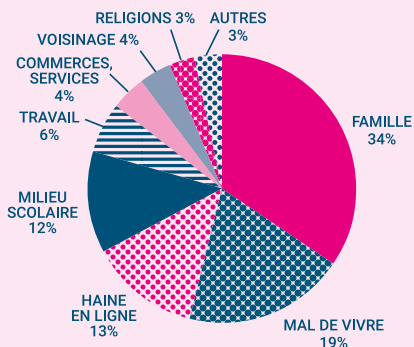
ÂGE DES VICTIMES



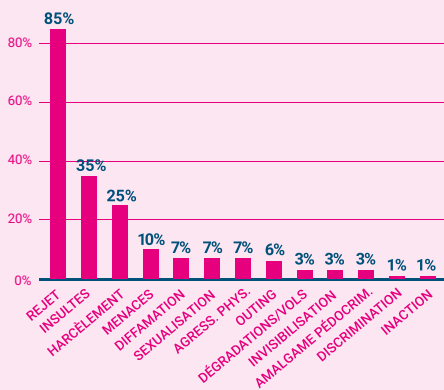
AGRESSEUR-SES



CONTEXTE



MANIFESTATIONS



En 2022, les cas de biphobies et panphobies représentent 6 % des LGBTIphobies recueillies par SOS homophobie. Ce chiffre, stable par rapport à l'année précédente, montre la singularité des violences à l'encontre des personnes bies et pans. Les mineurs sont les principales victimes, avec 28 % des cas, une statistique tristement constante. Peu importe le genre des victimes, les violences viennent principalement de leur cercle proche, famille ou pairs, avec une multiplication par deux du harcèlement biphobe à l'école par rapport à l'année passée. Les groupes mixtes sont d'ailleurs les principaux auteurs, et démontrent l'ampleur et le phénomène de groupe que prend le harcèlement. Les violences prennent des formes multiples, mais le rejet est un phénomène que vivent plus de 80 % des personnes concernées par la bi/panphobie. Les insultes sont présentes dans 35 % des cas, et des menaces sont prononcées dans un cas sur dix.

LES PRÉJUGÉS ONT DE BEAUX JOURS DEVANT EUX !

La bisexualité et la pansexualité, bien que ces termes définissent des orientations différentes, sont marquées par les mêmes formes de violences et de discriminations. La première d'entre elles prend racine dans la méconnaissance de ces orientations. Alors que la bisexualité est une orientation sexuelle répandue, perdue encore une véritable ignorance autour de sa définition, ainsi que celle de la pansexualité. À plusieurs reprises, des personnes out en tant que bies/pans nous révèlent l'incompréhension, le rejet et les insultes qu'elles peuvent subir dès lors qu'elles annoncent sortir avec une personne du même genre. La bisexualité n'est acceptée que lorsqu'elle prend la forme d'un couple hétérosexuel. Une collégienne témoigne : « J'avais déjà fait mon coming out en tant que bisexuelle, et mes parents ont dit que ce n'était pas grave. Cependant, il semblerait qu'ils aient mal saisi le sens de cette orientation, car quand une semaine plus tard, je leur ai dit que j'avais une petite amie, ceux-ci ont été choqués et se sont fermement opposés à notre relation. »

S'ajoutent, à l'ignorance du sens, les clichés négatifs qui entourent les orientations bies et pans. Ces deux dernières vont à l'encontre de la binarité et d'une représentation « fixée » de la sexualité. Ainsi, les clichés sont nombreux. Selon Däumer¹, l'une des premières à avoir théorisé la bisexualité, les personnes qui éprouvent des sentiments, amoureux et/ou sexuels, envers plusieurs genres sont perçues comme « infidèles », « peu dignes de confiance » ou encore « sexuellement indécis-es ». C'est ce que l'on retrouve dans plusieurs témoignages remontés à SOS homophobie. L'une des appelantes explique qu'elle vit le rejet de sa cheffe de service à la suite de son coming out bi et polyamoureux : « Je me sens naïve et bête d'avoir parlé de moi et donné une image de bie indécise et "polygame". » Elle met en mots tous les clichés que l'on peut entendre sur les personnes bies et pans, et pense alors être responsable du rejet vécu.

LE COMING OUT, UNE ÉTAPE QUI NE SE FACILITE PAS AVEC LE TEMPS

Le coming out revient à de nombreuses reprises comme un tremplin à la violence. C'est d'abord du côté de la famille que l'angoisse des personnes bies et pans se déclare. Peu importe l'âge, iels vivent dans la peur de l'abandon et des tensions. Iels sont plusieurs à craindre la réaction de leurs parents en raison de leur environnement culturel, social ou religieux. Un adolescent de 15 ans, en essayant d'aborder les notions d'orientations queers avec ses parents, n'a pas été soulagé par la réaction de sa mère : « Ça n'existe pas chez nous, c'est anormal. » Ces sentiments de peur ne s'atténuent pas avec l'âge. Une jeune femme de 22 ans craint que sa mère découvre sa bisexualité et l'envoie en thérapie de conversion.

Une fois le coming out fait, les peurs font place à la violence pour certain-es. Plusieurs adolescent-es expriment la manière dont leurs parents s'immiscent dans leur relation lorsque celle-ci est avec une personne du même genre. Contrôle des sorties, confiscation des téléphones, interdiction de côtoyer la personne, etc. L'invisibilisation, la censure et l'interdiction sont de véritables ressorts pour les parents de ces jeunes, qui tentent à tout prix d'annihiler la bisexualité ou pansexualité de leur enfant. « Elle utilise mon téléphone, se fait passer pour moi pour rompre avec mon copain », déclare un adolescent au sujet de sa mère.

Les changements de comportement de leurs pairs envers les personnes bies et pans se font aussi ressentir. Rejet, harcèlement, menaces, insultes, « blagues » homophobes, etc. Les formes que prennent les violences

**« JE SENS PEUT-ÊTRE
UNE ATTIRANCE, JE NE
VEUX PAS L'ACCEPTER »**

1. Däumer, E. (1992). "Queer Ethics; or, The Challenge of Bisexuality to Lesbian Ethics". Hypatia, vol. 7, n° 4, p. 91-105.

sont nombreuses, et ont toutes des conséquences sur les personnes qui les vivent. Un collégien raconte le harcèlement scolaire quotidien qu'il vit depuis son coming out : « J'en ai marre d'entendre des blagues homophobes [...]. Au bout d'un moment, j'ai craqué et j'en ai foutu un par terre. Tout le monde disait que je voulais le pécho, parce que je l'avais touché. » Dans tous ces cas de harcèlement, scolaire ou au travail, l'inaction des personnes responsables est flagrante. Une jeune femme, qui a vécu des menaces de la part de sa collègue lorsque celle-ci a appris sa bisexualité, explique : « J'en ai informé ma direction, qui a eu du mal à comprendre ô combien son action était violente et intolérable [...]. Il n'y a pas eu de répercussion. »

La principale conséquence sur les personnes victimes est le mal-être que déclenchent les violences subies. Iels sont une personne sur cinq à éprouver ce sentiment face aux réactions à la suite de leur coming out bi/pan.

BI/PANPHOBIE : LES STÉRÉOTYPES DE GENRE ONT LA PEAU DURE

Quand des cas de bi/panphobies sont remontés, il est marquant de constater la façon dont la bi/panphobie s'exerce différemment sur les individus en fonction de leur genre. Au même titre que les mécanismes remontés pour la gayphobie et la lesbophobie, les discriminations biphobes s'ancrent dans des stéréotypes de genre qui perdurent.

Pour les femmes et personnes perçues comme telles, la bisexualité est reliée au fantasme, à la frivolité. Leurs relations avec des femmes ne sont pas considérées comme sérieuses et ne seraient qu'un écart à l'hétérosexualité, seule destinée possible pour elles. Les relations entre filles sont parfois immédiatement réduites à l'amitié. Ces préjugés se constatent régulièrement, et même au sein de la communauté LGBTI. Une jeune

femme témoigne de la biphobie qu'elle vit au sein de son couple. Elle partage le manque de confiance et la jalousie de sa compagne,

et ses craintes de ne pas être suffisante : « Tu vas retourner avec un homme » ; « Il te manquera un pénis » ; etc. Plusieurs déclarations qui entravent leur relation et qui peinent la jeune femme, pourtant très amoureuse. En raison des préjugés partagés sur la bisexualité et la soi-disant instabilité des personnes bies, les femmes et personnes perçues comme telles ne sont pas légitimées dans leurs relations.

Pour les hommes et personnes perçues comme tels, ce sont tous les revers de la gayphobie qu'ils peuvent rencontrer. Les discriminations s'ancrent dans les conceptions d'une masculinité hégémonique, montrant sa virilité par ses relations avec les femmes. « Il faut que tu sois un vrai homme, tu dois sortir avec des filles », déclare la mère d'un jeune homme bisexuel de 19 ans. Au même titre que les hommes gays, les hommes bis et/ou pans subissent des violences physiques plus nombreuses. ▲

**« IL VA TE MANQUER
QUELQUE CHOSE »**

TÉMOIGNAGES

BIPHOBIE AU SEIN DU COUPLE : NUIRE ET SUBIR

Jean est en instance de divorce avec la mère de sa fille de 5 ans. Cette procédure est très longue et très douloureuse. Depuis qu'il a avoué à son ex-femme sa bisexualité et avoir des relations avec des personnes trans, elle utilise son orientation contre lui afin d'influencer la juge. Cela fait maintenant plusieurs mois que Jean ne peut plus voir sa fille. Lorsqu'il en parle à l'école de sa fille, l'institution prend contact avec la mère de l'enfant pour l'en informer. Désespéré, il cherche des ressources qui pourront l'accompagner sur le plan juridique.

Pour la première fois en couple avec une femme, **Sarah** ne supporte plus la biphobie de sa compagne. Cette dernière ne lui fait pas confiance, pense qu'elle retournera tôt ou tard avec un homme et que, sexuellement, Sarah ne pourra pas être comblée. La compagne de Sarah s'est déjà fait tromper par une ex-compagne et a été violente par les hommes. Elle transfère ses peurs sur Sarah et sa bisexualité. Sarah ne sait plus comment la rassurer, et n'en peut plus d'être réduite aux préjugés concernant sa sexualité. Étant très amoureuse de sa compagne, elle craint de devoir rompre avec elle si elle vient à ne pas changer d'avis. La jeune femme est d'autant plus peinée qu'elle subit ces discriminations par une personne faisant partie de la communauté LGBTI, et elle déplore le manque de reconnaissance et de références bisexuelles.

«SOIS UN VRAI HOMME»

Mathis est en troisième et se fait harceler par son ex-petite amie depuis plusieurs mois. Après qu'il lui a révélé se poser des questions sur sa sexualité et s'interroger sur la bisexualité, elle l'a outé sur les réseaux sociaux. Cet acte a engendré une grande vague de harcèlement scolaire pour le jeune, qui le subit depuis plusieurs mois. Si les parents de Mathis le soutiennent, il refuse de porter plainte et attend la fin de l'année scolaire pour changer d'établissement.

LES PAIRS ET LE HARCÈLEMENT DE GROUPE

Depuis qu'un prétendu ami a publié une vidéo de lui ayant une relation sexuelle avec un homme sur Snapchat, **Sami**, âgé de 22 ans, est complètement désemparé. Vivant en banlieue parisienne, et côtoyant un entourage qui ne tolère pas les identités et orientations queers, il cache sa bisexualité à tout le monde, même à sa copine actuelle. Il vit avec ses parents et n'a pas les moyens de partir. Il a donc très peur que sa famille ou sa copine voient la vidéo. Dès qu'il sort, il subit menaces, insultes et harcèlement. Sami craint la violence physique et ne sait plus quoi faire. Il est aussi complètement tourmenté par ses ressentis vis-à-vis des hommes, les représentations LGBTIphobes avec lesquelles il a grandi lui donnant honte de ses sentiments. Même s'il a conscience de ne pas avoir choisi d'être bisexuel, il est compliqué pour lui de trouver sa place entre ses ressentis et sa construction sociale.

Pauline est animatrice en colonie de vacances. L'été dernier, elle accueille une nouvelle collègue qu'elle doit former. Elle lui évoque sa bisexualité, un fait qu'elle ne cache pas. Très vite, leurs relations se détériorent et un incident choque Pauline. Alors qu'elle est chargée du groupe des 16-17 ans, qu'elle tente tant bien que mal d'éduquer sur leurs propos LGBTIphobes, elle apprend que cette nouvelle collègue parle de sa bisexualité aux adolescent·es. Ce sont les jeunes de son

groupe qui l'avertissent du comportement étrange de cette collègue, qu'ils trouvent malveillante. Pauline pense que c'était une manière de lui porter préjudice : « Elle a fait cela pour que les jeunes ne m'écoutent plus, ou bien qu'ils deviennent violents. » Lorsque Pauline informe sa direction, elle a du mal à comprendre la violence de cet événement et les répercussions que cela peut avoir sur Pauline. Aucune action n'a été mise en place.

Le harcèlement scolaire de **Sacha** ne fait qu'empirer depuis qu'il a fait son coming out bisexuel à ses camarades. Insultes et menaces, les garçons de sa classe l'ont pris pour cible. Ses moindres faits et gestes sont interprétés et, dès qu'il s'approche ou regarde un garçon, il se fait insulter. Il explose, jusqu'à aller aux coups. Il explique : « Au bout d'un moment, j'ai craqué et j'en ai foutu un par terre. Tout le monde disait que je voulais le pécho, parce que je l'avais touché, que j'étais répugnant. » Sacha se sent extrêmement mal, d'autant plus que ses ami·es proches commencent à lui tourner le dos.

EN FAMILLE, TOUJOURS PLUS DE VIOLENCE

Alors que ses parents semblaient accepter sa bisexualité, **Léa**, collégienne en région parisienne, subit de la violence depuis qu'elle leur a annoncé sortir avec une fille. Ses parents s'opposent fortement à leur relation, quitte à interdire à leur fille de voir sa copine. Voulant contrôler le plus possible ses relations, iels lui ont confisqué son téléphone et ont supprimé son adresse mail. Léa est complètement perdue : « Je ne sais plus quoi faire pour que tout redevienne comme avant, sans rompre avec ma petite amie. »

Tom sort avec son copain depuis plus de quatre ans. Cependant, le père de ce dernier n'accepte pas du tout leur relation et fait tout pour les séparer. Étant tous les deux en situation de handicap, le copain de Tom vit sous la tutelle de ses parents, une situation qu'ils utilisent pour contrôler la vie amoureuse et

les relations de leur fils. Le père a déjà appelé Tom pour lui demander de cesser sa relation avec son fils. Au sein de l'ESAT (Établissement et service d'aide par le travail), leur relation n'est pas plus acceptée. On leur interdit de se mettre côte à côte dans un atelier de percussions qu'ils suivent ensemble.

Enzo a 15 ans et se questionne énormément sur sa sexualité. Alors que son attirance pour plusieurs genres lui semble actée, cela reste dur à porter : « Je sens peut-être une attirance envers les hommes et les femmes, mais peut-être que je ne veux pas l'accepter. » Il ne pense pas que cela soit bien perçu par ses parents. Il a pourtant essayé plusieurs fois de parler d'orientations queers avec elleux, mais n'a reçu que des retours négatifs de leur part. Ce qui tracasse aussi Enzo, en ce moment, c'est son attirance pour l'un des garçons de sa classe. Il lui a avoué ses sentiments, mais ceux-ci ne sont pas réciproques. Il reste dans l'attente que ce garçon éprouve un jour des sentiments pour les hommes, une situation qui lui cause beaucoup de tristesse. Enzo peut néanmoins compter sur ses ami·es, qui l'acceptent pleinement.

« ILS N'AVAIENT PAS COMPRIS CE QU'ÉTAIT LA BISEXUALITÉ [...]. ILS PENSAIENT QUE C'ÉTAIT DE L'AMITIÉ »

En études dans une petite ville bretonne, **Camille**, jeune homme bisexuel de 19 ans, doit parfois se rendre à Paris pour des stages. Ses parents, séparé-es, habitent la capitale, mais n'acceptent pas du tout son orientation sexuelle ni même ses choix vestimentaires, qu'ils trouvent trop féminins et extravagants. Venant d'une famille très religieuse, il a déjà subi de la violence psychologique de la part de ses deux parents lorsqu'ils ont compris qu'il aimait aussi les garçons. Sa mère déclare à Camille qu'il doit être un « vrai homme », et donc n'être qu'avec des filles. Son père ne réagit pas mieux, et lui dit clairement que leur religion ne soutient pas son orientation, jusqu'à lui dire qu'il finira en enfer. Il humilie Camille lorsqu'il le voit, le rabaisse, l'enferme dehors et lui dit qu'il préfère son beau-fils. Camille est complètement dévasté. Il ne comprend pas qu'on puisse le rejeter pour si peu. Il a peur de se retrouver un jour à la rue, car il dépend financièrement de ses parents. ▲

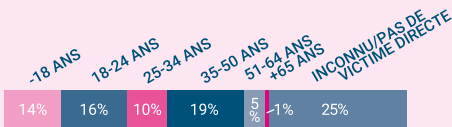
TRANSPHOBIE

IMPOSSIBLE D'ESQUIVER LA TRANSPHOBIE

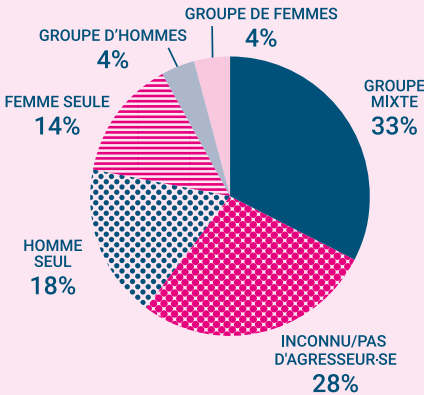
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

227

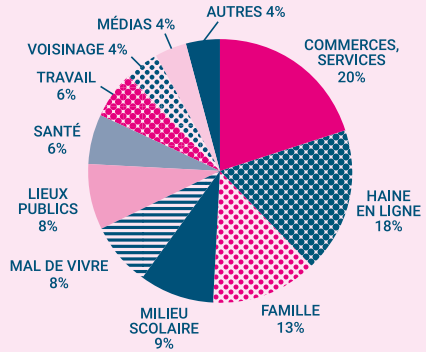
ÂGE DES VICTIMES



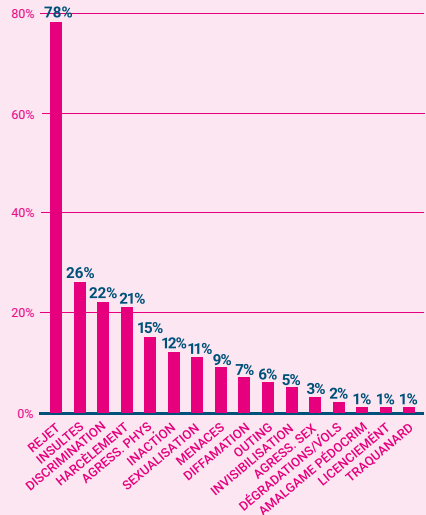
AGRESSEUR-SES



CONTEXTE



MANIFESTATIONS



En 2022, le nombre de cas de transphobies qui nous ont été rapportés a augmenté de 35% par rapport à 2020, 27% par rapport à 2021. La population concernée est jeune. Le rejet est la manifestation de loin la plus commune. Les femmes trans sont les principales victimes. Dans 74% des agressions pour lesquelles le genre de l'agresseur-se est connu, un homme est impliqué. Les contextes les plus communs sont : les commerces et administrations (20% des cas), Internet (18%), la famille et l'entourage (13%).

De nos jours, les personnes trans prennent conscience de leur identité de plus en plus tôt. Et, quand il s'agit de mineur-es, cela induit une très grande vulnérabilité, un besoin que son entourage soit un soutien face à un monde qui est malheureusement de plus en plus hostile. La réalité est souvent différente : c'est dans les réactions des proches que les personnes trans découvrent l'hostilité du monde. Cette violence peut se manifester de manière directe, avec des moqueries, injures, séquestrations, menaces de mort, ou même des tentatives de meurtre. Parfois, des parents paniquent devant leur enfant après un coming out, quand d'autres vont se sentir « coupables ». Cela a un impact fort sur un enfant, de voir que son identité est une source de détresse. Cela peut être plus insidieux : certains parents vont essayer d'attaquer l'identité de leur enfant sur le long terme, ou même, ensuite, l'orienter vers des organismes (religieux, psychanalytiques, etc.) qui vont effectuer des thérapies de conversion (voir section Témoignages).

Les parents qui acceptent l'identité de genre de leur enfant peuvent également subir des injures et des menaces de la part de personnes qui considèrent qu'aider et aimer une personne trans comme elle est constitue de « l'abus de mineur ». En effet, la transphobie ne touche pas que les personnes trans. Elle touche toutes les personnes identifiées comme telles, de même que celles qui osent publiquement les soutenir (voir chapitre Un regard sur les LGBTIphobies comme fléau social).

UN EMPLOI DU TEMPS REPLI DE TRANSPHOBIE

Dans bien des cas, c'est à l'école que les jeunes personnes trans apprennent que la transphobie n'est pas limitée au cadre familial. L'administration des établissements scolaires refuse souvent toute modification administrative, qui permettrait de respecter l'identité de ces personnes. C'est le cas

de Stéphanie qui, reçue par la directrice de son collègue pour discuter du harcèlement transphobe dont elle est victime, se voit répondre par celle-ci : « Non, tu ne t'appelles pas Stéphanie. » L'administration peut aussi contacter les parents de ces élèves, ce qui, dans certains cas, a pour conséquence de les outter auprès d'eux. Et ces administrations sont encouragées par la « circulaire Blanquer ».

Le personnel éducatif peut être le plus grand allié de ces personnes. Cependant, quand un-e enseignant-e décide d'être hostile, iel peut faire de la vie de l'élève un enfer. De même, il n'est pas rare que des élèves harcèlent leurs camarades trans,

que cela soit directement ou sur Internet. Et parfois, cela va jusqu'à des agressions physiques. L'acceptation des élèves trans par leurs pairs est parfois contingente, au fur et à mesure des groupes qui se font et se défont, des amitiés qui se créent et se brisent. Une personne qu'iel croyait alliée utilise la connaissance de la transidentité d'un-e élève pour s'en moquer, la ou le harceler auprès des autres.

UNE SOCIÉTÉ QUI PEINE À CONSIDÉRER LES IDENTITÉS TRANS

Être perçu-e, à tort ou à raison, comme trans peut exposer une personne à des violences transphobes. Croiser un-e inconnu-e dans la rue, c'est risquer une agression. Un milieu qui se dégage est celui du travail. La discrimination à l'embauche est toujours très présente. Au bureau, les moqueries des collègues et des employeur-ses peuvent faire du quotidien des personnes trans un enfer, d'autant plus que, à cause du rejet et des discriminations subi-es, il s'agit d'une population parfois précaire, et qui ne peut pas se permettre de quitter son emploi facilement¹.

1. Dilcráh (2019). « Fiche pratique sur le respect des droits des personnes trans », p. 5 : <https://www.dilcráh.fr/wp-content/uploads/2019/11/FICHE-RESPECT-DES-DROITS-TRANS-DILCRAH.pdf#page=5>.

En tant que client·e, le monde du commerce et des services n'est pas moins hostile. Les refus de service sont communs, les remarques dénigrantes aussi. Les personnes trans sont confrontées à une transphobie latente, et leur parcours dans les systèmes administratifs des entreprises et des institutions est complexifié, voire entravé. Au quotidien, cette violence révèle le fait que la société ne prend pas en compte leur existence.

Le milieu de la santé est censé traiter chaque patient·e sans discrimination. Pour les personnes trans, il est évident que ce n'est pas le cas. Lors d'un rendez-vous médical, cacher sa transidentité ne devrait jamais être nécessaire. Malgré tout, beaucoup de personnes trans vont à leur première consultation avec la boule au ventre à l'idée de tomber sur une personne qui leur sera hostile. C'est souvent le cas dans le domaine de la santé mentale, où la transidentité se retrouve pathologisée. En hôpital psychiatrique, des cas de prise forcée de médicaments pour « guérir » la transidentité nous sont remontés. Cela a un double impact : certaines de ces personnes vont éviter le plus possible de consulter des professionnel·les de santé, ou bien ces

professionnel·les vont se focaliser sur la transidentité dans leur diagnostic et passer à côté d'un véritable problème. Le manque de formation des professionnel·les qui ne savent pas prendre en charge les personnes trans (par exemple, un endocrinologue ne sachant pas prescrire des hormones à une personne trans) représente un danger. Un cas très commun est celui des personnes trans qui ont un trouble du spectre de l'autisme (TSA). En effet, une grande proportion de personnes trans sont aussi sur le spectre, et certains professionnel·les considèrent que la transidentité est un symptôme du TSA pour ces personnes². À l'hôpital, il est courant que les personnes trans soient mégenrées³, que leur prénom ne soit pas respecté où qu'elles entendent des remarques désobligeantes à leur propos.

Pour que la transphobie cesse, il ne faut pas que quelques comportements individuels changent, mais que le rapport de la société en général face aux personnes trans change de manière systémique. ▲

2. Warrier, V., Greenberg, D. et al. (2020). « Elevated rates of autism, other neurodevelopmental and psychiatric diagnoses, and autistic traits in transgender and gender-diverse individuals », Nature Communications, n° 11.

3. Voir Définitions.

**« ON ME MENACE DE ME TUER
AVEC UN COUTEAU ET ON ME TIENT
PAR FORCE, EN ME SERRANT
TRÈS FORT POUR ME FRAPPER »**

TÉMOIGNAGES

Héloïse témoigne de grandes difficultés à accéder à un emploi, à cause de discriminations liées à sa transidentité. En entretiens, elle doit faire face à la stupéfaction des chargés de recrutement. On lui explique que son identité est incompatible avec le métier qu'elle veut exercer. En effet, elle serait en contact avec des personnes âgées, et « il risque d'y avoir des plaintes ». Héloïse est donc exclue, malgré ses compétences, du fait que sa simple identité la disqualifie.

Depuis qu'**Étienne** a commencé à sortir avec une femme trans, un ancien ami le traite de pervers et considère que son couple est néfaste « pour sa fille ». Son ex-compagne a croisé Étienne avec sa copine actuelle et lui a envoyé, le lendemain, des messages tels que : « Tu es à vomir. »

Paul est un jeune homme trans. Lors d'un rendez-vous avec son psychologue, il s'est confié à propos de son identité. Plus tard, celui-ci a appelé sa mère en le genrant au masculin. En réaction à cela, sa mère s'est énervée et a insulté le psychologue. En rentrant chez lui, Paul a été plaqué au mur par sa mère, qui lui a tripoté la poitrine en lui disant qu'il est une fille et que ce sera le cas jusqu'à sa mort.

Arthur a 14 ans et est harcelé par des garçons de sa classe, qui lui font des commentaires homophobes et transphobes. Les autres élèves ne réagissent pas. Il est mégenré et subit des remarques à propos de ses organes génitaux. Ses harceleurs communiquent son *deadname*¹ à un maximum de personnes pour que personne n'utilise son vrai nom. Des remarques dénigrantes à son égard sont faites sur le réseau social utilisé par la classe. Arthur est un bon élève, mais il ne veut plus aller au collège.

Lou est une personne non binaire. Lorsqu'il a voulu se rendre dans une bibliothèque à Paris, l'entrée lui a été refusée. On lui signifie que l'entrée lui est interdite sur le seul critère de son apparence. Lou fréquentait cette bibliothèque depuis vingt ans et a dû en trouver une nouvelle.

Sacha est un lycéen trans. Il fait face à un tel rejet familial que, en cours, il n'arrive pas à retenir ses larmes et doit partir. Sa mère lui fait prendre rendez-vous avec une psychanalyste qui le mégenre, et lui dit que sa transidentité est contre-nature, qu'il s'agit d'une phase, qu'il est réellement une fille, qu'il va changer d'avis et vouloir des enfants. La psychanalyste termine en lui proposant un stage qui ressemble en tous points à une thérapie de conversion. La mère de Sacha est intégralement en accord avec les propos de cette psychanalyste.

Lucie est une femme trans de 20 ans, internée dans un service hospitalier à la suite d'une tentative de suicide. Dès son premier jour d'hospitalisation, une infirmière lui reproche de porter une « tenue indécente », car elle porte des vêtements féminins. Le personnel médical refuse de la genrer correctement. On lui explique que c'est pour des raisons de sécurité et pour des raisons légales. Lorsqu'elle essaie d'en discuter avec un infirmier, celui-ci l'oblige à avaler un cachet. Elle est suivie par une psychiatre, qui rejette complètement sa transidentité, l'appelle « Monsieur » et lui dit que son identité est un « caprice ».

**« TU ES LA HONTE
DE LA FAMILLE,
NE TE MONTRE
PAS COMME ÇA »**

1. Voir Définitions.

Monique est une femme transgenre octogénaire, qui habite en région parisienne. Vivant isolée, elle nous confie être « déçue par ce monde », à cause de toutes les discriminations qu'elle a subies. Alors qu'elle était encore adolescente, elle a été mise à la porte en plein hiver par ses parents, et a ensuite fait quatre ans de prison pour homosexualité sous le régime du général de Gaulle. À sa sortie de prison, elle a dû se prostituer pour survivre. Elle a réalisé sa transition médicale dans les années 1950 et a un état civil féminin. Récemment, en raison d'une baisse de son audition, une solution auditive lui a été prescrite. Elle prend alors rendez-vous chez Audika, dans l'espoir de trouver l'appareillage qui lui convient. Le jour venu, elle se présente devant le commerce, sonne, mais personne ne lui

ouvre. Elle distingue pourtant clairement une femme assise derrière un bureau. Cependant, celle-ci ne vient pas l'accueillir. Monique retourne chez elle. Elle reçoit un appel de la boutique, mais personne ne lui répond au bout du fil. Elle se rend donc à nouveau devant Audika, mais est une fois de plus ignorée par le personnel, qui ne la laisse pas entrer. Monique, comprenant qu'il s'agit là d'un refus de service, sollicite l'aide de la mairie, mais on lui répond qu'on ne peut pas l'aider. Elle craint que cette inaction puisse être le résultat de commérages de la part du concierge de son immeuble, qui l'aurait outée auprès de la mairie. Ce dernier la traite régulièrement de « travelo ». Nous l'orientons vers la commission Soutien juridique de l'association, pour qu'elle puisse bénéficier des droits qu'on lui refuse. ▲

Charlotte est une femme trans, qui habite dans le nord de la France. Elle est harcelée depuis plusieurs années par un homme connu des services de police. Cette personne l'insulte, et a même essayé de la frapper. Un soir, après une altercation où elle s'est défendue, l'homme

«MAIS ARRÊTEZ DE DÉLIRER, MONSIEUR, VOUS N'ALLEZ PAS METTRE UN PANTALON DE FEMME»

a publié sa photo sur Facebook, ainsi que celle d'un de ses amis, lui aussi trans, en écrivant qu'ils sortaient la nuit pour piquer des enfants avec des seringues. Cette publication a énormément tourné localement. En conséquence, elle a reçu des menaces de mort d'inconnu-es. Le lendemain, des œufs ont été lancés contre sa fenêtre et, dans les jours qui ont suivi, des personnes se sont postées devant sa maison pour la surveiller. La gendarmerie, pourtant située en face de cette maison, refuse d'intervenir.

Attablée dans un fast-food, **Emmanuelle** se fait mégenrer à répétition par un employé. Lorsqu'elle s'en plaint, celui-ci lui répond qu'il ne l'appellera « Madame » que si elle lui montre ses seins.

Alain est un homme trans d'une quarantaine d'années. À Paris, à la suite d'un conflit, il se retrouve en cellule de dégrisement. Lorsqu'il est dans la cellule, il entend les policiers dire : « Qu'est-ce qu'on a là, du coup ? Une quéquette ou une chachatte ? » Très

choqué et en fort mal-être, Alain tente de se pendre dans sa cellule avec son T-shirt.

Alors que **Camille**, une personne trans-masc non binaire, se préparait à faire son coming out auprès de sa tante et sa grand-mère, son petit frère a essayé de le tuer avec un couteau de cuisine, en lui disant qu'il ne serait jamais un vrai homme. Les parents de Camille disent que cela n'est pas si grave et que s'il porte plainte, iel sera mis à la rue.

Lorsque **Maël**, un jeune homme trans, a fait son coming out à sa mère, celle-ci a commencé par faire preuve de soutien en acceptant de l'appeler par son prénom. Elle a ensuite complètement fait machine arrière,

et refuse dorénavant d'utiliser son prénom. Quand un·e professeur·e appelle, elle affirme n'avoir « aucun garçon de ce nom-là ».

Lucas est un homme trans dans la vingtaine. Bien qu'il ait légalement changé de prénom, son *deadname* apparaît encore sur des documents qui sont longs à changer. Une enseignante y a eu accès, et refuse de l'appeler par son prénom. Après un cours, Lucas lui explique par mail que ce comportement le met en danger, car il l'expose à sa classe en tant que personne trans. Celle-ci ne lui répond pas, mais il apprend qu'elle a commencé à l'outer auprès de tous·tes ses enseignant·es. Pour résoudre cette situation, il prend rendez-vous avec le proviseur. Celui-ci ne compatit pas avec sa situation, et lui affirme : « Si vous n'êtes pas satisfait, démissionnez ! Vous faites chier. » ▲

**« ET LÀ, ELLE RÉPOND
COMME UNE COLLÉGIENNE
EXASPÉRÉE ET DÉGOÛTÉE :
“ AH BON, IL FAUT VOUS
AUSCULTER ? ” »**

LA POLÉMIQUE DU PLANNING FAMILIAL

L'inclusion des personnes trans dans la société est rarement inconditionnelle. Celles-ci sont, au mieux, tolérées, ou bien considérées comme un « phénomène » rare qui ne risque pas de déstabiliser le *statu quo*. Tant que l'existence des personnes trans relève de l'exception, il semble facile de les accepter, mais aucune organisation ne doit pouvoir insinuer que la transidentité fait partie de la normalité. Dans le cas contraire, on lui fait payer.

En août 2022, l'artiste Laurier The Fox publie sur son compte Twitter une série d'affiches qu'il a produites pour le planning familial l'année précédente (et que le planning avait déjà publiées), dont une montrant un homme enceint. En effet, certains hommes trans peuvent tomber enceint. Très rapidement, l'artiste et le planning familial subissent une campagne de cyberharcèlement, qui est amplifiée par divers journaux, comme *Le Figaro* ou *Valeurs actuelles*, ainsi que sur certaines chaînes de télévision.

Les nombreuses réactions témoignent autant d'un rejet des personnes trans que d'une méconnaissance des réalités qui y sont liées. Plus tôt dans l'année, la sortie de l'émoji « homme enceint » avait suscité des commentaires similaires. Dans *Touche pas à mon poste*, on entendait Cyril Hanouna affirmer que « c'est n'importe quoi, franchement », un chroniqueur

répondre : « C'est du délire », et une autre dire : « Ce monde ne va pas du tout [...]. Il faut descendre dans la rue. »

Cette polémique sur le planning familial révèle aussi cette méconnaissance. En effet, le planning familial n'avait pas tourné sa communication autour de la transidentité, c'est uniquement la présence d'un homme trans enceint sur l'affiche qui a déclenché cette hostilité. En 2022, être une personne trans visible, traitée en tant que personne normale, reste toujours une transgression inacceptable pour tout un pan de notre société. ▲



CNEWS
@CNEWS

Joseph Macé-Scaron : « Une femme est enceinte, pas un homme, biologiquement. Un homme enceint, cela n'existe pas, et semer la confusion dans la vocabulaire ne changera rien aux discriminations subies » dans #Facealinfo



Laurence Trochu
@LaurenceTrochu

Et nous, nous savons que le #PlanningFamilial vient dans les établissements scolaires répandre ses doctrines. Nous savons que nous n'en voulons pas #ProtégeonsNosEnfants

LA PAROLE À... MARIE CAU

En 2020, Marie Cau est devenue la première personne ouvertement trans élue maire. Cela lui a valu une certaine notoriété, qu'elle utilise pour débattre dans les médias avec des personnes qui tiennent des propos anti-trans.

Comment voyez-vous la transphobie en France, actuellement ?

Je pense qu'il y a plusieurs transphobies. Premièrement, il y a la transphobie que je qualifierais de « viscérale » : la personne est transphobe, parce que ça choque ses convictions, son éducation, ses croyances existantes. Ces gens-là vont aller dans l'insulte, la discrimination. Ce sont des gens qu'il faut éduquer, mais aussi sanctionner en fonction des cas. Il y a aussi la transphobie systémique : ce ne sont pas des personnes qui ont de la haine envers les personnes trans, mais des personnes qui pensent que les problématiques de transidentité remettent en cause un modèle patriarcal, traditionnel. Et ils voient en nous un danger. Ils ont un rejet de ce que l'on représente. Et puis il y a la transphobie cathartique : des gens qui ont des comptes à régler avec les personnes trans, car dans leur parcours, dans leur vie, il s'est passé quelque chose et ils ont décidé de nous détester. Je pense que c'est le cas de certaines TERF, qui projettent sur nous tous leurs problèmes. Ces trois types, pour moi, s'alimentent entre eux.

Vous allez à contre-courant de beaucoup de militant-es, qui disent qu'il ne faut jamais débattre avec les TERF, la fachosphère, etc. Pouvez-vous nous expliquer le raisonnement derrière votre démarche ?

Il est vrai que je ne vais pas dans des terrains acquis à ma cause, mais c'est là qu'il faut aller. Je vais souvent sur des médias de droite, voire d'extrême droite. Rester dans un entre-soi ne fait pas beaucoup avancer les choses. Il faut discuter avec ces gens-là, diminuer la tension, la haine. Cela nécessite un travail de communication et de pédagogie, pour que cela soit enten-

dable par la population dans un sens large. Il faut une posture de vrai débat, de non-violence. C'est remarquable de voir, d'ailleurs, que je suis relativement bien acceptée dans ces milieux-là. Je leur dis : « Je ne suis pas d'accord avec vous, et je vais vous expliquer pourquoi. » Effectivement, ce n'est pas toujours facile. Je leur explique qu'on n'est pas un danger, je les fais sortir du fantasme du complot trans, etc. Mon objectif, c'est au moins d'anesthésier la haine. On a affaire à un mouvement réactionnaire puissant, qui nous a en ligne de mire, et je pense qu'il faut interagir avec de manière subtile.

Est-ce que votre approche a porté ses fruits ?

Je suis beaucoup de la fachosphère, et je vois qu'il y a des choses qui s'apaisent. Je sens qu'il y a moins de pression. Quand je discute avec, je suis quand même entendue, même s'il n'y a pas forcément d'accord. Dora Moutot a été très discréditée après notre débat, comme elle était très agressive et, moi, j'étais calme et pédagogique. Je reçois tous les jours des lettres de personnes qui me disent : « Votre discours, on l'entend bien, mais on ne se reconnaît pas dans des discours trop extrémistes. » D'autres personnes sont plus combatives, ce que je respecte, mais seul l'avenir nous dira qui avait raison dans son approche. Je ne pense pas que les actions fondées sur la colère soient illégitimes, mais je pense que ça devrait toujours être en dernière intention. ▲

COMMERCES ET SERVICES

DES SERVICES OU DES OBSTACLES?

NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

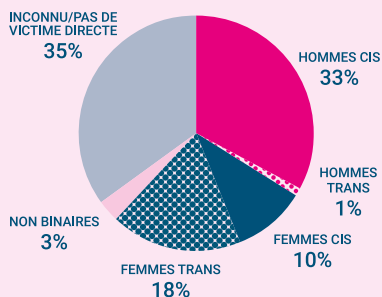
156

NOMBRE DE CAS SECONDAIRES: **45**

ÂGE DES VICTIMES



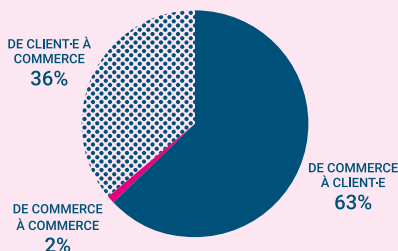
GENRE DES VICTIMES



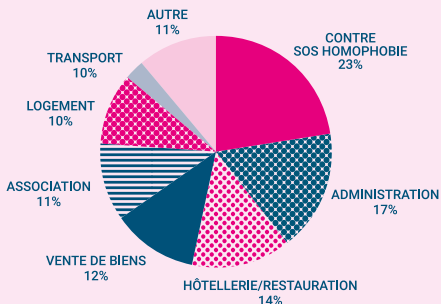
% DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
9%	31%	9%	6%	11%

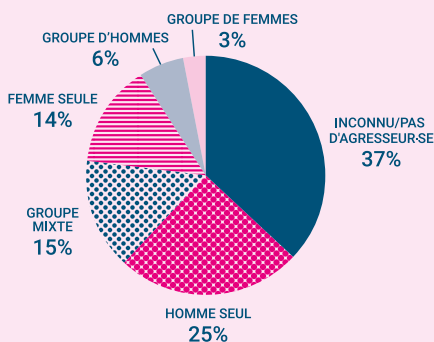
CADRE



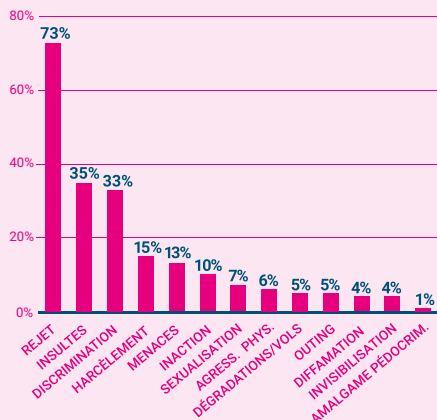
SECTEURS CONCERNÉS



AGRESSEUR-SES



MANIFESTATIONS



En 2022, le nombre de témoignages signalant des discriminations et agressions LGBTIphobes dans les commerces, les services, les associations et l'administration a augmenté de 29 % par rapport à 2021. Les 156 cas ainsi rapportés représentent 13 % de l'ensemble des faits enregistrés par l'association. Les cas de rejet sont les manifestations les plus fréquentes (73 % des cas), suivis par les insultes (35 %) et les discriminations (33 %). Les femmes trans sont particulièrement exposées dans les commerces, avec 31 % de leurs témoignages liés à ce contexte : ce chiffre est en nette augmentation par rapport à l'année 2021. Enfin, 23 % des actes signalés en 2022 dans le contexte Commerces et services concernent des messages de haine reçus contre notre association : sur notre ligne d'écoute, via le chat'écoute ou via le formulaire de témoignage de notre site internet.

C'EST MON COMMERCE, JE FAIS CE QUE JE VEUX !

Chaque année, nous recevons des témoignages de client·es qui sont insulté·es et agressé·es par des commerçant·es refusant de les servir, en raison de leur orientation sexuelle ou amoureuse, ou encore de leur identité de genre supposées.

Nous sommes, par exemple, averti·es, par

des client·es, que le patron d'une boutique en plein cœur de Paris refuse de servir un client âgé de 28 ans, parce qu'il suppose que celui-ci est

gay. Il menace de lui « casser la gueule », et lui dit : « On n'a pas besoin de gens comme vous, ici. » Ailleurs, à Paris, c'est un restaurant grec, qui a toujours bien accueilli une cliente trans âgée de 70 ans avant qu'elle ne commence sa transition, qui désormais lui refuse l'accès et ne lui propose plus que des plats à emporter.

Dans la majorité des témoignages que nous avons reçus en 2022, les commerçant·es se justifient devant les client·es concerné·es, ou devant les autres client·es qui interviennent pour tenter de les raisonner, avec l'argument du propriétaire : « C'est mon commerce, je fais ce que je veux. Je sers et je vends à qui je veux. » Or, cet argument est contraire à la loi française, selon laquelle le refus de vente ou de service, sans motif légitime, peut être sanctionné pénalement. Les commerçants peuvent écopier d'une amende de catégorie cinq (1 500 euros pour une personne physique et 7 500 euros pour une personne morale). Les sanctions sont alourdies si ce refus est fondé sur une discrimination (âge,

genre, orientation sexuelle, couleur de peau, handicap, etc.) : jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende¹.

Cependant, les LGBTIphobies dans ce contexte surviennent aussi dans le sens inverse, avec des client·es qui agressent des commerçant·es.

Ainsi, deux restaurateurs d'un village du Pays basque nous écrivent : alors qu'ils sont installés depuis plusieurs années et n'ont

« MOI, JE VEUX VENDRE MA MAISON À UN HOMME ET UNE FEMME »

jamais connu le moindre problème, ils viennent de recevoir, le matin même, une lettre anonyme remplie d'insultes gayphobes et de menaces. Parfois,

les menaces sont suivies par des actes : le 10 décembre 2022, à Perpignan, le bar le Backstage est attaqué par un groupe de jeunes homophobes, qui mettent le feu au véhicule du bar situé juste devant l'entrée. Les barmen restent bloqués à l'intérieur du bar, pris au piège, le temps que la police et les pompiers interviennent.

ACQUÉRIR UN BIEN IMMOBILIER : UN PARCOURS SEMÉ D'EMBÛCHES POUR LES PERSONNES LGBTI

De nombreux récits nous parviennent concernant des agences immobilières, qui refusent de louer ou de vendre à des couples ou familles LGBTI. À Nantes, un couple gay est appelé par une agence immobilière le

¹. Ministère de l'Économie et des Finances (2019). « Refus de vente », 15 novembre : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/refus-de-vente>.

lendemain de sa visite de l'appartement qu'il souhaite louer. Le dossier est refusé, alors que ces hommes gagnent plus de cinq fois le montant du loyer. Dans la Marne, une femme de 24 ans appelle le propriétaire d'un logement pour donner suite à une annonce

postée sur Internet. Lorsqu'elle lui dit être mariée avec une femme, l'homme enchaîne les questions et remarques homophobes, puis l'appelle « Monsieur » et « Madame, Monsieur, je ne sais plus... » Il finit par raccrocher, en disant : « Je ne vais pas perdre mon temps avec vous. »

Ces discriminations, plus ou moins assumées, subies lors de la recherche d'un logement se prolongent lors des étapes suivantes. Le parcours d'acquisition d'un bien immobilier peut alors être plein d'obstacles pour les personnes LGBTI. Nous sommes ainsi alerté·es quant à certaines agences bancaires, qui refusent d'accorder des prêts à des couples LGBTI. Dans le département de l'Indre, une femme trans contacte notre association, lorsqu'elle découvre avec stupeur que la mention « Monsieur » apparaît sur l'acte d'achat qu'elle s'apprête à signer. Malgré ses demandes, la notaire refuse d'inscrire la mention « Madame ».

Enfin, une fois toutes ces barrières franchies et l'emménagement réalisé, les personnes LGBTI ne sont toujours pas tranquilles. Des problèmes avec un voisinage LGBTIphobe peuvent survenir (voir chapitre Voisinage). Dans le cas des logements à loyer modéré, de très nombreux témoignages nous sont parvenus cette année sur l'absence totale de réponse des bailleurs sociaux, voire sur certains cas de complaisance envers les voisines ou le personnel LGBTIphobes.

SERVICES PUBLICS : L'OUBLI DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ?

Enfin, lorsque les LGBTIphobies surviennent au sein de l'administration par des agent·es de l'État ou des collectivités, nous sommes en droit de nous interroger sur la défense des valeurs de la République.

Un homme trans nous contacte depuis Biscarrosse, parce qu'il n'arrive pas à faire changer sa Carte vitale malgré ses nombreux recours. En Charente-Maritime, Charline, femme trans de 33 ans, appelle notre association, car le personnel de la prison dans laquelle elle est actuellement incarcérée la mégenre volontairement. Alors que le changement d'état civil a été validé, la direction de l'établissement refuse qu'elle porte

des habits féminins et le personnel l'appelle « Monsieur » devant ses codétenu·es, la mettant ainsi clairement en danger.

À Thonon-les-Bains, les parents d'une jeune femme trans, décédée en juin 2020, ont la mauvaise surprise de découvrir le *deadname* de leur fille sur la plaque du columbarium. Ils demandent au maire de la ville, à plusieurs reprises, que le nom d'usage de leur fille soit inscrit à la place. Le maire refuse. La préfecture donne son aval et envoie une lettre officielle à la mairie. Malgré la médiatisation de l'affaire au cours de l'année 2022, le maire de Thonon-les-Bains oblige encore aujourd'hui des parents en deuil à se recueillir devant une plaque qui ne porte pas le nom de leur fille. ▲

« ON N'A PAS BESOIN DE GENS COMME VOUS, ICI »

« ILS FONT CHIER, CES PÉDÉS ! »

TÉMOIGNAGES

COMMERCES

Hervé est un homme gay de 49 ans, qui travaille dans un magasin de bricolage dans le Vaucluse. Un client mécontent l'insulte à trois reprises de « gros pédé » devant ses collègues et d'autres client-es. Hervé nous appelle pour savoir quels sont les recours possibles, car il ne veut pas que son agression soit passée sous silence.

Alexia est une femme trans, avec une expression de genre clairement féminine. Alors qu'elle sort d'une station essence TotalEnergies, en Gironde, la responsable de la station lui dit en rigolant : « Au revoir, Monsieur. »

Soraya voulait souscrire une offre du groupe TotalEnergies pour elle et sa compagne. Lors du remplissage du formulaire en ligne, elle se rend compte que les offres avec deux noms de client-es sur le contrat sont réservées à « Monsieur et Madame » ou « Monsieur et Mademoiselle ».

Laëtitia et **Hakima** font des achats dans une biscuiterie dans le Finistère. Elles se tiennent la main et échangent un rapide baiser. À la caisse, la vendeuse, qui était aimable et souriante avec la cliente précédente, devient froide et fermée avec Laëtitia. Elle redevient bienveillante avec le client suivant.

Une nuit de juin, à Paris, **Antoine** et **Benoît** commandent un VTC Bolt pour rentrer chez eux. En arrivant, le chauffeur les regarde et se met à marmonner de façon agressive. Il prétend une panne pour ne pas les prendre dans sa voiture, et redémarre en les insultant. Benoît, blessé par ce qu'il interprète comme un rejet gayphobe, feint de

donner un léger coup de pied dans le pneu. Le conducteur s'arrête alors et se jette sur Benoît, qu'il projette au sol, frappe et tente d'étrangler. Il lui déchire sa chemise et l'insulte de « sale pédé ». Antoine parvient à séparer le conducteur Bolt de son petit ami. Le chauffeur appelle la police, Antoine et Benoît font de même. Les policiers arrivent, écoutent les mensonges du conducteur, placent Antoine et Benoît en garde à vue prolongée, et refusent leur dépôt de plainte. Pour toute réponse, Bolt supprime le compte des deux clients.

IMMOBILIER

Michel a été harcelé par le gardien de son logement HLM de 2012 à 2015. Récemment, il a été contacté par un homme gay de 46 ans, menacé de mort par le même gardien. Le bailleur refuse d'écouter les plaintes reçues depuis de nombreuses années, et maintient son employé en fonction.

Frédéric a 42 ans, et habite dans un logement HLM depuis 2005. En 2013, un nouveau gardien arrive dans la résidence et refuse toutes les interventions à faire dans son appartement, alors qu'il effectue sans problème les réparations dans les appartements des voisin-es. Le gardien insulte à plusieurs reprises et menace physiquement Frédéric, qui a déposé plainte. Le bailleur a accepté la réclamation, mais rien n'a changé depuis.

Dans le département du Nord, **Raphaël** et **Martin**, 46 ans, nous appellent parce qu'une employée de leur bailleur social les a outés auprès d'une nouvelle locataire, en les désignant comme des « homos à problèmes ». L'employée répond à Raphaël par téléphone qu'elle n'a « pas à se justifier sur ce qu'elle a dit ».

Gisèle et **Monique** sont deux lesbiennes à la retraite. Elles cherchent à déménager dans une nouvelle maison. Elles

téléphoner à une propriétaire, qui leur pose des questions sur leur vie privée et finit par dire : « Moi, je veux vendre à une famille ou des retraités, mais un homme et une femme. »

David et Karim sont propriétaires d'un petit appartement en Seine-Saint-Denis. Leur locataire ne paie pas ses loyers. Il a été condamné, mais refuse de quitter les lieux. Ce dernier insulte régulièrement David et Karim de « sales pédés », et multiplie les menaces de mort à leur rencontre.

Laurence, une femme trans de 57 ans, vit dans un appartement à Brest. Son propriétaire lui envoie des SMS pour lui interdire de recevoir du monde chez elle : « La faune qui gravite autour de la résidence dans ce type de situation draine parfois des problèmes. Si vous souhaitez continuer à recevoir, je préfère mettre un terme amiable au contrat. Sinon, vous êtes le bienvenu. »

MCDONALD'S : « VENEZ COMME VOUS ÊTES », SAUF LES LGBTI ?

Plusieurs témoignages sont parvenus cette année à l'association SOS homophobie pour signaler des comportements et agressions LGBTIphobes survenu-es dans des restaurants du groupe McDonald's. Si nous choisissons de porter un éclairage particulier sur ces signalements, c'est parce qu'ils placent le groupe McDonald's comme la marque la plus citée en 2022 dans les témoignages reçus d'agressions LGBTIphobes.

À Toulouse, **Karim**, non binaire de 21 ans, passe commande un soir à l'une des bornes d'un restaurant. Les clients utilisant la borne voisine se tournent vers lui et l'insultent à plusieurs reprises de « sale pédé ». Ils le menacent physiquement. Aucun membre du personnel du restaurant ne réagit.

À Paris, **Olivia** est une femme trans de 40 ans. Alors qu'elle passe sa commande

BANQUES

Chloé appelle le service clientèle de Sofinco. La conseillère la mégenre à plusieurs reprises. Chloé lui explique alors être une femme trans. L'employée lui répond qu'elle « entend une voix d'homme », continue de l'appeler « Monsieur », puis refuse de valider la demande téléphonique, et renvoie Chloé vers une solution postale.

Jean-Louis est hétéro. Il cherche à investir et contacte un cabinet de conseils financiers. Comme il refuse les placements proposés, le conseiller s'énerve et lui demande s'il est homosexuel, parce que « vous parlez comme une grosse pédale ».

Adèle est cliente « agence en ligne » auprès de la banque BNP Paribas. Celle-ci refuse de changer son état civil et continue de l'appeler « Monsieur » dans tous les

dans un restaurant du XIX^e arrondissement, un employé la mégenre à cinq reprises, malgré les demandes répétées d'Olivia. L'employé finit avec du chantage : il ne l'appellera « Madame » que si Olivia lui montre ses seins.

À Lille, **Wilfred et Jonathan** se trompent lors de leur commande sur une borne automatique. Ils demandent immédiatement l'annulation de la commande et un remboursement au personnel. Devant le refus du directeur, le ton monte. Un employé, qui a repéré le tote-bag arc-en-ciel de Jonathan, s'exclame : « Ils font chier, ces pédés ! »

À la lecture de ces témoignages, une formation des employé-es du groupe McDonald's contre les discriminations LGBTIphobes devrait être envisagée. Comme nous l'avons fait avec d'autres marques touchées par des problématiques de LGBTIphobies, nos bénévoles sont prêt-es à proposer plusieurs types de formations aux employé-es. ▲

échanges de mails, malgré les demandes répétées d'Adèle et l'envoi de tous les documents légaux validant son changement de genre et de prénom.

Xavier, 54 ans, veut changer de banque et fermer ses comptes au Crédit Mutuel. Le conseiller bancaire de l'agence l'insulte alors : « On n'aime pas les sales pédés comme toi. »

HÔTELLERIE ET RESTAURATION

Le réceptionniste d'un hôtel à Paris refuse l'accès à **Amir et Youssef** et leur demande de quitter l'hôtel : « Ce n'est pas possible, deux hommes dans une chambre avec un grand lit. » Après une très longue négociation avec le service clients du site hotels.com, sur lequel ils avaient effectué leur réservation, Amir et Youssef sont relogés gracieusement dans un autre hôtel. Ils quittent l'hôtel Luxor Bastille sous les insultes « pédés » et « malades », proférées devant les autres client-es.

Flora est une femme trans, en couple avec un homme cis. Lors du départ de leur hôtel dans les Hauts-de-Seine, le réceptionniste s'amuse à appeler Flora « Monsieur » à plusieurs reprises, devant les autres client-es. Humilié-es, Flora et son conjoint lui demandent de l'appeler « Madame ». Le réceptionniste leur répond : « Madame, Monsieur, on ne sait pas trop... »

En Meurthe-et-Moselle, un couple de restaurateurs subit le harcèlement gayphobe de plusieurs habitants et voisins : des insultes sur les réseaux sociaux et la ligne téléphonique des restaurants jusqu'aux menaces physiques dans leurs deux établissements. Un procès a eu lieu en 2021, et les agresseurs ont été condamnés à de la prison avec sursis. Pourtant, pendant toute l'année 2022, les agresseurs, âgés de 30 à 70 ans, continuent

le harcèlement, les insultes et les menaces de mort.

En Bretagne, **Mohamed et Gaël** sont installés au restaurant pour l'anniversaire de Mohamed. À la table d'à côté, quatre jeunes hommes rigolent à des blagues homophobes. Gaël explique au serveur que Mohamed et lui vont quitter le restaurant, car des propos homophobes ont été tenus. Le serveur l'écoute, part annuler leur commande et ne leur apporte aucun soutien.

ASSOCIATIONS

Vladimir a 55 ans. Il rejoint l'association Acerma (Association pour la communication, l'espace et la réinsertion des malades addictifs) pour lutter contre sa dépendance à l'alcool. Au cours d'un atelier théâtre, l'intervenant insulte Vladimir de « grosse pédale », « bel enulé » et « gros mytho ». Après s'être plaint à la direction de l'association, c'est finalement Vladimir qui en est exclu, avec l'interdiction d'accéder aux locaux d'Acerma.

Les bénévoles de la ligne téléphonique de la **Fondation Le Refuge** nous écrivent. Iels souhaitent nous signaler une succession de fausses demandes d'hébergement et d'appels malveillants. Entre janvier et début novembre 2022, iels ont reçu quarante-trois appels à caractère homophobe ou transphobe.

Les bénévoles du **Centre LGBTI de Touraine** nous écrivent. Iels sont très régulièrement victimes de badaud-es, parfois adolescent-es, qui ouvrent la porte du centre, crient des insultes LGBTIphobes et repartent en courant.

Les bénévoles du **NOSIG, le Centre LGBTQIA+ de Nantes**, retrouvent un matin la devanture du centre couverte de tags représentant des symboles de l'extrême

droite française. Le passage piéton arc-en-ciel devant le centre est également dégradé par des graffitis.

SERVICES PUBLICS

Cela fait plusieurs années que **Karine**, femme trans résidant en Côte-d'Or, a réalisé toutes les démarches auprès de l'État et des différents services publics pour son changement d'identité. Aujourd'hui, la patronne de Karine a reçu une lettre des impôts lui demandant des informations sur un employé masculin portant le *deadname* de Karine. Alors que personne n'était au courant de sa transidentité, Karine se retrouve outée par le service des impôts.

Dans une piscine parisienne, **Léa** et **Louise** se tiennent la main et se font un câlin à l'espace solarium. Un agent de sécurité, mal à l'aise et s'excusant de le faire, vient leur demander d'arrêter, car des personnes se sont plaintes. ▲

**«ON N'AIME PAS
LES SALES PÉDÈS
COMME TOI»**

LA HAINE LGBTIPHOBIE CONTRE NOTRE ASSOCIATION

En 2022, comme les années précédentes, SOS homophobie a été victime d'un grand nombre de messages de haine et de menaces plus ou moins violentes. Ces messages nous parviennent sur les réseaux sociaux, mais également sur nos plateformes d'aide aux victimes. Des personnes malveillantes détournent ainsi nos outils (la ligne d'écoute téléphonique, le chat'écoute et le formulaire de contact de notre site internet) pour s'en prendre à nos bénévoles, insulter notre association, dénigrer nos missions et mépriser les valeurs que nous défendons. C'est ainsi que 23 % des actes signalés en 2022 dans le contexte Commerces et services concernent ces messages de haine contre SOS homophobie.

Une personne nous écrit ainsi : « Bande de tapettes ! Vous méritez des camps de concentration, rien que pour vous. » Une autre nous envoie qu'il faut « brû-

ler les LGBT ». Une troisième écrit un mail au secrétariat de l'association, afin de défendre l'homophobie comme une « conviction » et, après de très nombreuses insultes, termine son mail par des menaces : « Je continuerai donc à insulter toutes les gouinasses que je croiserai dans la rue, à savater du je croiserai dans la rue, à savater du PD le samedi soir quand je sors avec mes potes et je continuerai à cracher sur toutes les associations comme la vôtre !!! »

Enfin, les bénévoles de la ligne d'écoute sont régulièrement confronté-es à des appels malveillants, des canulars de très mauvais goût (fausse victime, propos sexuels, propos zoophiles, etc.) jusqu'aux flots d'insultes LGBTIphobes, parfois également racistes et antisémites.

Face à ces attaques et ces menaces, nos bénévoles ne se laisseront pas intimider. Nous restons déterminé-es à faire reculer les LGBTIphobies en France et ailleurs. Nous sommes mobilisé-es pour soutenir les victimes, prévenir les LGBTIphobies, et militer pour les droits des personnes LGBTI. ▲

FAMILLE ET ENTOURAGE PROCHE

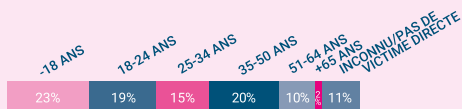
LA PREMIÈRE SOURCE DES TRAUMATISMES

NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

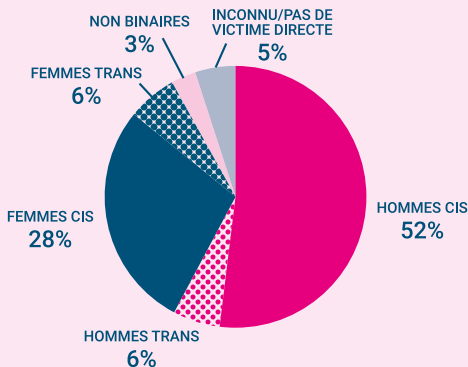
177

NOMBRE DE CAS SECONDAIRES : 62

ÂGE DES VICTIMES



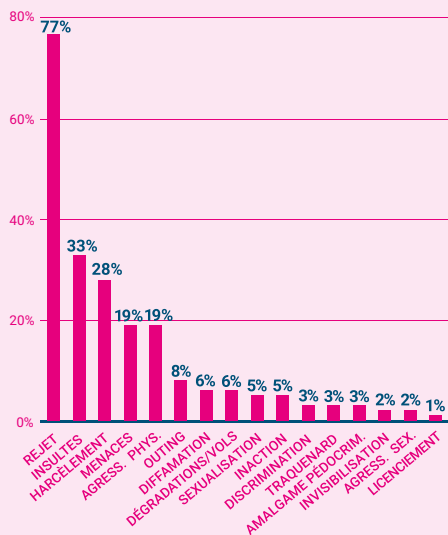
GENRE DES VICTIMES



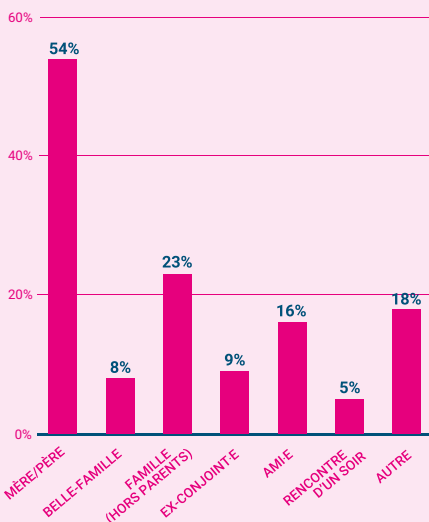
% DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
32%	12%	16%	29%	17%

MANIFESTATIONS



AGRESSEUR-SES



Représentant 15 % des cas en 2022, les LGBTIphobies dans le milieu familial et l'entourage proche ne semblent pas diminuer. Ce contexte représentait déjà, en 2021, 15 % des cas rapportés à SOS homophobie. Les victimes, dont près d'un quart sont âgées de moins de 18 ans, sont notamment rejetées (77 % des cas), insultées (33 %), menacées (19 %) ou encore harcelées (28 %). Ces actes sont souvent commis par les parents (dans 54 % des cas), et les autres membres de la famille et de la belle-famille (dans 30 % des cas). Ces violences commises par la famille et l'entourage proche engendrent un mal de vivre dans un tiers des cas. Ce contexte est celui dans lequel les femmes cis sont le plus souvent attaquées : il représente à lui seul 32 % des cas recensés pour cette population. Les hommes trans ne sont pas épargnés non plus : 29 % de leurs cas proviennent de ce contexte. La religion est aussi une thématique particulièrement présente (dans 10 % des cas).

ON T'ISOLE

La relation parent-enfant n'est pas toujours simple. Elle se complique bien souvent lorsque l'enfant grandit et commence à affirmer son identité. Chez certains parents, le coming out de l'enfant entraîne une volonté de l'empêcher de vivre son orientation sexuelle et/ou amoureuse, ou encore son identité de genre. Jenny a été privée de sortie, de voir ses ami·es, de passer son code, bref, de vivre sa vie, depuis que ses parents ont découvert qu'elle a une relation avec une camarade de classe : « Si tu parles encore à cette fille, tu n'iras plus en cours », lui a dit sa mère. Les parents de Corentin ont pris la décision de lui confisquer son téléphone et sa boîte mail, tout en s'opposant à sa nouvelle relation avec Daniel, son petit ami. Il s'inquiète pour leur avenir, mais aussi pour sa relation avec ses parents.

Malheureusement, ces épisodes d'isolement et de questionnements à l'adolescence ne s'arrêtent pas là. Les personnes LGBTI se voient souvent arrachées de l'environnement où elles ont grandi. Ainsi, Omar s'est éloigné de sa famille, même quand il est revenu habiter dans sa maison. Sa mère et son frère ne semblent plus disponibles, et leurs modes de vie ne s'accroissent plus. Finalement, « être gay ne peut pas coller avec ma famille », et cela n'est jamais facile.

**« TU FAIS HONTE
[À] LA FAMILLE »**

ON TE REJETTE

Pour d'autres parents, il est très difficile d'accepter que leur enfant sorte de la voie qu'ils avaient imaginée. Ces rêves brisés entraînent un rejet de l'enfant. Quand Romain a annoncé sa bisexualité à sa mère, elle lui a dit qu'elle était « dégoûtée ». Rajan, de son côté, est devenu le mouton noir de la famille. Ses parents ne lui laissent plus rien passer et iels l'infantilisent en permanence : « On en est arrivés à : moins on se voit et mieux on se porte. » Parfois, ce rejet peut se manifester sous forme de réactions plus violentes, qui vont affecter encore davantage la victime sur le plan physique et psychologique. Andrea a fait son coming out gay à ses parents au restaurant : son père s'est levé et lui « a foutu deux baffes ». Il s'est enfui de chez eux juste après.

Lorsque quelques-un·es subissent des réactions violentes, d'autres endurent un rejet silencieux bien plus insidieux. À la suite du coming out lesbien de Nadia, sa mère ne lui adresse plus la parole. La relation avec son père est difficile et son petit frère ne fait aucun effort pour lui parler. Elle garde toutefois l'espoir de renouer un lien avec sa famille : « Je ne sais pas pourquoi je veux garder le lien, c'est ça qui me met en colère. Je suis bloquée. »

Souvent, ce rejet trouve son origine dans un attachement aux injonctions patriarcales, toujours très présentes dans la société. Depuis que la mère de Tristan a appris qu'il était gay, elle lui dit souvent : « Tu dois voir des filles, je veux voir un vrai homme. » En raison de son style vestimentaire jugé trop féminin par son père, celui-ci lui assène que « chez lui, ce n'est plus chez [Tristan] ». Il ne comprend pas pour-

quoi ses parents le rejettent « pour des habits, des bouts de coton ».

Le rejet se manifeste aussi par des environnements peu, voire pas accueillants. Et la famille et les ami-es représentant souvent les principales sources de support affectif, les personnes LGBTI ne se sentent ni en sécurité ni en mesure de vivre leur orientation sexuelle et/ou amoureuse, ou leur identité de genre en toute sérénité. Hugo, 15 ans, se questionne : il ne sait pas comment dire à sa famille et ses ami-es LGBTIphobes qu'il est gay : « Le dire pourrait changer ma relation avec eux, sauf que je n'ai pas envie de vivre avec des personnes qui me jugent à longueur de journée. »

ON TE HARCÈLE

Bien souvent, les parents ne se contentent pas de rejeter ou d'isoler leur enfant. Certain-es tentent aussi activement de le ou la « remettre dans le droit chemin ». La mère d'Adrian, homme transgenre, lui rabâche continuellement que ce n'est pas ainsi que Dieu l'a créé. Les parents n'hésitent pas non plus à rappeler à leur enfant les attentes de la société le ou la concernant, et qui, bien sûr, ne sont pas en accord avec leur identité. « On dirait une tarlouze », s'exclame la mère de Sébastien lorsque celui-ci essaie un bonnet dans un magasin.

Ces violences morales ne viennent pas seulement des parents. Le reste du cercle familial

y contribue aussi, et parfois de manière tout aussi agressive, voire plus. Le grand-père de Malik n'accepte pas son homosexualité et lui fait porter des linteaux lourds en lui disant : « Tu es un homme, pas une tapette, tu dois porter des choses lourdes. » S'il refuse, il est insulté et traité de lâche.

Les jeunes LGBTI subissant les attaques répétées des membres de leur famille sont alors confrontés à un dilemme : continuer à les côtoyer, avec les violences que cela implique, ou bien couper les ponts, quitte à se mettre en danger – par exemple, en entrant dans une situation de précarité. Imane, 40 ans, se rappelle encore la transphobie qu'elle a vécue lors de sa transition, pendant son enfance et son adolescence. Après avoir été fortement rejetée par sa famille, elle a vécu dans la rue. Aujourd'hui, elle se trouve en situation de prostitution, a des problèmes avec l'alcool, se sent en dépression et a déjà fait plusieurs tentatives de suicide.

Peu importe le type de réaction ou de violence de la part de la famille, il est sûr et certain que l'environnement dans lequel les personnes LGBTI grandissent et le comportement de leur famille continueront de les impacter au cours de leur vie. Le manque de lien familial est parfois un facteur aggravant pour leur santé mentale, car il n'est jamais facile de couper tout lien avec celles et ceux qui t'ont éduqué-e et vu grandir. ▲

« TU ES HOMO PAR DÉPIT, CAR TU N'AS PAS TROUVÉ LE BON »

TÉMOIGNAGES

ISOLEMENT

Clément, 14 ans, a été déscolarisé par ses parents depuis qu'il leur a annoncé être gay. Il n'a plus le droit de voir ses ami-es ni de leur parler. Il ne peut plus sortir de chez lui depuis plus de huit mois.

Les parents de **Noé**, 19 ans, l'ont séquestré quand ils ont appris qu'il était transgenre. Il n'a plus le droit d'aller au travail ni à sa liberté. Ses parents fouillent aussi son téléphone. Parfois, iels sont violent-es avec lui et des disputes éclatent. Ses parents lui affirment qu'être transgenre est contre-nature. Noé veut s'échapper de cette prison qu'il appelle famille, car cela devient « hyper lourd » pour lui.

Les parents de **Serena**, 17 ans, ont découvert sa relation avec Nina. Ils projettent de lui faire consulter un-e psy, de réaliser une médiation familiale, ainsi que potentiellement une thérapie de conversion. Sa mère prétend que l'islam est contre les relations entre deux femmes. Elle est privée de portable et de sortie. Nina a peur pour Serena, d'autant que leur relation est parfaitement acceptée dans leurs environnements scolaire et amical.

Le coming out, spontané, de **Walid** en famille s'est mal passé. Sa mère, qui habite en Occitanie, menace de venir le chercher et de le renvoyer à Mayotte « pour qu'il change ». Il est musulman, et l'homosexualité est taboue dans sa religion. Il lui a fait comprendre qu'il était majeur et libre de ses choix, mais celle-ci l'a très mal pris. Il craint un enlèvement.

Éric, homme transgenre de 19 ans, a l'impression de ne plus exister aux yeux de ses parents depuis qu'il a changé sa façon de s'habiller. Il a essayé d'en parler, mais ses

parents ignorent le sujet. Iels l'obligent à manger de la viande, alors qu'il est végétarien ; iels l'obligent à aller à la mosquée, alors qu'il est athée ; iels l'empêchent aussi de faire du sport et de participer aux sorties organisées par sa fac. Il doit d'ailleurs rentrer dès la fin des cours. Éric se sent « fatigué de vivre ».

REJET

Chiara, âgée de 26 ans, a fait son coming out transgenre il y a sept ans. Sa famille n'accepte pas sa vie ni ses « choix ». Quand sa famille a découvert qu'elle menait une « double vie », elle l'a rejetée tout de suite, sans discussion. Depuis, elle ne voit plus ses grands-parents, qui la considèrent comme « la honte » de la famille. Elle ne voit sa mère que trois fois par an environ. Celle-ci est très distante, perdue, déçue. Elles ne discutent plus vraiment. Chiara ne souhaite que renouer les liens avec sa mère.

Sandrine, 16 ans, a été victime de propos et violences lesbophobes de la part de ses sœurs et sa mère, depuis qu'elle s'est confiée à l'une de ses sœurs sur son homosexualité et sa relation avec son amie. Elles l'ont insultée et violentée dans leur propre maison. À la suite de cela, Sandrine s'est enfuie et s'est installée chez une amie. Sa famille fait comme s'il ne s'était rien passé. L'adolescente aimerait leur parler de ce qu'il s'est passé, mais a le sentiment qu'il est encore trop tôt. Sandrine se sent seule et isolée. Elle vit très mal ce qui lui est arrivé et n'arrive pas à avancer.

Cynthia est censée passer le réveillon de Noël avec sa grand-mère, sa mère et sa sœur, mais depuis qu'elle a fait son coming out auprès de sa grand-mère, il y a quelques mois, elle se sent très seule. Sa mère et sa sœur savaient déjà qu'elle était lesbienne et ont longtemps été des alliées, mais chaque fois que Cynthia parle de sa copine, sa grand-mère change de sujet, et sa mère et sa sœur évitent également d'en parler. Elle se sent invisibilisée : tout se passe comme si son

Diana a fait son coming out trans auprès de sa famille et ses ami·es proches. Pour ses parents, c'est une « catastrophe ». Iels ne l'acceptent pas du tout : son père la réprimande souvent avec des insultes transphobes. Diana essaie au mieux de les informer pour qu'ils puissent mieux comprendre sa situation. Cela ne semble pas marcher puisque la relation ne fait qu'empirer : iels l'empêchent de se nourrir et de se laver, répondre à ses besoins est une bataille au quotidien. Iels limitent aussi tout moyen de contact : téléphone, carte SIM, Wifi, rien n'est permis. Les tensions dans la famille sont vite

arrivées à un point de non-retour : Diana a été menacée de mort par ses parents. Iels l'ont menacée de la tuer avec un couteau. Il leur arrive aussi de l'immobiliser pour la frapper. Elle est suivie par une assistante sociale qui a proposé une médiation familiale, mais ses parents refusent. Diana est soutenue par son copain et les parents de ce dernier, mais cela ne suffit pas à alléger sa peine : elle envisage de quitter le domicile familial, quitte à aller en foyer. Elle termine son message avec un appel à l'aide : ses parents redoublent de violence quand iels apprennent qu'elle tente de se mettre en sécurité. ▲

histoire n'existait pas, alors que, en comparaison, sa famille n'a pas de problème pour évoquer les relations de sa sœur, hétérosexuelle. Cette situation la fait angoisser à l'idée de passer ce réveillon en famille. Elle pense ne pas y aller et rester seule ce jour-là.

La famille de **Nora** est « fière » de ne pas faire partie de « ces gens-là » – les personnes LGBTI –, et traite de « pédés » et de « gouines » tous·tes les homosexuel·les qui apparaissent à la télévision. Sa mère trouve honteux que les personnes LGBTI s'acceptent et vivent sereinement leur identité. Sa famille qualifie l'homosexualité de déviance, et dit qu'« il y en a trop ». Son père et son frère lui font comprendre qu'ils exulteraient si le monde était « débarrassé » des personnes LGBTI. Cette situation l'accable psychologiquement, et Nora se sent encore plus isolée, car lorsqu'elle défend les personnes LGBTI devant les membres de sa famille, iels lui crient dessus. Ayant récemment développé une attirance pour une camarade de classe, elle a peur qu'ils la soupçonnent d'être lesbienne. Elle est certaine que sa famille ne le tolérera pas, qu'elle l'isolera encore plus, aura honte d'elle, se mettra à la frapper ou la mettra à la porte. Elle se sent extrêmement seule. Il lui arrive d'avoir des idées suicidaires, du fait de l'intolérance de sa famille.

Miguel, 18 ans, vient de se déclarer ouvertement gay auprès de ses parents. Ces dernier·ères ont eu du mal à accepter la situation et ont décidé de le mettre à la porte. Cela a entraîné un décrochage scolaire complet et une entrée dans la précarité pour Miguel, obligé de se concentrer sur ses besoins essentiels. Il a la sensation « d'être perdu », il sent que c'est compliqué « d'être ce qu'il est », qu'il a besoin « d'être au clair avec lui-même », que c'est violent « de ne pas être accepté comme tel ». Il a dû passer plusieurs nuits dans sa voiture, et a fini par avoir des relations sexuelles avec des hommes pour obtenir de l'argent.

HARCÈLEMENT

Thomas, 17 ans, est gay. Sa famille n'accepte pas son orientation sexuelle et amoureuse. Il habite au domicile de ses parents, avec sa grande sœur et son petit frère. Il a peu de relations avec son père, sa mère le harcèle davantage. Sa sœur et son frère ne sont pas non plus un soutien pour lui. Quand iels ont découvert son homosexualité, ses parents l'ont d'abord privé de téléphone et de sortie. Il a ensuite fait une fugue, puis est revenu chez lui, et le climat familial s'est apaisé. Cependant, depuis la fin de l'année, sa mère a recommencé à le harceler. Ce harcè-

lement se traduit par un rejet de son identité : « Le fait que tu sois gay me dégoûte. » Il ressent un profond mal-être dans cette situation : « Le soir, je pleure dans mon lit. »

Rodrigo est en couple avec un autre homme depuis de nombreuses années. Lors de l'annonce de son pacs à son père, ce dernier a très mal accueilli la nouvelle. Rodrigo a ainsi été accusé de « trahison », de « poignarder toute la famille », de « faire pleurer tout le monde », d'être « une honte », d'être « contre-nature ». Son père a qualifié son copain de « truc », d'être « dégueulasse ». Il essaie aussi de le manipuler avec des mensonges et du chantage affectif, pour le faire culpabiliser et l'accuser de tous les torts.

Cyprien, 55 ans, a été pris à partie par son oncle dans un couloir de la maison familiale à la campagne. Celui-ci l'a menacé et insulté : « Sale pédé, enculé ! Tu n'as pas le droit de vivre. » Sa tante a évité que la confrontation aille plus loin, et a appelé son père pour présenter des excuses. En faisant cela, elle a cependant outé Cyprien auprès de son père, qui n'était pas au courant de l'orientation sexuelle de son fils. Un « déluge d'insultes » de la part de son père s'est abattu sur lui. Il l'a sommé de quitter la maison, et l'a menacé si jamais il portait plainte. Depuis cette agression, il ne voit plus son père, ni aucun membre de sa famille. Il se sent seul au monde, comme s'il avait tout perdu. Il a l'impression que sa mère et son père ont monté sa famille contre lui, que sa mère s'est acharnée à l'isoler. Il ressasse son agression, même au travail. ▲

ET SI MON CONJOINT EST LGBTI ?

La question des LGBTIphobies en famille est souvent liée aux actes envers les enfants de la part des parents, grands-parents, tantes et oncles, cousin-es, et de la famille encore plus éloignée. Cependant, il y a également des situations où ce sont les conjoint-es qui ont des comportements LGBTIphobes envers leur partenaire ou ex-partenaire. Ces comportements impactent aussi, bien souvent, la relation avec leur-s enfant-s : « Ma fille ne dort pas chez un pédé », justifie l'ex-épouse de Christian pour essayer de le priver des week-ends pendant lesquels il est censé avoir la garde de sa fille de 4 ans.

Cette opposition aux conjoint-es ou ex-conjoint-es LGBTI rappelle les agissements des parents envers les enfants : isolement, rejet et harcèlement. Charlotte

est souvent traitée de malade par son ex-conjoint et sa famille devant ses deux filles. Que ces violences proviennent de parents ou de conjoint-es, dans tous les cas, leur visée semble être la même : couper les enfants de leur parent LGBTI pour qu'ils n'aient pas un « mauvais exemple » à suivre. L'ex-conjointe d'Assad ne veut pas que leurs enfants aient connaissance de la relation de leur père avec un homme, car elle dit ne pas vouloir qu'ils deviennent comme lui. Elle considère que son orientation sexuelle a une influence négative sur les enfants.

Que ce soit lorsqu'elles expriment leur identité de genre ou vivent leur sexualité, il semblerait pour certain-es que les personnes LGBTI représentent un danger pour les enfants et soient souvent vues comme un modèle à éviter à tout prix, même quand il s'agit d'un-e des parents. ▲

HAINES EN LIGNE

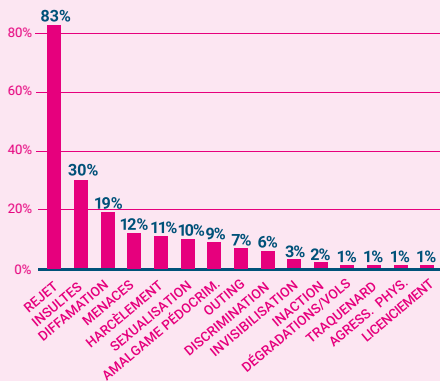
SI CELA VOUS A PLU, LÂCHEZ UNE PETITE INSULTE !

NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

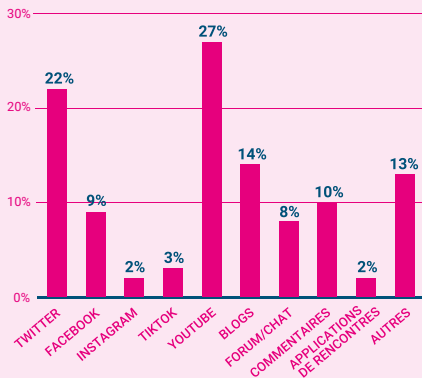
209

NOMBRE DE CAS SECONDAIRES : **49**

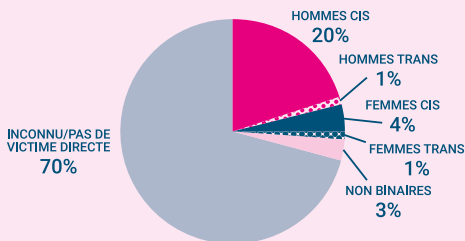
MANIFESTATIONS



PLATEFORME



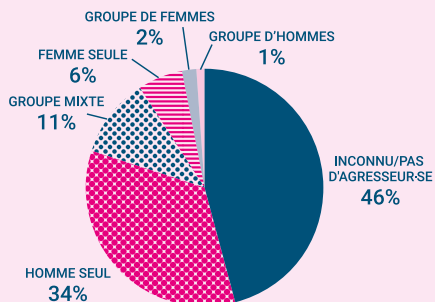
GENRE DES VICTIMES



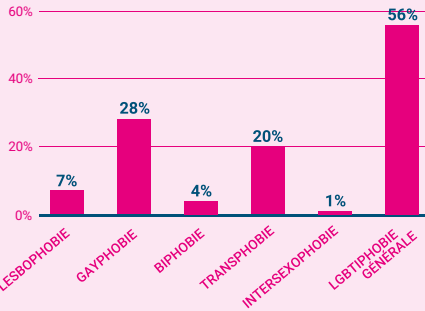
% DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
6%	2%	7%	9%	17%

AGRESSEUR-SES



LGBTIPHOBIES



En 2022, 209 cas de haine en ligne ont été signalés à SOS homophobie : cela représente 18 % des actes rapportés. Le chiffre est très proche de celui de 2021 (206 cas). L'allègement des mesures sanitaires n'a pas eu d'effet particulier sur son évolution : les violences virtuelles se maintiennent en tête des contextes de LGBTIphobies. Un cas sur deux relève de la LGBTIphobie globale, un sur cinq de la transphobie. Le rejet est la manifestation la plus courante : il est présent dans 83 %. Les insultes sont également monnaie courante (30 %), ainsi que différentes formes de diffamation envers les personnes LGBTI (19 %). Les réseaux sociaux sont le terrain principal de ces violences. Un cas sur trois de diffamation et un cas sur deux d'amalgame pédo-criminel ont lieu dans le contexte Haine en ligne : le rejet LGBTIphobe décomplexé en est une caractéristique importante.

REJET LGBTI PHOBE IDENTITAIRE ET RELIGIEUX

Le rejet des personnes LGBTI est souvent motivé par des motifs impliquant les croyances des personnes, qu'elles soient religieuses ou plus généralement identitaires. En 2022, la religion représente le contexte secondaire le plus souvent associé à la haine en ligne, avec un cas sur cinq des violences recensées. On se souvient, en 2013, lors des débats sur la loi dite du « mariage pour tous », que certain·es affirmaient : « La colère de Dieu va s'abattre sur la France. » Cette pensée consistant à reprocher aux personnes LGBTI une supposée décadence et un désagrègement du pays semble toujours ancrée dans les esprits. En 2022, La Manif pour tous (maintenant renommée Le Syndicat de la famille) continue son œuvre de désinformation, comme en témoigne ce tweet contre l'émission *Drag Race France* :



Sous la photo d'un couple de femmes dans un post Facebook, un internaute commente : « Vivement la charia : elles vont tester le vol libre du haut d'un immeuble », suivi de plusieurs émojis pleurant de rire. Il semble que l'existence même des personnes LGBTI, et surtout leur visibilité, dérange celles et ceux qui souhaiteraient les voir mourir et qui utilisent Internet pour manifester leur haine.

LUTTE CONTRE LE « LOBBY LGBT »

Tout comme en 2021, nous observons en 2022 que, pour mieux lutter contre ce qu'iels croient être un ennemi – le puissant et mystérieux « lobby LGBT » –, certaines personnes vont jusqu'à diffamer les personnes LGBTI, en rédigeant des articles leur attribuant toutes sortes d'exactions et de buts farfelues. Ce complotisme est très présent sur des sites qui font office de blogs. Le phénomène est de plus en plus présent sur les réseaux sociaux plus conventionnels, via des comptes relayant de fausses informations ou des vidéos diffamatoires de créateur·rices de contenu, prétextant simplement faire usage de leur liberté d'expression. « La propagande LGBT matin, midi et soir à l'école, au travail, dans le métro, dans le bus, à la TV, à la radio, au cinéma... Ce n'est plus de la sensibilisation, c'est du gavage ! », peut-on lire dans un tweet récusant une affiche montrant une grand-mère serrant dans les bras sa petite-fille trans¹.

1. Affiche issue de la campagne « Face à l'intolérance, à nous de faire la différence » de Santé publique France, pour sensibiliser le grand public aux discriminations liées à l'orientation sexuelle et/ou amoureuse ainsi qu'à l'identité de genre, réelles ou supposées.

D'autres individu-es semblent vouloir aller encore plus loin et admettent sans honte leur haine, qui se manifeste sous forme de menaces claires : « J'ai une haine particulière envers les lesbiennes, souvent je me charge de leur cas », peut-on lire sous une vidéo YouTube. Certain-es vont jusqu'à se filmer en train de s'en prendre physiquement à des personnes LGBTI, afin de partager sur les réseaux sociaux leurs exploits. C'est ainsi qu'une personne nous a communiqué une vidéo montrant un jeune homme en détresse. Visiblement séquestré, il est insulté par des tortionnaires qui lui assènent des coups de pied au visage : « C'est qui, le PD ? » ; « Aujourd'hui, tu vas mourir. » La vidéo est bien sûr partagée sur les réseaux sociaux, les bourreaux se félicitant probablement de ces actes de torture. En 2022, les personnes LGBTI cristallisent encore la haine de personnes qui les traitent en boucs émissaires.

CYBERHARCÈLEMENT ET TRAQUENARD

On pourrait penser que la haine en ligne reste dans le monde virtuel, mais ce serait une erreur. Les agresseur-ses utilisent bien souvent les réseaux sociaux, plateformes de discussions et autres espaces virtuels pour s'en prendre à leurs victimes, qu'ils poursuivent IRL² également. Les personnes LGBTI, déjà confrontées à des violences dans la sphère privée comme dans l'espace public, sont donc parfois victimes d'un harcèlement qui se prolonge en ligne.

Nous recensons de nombreux cas de harcèlement effectué à plusieurs, par des personnes qui créent des groupes de discussions ou des comptes pour diffamer, outér et prévoir leurs prochaines attaques avec leurs complices. Ce phénomène s'observe beaucoup en milieu scolaire, où les jeunes LGBTI sont attaqué-es par des camarades de classe qui continuent leur œuvre de sape en ligne. Cela ne se limite pas, bien sûr, aux plus jeunes. Ainsi, en milieu professionnel, il n'est pas rare que des personnes fassent l'objet d'attaques qui se poursuivent sur Internet.

C'est le cas, par exemple, de Mohamed, homme gay et professionnel de santé dans un grand hôpital. Il est tombé en dépression à la suite d'un harcèlement sur plusieurs réseaux sociaux, à la fois par des collègues de travail et des inconnu-es.

Internet est également un levier important pour organiser des traquenards. Ces derniers sont généralement organisés *via* des

« JE LA METTRAIS DANS UN CAMP DE CONCENTRATION »

sites et applications de rencontres, qui sont infiltrées par les agresseur-ses cherchant à être mis en relation avec leurs futures victimes. Ces personnes s'arrangent ensuite pour rencontrer la victime dans un lieu peu fréquenté ou dans un lieu de rencontres, pour l'agresser à l'abri des regards. Un cas nous a été remonté dans lequel la victime était un homme gay ayant, sans le savoir, donné rendez-vous à ses bourreaux *via* un site de rencontres. Les agresseur-ses sont donc à l'affût sur les lieux de rencontres, en plus d'y attirer leurs victimes. Il y a également des traquenards mis en place entièrement en ligne, comme celui de Manahau, évoqué dans la section Témoignages. ▲

2. Dans la vie réelle, par opposition au virtuel (de l'anglais *real life*).

« C'EST UN SALE TRANS, IL DOIT GREVER »

TÉMOIGNAGES

INSÉCURITÉ NUMÉRIQUE

Zineb est une jeune femme utilisant TikTok pour parler du vécu des personnes LGBTI et de sa propre expérience. Cette exposition est déjà de trop pour un internaute, qui laisse fréquemment des commentaires sous les vidéos de Zineb pour invalider et sexualiser les personnes LGBTI. Il affirme donc qu'« on s'en bat les couilles de votre orientation » et, enfin, en s'adressant en particulier à elle : « Si tu cherches tant à l'afficher [ton orientation sexuelle], devient actrice porno. »

Camille, pansexuel·le et non binaire, est engagé·e dans les luttes féministes, qu'il partage avec d'autres internautes dans un forum de discussions. Un jeune homme de 21 ans, se réclamant d'extrême droite et se disant fier d'être blanc, commence à discuter avec Camille, prétextant vouloir découvrir le forum et réfléchir sur les idées qui y sont développées. Il serait là pour faire évoluer ses idées reçues. Devant le rappel de Camille sur la non-mixité du forum (celui-ci n'est pas ouvert aux hommes cisgenres), le naturel reprend vite le dessus, puisque celui-ci qualifie les idées féministes de nauséabondes, affirme qu'il restera homophobe et qu'il espère avoir la tête sans cou de Camille entre les mains.

Au détour d'une conversation, **Abby**, 15 ans, découvre le rejet LGBTIphobe total d'un garçon de son âge, avec lequel elle discute sur Instagram. Celui-ci invoque la nature pour expliquer ses positions : elle n'aurait pas conçu les humains pour qu'ils aient des relations autres qu'hétérosexuelles. « Flemme de m'expliquer, je suis juste homophobe », dit-il. Sans surprise, l'homoparentalité le dérange : il ne faudrait pas qu'un·e enfant grandisse avec « deux mères bizarres ». Il poursuit ensuite sur une tirade misogyne, justifiant

les violences conjugales et prônant la supériorité des hommes.

William est un homme gay, fonctionnaire d'État. Alors qu'il préparait le concours de la fonction publique, il fréquentait un forum de discussions avec d'autres personnes dans la même situation que lui. William est victime d'insultes et de rejet par les autres membres du forum, et en est finalement exclu. Sa hiérarchie, qu'il met au courant de la situation, ne souhaite pas intervenir. Et lorsqu'il essaie de faire un dépôt de plainte auprès des forces de l'ordre, ces dernières refusent de la prendre. L'écouter·e propose à William de prendre contact avec la commission Soutien juridique de l'association, pour être aidé dans ses démarches.

HARCÈLEMENT HORS LIGNE ET EN LIGNE

Antoine, 36 ans, gay, est professeur de français au lycée. Un jour, il apprend de ses élèves qu'un compte Instagram privé s'en prend à lui. L'auteur·rice, anonyme, y divulgue son nom et l'oute en le sexualisant : « Monsieur X se fait enculer, et ceci n'est pas une métaphore. » Le compte a été supprimé depuis, mais Antoine, révolté, a souhaité porter plainte, même si cela a peu de chances d'aboutir, en raison de l'anonymat du compte mis en cause.

Étudiante dans un centre de formation d'apprenti·es, **Mitsuko** reçoit des messages de menaces, ainsi que des insultes, de la part d'un groupe d'agresseur·ses qui la harcèlent parce qu'elle est lesbienne. Ces personnes l'attaquent également dans son centre de formation. Pour se sortir de cette situation, elle a déposé plainte, mais le parquet l'a classée sans suite. Ses assaillant·es n'ont pas apprécié et elle a subi des représailles. Terrorisée et résignée, Mitsuko ne souhaite plus impliquer les forces de l'ordre, ni lutter contre le harcèlement auquel elle fait face.

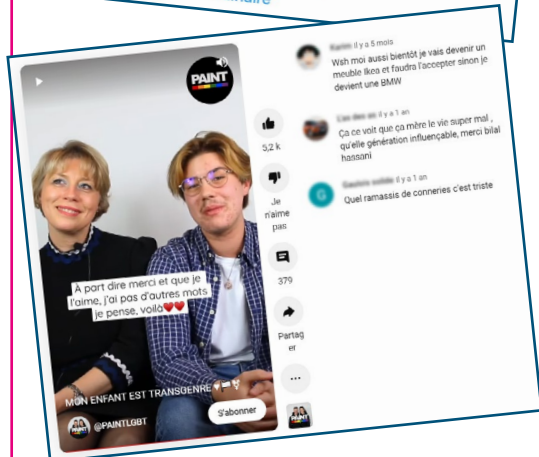
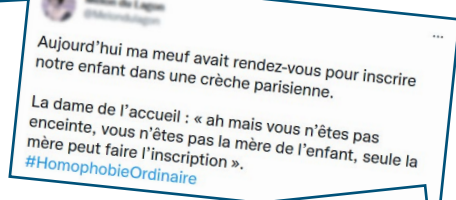
Pedro, jeune lycéen trans, est victime de harcèlement par ses camarades de classe depuis qu'il a fait son coming out. Insultes, mégenrage, utilisation de son *deadname* : ses agresseur-ses le rejettent et utilisent principalement des applications de discussions et les réseaux sociaux pour le harceler. Pedro a tout de même le soutien d'une amie, qui souhaite l'aider et qui s'inquiète pour lui. En effet, ce dernier ne souhaite pas réagir à la situation, bien qu'elle lui pèse.

Patricia, bientôt 18 ans, est une jeune lycéenne vivant un enfer à cause de ses camarades de classe transphobes. Celle-ci a d'abord subi du harcèlement moral, puis des violences physiques, qui ont été jusqu'aux coups et au viol, dans l'enceinte même du lycée, et sans que le personnel éducatif réagisse. Comme bien souvent, les attaques ne se bornent pas aux murs de l'établissement et se poursuivent en ligne, ici sur Instagram. Une amie de Patricia a découvert un groupe de discussions dans lequel les agresseur-ses se réjouissent de la souffrance de Patricia, qu'ils mégenrent : « J'ai des vidéos de lui en train de se faire violer et tabasser : j'adore » ; « Il peut mourir. »

Manahau, gay, la quarantaine, utilise un célèbre site de rencontres non spécialisé et entre en contact avec un homme qui lui plaît. Ils sympathisent et ont plusieurs appels vidéo et téléphoniques. Tout se passe bien, jusqu'à ce qu'ils décident de se rencontrer. Son interlocuteur commence alors à lui demander de lui payer des cartes prépayées de plusieurs centaines d'euros, pour soi-disant récupérer un colis coincé à la douane. Manahau refuse, mais son prétendant, très astucieux, lui demande son RIB pour, pré-texte-t-il, lui avancer une partie de l'argent. Cette tactique a pour but de le rassurer et l'encourager à lui envoyer la somme d'argent. Manahau confie son RIB à l'inconnu, mais ne reçoit jamais de virement, car ce dernier coupe les ponts. Quelques jours plus tard, sa banque encaisse un chèque de plusieurs milliers d'euros, mais soupçonne une escroquerie. Son interlocuteur refait surface et lui

réclame un virement vers un RIB indiquant une autre identité que celle qu'il utilise. Devant le refus de Manahau, l'homme révèle enfin son vrai visage : « Va te faire foutre, pauvre pédé. » Manahau a échappé de peu à une arnaque amoureuse.

HAINE GRATUITE EN BUFFET À VOLONTÉ NAUSÉABOND



ÉVALUATION DE LA SÛRETÉ DES RÉSEAUX SOCIAUX PAR GLAAD

GLAAD et le SMSI

La Gay & Lesbian Alliance Against Defamation (GLAAD) est une association américaine existant depuis plus de 35 ans. Elle réalise des veilles médiatiques afin de dénoncer les différentes discriminations et attaques envers les personnes LGBTI dans les médias, et de garantir une meilleure inclusion et une meilleure représentation.

En mai 2021, l'association a publié son premier *Social Media Safety Index* (SMSI)¹. Il s'agit d'un rapport dont le but est d'évaluer la sûreté des réseaux sociaux pour les personnes LGBTI, en analysant la diffusion des discours de haine, et de faire des recommandations aux entreprises concernées. Le rapport est le fruit de la veille de l'association, tout au long de l'année, sur Facebook, Instagram, Twitter, YouTube et TikTok. L'association les a également alertées à plusieurs reprises lors de réunions, d'appels et avec des mails.

D'après Sarah Kate Ellis, présidente de GLAAD, les politiques actuelles de modération des contenus et des discours de haine sont inadéquates et ne protègent pas suffisamment les personnes LGBTI. En effet, leurs dernières recherches ont montré que 84 % des personnes LGBTI considèrent qu'il n'y a pas assez de mesures de prévention des discriminations, du harcèlement et de la désinformation sur les réseaux sociaux ; 40 % affirment ne pas se sentir les bienvenues et en sécurité sur ces plateformes. Cette année, en partenariat avec Ranking Digital Rights (RDR) et Goodwin Simon Strategic Research (GSSR), l'association a mis en place un tableau de bord attribuant des scores aux différents réseaux sociaux. Ce tableau de bord indique, pour chaque plateforme, leur indice de sûreté globale en fonction de douze critères. Pour chaque critère, l'entreprise respon-

sable du réseau social reçoit un score qui est la moyenne de ses notes aux éléments composant le critère.

Résultats de l'analyse du rapport

Les cinq grands réseaux sociaux obtiennent tous une moyenne inférieure à 50 %. Globalement, ils ne sont pas encore en mesure de proposer un espace sûr aux personnes LGBTI, même si, sur certains critères, ils font apparemment le nécessaire et essaient de mettre en place des mesures pour enrayer la haine en ligne. GLAAD note ainsi qu'Instagram n'a pas de politique pour protéger ses utilisatrices du mégenrage et de l'emploi du *deadname*. Les utilisatrices peuvent ajouter leurs pronoms à leur profil, mais la fonctionnalité n'est pas disponible pour tous·tes. Mettre en place une telle politique est une recommandation que l'association fait également pour Facebook. Les deux plateformes devraient aussi refuser les publicités ciblées sur la base de l'identité de genre supposée des utilisatrices.

Du côté de YouTube, il y a un problème de démonétisation des créatrices de contenu LGBTI. En effet, les algorithmes peuvent injustement bloquer ces contenus après que des personnes malintentionnées les ont signalés comme « dangereux ». C'est un critère sur lequel les cinq plateformes sont très mal notées. TikTok souffre d'un problème de transparence sur la collecte des données relatives à l'orientation sexuelle et amoureuse, ainsi qu'à l'identité de genre de ses utilisatrices. Ce réseau social est aussi celui qui compte le moins de diversité au niveau de ses employés – un autre critère pris en considération dans l'index.

Les entreprises derrière ces grandes plateformes imposent leurs conditions générales d'utilisation, en étant très peu tenues responsables des exactions qui peuvent y être commises. GLAAD souligne notamment que, bien que la lutte contre les thérapies de conversion soit

un consensus partagé par toutes les grandes organisations psychiatriques et plusieurs pays, dont la France, YouTube et Twitter n'ont pas expressément banni les contenus et les publicités en faisant la promotion.

GLAAD encourage toutes les personnes travaillant dans ces entreprises à mettre en place des actions permettant de rendre ces plateformes sûres pour les personnes LGBTI et pour tous·tes. En France, le Conseil d'État a publié en 2022 une étude¹ sur les réseaux sociaux, faisant dix-sept propositions pour donner plus de pouvoir aux utilisateur·rices.

Certaines de ces propositions sont très similaires aux recommandations faites par GLAAD, notamment : mieux lutter contre les comportements malveillants et les contenus illicites, ou encore renforcer l'accompagnement des opérateurs publics et privés sur la question de la réutilisation des données. Pour améliorer nos expériences sur ces plateformes, il est important que nous prenions conscience de leurs défauts et que nous agissions pour les réguler davantage. ▲

¹. Vous pouvez consulter le rapport SMSI 2022 de GLAAD à l'adresse suivante (en anglais) : <https://sites.google.com/glaad.org/smsi/platform-scores>.

**« JE LÈCHE LES BOULES
DE PERSONNE, MOI »**

LIEUX PUBLICS

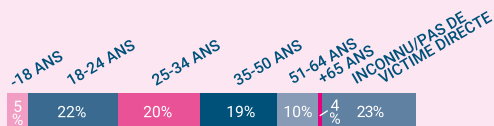
ATTENTION OÙ L'ON MARCHE

**NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES
RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE**

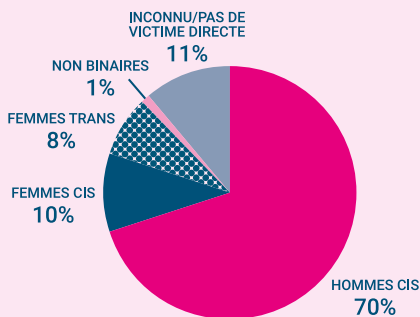
139

NOMBRE DE CAS SECONDAIRES: 32

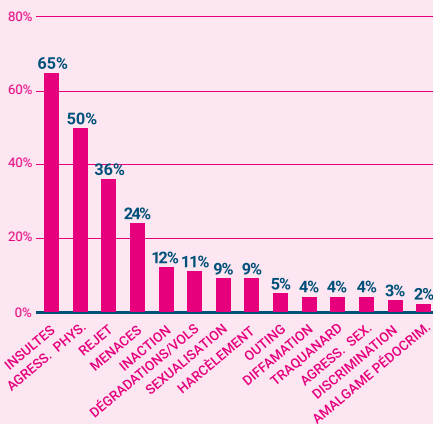
ÂGE DES VICTIMES



GENRE DES VICTIMES



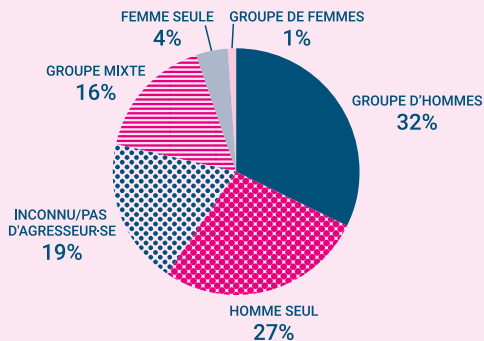
MANIFESTATIONS



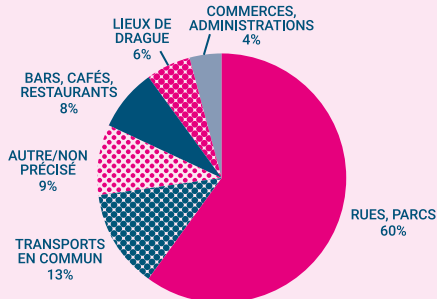
% DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	NON BINAIRES
9%	12%	17%	6%

AGRESSEUR-SES



TYPE DE LIEUX



La rue, lieu public par excellence, est encore aujourd'hui le théâtre des agressions LGBTIphobes les plus atroces. Arturo, Kilian et Adriano, agressés en raison de leur sexualité présumée, en sont les parfaits exemples. Dans leur malheur, ils savent au moins que leurs trois agresseurs ont été placés en garde à vue, ce qui est loin d'être une évidence. En effet, dans de trop nombreux cas, la police n'est pas un soutien fiable, n'agissant pas ou refusant de prendre les plaintes (voir chapitre Police, justice, gendarmerie). SOS homophobie enregistrait, cette année encore, 139 cas d'agressions dans les lieux publics. Selon ces données, les deux communautés les plus vulnérables dans l'espace public semblent être les hommes cis, dès lors que leur orientation sexuelle ou leur genre sortirait de la « norme cis-hétérosexuelle », suivis des femmes trans, un des groupes les plus touchés par les LGBTIphobies dans l'espace public. Si 65 % des agressions sont des insultes, 37 % impliquent aussi des coups et blessures. Les lieux publics apparaissent comme un espace encore dangereux pour les personnes LGBTI.

DES INSULTES À L'AGRESSION PHYSIQUE, IL N'Y A QU'UN PAS

Les lieux publics sont souvent perçus comme un environnement hostile par beaucoup de personnes LGBTI, tant les agressions y sont fréquentes. Rares sont celles et ceux pouvant témoigner de n'avoir jamais connu d'agression à caractère LGBTIphobe dans leur vie. Que ce soit du rejet, des insultes, des coups ou des blessures, les manifestations de ces agressions sont multiples, et les conséquences sont les mêmes pour la victime. La plupart des lieux du quotidien, qui paraissent pourtant inoffensifs pour le commun des mortels, peuvent être à l'origine d'angoisses pour les personnes LGBTI. On observe, à travers les nombreux témoignages, que les LGBTIphobies sont partout, la rue et les transports en commun arrivant en tête des lieux dans lesquels les agressions se produisent. Mais les LGBTIphobies s'immiscent même au cœur des lieux de détente et de loisirs. Quand Carl est agressé à la sortie d'une boîte de nuit, Marlène est harcelée au sein même de son club d'équitation. Dès lors, un simple graffiti peut participer à un climat anxiogène et devenir source d'angoisses. Sortir à la piscine, ou simplement faire les courses, peut présenter des risques pour les personnes LGBTI.

LE MONDE EXTÉRIEUR, UNE ANGOISSE POUR BEAUCOUP DE PERSONNES LGBTI

Les agressions dans les lieux publics prennent des formes multiples, mais les conséquences observées sur les victimes sont souvent les mêmes : anxiété, repli sur soi et mal de vivre. Peu importe la forme de l'agression, la victime reste affectée, voire traumatisée de manière plus ou moins lourde. Dans ce type d'agressions, ce ne sont souvent pas tant les conséquences physiques qui perdurent, mais les conséquences psychologiques qui deviennent parfois insurmontables. Quand l'espace public, lieu de rencontres et de sociabilités, devient hostile, cela provoque un repli sur soi et sur son environnement. C'est le cas pour Bernard, qui est régulièrement menacé de mort par son voisin. Les agressions LGBTIphobes ont des conséquences directes sur la santé mentale des victimes, qui se sentent en sécurité seulement chez elles – et parfois nulle part ! On observe, en effet, dans de très nombreux témoignages, que l'agression mène à un repli sur soi, un sentiment de solitude, ou même un mal de vivre dans 12 % des cas. Il est difficile de se sentir en sécurité, et cela mène inévitablement à un stress permanent, induisant de fortes angoisses qui peuvent devenir irrémédiables. Le moindre geste tendre en

« IL A L'IMPRESSON D'AVOIR ÉTÉ AGRESSÉ "POUR CE QU'IL EST PROFONDÉMENT" »

public peut devenir dangereux et entraîner des représailles. Imaginez la stupeur de Maryam et Estelle, qui retrouvent leur voiture couverte de crachats après s'être enlacées en en sortant. Tous les lieux peuvent devenir menaçants aux yeux de la victime, car l'idée de tomber sur *la* mauvaise personne LGBTIphobe est terrifiante, d'autant plus que, souvent, les témoins réagissent peu, voire ignorent totalement ce genre d'agressions.

LES AGRESSIONS SONT LE FRUIT DE L'IGNORANCE ET DES AMALGAMES

Il est sidérant de constater que les agresseurs ou agresseuses sont la plupart du temps très jeunes (moins de 20 ans), avec, en tête de gondole, les hommes cis dans 70 % des cas. Une agression en lieu public est pratiquement toujours commise selon la perception et le jugement du coupable, qui suppose la sexualité ou l'identité de genre d'une personne. Hormis lorsque les membres d'un couple manifestent de l'af-

fection l'un-e envers l'autre, l'orientation sexuelle et/ou amoureuse ne se laisse deviner. On ne peut pas supposer une identité de genre sans risque d'erreur, et l'agresseur-se devient malveillant-e dès lors que ce qu'iel voit sort de sa perception binaire, ou simplement de ses normes personnelles. La victime est alors réduite à son orientation sexuelle, uniquement parce qu'elle s'habille ou agit d'une certaine manière. « Je pense que je suis visible », s'inquiète Pascal après avoir été insulté de « sale pédé » en rentrant de la plage. Personne ne devrait avoir à se poser la question de savoir si son apparence physique peut lui causer du tort. Lorsqu'on est « différent-e » – autrement dit, qu'on sort de la norme binaire et hétérosexuelle –, tout devient source de stress ou de peur. Et c'est parfois pire : la violence des agressions et leur caractère insensé peuvent pousser les victimes à minimiser, voire à justifier ce qui leur est arrivé. Les personnes LGBTI ne peuvent pas se laisser maltraiter par un certain nombre de personnes qui voient le monde à travers le prisme des stéréotypes de genre. ▲

TÉMOIGNAGES

Après une soirée chez une amie, **Henry**, la vingtaine et ambulancier, n'a pas envie de rentrer tout de suite, et se repose près d'un lieu de drague sans le savoir. Plusieurs jeunes lui tombent alors dessus pour le passer à tabac, en criant « sale pédé ». Il va tout de suite aux urgences et vit mal d'y croiser ses collègues. Il n'a pas voulu faire de scanner de suite, car il était tard. Il a porté plainte sur le chemin du retour. Le lendemain, il est retourné aux urgences, car il avait mal à la tête, et a fait un scanner. L'ORL l'a finalement opéré d'urgence avec, comme conséquence, une perte de l'audition.

Sam est harcelé par un voisin depuis son emménagement dans les Yvelines. Il le croise régulièrement en sortant son chien, le soir. Depuis un an, ce voisin s'en est pris à lui à plusieurs reprises. En le croisant sur les berges, il l'a interpellé, insulté et menacé de mort : « Je vais te fumer » ; « Tes parents iront pleurer sur ta tombe. » Un an plus tard, Sam est traité de « pédale », accompagné d'un : « Combien de teubs tu t'es enfilées, cette semaine ? »

Adam était tranquillement assis dans un bus, quand un homme alcoolisé s'est mis à l'insulter de « pédé » et à lui cracher à la figure.

Éric, homme gay de 21 ans vivant dans l'Eure-et-Loir, sort de chez lui avec une boule au ventre en permanence. Il a été agressé à de nombreuses reprises étant plus jeune. Il est devenu hypersensible et ne sort pratiquement plus de chez lui, hormis pour faire ses courses et sortir son chien. Il compte sur son déménagement à la campagne pour se sentir mieux et « prendre enfin goût à la vie ».

En Gironde, **Esteban**, 48 ans, rentre de soirée seul et est insulté par cinq hommes en bas de chez lui. Ils s'approchent, le mettent à terre et le rouent de coups de pied. Une autre fois, alors qu'il se promène avec son petit ami, c'est un groupe d'adolescent-es qui les prend pour cible en les insultant. Ils n'ont d'autre choix qu'accélérer le pas pour s'enfuir. Son petit ami est assez démuni face à de tels actes, et préfère souvent éviter les situations violentes. Il est en colère, et a aussi un sentiment d'impuissance.

En plein milieu de l'espace zen de la gare, **Arthur** se fait « tchiper » par un individu, qui déclare : « Dans mon pays, on les tue, les enculés. »

Fanny et Alice, transféminine et trans non binaire, 43 et 67 ans, rentrent tranquillement en voiture d'une escapade à la mer sur la côte vendéenne, et peinent à trouver un restaurant ouvert pour dîner. Arrivées, elles

« UN SIMPLE GRAFFITI PEUT PARTICIPER À UN CLIMAT ANXIOGÈNE »

dépassent un groupe de cinq ou six jeunes et, petit à petit, les clameurs parviennent à leurs oreilles : « Travelottes, vous avez un 06 ? » L'inter-

pellation continue un moment, elles sont interrogées sur leur genre et menacées.

En rentrant de la plage, en vacances dans le Sud-Est, **Pascal**, la cinquantaine, est agressé dans les rues d'une ville en bord de mer. Il est en short et espadrilles, plein de sel sur la peau, et regarde une vidéo sur son téléphone tout en marchant, quand deux types l'entourent et lui disent : « Espèce de sale pédé, pourquoi tu nous regardes comme ça ? », alors qu'il est en train de regarder la vidéo sur son téléphone. Pascal est pris de frayeur en croisant le regard chargé de haine du plus jeune agresseur, âgé de 14 ans, qui le pousse ensuite au sol. L'appelant hurle, reçoit un coup alors qu'il est au sol, l'autre agresseur en sentinelle. Des gens accourent finalement, dont un couple de voisins.

Anton, jeune homme d'environ 30 ans, pleure tout au long de son témoignage. Il raconte qu'après avoir discuté en ligne avec deux autres hommes sur un site de rencontres, il s'est rendu sur le lieu de rendez-vous dans une commune du Pas-de-Calais, tard dans la soirée. Tout d'abord, il hésite à s'arrêter à la vue des deux hommes, puis le fait malgré tout. Il est alors violemment agressé physiquement par ces deux hommes, qui le rouent de coups de poing, de pied, et lui

fracassent l'arcade sourcilière. Ils sont armés d'un couteau : « Je me souviendrai toute ma vie de son visage avec ce couteau » ; « J'ai cru que j'allais mourir. » Anton parvient à récupérer un tesson de bouteille trouvé dans la rue pour se défendre. Les individus le laissent finalement tranquille, sans omettre toutefois de dégrader sa voiture au passage. Depuis son agression, Anton vit chez sa mère, qui fait tout pour l'aider avec ses ami·es, et est suivi par un psychologue. ▲

Clara a été victime de transphobie agressive dans sa région de Savoie. C'est la huitième fois qu'elle porte plainte et que rien ne bouge.

Maryam et Estelle se garent sur le parking d'un centre commercial dans les Pyrénées-Atlantiques. C'est le soir, il y a très peu de personnes sur le parking, car les magasins s'apprêtent à fermer. Maryam ne se sentant pas très bien, Estelle lui demande à l'oreille comment elle se sent en passant un bras autour de son cou. De retour à la voiture, elles se rendent compte que l'avant du véhicule (les poignées de porte, les portières côté conducteur·rice et passager·ère, et le pare-brise) est couvert d'une vingtaine de crachats. Le petit geste d'affection a éveillé chez quelqu'un assez de dégoût pour qu'iel prenne le temps de faire cela. Maryam et Estelle se sentent très vulnérables à ce moment-là, et restent depuis à l'affût en public.

Hicham, 38 ans, révèle un profond mal-être. En se rendant à l'hôpital de Lyon pour des séances de rééducation, il est pris par surprise par deux hommes alors qu'il attend un taxi. Les deux font tomber ses béquilles, le font chuter au sol, l'insultent de « pédé » et lui crachent dessus, puis s'enfuient. Hicham reste très choqué par cette agression. Il se sent maintenant anxieux quand il est à l'extérieur.

Georgio est un jeune homme gay de 20 ans. Un soir, alors qu'il se rend chez un couple d'amis à quelques rues de chez lui, il est confronté à un groupe de huit jeunes hommes. L'un d'eux le frappe au visage et à l'œil, et il tombe au sol sous le coup. Les huit continuent alors à le frapper à coups de poing et de pied sur le visage et dans le ventre. Il réussit à s'extraire et à s'écarter d'eux. Il les interpelle en demandant pourquoi ils s'en prennent à lui. Ils lui répondent qu'« un mec comme lui n'a rien à faire ici » et partent. L'appelant a ensuite cherché de l'aide. Il a interpellé deux hommes qui étaient à la terrasse d'un bar à proximité, il leur a expliqué l'agression dont il venait d'être victime et leur a demandé de l'aide. Cependant, les deux hommes lui ont répondu que « s'il avait été agressé, c'est sans doute qu'il avait fait quelque chose ». Il a ensuite contacté la police pour porter plainte et être orienté, mais les policiers ont refusé de prendre sa plainte. Georgio a l'impression d'avoir été agressé « pour ce qu'il est profondément ». Il se demande s'il a encore sa place dans sa ville, et s'il va pouvoir continuer à vivre et à se déplacer librement. Il est encore très ému et pleure en partageant ses émotions.

Alors qu'elle circule à vélo, **Claire** est traitée de « goudou » par un autre cycliste. Elle s'arrête pour lui expliquer qu'il s'agit d'une insulte pénalement répréhensible. L'homme lui répond qu'il est au courant, car il est avocat. Le ton monte très vite, et l'homme lui

assène un coup de pied. Claire tombe violemment de son vélo. Elle n'a rien de cassé, mais les dégâts moraux et matériels sont importants.

Raphaël et Rodrigo sont pris à partie par un groupe de trois jeunes alors qu'ils assistent à un événement culturel avec une amie dans une salle de Marseille. Lorsqu'ils veulent quitter le lieu, un groupe d'hommes leur bloque le passage vers la sortie. Les agents de sécurité ont refusé d'intervenir et un des agents a même eu des propos homophobes à leur rencontre. La situation a ensuite dégénéré. Les trois jeunes ont continué de les menacer, jusqu'à ce qu'un d'eux s'en prenne physiquement au compagnon de l'appelant. L'appelant s'est interposé pour le protéger et ils ont été frappés tous les deux. Des salarié-es sont finalement intervenu-es et ont mis à l'abri le couple et leur amie. Ces salarié-es leur ont appelé un taxi pour qu'ils puissent rentrer chez elleux en sécurité, mais ne les ont pas davantage pris en charge. Raphaël a eu la mâchoire et la joue gonflées pendant plusieurs jours, tandis que son compagnon a eu un hématome à l'arcade sourcilière et souffre encore des coups.

Hector, 30 ans, rentre chez lui après être passé au bar de sa ville, et se fait tabasser dans la rue par trois hommes qui l'insultent de « sale pédé » et « d'alcoolo ». Il subit également des insultes répétées de son patron dans la crêperie où il travaille, souvent traité de « merde » et de « petit pédé ». Hector est épuisé émotionnellement.

Dans le Gard, après un soin infirmier, **Ami** retrouve sa voiture avec, sur le capot, l'inscription « PD » écrite avec une clé de voiture.

Alan, âgé de 21 ans, va manger au restaurant dans Toulouse, quand il est agressé par deux jeunes hommes. Il est interrogé sur son genre, puis harcelé : « Reste loin de moi, pédé, tu cherches la merde ! » Le ton monte à la suite des réponses d'Alan, qui est très déçu

de l'absence de réaction de la part du personnel de l'établissement et de la clientèle. Par chance, l'altercation s'arrête là.

Bernard et la clientèle de son bar du Sud-Ouest sont souvent la cible de harcèlement et d'insultes à caractère homophobe. Un soir de décembre, un groupe de dix personnes attaque le bar. Une voiture est même brûlée devant l'établissement. ▲

**« LE MOINDRE
GESTE TENDRE
EN PUBLIC
PEUT DEVENIR
DANGEREUX »**

PRIDE DE BORDEAUX 2022, UNE JOURNÉE DE JOIE QUI TOURNE AU CAUCHEMAR

Le dimanche 12 juin 2022, quelque 5 000 personnes s'étaient rassemblées pour marcher sous le mot d'ordre : « À nos identités plurielles ! », et par là revendiquer leur droit d'exister, peu importe leur orientation sexuelle et/ou amoureuse, ou leur identité de genre.

17 heures. Après quelques heures de marche, un accident de char¹ immobilise celle-ci et coupe le cortège en deux ; les associations, ainsi que quelques centaines de personnes devant et la plupart des participant-es derrière, n'ont aucune possibilité de se rejoindre à cause du périmètre de sécurité. Avec l'aval des autorités, la marche est définitivement interrompue, et les organisateur-rices appellent les participant-es à rejoindre le point de rassemblement post-marche.

L'essentiel des participant-es au cortège passent par l'hypercentre de Bordeaux, où plusieurs groupes les attendent sur le chemin. Certains de ces groupes sont équipés de pistolets à eau remplis de ce qui ressemble à du dissolvant. D'autres prennent physiquement à partie les manifestant-es. Des rixes éclatent également. Les personnes présentes parlent d'un climat très angoissant et violent.

L'avant du cortège rejoint le point de rendez-vous par le parcours initial de la marche. En arrivant sur les quais, les personnes présentes, dont des militant-es de SOS homophobie, découvrent avec stupeur neuf hommes encagoulés sur le toit d'un bâtiment public, qui attendent la marche avec une banderole sur laquelle il est écrit : « Protégeons les enfants. STOP folie LGBT. » Ils crient, insultent la foule, et jettent des projectiles. Certains ont des fumigènes bleu,

blanc et rouge, et l'un d'entre eux fait des saluts nazis. La scène se poursuit jusqu'à ce que la police appréhende les neuf hommes. Ces personnes seront relâchées dès le lendemain, faute de charge retenue. Les investigations, notamment en vidéo, n'auraient pas permis de mettre en évidence les faits, selon le parquet de Bordeaux.

Dans les jours qui suivent, plusieurs associations – en tête le Girofard, Centre LGBTI de Bordeaux et organisateur de la marche, et SOS homophobie – décident conjointement de déposer plainte pour les faits d'injures publiques en raison de l'orientation sexuelle, les jets de projectiles, les saluts nazis et les incitations publiques à la haine. Malgré de nombreuses preuves apportées lors de l'enquête, le ministère public ne décide de poursuivre les accusés que pour injures publiques et jets de projectiles, lors d'un procès se tenant le 23 septembre 2022.

En amont du procès, les associations ont à nouveau déposé plainte pour que l'ensemble des faits soient jugés et demandé un renvoi du procès, qui aura finalement lieu le 9 avril 2023. L'audience n'a pas encore eu lieu, au moment où ces lignes sont écrites. Les associations attendent avec impatience qu'un jugement adapté à la violence des faits soit rendu. Il est essentiel que, partout, ce genre de faits soient considérés avec la plus extrême gravité et soient jugés correctement, car ils touchent les personnes LGBTI lors de manifestations qui sont l'occasion de porter avec fierté leurs identités.

Pour que, plus jamais, des personnes quittent une Marche des fiertés la tête baissée et blessé-es ! ▲

¹. Toutes les personnes blessées lors de l'accident de char et des événements survenus pendant et après la marche de Bordeaux sont hors de danger.

MAL DE VIVRE

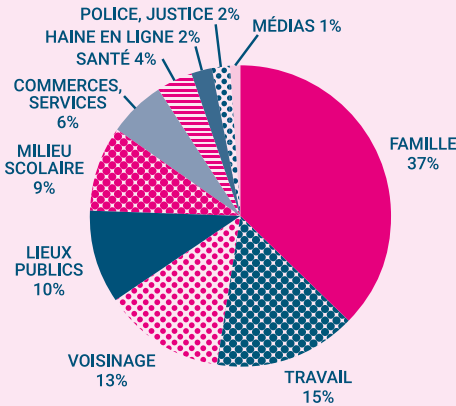
LE MAL DE VIVRE: PARTOUT, TOUT LE MONDE, TOUT LE TEMPS

NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

111

NOMBRE DE CAS SECONDAIRES: 170

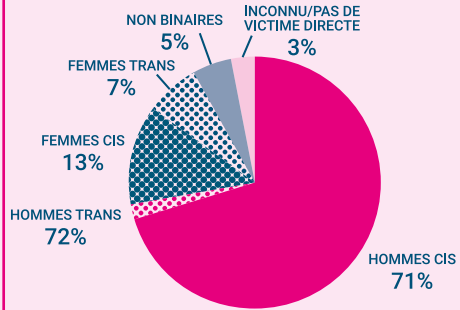
CONTEXTE EN CAS DE MAL DE VIVRE (SECONDAIRE)



ÂGE DES VICTIMES



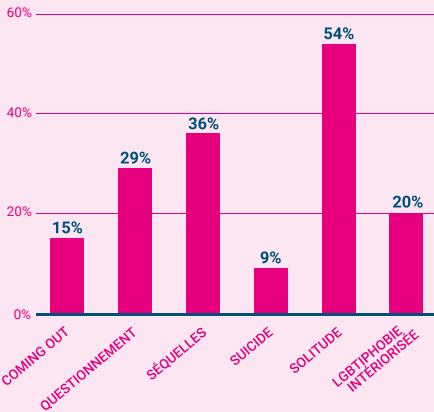
GENRE DES VICTIMES



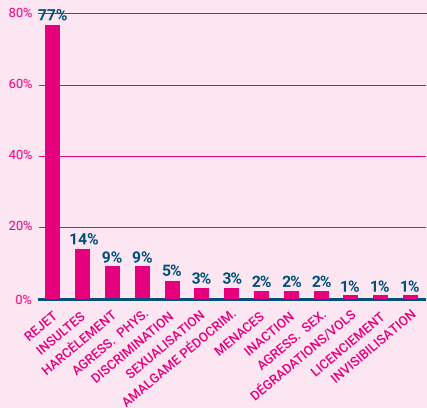
% DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
9%	9%	14%	6%	14%

ORIGINE DU MAL DE VIVRE



MANIFESTATIONS



Sur les 1 195 cas rapportés à SOS homophobie en 2022, 281 avaient pour objet principal (111) ou secondaire (170) le mal de vivre, ce qui indique sa prégnance dans les témoignages. En effet, le mal de vivre se manifeste dans tous les contextes : majoritairement dans la famille et l'entourage (37 %), mais aussi au travail, dans le voisinage, les lieux publics, le milieu scolaire, les commerces, etc. En outre, les victimes de mal de vivre sont représentatives (en termes de genre et d'âge) de la globalité des témoignages rapportés à SOS homophobie, si ce n'est une légère surreprésentation des 35-50 ans. Ce que cela révèle surtout, c'est que le mal de vivre peut toucher tout le monde. La solitude est la manifestation de mal de vivre la plus importante : dans un peu plus d'un cas sur deux. Dans 20 % des cas, les personnes LGBTI souffrent aussi, bien souvent, d'un climat LGBTIphobe qu'elles intériorisent et qui réduit leur estime d'elles-mêmes. 36 % souffrent de séquelles et une sur dix envisage ou a envisagé le suicide.

DES SENTIMENTS ET FORMES COMMUNES DU MAL DE VIVRE

Les témoignages montrent qu'il y a des manifestations partagées du mal de vivre chez les personnes LGBTI. Globalement, les témoins avouent ressentir une grande solitude, parfois intensifiée par la crise sanitaire. Nous avons également constaté plusieurs dépressions, plus ou moins avancées, allant des idées noires aux tentatives de suicide, en passant par des scarifications et automutilations. Certaines personnes font part de peurs profondes ou d'autres sentiments, comme une honte de soi et de ses désirs. Plus rarement était évoqué leur alcoolisme ou des troubles du comportement alimentaire. Le ton des témoignages reflétait l'état de mal-être des personnes, et il est parfois arrivé qu'une simple conversation avec les écoutant-es de SOS homophobie permette de calmer, de rassurer et de faire du bien aux appelant-es.

Nicolas, homme trans gay de 38 ans, avoue ne plus pouvoir supporter les agressions verbales qu'il subit régulièrement dans les rues du centre-ville de Lille. Il pointe du doigt l'inaction de la police, à qui il a demandé de l'aide à plusieurs reprises, et confie sa solitude et sa honte, car aucune de ses proches ne lui apporte de soutien et aucun-e témoin de ces agressions ne réagit.

« J'ARRIVE PAS À SUPPORTER ÇA TOUS LES JOURS »

AUCUN ESPACE DE RÉPIT

Les témoignages mettent clairement en avant le lien entre le mal de vivre des individu-es et les contextes dans lesquels ils évoluent. Aucun cadre n'échappe à la possibilité de contribuer au mal de vivre : familial, scolaire ou professionnel, résidentiel, espace public, médical, Internet, etc. Les LGBTIphobies qui s'y déploient prennent des formes variées (détaillées dans les chapitres dédiés à chaque espace). Quentin, personne trans non binaire, déplore la pathologisation par ses proches et par le personnel médical de sa transidentité, qu'ils lient à son autisme.

Il est nécessaire de souligner que les LGBTIphobies n'ont pas à être directement adressées aux individu-es

pour être nocives : elles contribuent dans tous les cas à une atmosphère pesante. En outre, l'inaction et le silence des personnes présentes au moment des actes LGBTIphobes sont souvent interprétés par les victimes comme une adhésion à ces comportements, contribuant ainsi au climat hostile.

Dans bien des témoignages sur le mal de vivre, les contextes hostiles s'accumulent, établissant une continuité et une plus forte intensité dans le mal de vivre des individu-es lorsqu'ils traversent différents espaces. Enfin, les LGBTIphobies s'ajoutent à d'autres oppressions, et c'est cette intersectionnalité (voir chapitre Discriminations croisées) qui vient opprimer

certain-es. Ainsi, des personnes ont souligné leur malaise au sein de la communauté LGBTI, à cause du racisme, de la grossophobie, de la sérophobie et du classisme, qui ne les épargnent pas (voir chapitre Discriminations croisées).

UN RÉTABLISSEMENT COMPLIQUÉ APRÈS DES ÉVÉNEMENTS TRAUMATIQUES

Certaines formes de LGBTIphobies impactent considérablement la santé mentale des victimes à long terme. En effet, elles continuent, des années plus tard, à affecter les victimes, qui ressentent de la peur (jusqu'à développer des stratégies d'évitement), de la honte, de l'anxiété, de la paranoïa et du stress. Elles cumulent insomnies, cauchemars, et somatisent leur mal-être par des douleurs physiques. Pour les victimes LGBTI, c'est la double peine : surexposées et agressées pour ce qu'elles sont, elles ont souvent des difficultés à s'en remettre, la honte et l'isolement les empêchant parfois d'en parler. En effet, le caractère LGBTIphobe de l'agression accroît les sentiments de honte, de minoration et de culpabilité. Cette amplification n'est pas du seul fait de la victime, mais aussi de son entourage et des institutions comme la police et la justice. Remise en question, culpabilisation, mépris, et parfois même menace sont des réactions récurrentes lorsque les victimes parlent.

Julien, homme gay de 37 ans, après avoir parlé de l'agression physique qu'il a subie quelques jours avant l'appel, a confié être alcoolique, en dépression et avoir subi un viol à 14 ans par un professeur qui l'a toujours nié. On se rend compte que tous ces éléments ne sont pas isolés les uns des autres, et Julien en est bien conscient : ils se cumulent et contribuent à son mal de vivre. ▲

TÉMOIGNAGES

UN ENTOURAGE ENTRETIENANT LE MAL-ÊTRE

Nora est lesbienne et nous appelle, persuadée de devoir changer pour elle et pour sa famille : elle a beaucoup de mal à accepter son orientation sexuelle, malgré les encouragements de sa psychologue. Souffrant de dépression et de solitude, elle a arrêté ses études et craint la réaction de sa famille si elle fait son coming out, car elle est persuadée qu'elle ne l'accepterait pas. Sa famille dit qu'« il faut les frapper » quand des personnes LGBTI passent à la télévision. Même si cette phrase ne lui est pas adressée, Nora en est très affectée, car elle contribue à un cadre familial pesant.

Ryan est un adolescent qui nous écrit pour nous parler de son envie de se « jeter dans la Seine sans rien dire à personne », à cause du harcèlement qu'il subit au collège (on l'insulte de « pédé »). Il déplore le fait qu'on lui assigne son identité, alors qu'il aimerait la choisir lui-même : « Je suis dans cette phase de la vie où j'essaie de savoir qui je suis vraiment, mais j'ai l'impression que les gens sont en train de choisir pour moi. » Il explique ce harcèlement par son style vestimentaire et le fait qu'il traîne avec des filles. Il nous confie ruminer le soir, après l'école.

Lorsque **Mei**, une femme lesbienne de 26 ans, nous appelle, nous sentons son mal-être, sa colère et sa solitude vis-à-vis de sa famille, qui la rejette depuis qu'elle leur a fait son coming out. Ce rejet l'a profondément impactée : elle dit développer depuis une paranoïa. Elle en est même venue à jalouser la famille de sa copine, qui lui donne trop d'amour comparé à ce qu'elle n'a pas reçu : « J'ai été déstabilisée par leur amour.

Au début, ça a pu me rendre triste parce que j'avais pas ça, mais maintenant, je le vois autrement en me disant que ça pourrait être ma famille. »

(SUR)VIVRE AVEC LE REJET PERMANENT DE LA SOCIÉTÉ

Sam, non binaire, a surpris une conversation dans le bus entre deux jeunes, qui voulaient « nettoyer » leur lycée des végan-es, personnes non binaires et non hétérosexuelles. Cette discussion ne lui était pas directement adressée, mais iel s'est tout de même senti-e concerné-e : « Ils ont dû oublier cette conversation le jour même. Pourtant, ça fait plus de deux semaines et, moi, j'y repense régulièrement le soir dans mon lit. Je suis adulte, assez bien entouré-e dans ma vie personnelle, mais j'ai très peur de m'outer à cause de ce genre de discours. Je passe souvent des conversations entières à me faire mégenrer sans avoir le courage de reprendre les personnes en face de moi. L'idée qu'on veuille me "nettoyer" me terrifie. »

Victor nous appelle initialement pour parler de son agression dans un bus où, maquillé, il a été traité de « pédé ». Très vite, il évoque ses anciennes expériences homophobes : situation familiale compliquée, harcèlement au collège, discrimination à l'embauche, plaintes sans suite, etc. Victor avoue ne pas se sentir en sécurité au quotidien, et a même « peur de sortir ». Il fait lui-même le lien entre toutes ses expériences passées, comme si elles venaient se cumuler dans son mal de vivre.

Nelly, femme trans de 45 ans, nous confie envisager d'arrêter sa transition, tant le parcours est long et discriminant : « Psychologiquement, ça ne va plus. » Elle se sent seule, est précaire, et pointe du doigt toutes les personnes, associations et institutions

qu'elle a croisées lors de son parcours. À la fin de l'appel, son ton est plus apaisé.

Mathieu est un homme gay de 38 ans. Il s'est récemment fait agresser et traité de « pédé » dans les rues. Il se sent peu entouré et, au travail, il soupçonne son nouveau responsable d'être homophobe : « Je n'ai pas peur de dire que j'ai peur. » L'agression l'a beaucoup marqué, et il a depuis développé des stratégies d'évitement : il n'ose plus sortir et change sa façon de s'habiller pour se « fondre complètement dans la masse ».

ANXIÉTÉ EN RÉACTION AUX TRAUMATISMES

Esteban, homme trans de 22 ans, souffre de dépression chronique et d'anxiété. Actuellement en formation, il subit des bruits de couloir de certain-es étudiant-es qui le traitent de « travelo » et qui disent que « c'était une meuf, avant ». Il a peur de retomber en dépression à cause de cet environnement et se sent démuni face à la situation. Il a bientôt rendez-vous avec le personnel pédagogique, mais avait besoin d'en parler avant.

Fouad, homme gay de 34 ans, a été victime d'une agression liée à son orientation sexuelle dans un McDonald's. Il nous affirme : « J'ai des antécédents de maltraitance et d'agressions. En rentrant chez moi, j'ai voulu mettre fin à mes jours. J'étais comme dans une bulle de mauvaises pensées, et j'ai donc fait une tentative de suicide en ingurgitant une grosse quantité de médicaments. » Après son hospitalisation, il a porté plainte et a dû affronter les remises en question de la partie adverse, alors qu'il souhaitait simplement expliquer que « ce qu'il s'est passé peut avoir parfois des conséquences plus lourdes qu'on ne le pense ».

Shweta est la mère d'un homme trans de 24 ans. Elle révèle que son fils a été agressé par un cousin pendant deux ans, quand il était enfant. Après deux tentatives de suicide, celui-ci lui a finalement avoué ce qu'il s'était passé. Six ans après avoir coupé les ponts avec cette partie de la famille, sa mère ressent encore une profonde culpabilité et boit régulièrement pour oublier ses idées noires, même si son fils a l'air de très bien aller aujourd'hui. Elle se demande si la transidentité de son fils est liée aux agressions qu'il a subies. Ces dernières ne touchent pas uniquement les victimes, elles touchent aussi indirectement leur entourage.

Le témoignage que nous rapportons ici a initialement été partagé à l'association Sérotopes (dédiée aux personnes vivant avec le VIH et à leurs proches), avant de nous être transmis. En août 2022, **Stéphane**, suivi par la permanence juridique de Sérotopes, a mis fin à ses jours. Lancés, avec son compagnon, dans un projet immobilier, ils ont dû essayer plusieurs refus de vente de la part de propriétaires homophobes. Après avoir finalement trouvé un bien, trouver une assurance a été une autre étape difficile : soit leur dossier était refusé, soit les primes proposées trop élevées. La raison ? Stéphane avait indiqué vivre avec

le VIH depuis sept ans dans les questionnaires médicaux des assurances.

Ce cas reflète l'impact que l'accumulation, à la fois dans le temps et dans les contextes, des discriminations, rejets et stigmatisations peut avoir sur la santé mentale d'une personne. Stéphane a fini par « baisser les bras face à une société qui ne veut pas des gens comme [lui], pas des gens comme nous ». Comme le dit Sérotopes : « Ne croyons pas que les discriminations ne sont que des embûches sans lendemain. Elles abîment durablement et détruisent peu à peu les victimes. » ▲

Jérôme, homme gay de 44 ans, nous raconte qu'il a été violé de 2006 à 2011 par un ancien collègue. Depuis, il rencontre des problèmes de sommeil et fait des cauchemars où ce collègue est nu et lui demande des rapports sexuels. Malgré un suivi psychiatrique depuis plus de dix ans, il ressent encore une grande souffrance, liée à son isolement. Il est très éloigné de sa famille et n'a pas d'ami.e. ▲

**« IL CONTINUAIT À
AVOIR UNE EMPRISE
SUR MOI 23 ANS APRÈS,
CE QUI M'EMPÊCHAIT
DE VIVRE »**

MÉDIAS

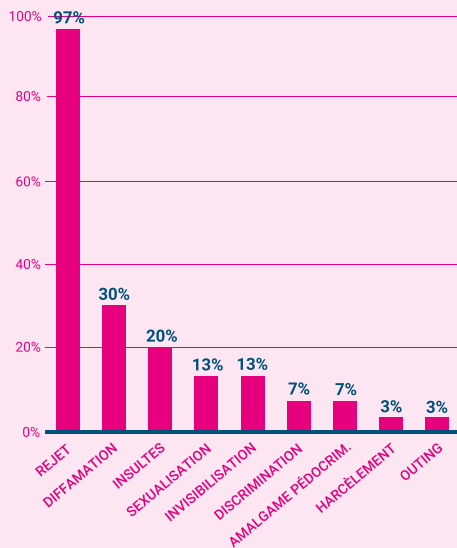
APRÈS LE 20 HEURES, LES LGBTIPHOBIES

**NOMBRE DE CAS
SPÉCIFIQUES
RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE**

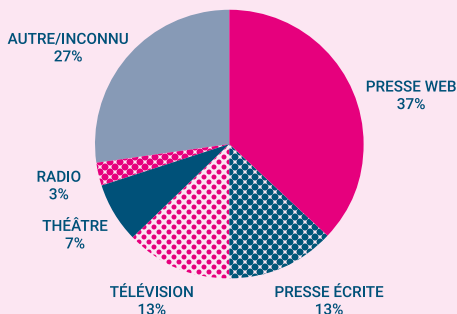
30

NOMBRE DE CAS SECONDAIRES: 14

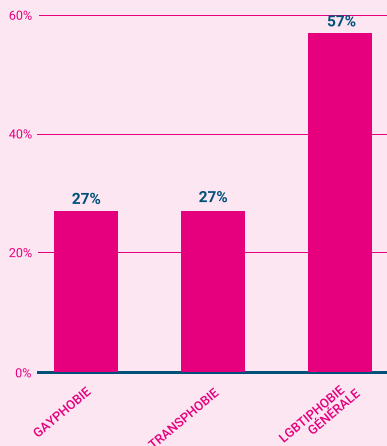
MANIFESTATIONS



TYPE DE MÉDIA



LGBTIPHOBIES



En 2022, 30 cas principaux de LGBTIphobies provenant des médias et 14 cas secondaires ont été remontés via nos dispositifs d'écoute. Ces chiffres semblent assez similaires à ceux de l'année précédente, tout en reflétant une réalité bien différente. Même si la proportion de cas relevant d'émissions de télévision à grande écoute a diminué (13 % contre 23 % l'année dernière) – baisse que l'on pourrait expliquer par les nombreux signalements, en 2021, qu'avait suscité une séquence de l'émission *Quotidien*, où Élisabeth Roudinesco parlait de « phénomène trans » –, tout comme ceux en provenance de la presse écrite (13 % contre 31 %), d'autres médias, comme la presse web, cassent nettement cette tendance. Ces médias laissent s'enraciner sur Internet des propos LGBTIphobes touchant au rejet, à la diffamation, ainsi qu'à la discrimination.

UNE BANALISATION DE LA TRANSPHOBIE

Malgré une volonté de mettre davantage en avant les personnes transgenres sur le petit écran en 2022 (« Transidentité : leur amour au-delà de tout », dans *Ça commence aujourd'hui*, sur France 2), d'autres tentatives ont pu être contre-productives. L'émission *Trans – uniques en leur genre* (M6) est un exemple du manque de concertation et d'écoute des personnes concernées. Avant la diffusion du documentaire sur M6, de nombreuses associations sont sorties du silence afin d'exprimer leur désapprobation et leur crainte d'une représentation trop sensationnaliste, aux dépens de tout discours politisé. La chaîne touchant une large audience, l'émission a cependant été contrôlée avant diffusion.

Malheureusement, un contrôle similaire sur le Web est plus difficile. En effet, depuis maintenant quelques années, on retrouve sur Internet bon nombre d'articles parlant de transidentités, et ce particulièrement chez les adolescent·es. Ainsi, des messages dangereux accusent l'influence du « lobby LGBT » et des réseaux sociaux (Twitter, Instagram, etc.) sur les adolescent·es dans leur parcours de transition. La faute à un supposé manque de discernement et d'esprit critique. On peut retrouver dans plusieurs de ces articles de nombreuses photos volées, issues de personnes souhaitant effectuer une transition – des photos à peine censurées d'ablation des seins ou encore de phalloplastie, le tout afin de choquer le lectorat et de justifier un message transphobe.

QUAND LES LGBTIPHOBIES S'INVITENT SUR LES PLATEAUX TÉLÉ

Encore aujourd'hui, un nombre conséquent de témoignages font référence à des propos choquants tenus à des heures de grande écoute sur des plateaux télé. En l'occurrence, sur celui de *Touche pas à mon poste* (C8).

Plusieurs signalements font état de propos homophobes et transphobes totalement décomplexés, tenus par le présentateur lui-même, ou alors par différent·es chroniqueur·ses présent·es sur le plateau. Malgré de nombreuses décisions prises en ce sens de l'Autorité publique française de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) depuis plusieurs années, et portées grâce à de nombreuses plaintes et remontées de la part d'associations et de particuliers, il semble que

« LA TRANSEXUALITÉ EST TENDANCE AUJOURD'HUI »

certaines chaînes traitent les LGBTiphobies davantage comme une opinion qu'un délit punissable par la loi. L'un des points les plus flagrants lors de ces émissions est la banalisation de ces injures et le rejet de certaines minorités, notamment des personnes LGBTI (voir chapitre Discriminations croisées).

DES STIGMATISATIONS TOUJOURS PRÉSENTES

À peine quelques mois après la panique générale due à la Covid-19, les premiers cas de variole du singe étaient détectés en France. Si les modes de contamination sont encore à l'étude, la maladie est vite réduite à son caractère sexuellement transmissible. Dès lors, un traitement médiatique proche de celui réservé au VIH a ravivé l'usage de nombreux raccourcis et amalgames. Un article de BFM TV¹, dressant une ébauche du profil des malades, le montre clairement. Celui-ci précise que les personnes les plus touchées seraient les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (voir chapitre Gayphobie).

Pourtant, le tableau dépeint dans cet article est loin de la réalité. En effet, selon un article² paru sur le site de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en août 2022, la transmission de la variole du singe se fait par contact

1. BFM TV, S.R. avec AFP (2022). « Variole du singe : l'OMS dresse une ébauche du profil des malades », 7 juillet : https://www.bfmtv.com/sante/variole-du-singe-l-oms-dresse-une-ebauche-de-profil-des-malades_AD-202207070390.html.

2. Organisation mondiale de la santé (2022). « Variole du singe : ce qu'il faut savoir », 3 août : <https://www.who.int/fr/multi-media/details/monkeypox--what-you-need-to-know>.

étroit avec une personne ayant des lésions infectées, mais également par des objets infectés ou par des animaux, ainsi que par gouttelettes (salive, éternuements, postillons, etc.). Le résultat de ce type d'articles ou d'interventions à la télévision a donc été l'émergence de réflexions stigmatisantes, proférées à l'encontre de personnes homosexuelles dans la rue, comme le relatent certains témoignages. ▲

L'ÉMERGENCE DE MÉDIAS LGBTI AYANT COMME OBJECTIF L'ÉDUCATION

Depuis plusieurs années, de nombreux médias émergent sur différentes plateformes pour vulgariser l'actualité LGBTI et éduquer la population sur les questions queers. C'est notamment le cas du média *SimiliQueer*, un média web créé en 2022, qui a pour vocation de donner de la visibilité aux informations LGBTI, mais aussi d'informer les lecteur·rices sur l'histoire de ces communautés. Traitant des questions d'identité, mais aussi de culture et de santé, il s'agit là d'un vecteur significatif pour diversifier ses sources d'information au quotidien.

Sur d'autres canaux de diffusion, comme les podcasts, de nombreuses *safe places* se construisent, à l'instar du podcast *Espace sûr*, traitant de l'identité et de l'expression de genre, de l'orientation amoureuse et sexuelle, le tout saupoudré de quelques convictions personnelles de l'animateur. Dans ce format, les invité·es livrent leur parcours, de leur enfance à leur vie actuelle, avec comme objectif à terme d'offrir une meilleure visibilité et légitimité aux intervenant·es, et de permettre à chacun·e de comprendre et d'apprendre des différences des autres, afin d'améliorer la tolérance et le respect de tous·tes. ▲

**« DÉFILER AVEC UNE ÉTOILE ROSE,
C'EST FAIRE DU NAZISME À L'ENVERS »**

TÉMOIGNAGES

Charles nous signale un article paru dans *L'Écho des Vosges*. Ce dernier, intitulé « Avez-vous vu mon genre ? », parle d'une commission de travail organisée par l'ancien ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse autour de la question de la transidentité chez les élèves. Charles est choqué par cet article faisant des parallèles fallacieux entre des maladies et les questions touchant aux personnes LGBTI, ainsi qu'une analogie entre la stérilité de certains œufs d'oiseaux et un insecticide contre les moustiques. Charles comprend très vite que ce dernier parallèle est une façon plus subtile de dire qu'au lieu de se concentrer sur la question de la transidentité chez les élèves, il faudrait attaquer davantage la cause, à savoir les discours LGBTI.

En regardant les actualités sur *Infos Bordeaux*, **Louis** est interpellé par un article parlant des actions menées par la mairie. Ce dernier, intitulé « Un passage piéton aux couleurs de la France¹ », explique comment un communautarisme homosexuel s'installerait de plus en plus dans la capitale girondine, notamment par la multiplication de passages piétons aux couleurs arc-en-ciel. Louis est consterné de lire que la priorité de l'équipe municipale devrait être la sécurité et la pauvreté, et de voir que la réponse à ces actions d'inclusion a été de repeindre un passage piéton aux couleurs du drapeau français.

Héloïse nous contacte pour nous alerter sur les propos scandaleux de Christophe Béchu sur BFM TV à l'occasion des 40 ans de la dépénalisation de l'homosexualité en France. Lorsqu'on demande au ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires de s'exprimer sur sa position au moment du vote de la loi Taubira en faveur du « mariage pour tous », Héloïse est profondément heurtée. M. Béchu explique que

certains raccourcis ne sont pas souhaitables, comme le fait de dire que tous-tes ceux et celles ayant été contre la loi Taubira sont homophobes, car il s'agirait d'un raccourci blessant pour « l'écrasante majorité à avoir voté ces textes », ainsi que pour beaucoup de Français-es.

Léna nous interpelle sur un spectacle « comique » comportant de l'homophobie, de l'incitation à l'homophobie, voire du harcèlement. En effet, pendant le spectacle, une personne du public se lève et passe près de la scène afin de se rendre aux toilettes, à la suite de quoi l'humoriste se met à faire des blagues sur la démarche de cette personne de façon répétitive, la qualifie de « Lady Gaga », et l'imite pendant près de trois minutes.

Marc nous appelle, car il est inquiet à propos de l'épidémie de variole du singe. En effet, de nombreux médias ont décrit ce nouveau virus comme étant une maladie contractée par les personnes homosexuelles, et donc véhiculée par celles-ci. Étant ouvertement gay, Marc a commencé à recevoir de nombreuses remarques déplacées dans la rue concernant des rapports sexuels avec des animaux. À mesure que la Marche des fiertés approche, ces événements l'inquiètent d'autant plus.

Le site web *Causeur* a publié un article intitulé « Oui, ma petite-fille est trans – et autres slogans officiels² ». Dès l'introduction, **Neima** comprend les sujets qui vont y être abordés. L'article explique ne pas comprendre l'intérêt de faire des campagnes officielles patronnées par le ministère de la Santé sur les sujets concernant les personnes LGBTI, étant donné que ces dernières auraient déjà les mêmes droits que tous-tes les autres citoyen-nés. Neima découvre

1. *Infos Bordeaux* (2022). « Bordeaux : un passage piéton aux couleurs de la France », 16 mai : <https://www.infos-bordeaux.fr/2022/brevs/bordeaux-un-passage-pieton-aux-couleurs-de-la-france-12132>.

2. *Causeur*, Brighelli, J.P. (2022). « Oui, ma petite-fille est trans – et autres slogans officiels », 7 juin : <https://www.causeur.fr/oui-ma-petite-fille-est-trans-sante-publique-france-235093>.

au fil de sa lecture que, loin de s'arrêter là, l'incompréhension exprimée, au-delà de cette campagne, concerne le fait même d'être fier-ère de faire partie de la communauté LGBTI, qui est comparé dans l'un des développements au nazisme. Enfin, un des paragraphes est uniquement dédié aux personnes transgenres, afin d'expliquer que la transidentité serait un effet de mode terriblement dangereux, notamment pour les adolescent-es, plus facilement influençables.

En regardant *Touche pas à mon poste*, **Valentin** est choqué par les propos tenus par l'un des chroniqueurs, expliquant qu'il entend dire partout autour de lui que les homosexuel-les « ne sont pas normaux ». Il ne semble pas contredire cette idée, mais l'utilise plutôt comme un argument pour renforcer son propos. Par la suite, il continue en disant que, pendant les années 1980, « les homosexuel-les se cachaient, alors il ne fallait pas faire les malins ». Valentin reste sans

voix d'entendre ce genre de discours à la télévision pendant une heure de grande écoute, sans que personne ne remette en question ces propos homophobes sur le plateau.

« Un travesti violemment tabassé par 4 jeunes hommes en centre-ville », titre *France 3 Régions* lorsqu'une femme se fait agresser parce qu'elle est trans. **Charlotte** est frappée par cet amalgame entre transidentités et travestissement fait par plusieurs titres de presse, ce qui a pour effet de nier le genre de la victime, en plus de véhiculer un message stéréotypé portant à confusion. ▲

« UNE VÉRITABLE DICTATURE LGBTI »

Delphine dénonce un article paru sur le site *Le Partage* : « Le transgenrisme ou comment le sexisme pousse des jeunes à mutiler leurs corps sains¹ ». Il y est question des adolescent-es décidant d'entamer une transition de genre. L'article semble suivre un raisonnement rationnel fallacieux, tentant d'expliquer les motivations de ces personnes à travers le prisme du patriarcat. De ce fait, toujours d'après l'article, leur acte serait explicable par une pression de la société sur les genres, mais aussi par une présence beaucoup plus importante des réseaux sociaux. Delphine est

choquée de voir la façon dont est réfuté le sentiment d'appartenance à un genre tout au long de la lecture, en plus des nombreuses photos à peine censurées d'ablation des seins ou de phalloplastie. Ici, les adolescent-es pris en exemple n'ont aucun droit de parole et sont instrumentalisés afin de servir un discours transphobe et dangereux, car il incite au rejet des transidentités, et plus globalement au rejet des personnes LGBTI. ▲

1. *Le Partage*, Audrey, A., Casaux, N. (2022). « Le transgenrisme ou comment le sexisme pousse des jeunes à mutiler leurs corps sains », 8 août : <https://www.partage-le.com/2022/08/08/le-transgenrisme-ou-comment-le-sexisme-pousse-des-jeunes-a-mutiler-leurs-corps-sains-par-audrey-a-et-nicolas-casaux/>.

MILIEU SCOLAIRE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'ÉCOLE, TERREAU FERTILE POUR LES VIOLENCES LGBTIPHOBES

NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

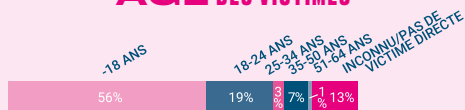
68

NOMBRE DE CAS SECONDAIRES: 20

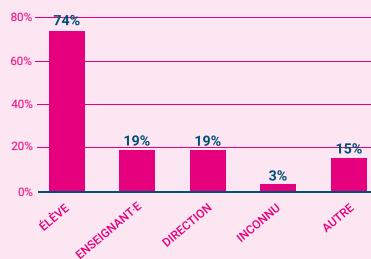
% DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
9%	4%	4%	35%	17%

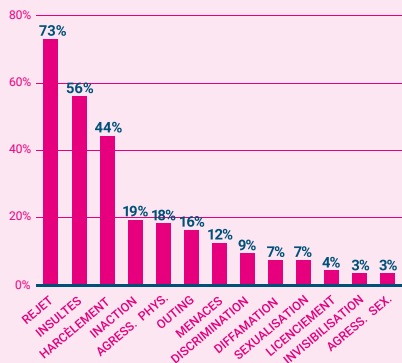
ÂGE DES VICTIMES



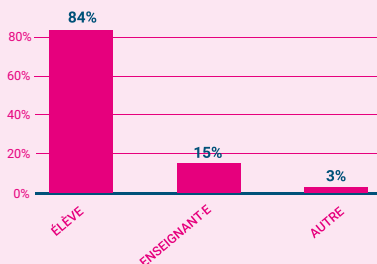
AGRESSEUR-SES



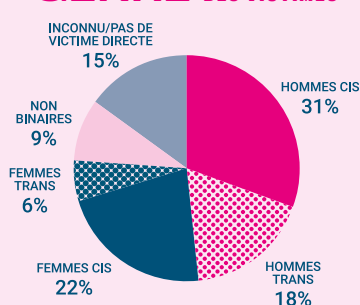
MANIFESTATIONS



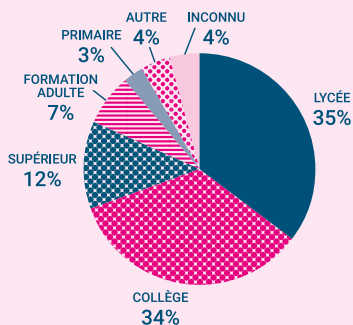
STATUT DES VICTIMES



GENRE DES VICTIMES



NIVEAU



En 2022, SOS homophobie a pu recenser 68 cas de LGBTIphobies en milieu scolaire (soit 6 % des signalements faits à l'association), contre 62 cas signalés l'année dernière. Les profils les plus touchés par ces agressions sont des hommes cis (31 % des victimes), suivis des femmes cis (22 %) et des hommes trans (18 %). La majorité de ces victimes sont mineures (56 % ont moins de 18 ans). Alors que les victimes sont dans la plupart des cas des élèves (84 %), les auteur·rices sont également le plus souvent des élèves (74 %), agissant dans 40 % des cas en groupes mixtes. La majorité des LGBTIphobies en milieu scolaire ont lieu au collège (34 %) et au lycée (35 %). Elles se manifestent surtout par du rejet, des insultes, notamment *via* l'utilisation de stéréotypes de genre, ou encore du harcèlement, notamment sur les réseaux sociaux.

LGBTIPHOBIES EN MILIEU SCOLAIRE : UNE DYNAMIQUE DE GROUPE

L'effet de groupe donne visiblement des ailes aux agresseur·ses. Dans 40 % des cas de LGBTIphobies en milieu scolaire signalés à SOS homophobie, on identifie comme coupables des groupes mixtes.

Les membres du groupe responsable de LGBTIphobies se cachent derrière les

autres pour agir collectivement à l'encontre de la victime ciblée. En se conformant au collectif, à son opinion et à ses actions, chacun·e agit en passager·ère clandestin·e au sein de celui-ci. Comme dans l'expérience de Milgram, les agresseur·ses acceptent et légitiment l'agression, car iels remettent la responsabilité de ces actions sur le groupe. Cela peut conduire à un désengagement moral de l'individu·e et à l'émergence d'une dynamique de groupe négative.

Face à ces groupes, la victime se sent d'autant plus menacée, peine à trouver des allié·es. C'est le cas de Mathias, collégien de 14 ans, qui subit au quotidien des insultes et remarques transphobes de la part de trois garçons de sa classe.

LA HAINE BÂTIT SON NID SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les modes d'agression évoluent avec leur époque. Aujourd'hui, les LGBTIphobies prennent de plus en plus la forme d'agressions, voire de harcèlement, *via* les réseaux sociaux. Ces derniers constituent pour les

coupables une arme puissante et un vecteur de haine à l'encontre des personnes LGBTI. Ils peuvent donner aux agresseur·ses l'impression d'avoir la capacité d'agir sans être démasqué·es, en restant caché·es derrière leur écran. Louise, lycéenne transgenre, a reçu des insultes, incitations au suicide, et menaces par le biais d'Instagram, réseau sur

«SI MON ENFANT ÉTAIT GAY, JE LE TUERAI»

lequel ses agresseur·ses ont également publié une vidéo sur laquelle on la voit se faire agresser physique-

ment et sexuellement.

Surtout, les réseaux sociaux amplifient l'impact du harcèlement, puisque celui-ci n'a plus uniquement lieu à l'école, mais suit la victime dans sa sphère privée, ne lui laissant aucun répit. À toute heure du jour ou de la nuit, et où qu'elle soit, la victime peut craindre de recevoir un nouveau message d'insultes sur son téléphone. À moins de se couper complètement de la sphère digitale, il est difficile pour la victime d'esquiver les agressions menées sur ce nouveau canal.

Mathias a récemment fait son coming out trans dans son lycée. Depuis, il subit un harcèlement de la part de ses camarades, notamment en ligne (WhatsApp et Instagram) : insultes, usage de son *deadname*, etc.

L'EFFET PAPILLON : DES TRAJECTOIRES BOUSCULÉES

Le milieu scolaire est un environnement dans lequel les personnes fondent leur identité et construisent leur avenir, personnel mais également professionnel. Le milieu scolaire et l'enseignement supérieur correspondent

à une période charnière, pendant laquelle les élèves cherchent à se comprendre et à s'affirmer. Les victimes de LGBTIphobies sont donc d'autant plus vulnérables pendant cette période, et ces agressions peuvent venir entraver et impacter lourdement la façon dont elles se perçoivent et pensent leur avenir. Bien souvent, les victimes sont obligées de changer d'établissement, voire de ville, et ne peuvent plus suivre les cours normalement. C'est le cas de Jeanne, qui a dû changer de collège à cause de la biphobie qu'elle subissait de la part d'autres élèves. En résumé, les agressions LGBTIphobes perpétrées dans ce contexte sont terriblement destructrices pour l'avenir des victimes, en tant qu'elles leur empêchent la construction de bases sociales et académiques stables pour la suite de leur parcours. Jules, très affecté par la transphobie qu'il subit, « ne souhaite plus retourner au collège jusqu'à nouvel ordre ». Un autre exemple est celui de Manon, 13 ans et transgenre, qui a dû être déscolarisée à cause du harcèlement subi. Les agressions LGBTIphobes en milieu scolaire entravent donc le développement personnel des victimes, mais les empêchent également de suivre une scolarité normale et paisible, ce qui implique sans aucun doute des conséquences à long terme sur leur trajectoire scolaire et professionnelle. ▲

**«DANS CE COLLÈGE,
IL NE FAIT PAS BON
ÊTRE HOMOSEXUEL-LE
OU TRANSGENRE»**

TÉMOIGNAGES

Enzo est transgenre, et subit du harcèlement au lycée pour cela. Un jour, ses camarades l'isolent dans les vestiaires et l'agressent sexuellement, disant pouvoir le faire changer d'avis sur son genre. Cela ira jusqu'au viol. Depuis, Enzo se sent sale et n'arrive pas à parler à son entourage de ce qu'il s'est passé.

Ambre a 12 ans et est lesbienne. Depuis plusieurs semaines, elle subit du harcèlement au collège, dont des remarques incessantes de la part de ses camarades, comme : « Va bouffer de la chatte. » Ses agresseur-ses lui ont également lancé des projectiles au visage, qui lui ont laissé des marques. Elle s'est confiée à la conseillère principale d'éducation, qui a minimisé les violences subies et n'a pas cherché à trouver de solution.

Naël est un collégien de 13 ans. Il a été frappé par une élève, parce qu'il est homosexuel et s'habille en couleurs « voyantes ». À la suite de cette agression, Naël s'est vu convoquer par le directeur du collège, qui lui a demandé de s'habiller autrement. La coupable, elle, n'a jamais été convoquée ni sanctionnée.

Léo est victime de transphobie en cours de sport. Alors qu'il ne se sent pas à l'aise dans le vestiaire des filles, où il continue d'aller, les garçons de sa classe lui refusent l'accès au vestiaire masculin. Léo ne se sent le bienvenu dans aucun des deux vestiaires, du fait qu'il est transgenre.

Jules a subi une diffamation LGBTIphobe au sein de son lycée, ce qui l'a contraint à faire son coming out pour faire cesser les rumeurs diffusées par ses camarades à son sujet. Cela n'a pas suffi à calmer les insultes qui lui sont adressées : « Être bi et *genderfluid*, c'est être malade. Il faut que tu guérisses. »

Lucie est une lycéenne de 16 ans. Elle est transgenre, et peu de personnes le savent. Ayant du mal à aborder ce sujet avec son entourage, sa famille ne connaît pas sa situation, et seul-es quelques ami-es sont au courant : « C'est dur de parler de son genre à cet âge, car c'est le moment où l'on se détache de nos parents, on s'éloigne d'eux, on ne confie plus tous nos secrets... » Ayant besoin d'en parler à un-e adulte de confiance, elle a décidé de se tourner vers la psychologue de son lycée. Lors de leur rencontre, la psychologue commence par la questionner pendant une vingtaine de minutes sur les cours, la vie lycéenne, etc. Enfin, elle l'interroge sur la raison de ce rendez-vous. Lucie lui confie alors sa transidentité et les difficultés qu'elle rencontre pour en parler à ses proches. Immédiatement, le regard de la

psychologue change et devient fuyant. Elle dit ne rien connaître à ce sujet et donne à Lucie une (fausse) adresse du planning familial. Alors que Lucie tente de lui expliquer sa situation, la psychologue la coupe et lui dit ne rien vouloir entendre. Elle ferme son carnet de notes, et demande à Lucie de ne pas reprendre rendez-vous, car elle n'est pas payée pour ça. Prétextant un rendez-vous avec un-e autre élève, elle demande à Lucie de quitter le cabinet.

Au sein de l'établissement, cette psychologue, avec qui Lucie avait pu, par le passé, évoquer d'autres sujets, est la seule personne vers qui elle a osé se tourner pour aborder cette question. Face au sujet trans, la psychologue a rejeté Lucie, a refusé de l'écouter et de l'aider. L'écoute ne devrait jamais être refusée. ▲

Devi est lesbienne. Dans la queue de la cantine, un camarade lui demande si son ami lui plaît. Quand elle lui répond qu'elle préfère les filles, ce camarade lui répond : « Ouh là, je vais vite partir d'ici, moi ! » Et ce n'est qu'une remarque de rejet lesbophobe parmi tant d'autres.

Rachel contacte SOS homophobie pour faire part des violences LGBTIphobes se déroulant dans son collège. Plusieurs élèves ont été agressé-es verbalement, voire physiquement, à cause de leur orientation sexuelle ou identité de genre. Elle cite : « Les gays et trans devraient tous mourir. Vous ne méritez pas de vivre, il faut vous tuer. » La direction de l'établissement ne réagit pas.

Victor et certains de ses camarades sont homosexuels. Au lycée, un groupe de cinq à sept personnes les harcèle. Ils reçoivent constamment des insultes par messages et sur les réseaux sociaux : « Sale pédé, les homos ne devraient pas exister. » Après avoir été exclus quelques jours du lycée, les coupables ont ensuite continué leurs agressions LGBTIphobes. Victor devra changer de lycée à la rentrée.

Alex est transgenre et non binaire. Dans les couloirs du lycée, iel a entendu un camarade dire qu'il serait capable de tabasser une personne transgenre. En parallèle, un de ses professeurs mégenre régulièrement et volontairement Alex. Iel se sent en danger et mal à l'aise dans ce climat transphobe.

Melissa sort depuis peu avec une fille. Au lycée, les deux jeunes filles se font sans cesse insulter et bousculer par certain-es élèves. Elles se sentent en danger, et ce harcèlement gâche leur vie lycéenne. Elles ne souhaitent que vivre leur scolarité et leur histoire d'amour normalement, sans peur.

Marin est un collégien transgenre. Il ne se sent pas bien à l'école : il se fait mégenrer, appeler par son *deadname*, insulter et moquer. Il ne sait pas vers qui se tourner au sein de l'établissement.

Diana est animatrice périscolaire et lesbienne. Elle entend régulièrement les enfants de 10 ans proférer des insultes homophobes, comme « pédé », à la moindre contrariété. Elle ne parvient pas à leur faire comprendre la gravité de leurs propos et la différence entre des insultes « normales » et des insultes homophobes.

Célia est infirmière dans un lycée, où une intervention de sensibilisation à l'homophobie a été organisée. Pendant celle-ci, un élève de 16 ans a déclaré qu'il considérerait l'homosexualité comme une anomalie, puisqu'un couple de personnes de même sexe ne peut pas se reproduire. ▲

« J'AI PEUR DE RENTRER CHEZ MOI SEULE »

POLICE, JUSTICE, GENDARMERIE

LES DROITS LGBTI EN ÉTAT D'ARRESTATION

En 2022, 27 cas rapportés à SOS homophobie concernent spécifiquement des LGBTIphobies liées au contexte policier ou judiciaire. Dans 78 autres cas, ce contexte est dit secondaire : des LGBTIphobies préexistantes, ayant pris place notamment dans le voisinage ou les lieux publics, se trouvent amplifiées par des comportements et violences LGBTIphobes commis·es en milieu policier ou judiciaire, souvent lors d'un dépôt de plainte. Les manifestations sont polymorphes. D'abord, s'exprime le rejet dans la majorité des cas (67 %), puis viennent l'inaction (37 %) – dont la fréquence n'est jamais aussi élevée que dans ce contexte –, les insultes et la discrimination au sens juridique du terme (37 %). On notera que, dans ce contexte, trois quarts des témoignages sont rapportés par des hommes cis, une proportion élevée, qui s'explique peut-être par une réticence moins forte des hommes cis à faire valoir leurs droits auprès de notre système judiciaire.

MANQUE DE CONFIANCE

Comme beaucoup de citoyen·nes à qui du tort a été fait, les personnes victimes de LGBTIphobies désirent être aidées et soutenues par les services de police et de justice, souhaitent obtenir réparation et espèrent qu'en agissant de cette façon, d'autres ne seront plus victimes de leurs agresseur·ses.

Cependant, nombreuses sont celles qui nous contactent, hésitantes, angoissées ou inquiètes à l'idée de porter plainte¹. D'autres, après un dépôt de plainte ou un jugement, s'interrogent sur l'impartialité dans le traitement de leur affaire : un homme insulté devant témoins à son travail évoque le « sentiment que la gendarmerie fait traîner l'affaire » ; la mère d'une victime de viol est convaincue que « le procès n'a pas été équitable, et que l'homosexualité [de son fils] a été un facteur négatif », qui a conduit à une caractérisation des faits et une peine trop faibles ; une femme qui a reçu une lettre transphobe anonyme est persuadée qu'« il n'y aura pas de suite ».

Il n'est pas anodin également que les personnes qui appellent la ligne soulignent systématiquement dans leur témoignage, comme si cela relevait de l'exception, lorsqu'un dépôt de plainte s'est bien passé (« dans cette gendarmerie, les gens sont accueillants »), qu'une circonstance aggra-

vante en raison de discrimination vis-à-vis de l'orientation sexuelle ou amoureuse ou bien de l'identité de genre a été consignée, ou que les agent·es ont été réceptif·ves et soutenant·es.

DES DIFFICULTÉS À PORTER PLAINTÉ

Cette année encore, les récits des victimes font régulièrement état d'accueils déplacés (à un homme victime d'insultes gayphobes, l'officier du guichet d'accueil demande « s'il est de ce bord, de la jaquette » à haute voix, devant toutes les personnes en attente) ; de refus de plainte² sous des prétextes fallacieux (« absence de preuve », mauvais horaires : « Pour ce genre de trucs, il faut venir à la première heure ») ; de refus d'une confrontation avec l'agresseur·se (une policière « ne veut pas aller plus loin sans confrontation, c'est obligatoire ! ») ; de pressions pour déposer une main courante à place d'une plainte ; d'écoutes moqueuses (« j'ai remarqué des sourires quand j'ai raconté mon histoire »), peu

1. Si le nombre de plaintes déposées pour des faits LGBTIphobes augmente, « les statistiques des services de police et de gendarmerie ne couvrent qu'une faible part des faits réellement commis » : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/285166-homophobie-les-actes-anti-lgbt-en-hausse-de-28-en-2021>.

2. Un refus de plainte est illégal, selon l'article 15-3 du Code de procédure pénale.

intéressées (« j'ai eu l'air franchement de les embêter »), hostiles (à Alain, traité de « pédé » et d'« enculé » par son voisin, qui s'est déplacé au commissariat, les policiers déclarent qu'« [il] perd [son] temps et qu'['il leur] fait perdre le [leur] »); de refus de consigner des circonstances aggravantes (« le mot transphobie n'est pas stipulé dans le rapport, il y a simplement des propos liés à mon orientation sexuelle »); de culpabilisation des victimes (« tout le monde porte pas un T-shirt Barbie »); de curiosité déplacée sur la sexualité des personnes trans (« Comment se passent, en général, vos relations sexuelles ? »); de découragement des victimes (« Vous savez, contre l'homophobie, on ne peut rien faire... »).

QUE LES DROITS DES PERSONNES SOIENT RESPECTÉS

Il est inacceptable que le dépôt de plainte, qui constitue en général le premier contact des victimes avec la sphère chargée de faire respecter et de rétablir leurs droits, puisse constituer une nouvelle violence LGBTIphobe pour des personnes qui viennent d'en être victimes.

Les témoignages rapportent toujours des refus de se déplacer sur les lieux d'une infraction; des classements sans suite pour des raisons invalides (Ludovic découvre que « [sa] plainte a été classée sans suite pour le motif : désistement du plaignant », alors qu'il n'a jamais été recontacté après le dépôt); des instrumentalizations ignobles de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de personnes par des avocat·es (en plein procès, l'avocat d'un présumé violeur déclare ainsi que « les homosexuels ne sont pas comme les autres, ils sont pervers et leurs pratiques de violence sexuelle n'est qu'un jeu »; un autre, dans une procédure de garde d'enfants : « Moi, si j'étais à la place de Madame, je ne sais vraiment pas si j'aurais laissé mes enfants à un père homosexuel, [qui va] chez son ami dont on n'a pas l'adresse »).

Le respect strict du droit et des procédures doit prévaloir pour tous·tes et en tous lieux : dans les lieux publics (comme pour Allan,

interpellé et mégenré systématiquement par le même policier, en faction dans la gare qu'il fréquente), mais aussi en garde à vue ou en milieu carcéral (comme pour Chris, en prison, qui se « fait insulter tous les jours, à longueur de journée, [car] même les surveillants sont homophobes »).

Les mesures annoncées ces dernières années, et visant à améliorer la prise en charge des LGBTIphobies par les services de police (référent·es LGBTI dans les commissariats, modules de sensibilisation dans le cursus de formation dans les écoles de police, etc.), peinent à avoir des effets conséquents et positifs sur le terrain. À ce titre, elles doivent impérativement être poursuivies et amplifiées. Il est également indispensable que ces institutions soient astreintes à un devoir d'exemplarité et prennent la pleine mesure de la situation des violences exercées à l'égard des personnes LGBTI³. ▲

3. L'enquête de victimation, commandée par le ministère de l'Intérieur sur les LGBTIphobies en France en 2021, fait état de « 7 000 personnes LGBTI agressées physiquement, chaque année, 25 000 menacées et 160 000 injuriées » : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/285166-homophobie-les-actes-anti-lgbt-en-hausse-de-28-en-2021>.

**« VOUS SAVEZ,
CONTRE
L'HOMOPHOBIE,
ON NE PEUT
RIEN FAIRE »**

TÉMOIGNAGES

Un groupe d'amis gays d'une vingtaine d'années est insulté par les vigiles d'une boîte de nuit. Parmi eux, **Bastien** a pu faire une vidéo montrant leurs agresseurs les traiter d'« enculés » et de « spermes erronés ». Il se décide à porter plainte et se déplace seul au commissariat. Ses amis sont réticents et angoissés à l'idée que leur orientation sexuelle soit révélée à leurs proches. Bastien nous confie que l'agent n'a pas été « très sympa », et a senti qu'il voulait le dissuader de porter plainte pour des insultes et une situation homophobes. Il n'a jamais eu de retour concernant la plainte car, lors de la signature, il « s'est senti obligé » de cocher la case pour ne pas avoir de retour sur celle-ci.

Carine et **Maya** sont les mères d'un petit garçon de quelques mois. Maya, qui n'a pas porté l'enfant, a déposé une requête au tribunal pour une adoption plénière. Lorsque Carine appelle la ligne d'écoute, le couple vient d'apprendre par son avocate que la demande a été refusée. Elles n'ont reçu aucune information de la part du tribunal, qui s'est contenté de transmettre par écrit à l'avocate le motif du refus : « Un trop grand écart d'âge entre les deux femmes, qui risque de générer un conflit de générations pour l'enfant. » Les deux femmes sont « atterrées », « hallucinées » par cette situation, mais pas si surprises que cela dans leur département « d'extrême droite ». Le couple cherche à obtenir des conseils, afin de poursuivre cette demande d'adoption, et est réorienté vers la commission Soutien juridique de l'association.

Pierrick et **Alex** traversent un parc pour rentrer chez eux. Ils passent près d'un groupe d'hommes qui boivent et discutent autour d'un banc. L'un d'eux les rejoint et les interpelle « avec des allusions homophobes ». L'homme donne un coup de poing au visage de Pierrick et tente de continuer à le frapper. Pierrick parvient à le maîtriser, pendant qu'Alex, affolé, appelle la police.

Le policier au téléphone ne prend pas du tout la situation au sérieux et leur indique que « tout [va] bien, car [ils sont] deux contre un ! » L'agresseur réussit finalement à se dégager, et d'autres hommes du groupe arrivent. L'un d'entre eux le contient et enjoint le couple de partir. Les deux hommes quittent le parc et se rapprochent du centre-ville. Alex est resté en ligne avec la police, à qui il tente d'expliquer la situation, mais il n'est toujours pas question qu'une patrouille intervienne.

Deux des individus du groupe les ont, entre-temps, rattrapés à vélo et leur demandent pourquoi ils ont agressé « leur pote ». Ils les invectivent ensuite,

à base de « pédés », et jugent qu'« [ils] ne mérit[ent] que ça ». Voyant qu'Alex est au téléphone, ils s'éloignent. Le policier au bout du fil leur annonce qu'« [ils] n'ét[aient] pas en danger », qu'« [il] les voyai[t], car il y avait une caméra de surveillance ». Sous le choc, Pierrick prend le téléphone et s'insurge contre son manque de réaction. Le policier répète « vous n'êtes plus en danger, je le vois. »

Pierrick et Alex, qui ont encore du chemin avant d'arriver chez eux, sont inquiets de retomber sur leurs agresseurs. Pierrick demande de l'aide au policier, et lui rappelle qu'il a pris des coups. Ce dernier lui répond : « Vous n'avez qu'à venir nous voir à l'hôtel de police ou vous rendre aux urgences », et raccroche en disant qu'« il n'y a rien d'autre à faire ». Ils rentrent alors chez eux, Pierrick couvert de sang, tenant à peine sur ses jambes. Le lendemain matin, il se rend à l'hôtel de police pour signaler l'agression et porter plainte. Le policier qui le reçoit, affligé par l'attitude de son collègue, évoque un manque de moyens. ▲

À la sortie d'un bar, dans un quartier LGBTI-friendly d'une grande ville, **Icham** et **Emmanuel** croisent une policière dans la rue, qui « [les] regarde de façon très insistante », « avec dégoût ». Elle ordonne quelques instants plus tard à Icham, qui porte un masque et du maquillage, de s'arrêter, de se mettre sur le côté, et fait venir du renfort. Elle menace de le verbaliser pour dissimulation d'identité. Quand Emmanuel intervient et lui demande les raisons de cette interpellation, elle regarde Icham, « à nouveau dégoûtée », et dit, pointant le maquillage : « Pourquoi vous faites ça ? »

Au tribunal de Nanterre, à l'occasion d'une audience de conciliation, **Ophélie** et **Inès** ont été dans l'obligation de prouver qu'elles n'étaient pas sœurs, alors même qu'elles sont mariées et que leurs papiers d'identité indiquent un nom d'usage commun et des noms de jeune fille différents. Elles ont dû présenter un certificat de mariage pour corroborer leurs propos. Ophélie souhaiterait porter plainte à la suite de cet acte lesbophobe.

Alain, un homme transgenre d'une quarantaine d'années, est arrêté par la police pour état d'ivresse et violence (un second fait qu'il conteste). Il est placé en cellule de dégrisement dans le commissariat. Claustrophobe, il ne s'est pas senti bien et a été obligé de s'allonger. Il a alors été la cible de propos transphobes de la part de plusieurs policiers : « Qu'est-ce qu'on a là, du coup ? Une quéquette ou une chachatte ? » En très profond mal-être, et extrêmement choqué par les propos et la situation, il a tenté de se pendre avec son T-shirt dans la cellule. Il a d'abord été placé en garde à vue, avant d'être amené dans un hôpital psychiatrique judiciaire. Il a finalement été relâché le lendemain, dans l'après-midi.

La compagne de **Sarah** lui tend un courrier adressé à son nom. L'enveloppe est fermée avec du Scotch et il n'y a pas l'adresse de l'expéditeur-riche. La lettre qui s'y trouve

renferme les propos suivants : « Mi-femme, mi-homme, fière d'être un monstre. » Sarah a porté plainte à la police, mais a su qu'il n'y avait pas eu de démarches effectuées : « Même pas de recherche d'empreinte. »

Antoine est victime, depuis plus de deux ans, d'insultes et de menaces homophobes de la part de son voisin, qui l'invective dans le hall avec des insultes gayphobes, laisse des mots du même acabit dans sa boîte aux lettres ou les placarde dans le hall d'entrée. Au commissariat, il s'est vu refuser son dépôt de plainte : les policiers ont seulement accepté d'enregistrer une main courante. Antoine a pourtant insisté sur le fait qu'il avait des témoins à disposition, ainsi que sur les antécédents violents de l'individu. Il est inquiet pour sa sécurité et celle de sa mère, âgée et fragile, avec qui il vit.

Après avoir subi un contrôle d'identité sur un lieu de drague, **Christian**, qui est dans sa voiture et qui a refermé la vitre, entend le gendarme dire à sa collègue : « C'est un pédé. » Il ouvre la porte pour demander s'il a bien entendu. Christian tient à préciser, dans son témoignage, qu'« [il] soutient la police et la gendarmerie », mais qu'il y a « clairement des gendarmes homophobes ».

**« POUR CE
GENRE DE TRUCS,
IL FAUT VENIR
À LA PREMIÈRE
HEURE »**

En formation à l'école de police, **Jonathan** a été victime d'insultes homophobes à plusieurs reprises par un des autres élèves. Ce dernier a ensuite déposé un rapport pour le mettre en cause devant ses supérieur-es hiérarchiques. Ils ont été tous les deux convoqués par la hiérarchie, et celle-ci n'a pas apporté de soutien à Jonathan. Plus tard, il a été interpellé par son supérieur hiérarchique direct, qui lui a reproché son attitude : « Il faut commencer à parler

comme un homme », avant de le convoquer en entretien individuel et de l'insulter : « Tu t'es comporté comme une fiotte. Tu n'as rien à faire là. Tu nous emmerdes. » Face à ces violences gayphobes, Jonathan a d'abord renoncé à son poste, avant de revenir sur sa décision et d'entamer des démarches pour mettre en cause l'école de police et y être réintégré. ▲

NOUVELLE ÉDITION DU GUIDE PRATIQUE CONTRE LES LGBTIPHOBIES : L'OUTIL INDISPENSABLE POUR CONNAÎTRE ET FAIRE VALOIR SES DROITS¹ !

L'existence de lois est un préalable indispensable à l'égalité des droits, et à la protection contre toutes les formes de haine et de discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. Mais ces lois ne se suffisent pas à elles-mêmes. En effet, pour que ses droits soient préservés ou rétablis, il est indispensable que chacun-e puisse en avoir connaissance et soit informé-e des démarches à réaliser pour les faire valoir. Convaincue que l'accès de tous-tes à une information intelligible est une étape essentielle de l'empouvoirement des personnes LGBTI, SOS homophobie est très fière d'annoncer la parution de la troisième édition de son *Guide pratique contre les LGBTIphobies*, avec le soutien de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah) et la précieuse contribution de la Défenseure des droits.

Ce nouveau guide contient 45 fiches thématiques, expliquées en termes simples et réalisées sous forme de questions-réponses, qui couvrent une large palette

de situations juridiques concernant les personnes LGBTI. Il a pour but de donner à ses lecteur-rices les premières clés pour la défense de leurs propres droits ou de celle de leurs proches et/ou des personnes qu'ils et elles accueillent, que ce soit dans le milieu associatif ou chez les professionnel-les de la santé, du social, du juridique, etc.

Afin de rendre accessible ce guide à celles et ceux qui peuvent en avoir besoin, SOS homophobie a décidé de le diffuser très largement, à la fois dans les rectorats, aux DRH de grandes entreprises, auprès des associations, des centres LGBTI, mais également dans les différents centres d'accueil des victimes et pour la formation de ces personnes : les maisons de justice, les bureaux d'aide aux victimes, les brigades de gendarmerie et les commissariats, les unités médico-judiciaires, ou encore les écoles de gendarmerie et de police.

Cette nouvelle édition du *Guide pratique contre les LGBTIphobies*, parue le 17 janvier 2023, est également disponible en version interactive sur la plateforme d'aide en ligne du site de SOS homophobie. ▲

¹. Voir : <https://www.sos-homophobie.org/informer/ressources/guide-pratique-contre-les-lgbtphobies>.

POLITIQUE

LES PERSONNALITÉS POLITIQUES, CES GENS-LÀ QUI PARLENT PLUS QU'IELS N'AGISSENT

Pour l'année 2022, 13 cas de LGBTIphobies (soit 1 % de l'ensemble des cas recensés) sont à noter en ce qui concerne le domaine de la politique. Une grande partie des témoignages concerne soit des situations concrètes de LGBTIphobies subies à l'échelle locale (par un-e maire, par exemple), soit la prise de parole de personnalités politiques nationales, comme Caroline Cayeux (voir plus bas).

L'année 2022 a marqué les quarante ans de l'abolition des lois de Vichy sur la répression des « actes contre-nature », qui prétendaient protéger la jeunesse des dérives sexuelles. Elle marque aussi les quarante ans de la fin de la discrimination sur la majorité sexuelle dans les relations entre personnes de même sexe. En effet, jusqu'en 1982, la majorité sexuelle était placée à 15 ans pour les relations hétérosexuelles, contre 18 ans pour les relations homosexuelles. Peu de politiques se sont emparées de ce sujet, alors que des victimes de ces lois existent toujours. Des condamnées au nom de ces lois, maintenues jusqu'en 1982, attendent d'être réhabilitées de ce qui était alors une véritable homophobie d'État, et les initiatives en ce sens sont pour l'instant restées lettre morte¹.

DES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES OUVERTEMENT ATTAQUÉES

L'année 2022 a été celle de l'attaque des représentations des personnes LGBTI. À Nantes, par exemple, pour la Journée mondiale de lutte contre les LGBTIphobies, plusieurs drapeaux arc-en-ciel installés par la mairie ont été arrachés. Ce genre de dégradations se produit régulièrement lors de cet événement. À Laval, les peintures installées ont été vandalisées et les agent-es municipaux-ales copieusement insultés. Rappelons que cette journée se déroule le 17 mai, en référence au fait que l'OMS a

retiré ce jour-là l'homosexualité de la liste des maladies mentales – en 1990 !

Plusieurs politiques, publiquement out, ont fait état des LGBTIphobies subies au cours de l'année 2022. Le ministre des Transports Clément Beaune, avec l'exposition politico-médiatique que cela sous-tend, et dont

**« J'AI BEAUCOUP
D'AMIS PARMİ
CES GENS-LÀ »**

il souffrait déjà auparavant, a affiché en fin d'année l'un des nombreux courriers à caractère homophobe qu'il reçoit et qu'il a dénoncé comme n'étant pas un acte isolé². Pour certain-es

personnalités politiques, les LGBTIphobies qu'ils et elles subissent peuvent même aller jusqu'à les empêcher d'exercer leur mandat. Cela a été pour partie le cas de Boris Venon, élu municipal socialiste des Mureaux depuis 14 ans. Ce dernier a renoncé à son mandat du fait des agressions qu'il subissait sur son territoire³.

Une note d'espoir ressort tout de même de cette année, avec la nomination de Jean-Marc Berthon comme ambassadeur pour les droits des personnes LGBTI. Celui-ci est chargé de coordonner l'action du gouvernement dans la promotion des droits LGBT+ et la lutte contre les discriminations à l'international.

1. Voir la proposition de loi sur les « personnes condamnées pour homosexualité entre 1942 et 1982 » de M. Hussein Bourgi, sénateur de l'Hérault, déposée le 6 août 2022.

2. Tweet de Clément Beaune, 2 novembre 2022 : <https://twitter.com/CBeaune/status/1587893856569380866?s=20>.

3. BFM TV, M. L. (2022). « "Onze agressions" : un élu des Yvelines démissionne après des menaces de mort et insultes homophobes », 1 octobre : https://www.bfmtv.com/paris/onze-agressions-en-deux-ans-un-elu-des-yvelines-demissionne-apres-des-menaces-de-mort-et-insultes-homophobes_AV-202210010322.html.

UNE ANNÉE ÉLECTORALE RATÉE POUR LES DROITS DES PERSONNES LGBTI

L'année 2022 aura été importante pour tous·tes les Français·es qui se sont rendu·es aux urnes, afin de choisir leurs représentant·es, ainsi que le ou la chef·fe de l'État. Cette année électorale aurait pu devenir un moment historique pour la représentation des minorités sexuelles et de genre, mais l'entrée massive de l'extrême droite à l'Assemblée nationale fait craindre une exacerbation des violences LGBTIphobes au sein du Parlement.

Ainsi, le député Aurélien Pradié a tenu des propos ouvertement homophobes en pleine Assemblée, lors d'un débat concernant la variole du singe (voir chapitre Santé), en déclarant : « C'est surtout une honte pour les singes », faisant référence à une maladie qui touchait majoritairement les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes. Jean-Philippe Tanguy, député RN de la Somme, a, lui, déclaré à la presse qu'Emmanuel Macron « savait solliciter les aspirations homoérotiques d'un certain nombre de cadres⁴ ». Enfin, Aurore Bergé, députée de la majorité, mène un combat contre l'existence des personnes trans et s'affiche régulièrement sur les réseaux sociaux en compagnie de militant·es anti-trans (voir encadré spécifique).

De plus, ces violences LGBTIphobes se retrouvent également au sein du gouvernement nouvellement nommé. Six ministres ayant tenu des propos LGBTIphobes se retrouvent nommé·es par la Première ministre. Gérald Darmanin, Christophe Béchu et Damien Abad ont voté contre le mariage pour tous·tes en 2013, tandis que Bruno Le Maire s'était abstenu. Sébastien Lecornu et Caroline Cayeux, sans être parlementaires au moment du vote de la loi, étaient ouvertement opposé·es à son entrée en vigueur. En 2013, Caroline Cayeux déclarait : « L'existence du mariage homosexuel, et l'adoption des enfants qui va avec, n'est pas simplement un dessein qui va contre la nature. » Elle dénonçait le mariage pour tous·tes comme une « fuite en avant ». La ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales au moment des faits, interrogée par

Public Sénat pour savoir si elle revenait sur ces propos, a pris la mouche⁵. Elle a dénoncé un mauvais procès, maintenu ses propos de 2013, et a déclaré avoir « beaucoup d'amis parmi ces gens-là ». Cela a provoqué l'ire des associations de lutte contre les LGBTIphobies⁶, malheureusement trop habituées à dénoncer et mettre en exergue cette LGBTIphobie du quotidien, sur laquelle la télévision jetait ainsi une lumière crue. Sous la pression des associations, et recadrée publiquement, la ministre a présenté des excuses par un communiqué de presse. Malgré une demande conjointe des associations, dont une lettre ouverte de SOS homophobie, pour obtenir la démission de la ministre, le gouvernement a soutenu son maintien en fonction. À cela, s'ajoute une absence alarmante de toutes propositions et discussions pour l'amélioration des droits des personnes LGBTI et la lutte contre les discriminations LGBTIphobes lors de la campagne présidentielle. Pire encore, Emmanuel Macron s'était déclaré défavorable aux sensibilisations aux questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre à l'école primaire et au collège. Nous rappelons que notre association bénéficie d'un agrément du ministère de l'Éducation nationale pour intervenir à partir du collège. Nos interventions restent primordiales pour lutter contre les discriminations et accompagner les jeunes dans leurs questionnements.

« ONZE AGRESSIONS : UN ÉLU DES YVELINES DÉMISSIONNE »

4. LCI (2022). 11 juillet : <https://twitter.com/LCI/status/1546576951359553537?s=20>.

5. Public Sénat (2022). « Caroline Cayeux : "J'ai beaucoup d'amis parmi tous ces gens-là" », 13 juillet.

6. SOS homophobie (2022). « Lettre ouverte à Madame Caroline Cayeux, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales », 18 juillet : <https://www.sos-homophobie.org/nos-articles/lettre-ouverte-madame-caroline-cayeux-ministre-de-la-cohesion-des-territoires-et-des->

POUR L'ÉGALITÉ EN FAITS

Le rapport de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCNDH) propose dans sa conclusion de passer de l'égalité en droits (lorsqu'elle existe) à l'égalité en faits⁷. Commandé en 2018 par le Premier ministre Édouard Philippe, et rendu en 2022, le rapport doit aider les institutions publiques à mieux répondre aux questions posées par les LGBTIphobes de la société et des administrations. Au cours des vingt dernières années, les droits des personnes LGBTI ont progressé en France – résultat des luttes de toutes les associations dédiées à cela. De plus en plus d'outils juridiques sont élaborés pour sanctionner les discriminations et les violences à l'encontre des personnes LGBTI, rappelle la CNCNDH. Pour autant, des progrès restent à accomplir. Par exemple, les couples LGBTI rencontrent toujours des difficultés pour adopter ou pour faire reconnaître le lien de filiation avec leur enfant. Des opérations chirurgicales sur les enfants intersexes continuent d'être pratiquées sans le consentement de ces dernier·ères, ou de leurs parents parfois.

La CNCNDH rappelle surtout les édifiantes données issues d'un sondage qu'elle a réalisé en 2020⁸ : 40 % des personnes hétérosexuel·les interrogé·es pensent qu'« on en fait trop pour les minorités sexuelles ». Plus de 50 % pensent que l'homosexualité est un choix d'être « en dehors de la norme », et 33 % considèrent qu'un·e enfant transgenre doit être soigné·e. Quand on sait que les actes LGBTIphobes sont largement sous-déclarés⁹, une dichotomie s'installe entre l'égalité des droits, qui donne le sentiment que tous les combats sont remportés, et l'égalité des faits – les personnes LGBTI craignent, aujourd'hui encore, de se tenir la main dans la rue. ▲

7. CNCNDH (2022). « Orientation sexuelle, identité de genre et intersexuation : de l'égalité à l'effectivité des droits », 30 août : <https://www.cncndh.fr/sites/default/files/2022-10/CNCNDH%20Rapport%202022%20Droits%20LGBTI%2C%20pdf%20accessible.pdf>.

8. CNCNDH (2022). « Personnes LGBTI en France : passer de l'égalité en droits à l'égalité en faits », 30 septembre : <https://www.cncndh.fr/communiquede-presse/personnes-lgbti-en-france-passer-de-legalite-en-droits-legalite-en-faits-0>.

9. Ministère de l'Intérieur (2022). « Les atteintes "anti-LGBT+" enregistrées par les forces de sécurité en 2021 », 16 mai : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués/atteintes-anti-lgbt-enregistrees-par-forces-de-securite-en-2021>.

**« ON EN FAIT TROP
POUR LES MINORITÉS
SEXUELLES »**

TRANSIDENTITÉ : LES POLITIQUES SE LÂCHENT

Si les personnalités politiques semblent quand même davantage intégrer la place des personnes gays, lesbiennes et bis dans la société, il n'en est certainement pas de même pour les personnes trans.

Laurent Wauquiez, dans un long post Facebook publié en février 2022, s'est, par exemple, insurgé de l'arrivée de l'emoji représentant un homme enceint. C'en était trop pour le président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, épouvanté par « l'absence de repères, l'absence de limites », et qui a dénoncé celles et ceux qui « travestisse[nt] la nature ». Le post de Laurent Wauquiez, violemment transphobe, est malheureusement l'arbre qui cache la forêt d'actes similaires de la part de personnalités politiques de tous bords.

Le 30 août 2022, en pleine polémique sur l'affiche du planning familial (voir chapitre Transphobie), la présidente du groupe Renaissance à l'Assemblée nationale, Aurore Bergé, et sa collègue Caroline Yadan, ont reçu les deux figures de proue du mouvement TERF en France : Marguerite Stern et Dora Moutot. Ces deux personnes ont pour habitude d'affirmer les pires horreurs à propos des personnes trans et, en même temps, nient être à l'origine d'une quelconque transphobie. Par exemple, le 25 août, Dora Moutot affirmait sur Instagram : « Ces gens sont des personnes malades, qui utilisent des techniques dignes du pire autoritarisme. » Autre exemple, Marguerite Stern a comparé sur Twitter la transidentité à la pratique du *blackface* : « Portez des robes, des talons et des perruques, maquillez-vous, si vous voulez [...], mais ne venez pas dire que vous êtes des femmes. De la même façon que je n'aurai jamais l'indépendance de brunir ma peau en déclarant que je suis noire. » Suite à leur entretien avec Aurore Bergé, cette dernière a affirmé :

« L'égalité des droits ne passe pas par l'invisibilisation des femmes. » Il s'agit ici d'une inquiétante reprise directe de la rhétorique TERF, qui affirme que l'acceptation des personnes trans dans notre société invisibilise les femmes.

Autre attaque politique des droits des personnes trans, mais plus sournoise : en mai 2022, il est apparu que Smaïn Laacher, le président du Conseil scientifique de la Dilcrah (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT), siégeait au Conseil scientifique de l'Observatoire de la petite sirène. Il s'agit d'une association anti-trans, qui partage beaucoup de désinformations à propos des parcours de vie des mineur-es trans. La personne qui a donné l'alerte, Karine Espineira, ex-membre du Conseil scientifique de la Dilcrah, affirme qu'on lui a même proposé d'intégrer à la Dilcrah deux personnes de cette organisation pour « amener du débat ». À la suite de la mobilisation des associations et du tollé que cela a suscité, Smaïn Laacher a démissionné de l'Observatoire. Même au sein des institutions censées les défendre, les personnes trans ne sont pas à l'abri des attaques envers leurs droits. Il faut faire preuve d'une vigilance sans relâche.

Au niveau local, le tableau n'est guère plus reluisant. Pour ne prendre qu'un exemple, le maire de Thonon-les-Bains a fait vivre un enfer à la famille de Manon, jeune femme transgenre qui s'est suicidée dans la ville. La famille se bat pour obtenir l'apposition du prénom de Manon sur sa pierre tombale, et non son *deadname* (voir Définitions), demande refusée par le maire pour « risque de trouble à l'ordre public ». La famille avait pourtant eu le soutien de la préfecture, et supplie l'élu local de respecter leur enfant et sa dignité. Ce genre de petits caprices politiques ont des conséquences bien réelles pour les personnes trans, dont la reconnaissance à laquelle elles ont droit est refusée jusque dans la tombe. ▲

RELIGIONS

LES ANNÉES SE SUIVENT ET SE RESSEMBLENT

Comme les années précédentes, les témoignages relatifs aux LGBTIphobies liées à la religion sont peu nombreux. Ils montrent néanmoins que les problèmes persistent. Ils peuvent être regroupés en trois catégories : les signalements faits par les victimes, les LGBTIphobies dans l'espace public virtuel (Web), et enfin les prises de position des institutions religieuses et de leurs représentant-es.

2022 : TOUJOURS DES VICTIMES

Les faits signalés ont pour cadre les lieux publics, mais aussi la famille et le travail. Si la religion est perçue par les victimes comme étant à l'origine des actes dénoncés, les témoignages n'entrent pas toujours dans le détail, et se limitent parfois à : « Ma famille est très religieuse » ; « Un collègue très religieux. » Souvent, il est simplement fait mention d'un mot, par exemple le Coran ou la Bible. Les rares explications plus détaillées se résument

à : « Dieu a créé l'homme et la femme », ou encore à la citation : « Tu ne coucheras pas avec un homme comme on couche avec une femme, car c'est une abomination. » Notons enfin que les faits signalés ne portent pas uniquement sur l'orientation sexuelle et amoureuse, mais aussi sur l'identité de genre. En voici quelques exemples. Pierre vit dans une région qu'il dit « très catholique et intégriste », il parle de « manipulations d'ordre homophobe », il a l'impression qu'on veut le forcer à épouser une femme. Il semble très affecté et demande de l'aide. Kevin nous fait part de propos homophobes tenus par un guide lors de la visite d'une mosquée. Cyril et son ami se font insulter dans la rue par des jeunes, qui invoquent la religion.

Cependant, l'espace public n'est pas le seul cadre de ces LGBTIphobies. Nous les retrouvons aussi au travail, comme pour cet appelant nous disant être victime d'une collègue musulmane, qui l'accuse de racisme depuis qu'elle sait qu'il est gay. Il semble établir une corrélation entre la religion de sa

collègue et son hostilité à son égard. Muriel, jeune femme trans, est victime au travail de violentes manifestations transphobes sur fond religieux.

La vie familiale est également très difficile, et cela peut se manifester de manières très différentes. Alex, un homme trans, est victime de sa mère, qui lui dit que « Dieu [t']a faite femme et non homme ». Cela le fait énormément souffrir. Également révol-

« DIEU [T']A FAITE FEMME, ET NON HOMME »

ALEX, UN HOMME TRANS
VICTIME DE SA MÈRE

tant : ce sont parfois les parents qui sont visés à travers leurs enfants, eux-mêmes alors victimes collatérales. Sarah, par exemple, travaille

dans une crèche pour enfants de confession juive, qui vient de lui refuser l'inscription de sa fille à cause de la pression exercée par des parents d'élèves.

Face à de telles situations, un certain nombre de victimes osent réagir publiquement et se défendre. D'autres ont l'intention de le faire, et demandent conseil ou de l'aide à SOS homophobie. Mais ces réactions positives n'excluent pas la souffrance, particulièrement chez les plus jeunes, chez lesquelles nous sentons une grande angoisse face à leur famille quand le contexte religieux est impliqué.

RELIGIONS ET LGBTIPHOBIES SUR LE WEB

Ces faits, extrêmement graves, sont malheureusement entretenus, voire encouragés, par des LGBTIphobies présentes dans les médias, et surtout sur les réseaux sociaux, et ce d'autant plus que l'anonymat protège

encore majoritairement les auteur·rices de toute poursuite.

Ces publications sont de natures variées : commentaires sur des forums de discussions, tweets, sites, etc. Un internaute salue les propos d'un père homophobe, et cite la Bible : « Tu ne coucheras point avec un homme comme on couche avec une femme [...] ». Un couple de lesbiennes est menacé sous une publication les concernant : « Vive-mment la charia : elles vont tester le vol libre du haut d'un immeuble [sic]. » On a là un appel au meurtre des lesbiennes et, au-delà, des gays, comme cela se fait dans certains pays musulmans intégristes. Enfin, plusieurs posts accusent le « lobby LGBT » de « servir l'Occident dans son désir de détruire la civilisation et la religion musulmane ». La polémique suscitée par la Coupe du monde de football a été particulièrement propice à ce type de déclarations.

Pour finir, nous souhaitons attirer l'attention sur les sites internet identitaires, tels que Les Souverainistes. La campagne gouvernementale de sensibilisation aux LGBTIphobies a suscité une série de publications on ne peut plus éloquentes. En réponse aux affiches proposées lors de cette campagne, montrant l'acceptation et le soutien des personnes LGBTI par leurs alliés, ce site en a aussi produit une où figure un jeune couple hétérosexuel avec les inscriptions : « Oui, mes parents sont hétéros, vive la famille chrétienne et française, protégeons-nous. Stop HÉTÉROPHOBIE. » Une autre affiche reproduit une image pieuse, sur laquelle on peut lire : « La France chrétienne, fille aînée de l'Église... s'alarme de la montée de l'idéologie homophile et de la propagande puissante au sein des écoles françaises. » Bien que les auteur·rices de ce texte évitent soigneusement les termes injurieux, au sens juridique, le message est on ne peut plus clair, en présentant les personnes ne faisant pas partie des minorités sexuelles et de genre comme des victimes de discrimination et de rejet.

Dans la presse écrite et en ligne, il est aussi possible de trouver des propos parfois très ambigus, à l'image de l'article du journal *La Croix*, consacré aux scandales des abus sexuels dans l'Église catholique¹. On y lit que les prêtres homosexuels sont classés dans la

catégorie des prédateurs sexuels. De telles lignes entretiennent la confusion entre pédo-criminalité et homosexualité, une stratégie courante des opposant·es aux droits des personnes LGBTI, que nous mettons en lumière depuis plusieurs versions de ce rapport.

ET LES INSTITUTIONS RELIGIEUSES ?

Les positions des instances et des différentes communautés religieuses s'inscrivent dans la continuité des années précédentes. Nous pouvons les résumer à ce que l'Église catholique nous a donné à voir en 2022. Malgré les déclarations bienveillantes du pape François, sa doctrine reste inchangée : oui à l'accueil des personnes, mais non à l'homosexualité. ▲

1. *La Croix*, Scaraffia, L. (2022). « Symposium sur le sacerdoce : "Les fidèles ne se font plus d'illusions sur le clergé" », 17 février : <https://www.la-croix.com/Debats/Symposium-sacerdoce-fideles-font-dillusions-clerge-2022-02-17-1201200912>.

**« LE "LOBBY LGBT"
[EST ACCUSÉ] DE
SERVIR L'OCCIDENT DANS
SON DÉSIR DE DÉTRUIRE
LA CIVILISATION ET
LA RELIGION MUSULMANE »**

TÉMOIGNAGES

Dans le cadre du service civique, **Kévin**, un jeune homme gay, visitait une mosquée en compagnie de plusieurs camarades, dont certains étaient également gays. Au cours de cette visite, leur guide, simple fidèle de la mosquée, s'est mis à leur tenir des propos LGBTIphobes. Il défendait l'idée selon laquelle la procréation était « le but de la vie », que les homosexuel·les n'avaient pas une « vraie vie », et que leur « futur allait être horrible ». Au bout d'un moment, agacé, Kévin est sorti, suivi par d'autres camarades. Il témoigne qu'il n'est pas antireligieux par principe, mais que ces propos l'ont beaucoup choqué et lui ont fait du mal.

Muriel est une femme trans. Elle a eu des enfants, avec lesquel·les elle n'avait plus de contact, car leur mère s'y opposait. Cette dernière vient de décéder, et les enfants ont été placés en foyer d'accueil. Muriel a pu les recontacter et le juge des tutelles a autorisé sa fille, qui le souhaitait, à venir habiter avec elle, sous contrôle de l'aide sociale à l'enfance. Muriel veut récupérer la garde de tous·tes ses enfants, mais elle se rend compte que les éducateur·rices et les enseignant·es essaient de s'y opposer. Elle est persuadée que leur attitude est due à la religion. Le foyer est géré par une institution catholique et des éducateur·rices et enseignant·es catholiques ou protestant·es. ▲

Cyril habite Paris, mais se rend souvent en banlieue pour voir son compagnon. Lorsqu'ils se promènent, ils se font régulièrement agresser par des jeunes du quartier. Récemment, alors qu'ils marchaient dans la rue, ils ont été insultés par un groupe de quatre jeunes garçons et une fille. Les mots étaient très violents : « Espèces de pédales hérétiques et sauvages. » Cyril et son compagnon ont courageusement essayé d'établir le

dialogue, mais en vain. Ce groupe ultra-religieux, selon les mots de Cyril, leur opposait le Coran, citations à l'appui, pour justifier leurs insultes. Iels leur ont même craché dessus.

Cyril nous fait part de son exaspération, mais ne veut pas porter plainte, persuadé que cela ne sert à rien. SOS homophobie lui a, bien entendu, expliqué l'importance d'une telle démarche et l'a encouragé à la poursuivre. ▲

**« VIVEMENT LA CHARIA :
ELLES VONT TESTER LE VOL
LIBRE DU HAUT D'UN IMMEUBLE »**

**MENACES SUR INTERNET
À UN COUPLE DE LESBIENNES**

BIENVEILLANCE, OUI, MAIS...

Rien de bien nouveau en 2022, en ce qui concerne l'attitude des autorités religieuses envers les personnes LGBTI. Le pape François a, certes, réitéré des propos bienveillants. Il a notamment déclaré : « Je dirais à ceux qui veulent criminaliser l'homosexualité qu'ils ont tort. » Il ajoute : « Les parents d'enfants homosexuels ne devraient pas les condamner, mais leur offrir un soutien. »

Ces paroles sont bien sûr encourageantes. Toutefois, elles ne sauraient faire oublier la précision apportée par le pape : « L'homosexualité n'est pas un crime, mais un péché. » Il rejoint, par là, la position traditionnelle de l'Église, qui n'a pas fondamentalement varié. Elle est définie par le catéchisme publié par le Vatican, dont il existe une version imprimée et une plus brève sur Internet. S'agissant des personnes homosexuelles, on peut y lire : « Il convient de les accueillir avec respect, compassion et délicatesse... Il faut éviter toute marque de discrimination injuste », et les aider « dans les difficultés qu'elles peuvent rencontrer ».

Cependant, on ne saurait oublier la suite : il n'est pas question pour les chrétiens LGBTI de vivre leur vie affective et sexuelle, iels sont appelés « à la chasteté ». Et c'est en cohérence avec le jugement porté sur l'homosexualité. Le catéchisme précise, en effet, références bibliques à l'appui, et en termes très durs, que les « actes d'homosexualité sont intrinsèquement désordonnés, [...]

contraires à la loi naturelle », et fermés « au don de la vie¹ ». Cette condamnation n'est donc pas simplement d'ordre religieux, mais renvoie au concept de « nature ». La loi religieuse, dans ce domaine au moins, se confondrait avec la « loi naturelle », lui conférant ainsi une sorte de légitimité. Le texte va même jusqu'à nier la réalité de l'amour entre deux personnes de même sexe : « Ces actes [...] ne procèdent pas d'une complémentarité affective et sexuelle véritable. » Tout cela est résumé dans la version en ligne du catéchisme de l'Église catholique par : « Refusant de s'affronter à la différence sexuelle, l'homosexualité est une déviation objectivement grave. »

Bien que peu récents, ces textes restent d'actualité et, qui plus est, les condamnations morales s'étendent désormais à l'identité de genre. Ainsi, en juillet 2022, Monseigneur Aupetit, archevêque de Paris, seco : séparar. Oui, l'humanité est coupée en deux. La seule véritable altérité est l'homme et la femme, inscrite jusque dans la biologie. Pourquoi vouloir mélanger les genres ?² ». ▲

1. Le Saint-Siège, Église catholique. « Considérations à propos des projets de reconnaissance juridique des unions entre personnes homosexuelles » : https://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_20030731_homosexual-unions_fr.html.

2. Twitter, Aupetit, M. (2022). « Sexe vient de *seca*, *seco* : séparer. Oui, l'humanité est coupée en deux. La seule véritable altérité est l'homme et la femme, inscrite jusque dans la biologie. Pourquoi vouloir mélanger les genres ? Dieu les fit homme et femme à son image. », 21 juillet [Consulté le 22 février 2023] : <https://twitter.com/MichelAupetit/status/1549888689475944448?t=E-Ha8Jyk3gN1jIXiM-Ml3sg&s=19>.

SANTÉ

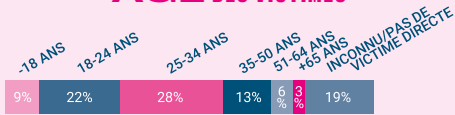
LGBTIPHOBIES, IL Y A URGENCE !

NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

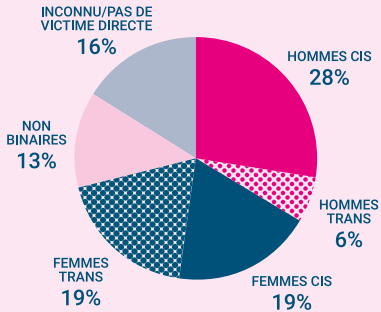
32

NOMBRE DE CAS SECONDAIRES: 32

ÂGE DES VICTIMES



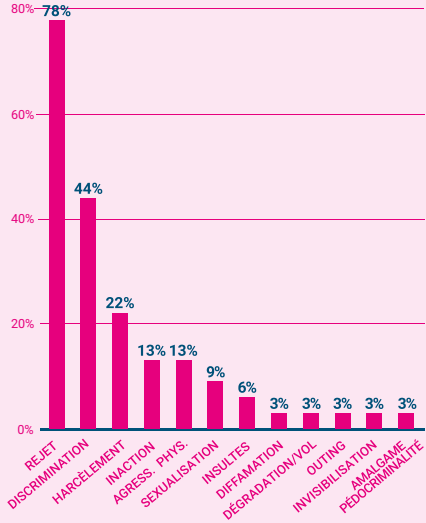
GENRE DES VICTIMES



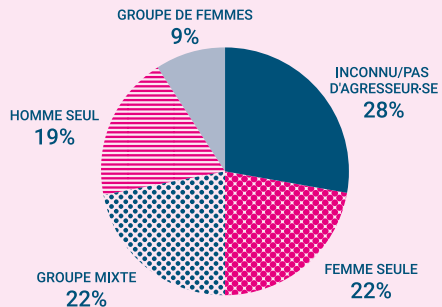
% DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
4%	7%	2%	6%	11%

MANIFESTATIONS



AGRESSEUR-SES



En 2022, 32 cas relatifs au contexte Santé ont été rapportés à SOS homophobie. Dans les faits, ils décrivent majoritairement des situations de rejet (dans 78 % des cas), de discrimination (44 % des cas), voire de harcèlement (22 % des cas) de la part d'un-e ou plusieurs membres du personnel soignant envers des patient-es ou des collègues. Il s'agit également de l'un des contextes où transparait majoritairement la transphobie, puisque 44 % de ces cas font état d'attitudes, de comportements, de préjugés et de haine envers une personne trans. Enfin, on notera que 19 % des cas rapportés en 2022 dans ce chapitre faisaient état de sérophobie et 9 % de ces cas concernaient une victime en situation de handicap.

QUELQUES AVANCÉES LONGTEMPS ESPÉRÉES EN 2022...

Si l'année 2021 a été marquée par la loi bioéthique, élargissant notamment la procréation médicalement assistée aux couples de femmes et donnant de nouveaux droits aux enfants nés d'une PMA, l'année 2022 a connu aussi quelques avancées sur le plan législatif pour les personnes LGBTI en matière de santé. Tout d'abord, l'année s'est ouverte sur l'adoption, puis la promulgation de la loi interdisant les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne – plus communément appelées thérapies de conversion, il s'agit de pratiques prétendant « guérir » l'homosexualité, la bisexualité ou la transidentité, qui s'adressent le plus souvent à de jeunes personnes. Leurs répercussions sur la santé sont dramatiques : traumatismes, dépression, suicide, etc. Le texte les inscrit enfin dans le Code pénal au titre d'infractions, dont les peines encourues s'élèvent à deux ans de prison et 30 000 euros d'amende.

En mars 2022, c'est une décision attendue depuis près de quarante ans qui vient mettre un terme à un autre débat de santé important. Les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes peuvent enfin donner leur sang sans période d'abstinence. « Si l'égalité d'accès aux dons est garantie, c'est une avancée majeure », estime la présidente de SOS homophobie¹. Cependant, dans les faits, nous comprenons que toutes les parties prenantes auront encore besoin de temps pour s'approprier ces nouveaux dispositifs, et que les discriminations sont toujours à redouter dans l'accueil et la prise en charge.

LES LOURDES RÉPERCUSSIONS DE LA STIGMATISATION

Lors d'une séance de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, en août 2022, la députée Sandrine Rousseau interpelle le

gouvernement sur le sujet de la campagne vaccinale contre la variole du singe. Cette prise de parole intervient alors qu'une épidémie sévit et touche principalement les HSH, même si elle ne leur est pas exclusive. Au moment où la députée évoque la honte que subissent les patients atteints de cette maladie, le député Aurélien Pradié s'exprime : « C'est surtout une honte pour les singes. » Le député nie avoir tenu ces propos, bien qu'ils soient rapportés dans le compte rendu officiel. Cette séquence provoque alors la colère et l'indignation, mais elle rappelle surtout que la communauté LGBTI reste menacée par la stigmatisation. Difficile de ne pas dresser un parallèle avec l'émergence du sida dans les

« JE NE SOIGNE PAS LES ANIMAUX »

années 1980, surtout quand on voit le déferlement de messages haineux sur les réseaux dont ont été victimes plusieurs personnes ayant partagé leurs symptômes, afin d'encourager la prévention. La stigmatisation de la variole du singe comme une maladie ne touchant que les gays est forcément dangereuse, car elle favorise son expansion². Il faut souligner l'importance d'encourager la sensibilisation sans stigmatisation de la maladie. Et la communauté LGBTI a une nouvelle fois ouvert la voie et pris la mesure de cette urgence.

Enfin, il est bon de rappeler que les préjugés envers les personnes séropositives sont encore bien présents, celles-ci continuant à subir discriminations et stigmatisations, même de la part des personnels soignants. La lutte contre le VIH passe par la lutte contre la sérophobie. C'est ce que l'association AIDES a mis en avant à l'occasion de la deuxième édition de la Journée contre la sérophobie, en avril 2022. Alors que l'association fêtera bientôt ses 40 ans, les évolutions thérapeutiques sont énormes et permettent aujourd'hui aux personnes sous traitement de ne pas transmettre le VIH. Cependant, l'épidémie continue de se

1. Le Monde (2022). « Les hommes homosexuels vont pouvoir donner leur sang sans période d'abstinence », 11 janvier : https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/01/11/les-hommes-homosexuels-vont-pouvoir-donner-leur-sang-sans-periode-d-abstinence_6109029_3224.html.

2. ONUSIDA (2022). « Variole du singe : l'ONUSIDA alerte sur la rhétorique stigmatisante qui met en péril la santé publique », 22 mai : https://www.unaids.org/fr/resources/presscentre/pressreleasesandstatementsarchive/2022/may/20220522_PR_Monkeypox

propager silencieusement, d'où l'intérêt de sensibiliser, afin d'encourager les dépistages et de lutter contre la sérophobie ordinaire. Enfin, nous déplorons l'absence de politiques sanitaires et sociales de prévention face au *chemsex* – l'usage de drogue lors de rapports sexuels. La double stigmatisation dont peuvent faire l'objet les personnes est un véritable frein à leurs parcours de santé.

RENDRE LES PARCOURS DE SOINS PLUS INCLUSIFS

Certains témoignages émanent de membres du personnel soignant en quête de recours face au comportement de leurs collègues médecins, infirmier·ères, etc. Il est évident que de meilleures formations et sensibilisations à la prise en charge des personnes LGBTI sont nécessaires pour parler d'inclusion dans le parcours de soins. Cela doit notamment passer

par une compréhension des phénomènes qui induisent aujourd'hui des comportements et des remarques déplacées. La norme sociale étant tout d'abord cisgenre, les personnes trans, intersexes, non binaires, et plus généralement toute personne dont le genre assigné à la naissance ne correspond pas à l'identité de genre réelle, sont *de facto* marginalisées. En veillant à ne pas présupposer le genre d'une personne, son orientation ou ses pratiques sexuelles, il devient alors possible de construire une alliance thérapeutique nécessaire à un meilleur suivi.

Il est également important de développer un ensemble de politiques gouvernementales sur la santé sexuelle des femmes et des personnes à vulve. Encore trop tabou, notamment dans les médias, ce pan de la santé est primordial et doit faire l'objet d'un développement de la formation des professionnel·les de santé et des politiques sanitaires et sociales. ▲

**« LES TRANSGENRES
N'ONT PAS LEUR PLACE,
C'EST UN DÉLIRE »**

TÉMOIGNAGES

Pedro se rend dans un centre de dépistage (CeGIDD) pour se faire prescrire un traitement post-exposition. À la suite de cela, il va dans une pharmacie, où une préparatrice refuse de lui délivrer le traitement après avoir lu l'ordonnance, sous prétexte que l'ordonnance n'est pas conforme. Étonné, Pedro demande s'il est possible d'avoir l'avis d'un-e pharmacien-ne. La préparatrice s'adresse brièvement à une collègue, puis rend aussitôt l'ordonnance à Pedro en lui demandant de voir avec son médecin. Pedro insiste, en lui expliquant l'importance du suivi d'un traitement post-exposition sans interruption, mais la préparatrice fait « zéro effort ». Après s'être renseigné, Pedro apprend que l'ordonnance délivrée par le centre de dépistage est tout à fait conforme.

Dans le cadre du parcours de PMA (procréation médicalement assistée), **Flora** et sa compagne se rendent dans un centre de radiologie. Déjà stressée à l'idée de devoir passer un examen médical, Flora ne s'attend pas à ce que quatre personnes à la suite lui demandent depuis combien de temps elle essaie de tomber enceinte. Elle explique alors au personnel soignant que la PMA est désormais ouverte aux couples de femmes et aux femmes seules. Les réactions vont du silence à l'incrédulité, puis, quand la radiologue entre dans la salle, son assistante lui chuchote que « c'est pour des homosexuelles ». La radiologue se retourne avec un regard sévère et procède alors à l'examen, sans demander le consentement de Flora pour commencer. Une fois l'examen terminé, elle leur balance les résultats et s'en va.

Maïtena a 24 ans et est une femme trans. Après avoir été hospitalisée, elle reçoit les résultats de son IRM. Dans le rapport rédigé par une assistante médicale, il est fait usage de son *deadname*. En outre, Maïtena est

genrée au masculin dans les observations. Elle a pourtant l'habitude d'être suivie dans cet hôpital, et le personnel est au fait de sa transidentité. Elle déplore « un torrent de transphobie », qu'elle juge violent. Après avoir envoyé plusieurs mails pour obtenir des excuses, elle décide d'appeler le service. On lui répond qu'elle n'avait qu'à transmettre « un justificatif de sa transition ». Maïtena se dit choquée qu'on lui demande des « preuves », alors qu'elle aurait simplement voulu des excuses.

Marceau est reçu aux urgences en fin d'après-midi, après avoir expérimenté des symptômes tels qu'une forte fièvre, des maux de gorge et de tête, mais aussi des courbatures. L'infirmière d'accueil et d'orientation (IAO) le reçoit et lui pose quelques questions. Puis il remplit le questionnaire qu'on lui remet, et y indique qu'il est homosexuel et qu'il prend la PrEP – prophylaxie pré-exposition, des médicaments antirétroviraux qui constituent un moyen de prévention hautement efficace au VIH. Après lecture de ses réponses, l'attitude de l'IAO à l'égard de Marceau change complètement : ses questions ne tournent plus qu'autour de sa sexualité, et elle commente à plusieurs reprises que ce qu'il fait n'est pas sérieux, que « ce n'est pas bien ». Marceau est choqué du manque de respect et des préjugés de l'infirmière. Il décide finalement de partir, après cinq heures passées aux urgences.

Augustin est un jeune homme devant prochainement subir une opération. À la clinique, il rencontre le médecin avec lequel il a rendez-vous. La consultation se passe bien, jusqu'à ce que le médecin entreprenne la création de sa fiche de renseignements dans le système informatique. Augustin ne comprend pas pourquoi, tout à coup, il se met en colère du fait de la mise à jour du logiciel. Il rapporte que le médecin s'est exprimé en ces mots : « Mais c'est quoi, ces conneries ? Masculin, féminin ou autre ? Mais ils ont que ça à foutre ! » Choqué par son attitude, Augustin ne répond pas et reste sans voix. Le médecin renchérit : « Je ne suis pas vétérinaire, je ne soigne pas les animaux. »

Alix est un-e adolescent-e trans diagnostiqué-e Asperger, qui se décrit comme FtX, c'est-à-dire en transition, mais qui ne souhaite pas appartenir à l'un ou l'autre genre. Iel appelle la ligne d'écoute de SOS homophobie pour parler du traumatisme lié à la thérapie de conversion qu'iel a récemment subie. À chaque fois qu'iel y repense, iel est déstabilisé-e et ne sait pas comment réagir. Alix ne comprend pas ce qui peut pousser des personnes à imposer des pratiques de torture en vue de « guérir » la transidentité. Malgré le dépôt d'une plainte, iel a peur aujourd'hui de ne pas être cru-e dans ses témoignages, étant autiste Asperger.

Hakim et Vincent sont sexagénaires et en couple, mariés depuis bientôt dix ans. Sur recommandation de leur médecin, ils se rendent dans un centre de vaccination pour obtenir une quatrième dose de vaccin contre la Covid-19. Déjà, lors de leur précédent passage, ils avaient été surpris d'être séparés, alors que tous les couples hétérosexuels étaient passés ensemble devant le personnel chargé de la vaccination. Cette fois-ci, ils sont reçus au centre et commencent par remplir leur formulaire de leur côté. Vincent termine de le remplir avant Hakim, et est redirigé vers le bureau d'une médecin. Au moment où Hakim le rejoint, elle comprend qu'ils sont ensemble et son ton devient alors très désagréable. Elle va jusqu'à mettre en doute la nécessité d'une quatrième dose de vaccin. Hakim et Vincent ne comprennent pas ce retournement soudain et essaient d'expliquer que cette quatrième dose leur a été recommandée par leur médecin traitant. Un infirmier intervient quelques minutes plus tard et leur dit que s'ils ne sont pas contents, ils n'ont « qu'à [se] barrer ». Choqués par leurs propos, le couple décide de partir du centre, malgré l'intervention d'une autre infirmière cherchant à renouer le dialogue. ▲

**« LA COMMUNAUTÉ
LGBTQYZ EST
DANGEREUSE
POUR LES
ADOLESCENTS »**

Sacha est un adolescent trans, victime de transphobie au lycée. Avant sa rentrée en classe de terminale, il envoie deux mails et une lettre au proviseur de son établissement, afin de pouvoir, *a minima*, changer son prénom sur les listes d'appel et, au mieux, le changer sur l'espace numérique. Il cherche avant tout à éviter un outing à la rentrée de la part de ses camarades, et à mieux vivre la dysphorie de genre dont il souffre. Ses courriers restent sans réponse jusqu'à la rentrée. Il découvre alors que son *deadname* est encore présent sur toutes les listes administratives. Après plusieurs rendez-vous avec le CPE de l'établissement, il obtient que ses professeur-es l'appellent par son nouveau prénom, mais celui-ci restant inchangé dans les listes d'appel, les erreurs sont nombreuses, et cela oblige Sacha à faire son coming out trans auprès de ses camarades. Cela accroît alors son sentiment de dysphorie et son anxiété sociale. Plus tard, il apprend par un ami que le proviseur adjoint de l'établissement a fait des commentaires sur la situation de Sacha lors d'une réunion portant sur le bien-être

des lycéen-nes : « M'en parlez même pas, de celle-là ! » Ces propos et le mégenrage constant sont dévastateurs pour Sacha. D'autant plus gênante est la transphobie des infirmières du lycée. Sacha nous fait savoir que le personnel est « tout sauf ouvert et éduqué sur le sujet ». Un jour, il se présente à l'infirmier du lycée, car il se sent très angoissé. Une des infirmières lui demande s'il a déjà commencé sa « transformation ». Elle appelle Sacha par son *deadname* pendant toute la durée de l'entretien, tout en sachant qu'il ne souhaite plus qu'on l'appelle ainsi. L'entretien ne se passe pas bien. Sacha savait, de toute façon, que cette infirmière se moquait des élèves souffrant de phobie scolaire et d'anxiété. Alors qu'il est en souffrance psychologique, il a l'impression d'avoir été pris en charge par l'infirmière comme s'il était malade. Il en ressort avec un comprimé de Spasfon. Aujourd'hui, Sacha se sent démuni face à cette situation et éprouve de grandes difficultés à se rendre en classe, à en parler avec ses camarades et à ne pas laisser l'anxiété prendre le dessus. ▲

SPORT

EN 2022, LES DROITS DES ATHLÈTES LGBTI RESTENT SUR LE BANC DE TOUCHE

Dans le domaine du sport, l'année 2022 promettait un retour à la normale après deux années de grandes perturbations pour tous·tes les sportif·ves, amateur·rices ou professionnel·les. Or la réouverture des clubs et la reprise des compétitions sportives ne pouvaient que laisser craindre la résurgence de manifestations de LGBTIphobies dans ce contexte. Si les témoignages rapportés à SOS homophobie relatifs au domaine du sport demeurent peu nombreux, ils sont cependant en très légère hausse pour la première fois depuis quatre ans, avec 18 cas de LGBTIphobies recensés : 5 principaux et 13 secondaires. Comme les années précédentes, les situations les plus fréquemment rapportées concernent des cas de gayphobies ou de biphobies, principalement dans le milieu du football.

En 2021, SOS homophobie mettait en exergue une triple singularité des LGBTIphobies dans le domaine du sport. Les témoignages reçus au cours de l'année 2022 conduisent cependant à tempérer l'une de ces observations. En effet, contrairement à ce qui avait pu être observé jusqu'alors, les témoignages de LGBTIphobies rapportés en 2022 traduisent également une hostilité des institutions sportives envers les personnes LGBTI, se traduisant par des prises de position particulièrement condamnables ou, à l'inverse, par une extrême complaisance à l'égard des auteur·rices de LGBTIphobies.

QUAND LES LGBTIPHOBIES EN LIGNE TRANSFORMENT L'ESSAI SUR LE TERRAIN

Sans surprise, c'est dans le contexte d'Internet et des réseaux sociaux que sont relevés la grande majorité des témoignages de LGBTIphobies recueillis par SOS homophobie : la haine en ligne représente ainsi le contexte dans lequel deux tiers des cas sont signalés. Celui-ci est particulièrement ambivalent : Internet et les réseaux sociaux sont les plateformes les plus utilisées par les sportif·ves qui effectuent leur coming out, leur offrant un espace d'expression qui leur permet d'être visibles et identifiables comme rôles modèles par d'autres athlètes LGBTI. Mais ce sont également les espaces où la haine peut

s'exprimer de la façon la plus incontrôlable : chaque coming out d'un·e athlète est accompagné d'une pluie de commentaires haineux, et les propos LGBTIphobes continuent d'être massivement utilisés entre joueur·ses et supporter·rices d'équipes rivales, sans la moindre considération pour les personnes concernées. La situation des personnes LGBTI lors de leur pratique sportive est directement impactée par ce qui se déroule sur Internet et les réseaux sociaux, puisque les comportements y apparaissent sans gravité – et notamment en l'absence de toute sanction par les dispositifs de modération –, sont banalisés, et sont alors perçus comme acceptables, conduisant par exemple Hugo Lloris, capitaine de l'équipe de France, à affirmer que les chants homophobes proférés lors des matchs de foot font partie du « folklore ». C'est une situation de grande insécurité qui se présente alors : suivre la voie de ces athlètes, qui ont certes parfois risqué leur carrière professionnelle pour affirmer leur droit d'être qui iels sont et d'aimer qui iels désirent, est un choix qui n'est pas offert à la plupart des personnes pratiquant une activité sportive. Les témoignages reçus par SOS homophobie montrent qu'un coming out au sein de son club ou de sa fédération sportive peut avoir des conséquences dramatiques, non seulement vis-à-vis de la possibilité de pratiquer le sport de son choix dans le lieu de son choix, mais aussi de l'exposition à des violences physiques et verbales.

C'est pourquoi il est plus que jamais indispensable que les prises de parole d'athlètes célèbres et alliés, que l'on peut entendre lors des coming out médiatiques, inspirent également les sportifs, quel que soit le sport concerné et quelle que soit leur renommée, à exprimer leur soutien à leurs équipiers et équipières LGBTI, leurs rivaux et leurs rivales LGBTI, et à ne faire preuve d'aucune complaisance envers les propos et les actes LGBTIphobes.

Les clubs et les fédérations sportives ont également une responsabilité cruciale dans la lutte contre les LGBTIphobies dans le sport, qui ne pourra être effective qu'avec la mise en œuvre de véritables opérations de sensibilisation, réalisées par des intervenant·es ayant une véritable expertise en la matière.

ÊTRE HORS JEU POUR ÊTRE SOI

L'un des témoignages reçus par SOS homophobie a mis en lumière une décision si scandaleuse qu'il est sidérant que celle-ci soit passée presque inaperçue : le 21 juin, la Ligue internationale de rugby (International Rugby League), organisme gérant le rugby à XIII international, et notamment les compétitions mondiales, a décidé de bannir purement et simplement les femmes trans des matchs internationaux de rugby à XIII, les excluant de la Coupe du monde de rugby à XIII se tenant à peine trois mois plus tard. Pour justifier sa décision, la Ligue internationale de rugby arguait de l'existence d'un « risque juridique, pour la réputation et le bien-être » des compétitrices, et promettait un réexamen de sa décision lors de l'établissement d'une (très hypothétique) « future politique d'inclusion des femmes transgenres ».

Lorsque l'athlète australienne Caroline Layt s'est exprimée dans la presse française pour condamner cette décision, celle-ci a reçu de nombreux commentaires haineux transphobes.

Cette situation illustre le malaise persistant dans le monde du sport vis-à-vis des transidentités, ainsi que vis-à-vis de l'intersexualité : si de plus en plus d'organisations

sportives internationales et fédérations sportives nationales se sont positionnées sur ces sujets en 2022, ces prises de position se sont faites au détriment des athlètes trans et intersexes, n'aboutissant qu'à leur ostracisation.

Ainsi, le 16 juin 2022, c'est l'Union internationale de cyclisme qui a modifié ses règles pour la participation des athlètes trans, imposant des restrictions drastiques en matière de taux de testostérone – restrictions ne s'appliquant pas aux athlètes cisgenres.

Il doit être relevé que d'autres organisations sportives, comme la Fédération britannique de triathlon et la Fédération internationale de natation, ont décidé en juin 2022 de créer une catégorie spécifique aux athlètes trans. Si ce dispositif peut apparaître comme une solution de compromis, il conduit cependant à exclure les personnes trans, en leur refusant de concourir avec ou contre les athlètes dont ils ou elles partagent pourtant l'identité de genre.

Nos yeux sont à présent tournés vers les organisations sportives nationales françaises, et en particulier la Fédération française de rugby, qui affirmait le 17 mai 2021 que « grâce au vote à l'unanimité de son comité directeur, [la Fédération française de rugby] est honorée de valider l'inclusion des trans identitaires (TI) au sein de ses compétitions officielles à partir de la saison prochaine ».

Le rugby français aura-t-il le courage de tenir ses engagements, ou se laissera-t-il emporter par les prises de position rétrogrades des instances internationales ? Seul l'avenir le dira. ▲



TÉMOIGNAGES

« Lorsque j'ai voulu acheter un pantalon d'équitation au rayon femmes d'une sellerie, la vendeuse a refusé de me le vendre, et m'a dit : "Mais arrêtez de délirer, Monsieur, vous n'allez pas mettre un pantalon de femme." »

« On m'a fait comprendre qu'un homo n'avait pas sa place dans une commission de discipline d'un club de football, car cela rendait les sanctions "peu crédibles." »

« Je suis ouverte, mais ça n'a rien à faire dans une box de crossfit : tu peux mettre tous les drapeaux de tous les pays si tu veux sans problème, mais un drapeau arc-en-ciel, clairement, c'est non. Si on en met un, eh bien, il faudra mettre aussi un drapeau hétéro ! »

Tweet haineux commentant l'action de l'équipe d'Allemagne de se couvrir la bouche en signe de honte, pour exprimer son opposition à la politique LGBTIphobe du Qatar.



Replying to @lecoindeslgbt and @FFF

Premièrement quelque soit le lieu du match on ne devrait pas faire de la propagande LGBT. Et dans un pays comme celui-ci vous allez rien récolter à part le dégoût et la pitié.

9:07 AM · Nov 13, 2022

Tweet haineux commentant la décision de l'équipe des États-Unis d'Amérique de colorer le logo de sa délégation aux couleurs de l'arc-en-ciel. ▲



En réponse à @lecoindeslgbt et @FFF

Là bas c'est la coupe du monde pas le sponsoring de lobby décadent

2:46 PM · 12 nov. 2022

**« EN MÊME TEMPS,
ÇA FAIT TAPETTE.
ON N'A PAS ENVIE
DE PASSER POUR DES
LAVETTES DEVANT
LE MONDE ENTIER »**

**UN BRASSARD
ARC-EN-CIEL POUR
FAIRE TREMBLER LE
FOOTBALL MONDIAL**

Il est indéniable que, malgré la surreprésentation du football masculin et du rugby masculin dans les médias, qui explique la prévalence de ces deux sports dans les témoignages de LGBTIphobies reçus par SOS homophobie, ces sports sont loin d'être les seuls à être touchés par les LGBTIphobies : elles sont tout autant présentes ailleurs, mais moins visibles. Il était toutefois impossible de ne pas consacrer de plus amples développements au football masculin, en raison du déroulement de la Coupe du monde au Qatar, s'agissant sans doute de l'un des événements sportifs mondiaux les plus médiatisés, dans l'un des sports où les LGBTIphobies s'expriment de façon décomplexée.

Avant même que la compétition commence, l'hostilité du pays hôte envers les personnes LGBTI ne faisait aucun doute : au Qatar, les personnes LGBTI risquent d'être poursuivies, encourent jusqu'à sept ans d'emprisonnement, voire la peine de mort si elles sont de confession musulmane. Les propos du responsable qatari en charge de la sécurité de la Coupe du monde ne laissent guère de place au doute : « Si vous souhaitez manifester votre point de vue concernant la cause LGBT, faites-le dans une société où cela

sera accepté. Si vous achetez un billet, c'est pour assister à un match de football et pas pour manifester, alors, ne venez pas insulter toute une société. »

Face aux inquiétudes, légitimes, suscitées par ces déclarations, plusieurs pays ont organisé diverses opérations pour manifester leur désapprobation à l'égard des violations des droits humains par le Qatar. Les attentes à l'égard de la Fédération française de football (FFF) étaient donc aussi fortes que la déception qui s'est ensuivie : interrogé sur la possibilité pour les joueurs de l'équipe de France de porter un brassard arc-en-ciel pour marquer leur soutien aux droits des personnes LGBTI, le président de la Fédération, Noël Le Graët, exprimait publiquement sa désapprobation, au motif que la France allait « jouer dans un pays que l'on doit respecter ». Même argumentation de la part du capitaine de l'équipe de France, Hugo Lloris, qui a indiqué qu'il ne porterait pas de brassard arc-en-ciel, car « on peut ne pas être d'accord avec ça, mais je montrerai du respect », suscitant une vague de propos LGBTIphobes saluant cette décision. Cette extrême complaisance, pour ne pas dire complicité, des organisations sportives mondiales et nationales envers le Qatar et ses lois et politiques LGBTIphobes a été vivement condamnée par SOS homophobie dans un communiqué de presse appelant au boycott des retransmissions des matchs. ▲

**« LES SPORTIFS RATÉS AIMENT BIEN SE DÉCOUVRIR
UN VAGIN POUR ALLER CHERCHER LEUR HEURE
DE GLOIRE DANS LE SPORT FÉMININ, MAIS IL RESTERA
UN HOMME MÊME AVEC UNE PERRUQUE »**

TRAVAIL

LE TRAVAIL, C'EST LA SANTÉ?

NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

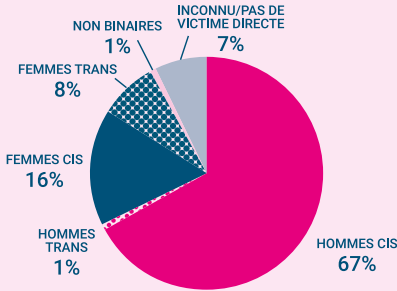
101

NOMBRE DE CAS SECONDAIRES : **37**

ÂGE DES VICTIMES



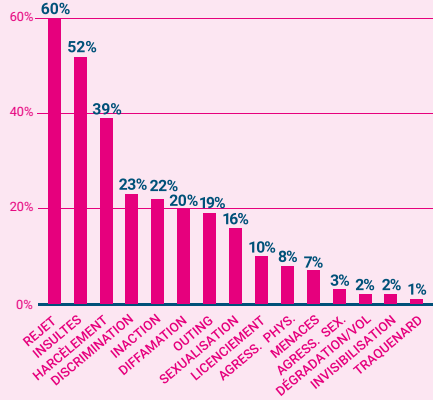
GENRE DES VICTIMES



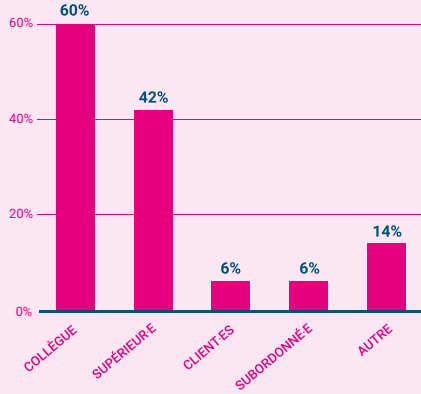
% DU CONTEXTE PAR GENRE

GENRE	FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
Contexte	10%	9%	12%	3%	3%

MANIFESTATIONS



AGRESSEUR-SES



En 2022, 101 cas de LGBTphobies au travail nous ont été signalés. Ils représentent 8 % des signalements, les positionnant comme septième contexte de violences. Parmi les manifestations, nous retrouvons le rejet (60 %), les insultes (52 %), le harcèlement (39 %), la discrimination (23 %), la diffamation (20 %) et l'outing (19 %). Ces manifestations attestent d'un climat de travail toujours peu inclusif, empreint de stéréotypes de genre, et d'un manque de vrais engagements et de politiques efficaces qui pourraient s'opposer aux problèmes systémiques, par exemple les licenciements fondés sur l'orientation sexuelle ou bien l'inactivité de la part de la police ou de la justice. Enfin, les agressions restent majoritairement le fait de collègues (60 %) ou de supérieur-es hiérarchiques (42 %), les agresseur-es étant dans la plupart des cas des hommes seuls (34 %) ou des groupes mixtes (24 %) qui s'en tirent à bon compte, contrairement à leurs victimes, souvent réduites au silence et rendues invisibles. 26 % des victimes de LGBTphobies au travail confient aussi ressentir un mal-être.

UN CLIMAT DE TRAVAIL PEU INCLUSIF

Ce nombre de LGBTIphobies au travail et d'autres études¹ confirment un taux d'inclusion des personnes LGBTI moins important en France. Il est ainsi légitime de se demander pourquoi la plupart des entreprises et institutions françaises ne semblent pas progresser pour créer un climat de travail vraiment inclusif pour tous·tes. Encore trop souvent, les stéréotypes de genre et les blagues suggestives sur la sexualité des collaborateur·rices prédominent sur les lieux de travail. C'est le cas pour Martin, 35 ans, cadre dans une grande entreprise, qui est à plusieurs reprises ridiculisé et humilié lors d'une formation en interne par un·e autre collaborateur·rice, qui fait des blagues en se basant sur son orientation sexuelle supposée.

POURQUOI N'AVANCE-T-ON PAS ?

Étonnamment, l'une des raisons pour lesquelles les entreprises ne progressent pas en matière d'inclusion réside dans le fait qu'elles manquent d'informations et de connaissances approfondies sur les questions LGBTI. Entre autres, cela peut mener à des discriminations à l'embauche ou à des violences de la part de collègues, comme en témoignent les récits de Camille ou Christian. C'est pourquoi des actions de sensibilisation dans le monde du travail restent très importantes. Les bonnes intentions ne sont pas suffisantes ! De vraies politiques en faveur de la diversité peuvent être mises en place facilement avec des ressources clés en main, comme le *e-learning* de prévention des LGBTIphobies au travail et la boîte à outils de SOS homophobie², ou encore des systèmes de rôles modèles et alliés LGBTI³, pouvant accompagner les entreprises et institutions dans leur transformation. Cela inclut aussi la signature de chartes, de codes de conduite et la mise en place d'une politique RH LGBTI : la nomination de référent·es diversité, la mise en place de

systèmes d'alerte dirigés par des personnes indépendantes, et de grilles de sanctions préparées et applicables en cas de transgression.

UN SYSTÈME OÙ RÉGNENT PEUR ET SILENCE

Cette transformation prend du temps, de l'énergie et a un certain prix. On sait depuis longtemps que la diversité et l'inclusion sont des leviers de performance et des sources de rentabilité supplémentaires⁴. Même si beaucoup d'entreprises

« JE ME SUIS FAIT INSULTER DE FOLLE, DE PÉDÉ. LA DIRECTRICE N'A RIEN FAIT ET M'A LICENCIÉ »

ont compris qu'intégrer des questions liées à la diversité est bénéfique à leur marque « employeur » et attire potentiellement plus de talents, elles peinent à comprendre, en revanche, que cela implique aussi une transformation au niveau des structures de pouvoir. Cela génère de la peur⁵ et déclenche, inconsciemment ou non, des mécanismes de défense⁶, qui se manifestent par exemple par des licenciements illégitimes et discriminatoires, à l'instar des témoignages de Daniel et Luca.

Les personnes LGBTI se trouvent souvent dans des situations délicates au travail et doivent choisir entre leur évolution professionnelle et le fait d'être out. En effet, une personne LGBTI sur deux cache son orientation sexuelle et/ou amoureuse, ou bien son identité de genre au travail⁷. Sept sur dix ont déjà omis volontairement de faire référence au sexe de leur conjoint·e au travail. Ce dilemme conduit au silence, et donc

1. Voir le Kantar Inclusion Index 2022 (<https://www.kantar.com/campaigns/inclusion-index>) ou le Baromètre 2022 de L'Autre cercle et de l'Ifop (<https://mailchi.mp/autre Cercle/barometreigbt>).

2. Disponible ici : <https://www.sos-homophobie.org/informer/ressources/boite-a-outils>.

3. Voir : <https://rolesmodelesigbt.fr/>.

4. McKinsey & Company (2020). « Diversity wins: How inclusion matters », 19 mai : <https://www.mckinsey.com/featured-insights/diversity-and-inclusion/diversity-wins-how-inclusion-matters>.

5. Fronhofer, N.M. et al. (2022). « Fear and cultural background drive sexual prejudice in France – a sentiment analysis approach », *Open Psychology*, vol. 4, n° 1, pp. 1-26 : <https://doi.org/10.1515/psych-2022-0001>.

6. van Leeuwen, F. et al. (2016). « Perception of Gay Men as Defectors and Commitment to Group Defense Predict Aggressive Homophobia », *Evolutionary Psychology*, 14(3) : <https://doi.org/10.1177/1474704916657833>.

7. D'après le baromètre LGBT+ 2022 de l'Ifop : <https://www.ifop.com/publication/barometre-2022-sur-linclusion-des-personnes-lgbt/>.

à l'invisibilité et l'invisibilisation des personnes LGBTI. C'est ce qui a conduit Martin, mentionné plus haut, à décider de ne pas prévenir les responsables RH et de parler à ses proches de cet incident. Il pense que cela « dessert » de parler de son homosexualité au travail. Le cas de Martin est loin d'être isolé.

FORMER SES SALARIÉ·ES, C'EST FORMER DES CITOYEN·NES

Heureusement, il y a aussi des entreprises et institutions engagées, qui veulent réellement savoir où elles en sont en matière d'inclusion des personnes LGBTI⁸, et qui ne ferment pas les yeux devant les résultats des baromètres, même si ces derniers se révèlent peu confortables. Le recueil d'informations est une des étapes indispensables pour encourager des

transformations à long terme. Grâce à cette étape, les organisations arriveront à identifier des domaines à améliorer davantage. Cela leur permettra de développer des plans d'action ciblés, voire de définir des indices, pour impliquer pas seulement quelques individu·es engagé·es, mais tous·tes les collaborateur·rices ! ▲

8. Voir : <https://www.greatplacetowork.fr>.

**“JE ME SENS NAÏVE
ET BÊTE D'AVOIR
PARLÉ DE MOI !”**

TÉMOIGNAGES

Jacques nous appelle pour nous faire part des propos haineux et homophobes que deux de ses collègues lui ont fait subir. Elles lui ont notamment demandé s'il « suçait des bites », si « ça fait mal de porter un string », ou encore s'il était « actif ou passif », en ajoutant qu'il était « un point noir de la société ». Elles ont même dit à un autre collègue de « faire attention à son cul ». Il a des témoins et un enregistrement audio de ces propos. Depuis les faits, il a démissionné de l'entreprise. Jacques va porter plainte contre ces personnes. Une enquête interne a été menée.

Leny est bénévole dans une association LGBTI, a une vie sociale riche et un entourage compréhensif de son état de santé actuel. Dernièrement, il a « peur d'un peu tout le monde, dort beaucoup et fait des crises

d'angoisse ». Son état s'explique par les agressions homophobes successives qu'il a vécues en mai et juin 2022, dans le cadre de son travail. Après une première agression dans un parc aquatique privé à Paris par une femme agressive et menaçante, un des collègues de Leny le maltraite quelques semaines plus tard. Il l'insulte et lui donne des claques au visage lors d'une soirée entre collègues. Heureusement, d'autres collaborateur·rices, ainsi que le responsable de Leny, interviennent. L'agresseur homophobe n'est cependant sanctionné que légèrement. Mais les agressions et propos homophobes continuent. Leny reçoit de nouveau des claques pendant une Marche des fiertés lors de laquelle il subit moqueries, insultes et crachats, car il porte une robe.

Daniel était bénévole au district d'une association de football et intérimaire en tant que responsable de la commission de discipline. Après l'arrivée d'un nouveau responsable, Daniel a été viré de cette commission. Les raisons de ce licenciement

Joël a 22 ans et travaille en qualité d'apprenti dans une importante société du domaine du bâtiment. Il a commencé sa formation en septembre avec beaucoup d'enthousiasme. Mais, en peu de temps, la situation au travail s'est dégradée. Les collègues ont compris que Joël était gay et, depuis, les remarques homophobes sont régulières : « Attention, il va te sauter dessus », quand Joël est seul avec un autre salarié dans la voiture, ou : « Il se prostitue avec des personnes âgées », quand il propose de mettre en relation ses contacts personnels et l'entreprise afin de signer de nouveaux contrats. Quand Joël indique qu'il va déménager dans un

autre quartier, on lui répond : « Ah oui, le quartier des pédés. » Des textos lui ont été envoyés sur un ton agressif par ses collègues. Joël est en colère, car il a fait « beaucoup de sacrifices » pour pouvoir rejoindre l'entreprise. Il vit seul « dans un petit studio » et ne peut pas s'appuyer sur ses parents, qui l'ont « outé ». Trouvant « la situation injuste », Joël aimerait connaître ses droits, car il « ne va pas laisser passer [...] ces propos [qui] n'ont pas leur place dans le milieu professionnel ». Depuis un mois, Joël est en arrêt maladie à cause de la pression subie. Il n'envisage pas de retourner travailler. La situation est très difficile pour lui. ▲

ont été avancées lors d'une convocation de Daniel devant le président et plusieurs responsables, dont le nouveau recruté. Selon ce dernier, un « homo n'avait pas sa place dans une commission de discipline de football, car ça rendait les sanctions peu crédibles ». Il avait appris l'homosexualité de Daniel en recevant des photos « un peu gênantes », venant de son profil Facebook. Daniel ne sait pas quoi faire, et a refusé de démissionner.

Christian se fait traiter de « gros pédé » pendant une altercation avec une collègue de travail, qui s'énerve par la suite et le frappe à plusieurs reprises. Quand il veut signaler les faits à sa direction, l'agresseuse poursuit Christian en courant et lui donne des coups de poing et de pied. Christian fait constater ses blessures chez un médecin et dépose plainte, mais n'a pas reçu de nouvelles depuis.

Luca, 27 ans, est surveillant dans une prison où il a été victime d'outing, de sexualisation et de discrimination. Il se voit aujourd'hui menacé de licenciement à la suite de rumeurs sur son homosexualité, qui ont été nourries par un de ses collègues. La direction de l'établissement, à laquelle Luca lui-même a signalé ces rumeurs et à laquelle il a demandé de l'aide, juge qu'il met « en

danger l'établissement en raison de [son] orientation sexuelle ». Luca s'est mis en arrêt maladie. En même temps, il se défend et fait des recours en interne. Il souhaite également retourner au travail et a fait une demande de mise à disposition dans un autre établissement pénitentiaire. Malgré le fait que Luca soit jugé de nouveau apte à travailler par le médecin du travail, sous condition que ce soit dans un autre établissement, la direction et la commission chargée des évolutions de carrière ont refusé sa demande, et il a été licencié au motif de son absence prolongée à son poste. Luca a pris contact avec les services du Défenseur des droits, qui l'orientent vers des avocats spécialisés.

Maël est élève dans une école de police et subit des propos discriminatoires de la part d'un groupe d'élèves, dont un qui le suit et le filme. Maël veut porter plainte, mais apprend qu'un rapport a déjà été présenté par cet élève. De plus, Maël se fait insulter quand un formateur avance qu'il « devra[t] apprendre à parler comme un homme », qu'il s'est « comporté comme une fiotte », et qu'il « n'a rien à foutre ici », et aussi qu'il « [les] emmerd[ait] » et serait « bipolaire ». En colère, Maël démissionne, puis fait un signalement à l'Inspection générale de la police nationale, contacte le Défenseur des droits,

le procureur de la République, son syndicat, l'association FLAG!, un médiateur et un avocat. Maël n'a pas d'allié-e, il est en rupture avec ses camarades témoins de ces propos. Il reçoit une lettre de soutien de la part de Gérard Darmanin, ministre de l'Intérieur, mais la situation n'évolue plus ensuite. Maël a trouvé un autre poste, mais souhaite faire appel de sa démission et réintégrer la police nationale. Il entend également déposer un recours contre son ancienne école de police.

Claude s'inquiète pour sa fille **Lina**, 15 ans, qui a commencé en été 2022 son contrat d'apprentissage en pâtisserie dans le Var. À la suite de propos homophobes de la part de plusieurs collègues, dont le fils du patron, et une confrontation qui a mené à des agressions verbales de la part du patron, Claude a été obligé de mettre fin au contrat d'apprentissage de Lina, traitée de menteuse. Sa fille en sort fortement démotivée et a totalement perdu confiance en elle.

Raphaël nous contacte, car il se fait du souci pour sa fille Camille, qui cherche un stage dans le cadre de sa formation BAFA. Elle a postulé dans un centre de loisirs de sa commune, où elle-même a suivi des

activités et noué des amitiés. Mais quand elle évoque, lors du premier entretien d'embauche, sa transidentité, sa candidature n'est pas retenue, et c'est une autre candidate, qui n'est pas en formation, qui obtient le stage. Face à cette situation discriminante, Raphaël s'inquiète pour sa fille et a peur qu'elle ne trouve jamais d'emploi. Il déplore que les Français-es ne soient toujours pas prêt-es à comprendre les transidentités.

Depuis son déménagement de Paris pour s'installer dans un petit village du sud de la France, **Gabriel**, 45 ans, a vécu régulièrement des moqueries dans son milieu professionnel. Les « blagues » homophobes sur lui en son absence, moqueries et stéréotypes véhiculé-es par son entourage professionnel le font souffrir, si bien que Gabriel est en arrêt maladie depuis maintenant deux ans. Il ressent de l'homophobie, ne sort qu'à contrecœur, et a fini par « apprendre à se taire », parce que sa façon de parler des questions LGBTI et de sa propre homosexualité semble heurter. Il demande conseil car, par contraintes familiale et financière, il ne peut pas déménager et il n'a pas trouvé de médecin traitant ou de psychiatre à l'écoute. ▲

LA PAROLE À... LEYA BADAT

développeuse logiciel chez Capgemini et rôle modèle LGBT+ leader 2022'

Bonjour, Leya. Est-ce que tu pourrais te présenter ?

Bonjour, je suis une ancienne développeuse logiciel chez Capgemini France (Grenoble), où j'ai pu travailler au sein d'un *employee resource group* spécialisé dans la lutte contre les discriminations, et je faisais partie du réseau OUTfront, qui s'attaque aux discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle.

Tu fais aussi partie des rôles modèles leaders LGBT+ 2022. Est-ce que tu pourrais nous expliquer ce que cela veut dire, et comment cela se traduisait dans ton quotidien professionnel ?

Les rôles modèles, ce sont les personnes qui, au sein de leur entreprise, œuvrent à rendre le quotidien professionnel plus inclusif et respectueux de toutes les identités de genre et orientations sexuelles. Personnellement, j'ai pris cette nomination comme un remerciement, une reconnaissance officielle du travail que j'ai accompli. Ayant du mal à reconnaître ma valeur et celle de mon travail, ça m'a prouvé que mes actions et productions dans le cadre du réseau OUTfront ont une véritable importance, ainsi qu'un impact certain quant à l'évolution de l'inclusivité dans l'entreprise.

Étant à l'ère de l'après-Covid, la démocratisation du télétravail, et donc des espaces de partage virtuels – par exemple les channels sur Microsoft Teams –, m'a permis de me rendre compte de l'influence que nos différentes interventions ont eue : l'ouverture des débats, un refus des propos problématiques et, lorsque certaines personnes avaient des doutes ou questions, elles n'hésitaient pas à nous contacter pour obtenir de l'aide et des réponses.

Comment est-ce qu'on devient rôle modèle LGBT+ ?

De mon côté, ça a été par le travail et la confiance de mes collègues. J'ai donné beaucoup de mon temps à OUTfront et à ses actions, en travaillant notamment sur le langage inclusif et son utilisation dans les communications interne et externe à l'entreprise, en créant des supports de formation, en animant ces mêmes formations à différentes échelles au sein de l'entreprise, mais également en participant activement aux événements RSE. J'ai pu travailler avec un grand nombre de collègues à tous les niveaux de la hiérarchie, et donc sensibiliser ces mêmes personnes à l'inclusion des personnes LGBTQIA+. Ce sont des collègues qui ont proposé ma candidature à l'élection des rôles modèles de L'Autre cercle, mais c'était à moi de faire le pas supplémentaire et d'exposer mes travaux dans le dossier de candidature pour le finaliser.

Alors, selon toi, le programme rôle modèle est-il efficace ?

Je considère que le programme est efficace rien que par le fait qu'il expose les discriminations existantes contre les personnes de la communauté LGBTI, et donne un mégaphone aux voix qui s'élèvent contre ces discriminations, qu'elles soient alliées ou faisant partie de la communauté LGBTI. Et l'influence est bien réelle. Comme je l'avais indiqué à L'Autre cercle, c'est un honneur pour moi, femme queer racisée, de devenir la rôle modèle que j'aurais aimé avoir plus jeune. La diversité des profils et la présentation de nos actions dans le cadre de la lutte contre les discriminations peuvent inspirer les générations suivantes, et leur prouver qu'il est possible

d'avancer dans nos milieux professionnels tout en assumant qui on est. Je crains juste qu'il y ait des gens et/ou des entreprises qui se servent du programme pour faire du *pinkwashing* (voir chapitre Regard sur le *pinkwashing*).

Et est-ce que tu vois le fait d'être out et visible comme entièrement positif ?

Je n'ai jamais caché mon orientation sexuelle ou mon identité de genre, que ce soit dans mes études ou dans mon travail. J'ai eu la chance de ne jamais être confrontée à de la violence, qu'elle soit verbale ou physique, en raison du choix que j'ai fait d'être out. J'ai conscience que tout le monde ne peut pas se permettre de faire ce choix, et donc c'est peut-être un peu présomptueux, mais j'ai décidé de ne jamais me cacher dans le monde professionnel. Dans le meilleur des cas, je donne l'opportunité à d'autres d'assumer leur orientation sexuelle, leur identité de genre, s'ils en ressentent le besoin ; dans le pire des cas, je pense être assez forte sur ce plan pour me battre contre les discriminations. ▲

1. Voir : <https://rolesmodeleslgbt.fr/>.

**« JE NE VAIS
PAS CHANGER
D'HUMOUR
JUSTE PARCE QUE
ÇA TE FAIT DE
LA PEINE! »**

VOISINAGE

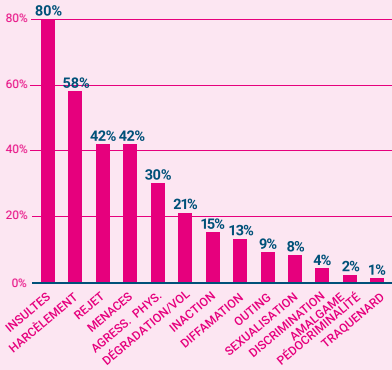
POURRAIT-ON ENFIN ÊTRE TRANQUILLES CHEZ NOUS?

NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

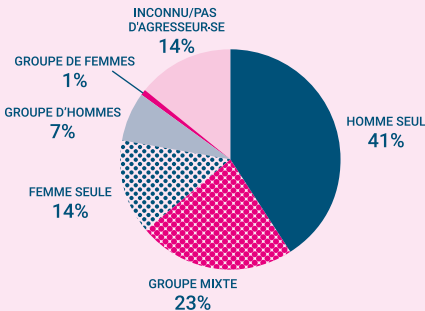
107

NOMBRE DE CAS SECONDAIRES: 22

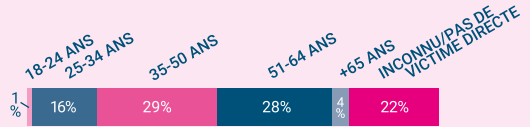
MANIFESTATIONS



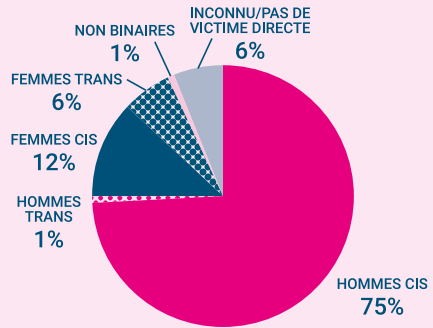
AGRESSEUR·SES



ÂGE DES VICTIMES



GENRE DES VICTIMES



% DU CONTEXTE PAR GENRE

Genre	FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
Pourcentage	8%	7%	14%	3%	3%

En 2022, 107 cas de LGBTphobies commises par le voisinage ont été recensés par nos bénévoles. À cela, s'ajoutent 22 situations dans lesquelles des problèmes de voisinage s'ajoutent à une autre forme de LGBTphobie. Les hommes cisgenres sont les premières victimes de ce phénomène, à hauteur de 75 %. Plus de 61 % des victimes ont plus de 35 ans. Concernant les manifestations de ces LGBTphobies, les insultes sont en tête (à hauteur de 80 %), suivies du harcèlement (58 %). Il convient aussi de noter que dans 30 % des situations, la victime subit des agressions physiques. Les hommes seuls sont les principaux auteurs de LGBTphobies dans les situations de voisinage (41 %).

UN ACCÈS DIFFICILE À LA JUSTICE

De nombreux témoignages expriment un accès difficile, voire impossible, à la justice. C'est le cas, par exemple, de Christophe, qui est harcelé depuis près de dix ans par ses voisins. Il est victime d'insultes, de poursuites en véhicule, de guets-apens, de stationnements devant son domicile – en somme, de harcèlement moral. Il a porté plainte plusieurs fois, mais toutes ont été classées sans suite. La gendarmerie lui a dit ne plus vouloir s'en occuper, et lui a recommandé de déménager, alors même que Christophe vit à son domicile depuis des années et ne se fait agresser qu'en raison de son orientation sexuelle.

De nombreuses personnes mentionnent un ou plusieurs classements sans suite, souvent même sans en avertir le ou la plaignant-e. Jérôme est l'une d'elles. Il explique avoir déposé cinq plaintes, sans que jamais un dépôt ne lui soit refusé, soulignant même l'intérêt porté par le gendarme à son cas. Cependant, il y a quelques mois, Jérôme a reçu un appel lui annonçant que le procureur de la République avait classé l'affaire sans suite, sans papier pour en attester.

Enfin, Guillaume, victime d'injures homophobes par sa voisine, a appelé la gendarmerie plusieurs mois après le dépôt de sa plainte pour savoir comment avançait son dossier, sans réponse. Il a réitéré son appel, et la gendarmerie lui a indiqué que sa plainte avait été classée sans suite pour motif de désistement du plaignant, alors même que Guillaume assure ne s'être jamais désisté. À cela, s'ajoute le phénomène fréquent de minoration du caractère LGBTIphobe de l'agression par les forces de l'ordre lors du dépôt de plainte.

**« CROISER SON
BOURREAU
QUOTIDIENNEMENT
EST VÉRITABLEMENT
UN CAUCHEMAR »**

DES VICTIMES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ FINANCIÈRE

La plupart des victimes de LGBTIphobies dans leur voisinage sont locataires et en situation de précarité financière. Il semble important de souligner cela, car cette précarité montre la difficulté à laquelle ces personnes sont confrontées : elles souffrent du comportement de leurs voisin-es, vivant à deux pas de chez elles, sans aucune possibilité de déménager. Beaucoup expriment le besoin de quitter leur logement pour aller vivre dans un autre immeuble, voire une autre ville, mais nombreuses sont les personnes qui expliquent la résistance de leur bailleur-se face à leur demande de déménagement. Comment être bien en sa demeure lorsque des voisin-es nous mènent la vie dure ? Et déménager, si c'est une évidence, n'est pas forcément réalisable, en raison de la grande précarité à laquelle elles font face. Nombre de victimes craignent pour leur vie. Aussi, ce qui caractérise ces violences de voisinage est leur quotidienneté, car les agresseur-ses vivent derrière la porte d'à côté. Nicolas a été pris à partie par un voisin de son immeuble, qui l'a insulté, lui a demandé de l'argent et l'a empêché de rentrer dans son domicile. Quelques jours plus tard, ce même homme est passé à la violence physique en le frappant, aidé d'un complice, et le menaçant de mort. Après avoir été pris en charge par l'hôpital, il a déposé plainte, et son agresseur sera jugé dans quelques mois. En attendant son procès, ce dernier vit toujours dans l'immeuble. Nicolas est hébergé par un ami, effrayé à l'idée de retourner dans son immeuble. Il a demandé à être relogé par son bailleur social. Celui-ci lui a indiqué que ce n'était « pas urgent », alors même que la vie de Nicolas en dépend, puisqu'il a été frappé et menacé de mort par son agresseur qui vit à quelques mètres.

David a, lui aussi, été confronté à un refus de relogement de la part de son bailleur social. À la suite d'une première plainte classée sans suite, il a été insulté par les mêmes voisin-es, en pleine rue, de « bougnoule » et « sale gueule de pédé ». La police en a été témoin, mais n'a pas réalisé d'attestation, ne

souhaitant pas « s'impliquer dans l'histoire ». Dans sa résidence, ses voisin-es l'aspergent d'insecticide quand il passe et ont également forcé la porte de son appartement. Sa seconde plainte a également été classée sans suite pour preuves insuffisantes. Depuis, les voisin-es ont à nouveau tenté de défoncer sa porte. David a sollicité son bailleur social pour demander un relogement, mais celui-ci lui a indiqué qu'il n'agirait pas, en ce que les faits portés à sa connaissance relèveraient d'un conflit personnel. Il ajoute que si des faits graves venaient à être commis par les voisin-es, ceux-ci seraient expulsé-es. Mais visiblement, le harcèlement et les dégradations que subit David au quotidien ne constituent pas des faits graves. Il est regrettable qu'en 2022, ce soit à la victime de déménager, et non aux agresseur-ses. ▲

**«IL M'A AGRESSÉ EN ME TRAITANT
DE PÉDÉ, ET M'A DIT QU'IL
ALLAIT ME FUMER COMME PATY,
“LE PROF DE MERDE”»**

TÉMOIGNAGES

PLAINTE

Mustafa promène tranquillement son chien dans son quartier, lorsqu'un voisin l'insulte à trois reprises de « pédé ». À la suite de cet acharnement injustifié, il décide de porter plainte. Lors de l'enregistrement de sa plainte, les gendarmes ne mentionnent ni l'insulte à caractère LGBTIphobe réelle ou supposée, ni l'aspect public des insultes. Ils précisent même que les insultes étaient « non publiques ». Lorsque Mustafa contacte SOS homophobie, nous lui conseillons de retourner voir la gendarmerie et de préciser de nouveau l'aspect public et le caractère LGBTIphobe des insultes.

**« ILS ONT MENAGÉ DE ME
TUER À COUPS DE CUTTER »**

Arnaud, âgé d'une soixantaine d'années, gère un restaurant dans le Limousin depuis plusieurs années, qui abrite également son lieu de résidence. Sa voisine d'environ trente ans l'insulte régulièrement de « sale putain », lui demandant de s'« occuper » de ses « sales fesses de pédé ». Outre les insultes, cette voisine ne cesse d'interpeller les client-es du restaurant d'Arnaud, ce qui nuit à sa réputation professionnelle, en plus d'avoir de lourdes conséquences sur sa vie quotidienne. Grâce à plusieurs témoignages et preuves de nombreuses détériorations commises par sa voisine, Arnaud a déposé plainte à trois reprises et a même interpellé le maire oralement à propos de la situation. Malgré tous ses efforts, il a reçu récemment un appel du tribunal l'informant du classement sans suite de ses plaintes. Arnaud a ainsi pris contact avec l'association, désespéré face à cette situation qui ne peut plus durer.

Michael vit avec son compagnon, **Paul**, dans une petite ville de Savoie, où ils font quotidiennement face à des agressions

et insultes de la part de leur voisin. Après de nombreuses nuisances sonores et des crachats retrouvés sur leur porte d'entrée, Michael et Paul ont été agressés verbalement par ce voisin, qui les a traités de « sales tapettes » et « sales pédés » en pleine rue. Heureusement, Michael a pu enregistrer ces insultes, et le couple a décidé de déposer plainte. Mais ils n'ont plus confiance en la justice, étant donné qu'ils ont récemment appris que leurs plaintes relatives aux crachats et à des dégradations de véhicules

avaient été clôturées. Le couple vit un enfer et espère que cette troisième plainte sera prise en compte, pour régler enfin cette situation pesante.

Olivier est un homme gay. Il vit dans la banlieue d'une grande métropole et subit des insultes gayphobes régulières de la part de son voisin, qui va même jusqu'à laisser des mots du même acabit dans sa boîte aux lettres, et parfois même les placarde dans le hall de l'immeuble. On a refusé à Olivier son dépôt de plainte, la police lui imposant de ne déposer qu'une main courante, malgré de nombreux témoins et les antécédents violents de ce voisin avec d'autres habitant-es de l'immeuble.

DÉMÉNAGEMENT

Kevin est un homme gay, qui vit en Bourgogne-Franche-Comté avec son mari depuis dix ans dans une zone pavillonnaire. Il y a dix-huit mois, le fils de la famille voisine est revenu après plusieurs années de prison. Atteint de schizophrénie, condamné pour usage et trafic de produits stupéfiants, il se balade souvent dans le quartier dans un état second. Depuis que cet homme est de retour, Kevin est victime d'insultes quotidiennes de sa part dans la rue, voire de jardin à jardin, les maisons étant mitoyennes. Un jour, ce voisin lui a foncé dessus avec sa voiture, s'arrêtant à deux centimètres de lui pour lui faire peur. Kevin a entamé des démarches judiciaires,

ce qui énerve son voisin, qui lui a dit : « Toi, je vais te retrouver un jour, tout seul dans la rue, et on va te foutre dans le coffre. » Le quotidien de Kevin est devenu un véritable enfer, mais il ne peut pas déménager, ayant un crédit sur le dos jusqu'en 2030.

Roger, originaire du Pas-de-Calais, habite dans sa maison depuis cinquante ans maintenant, et est confronté depuis quelques années aux agressions gayphobes de son voisin. Ce dernier hurle dans la rue : « Regardez-le, ce sale pédé ! Il ne peut pas avoir de gosses, lui ! », en présence de ses enfants. Après qu'on lui a refusé un dépôt de plainte à deux reprises, Roger tente une conciliation à la mairie, mais le voisin s'énerve et la refuse. Malgré une seconde tentative de conciliation, en présence du maire cette fois-ci, celle-ci demeure toujours infructueuse. À la suite de cela, le voisin a versé de l'acide sur des arbres fruitiers vieux de quinze ans, auxquels Roger était très attaché. Ne s'arrêtant pas là, le voisin a jeté un tranchoir au visage de Roger, agression qui a été constatée par la police et qui a enfin permis à Roger de déposer plainte. Démuni face à la situation, l'appelant ne souhaite pas déménager, puisqu'il s'agit de la maison familiale depuis des générations, et trouve comme seule solution l'installation de caméras de vidéosurveillance pour guetter toute nouvelle tentative d'agression. Malgré tout, il demeure effrayé que son voisin continue à s'en prendre à lui physiquement, et craint notamment qu'il lui jette cette fois-ci de l'acide à la figure.

Louise, femme transgenre d'une vingtaine d'années, a été victime d'agressions transphobes dans sa cité HLM d'une commune en région Rhône-Alpes. Elle a été poursuivie par des enfants tenant une batte de base-ball et a été passée à tabac par des voisin-es, ce qui lui a valu des soins médicaux. Étant au RSA, elle ne peut pas déménager comme elle le souhaiterait.

Lola a emménagé avec sa compagne dans un petit village, il y a deux ans. Après avoir eu des rapports amicaux avec son voisin pendant quelques mois, la situation s'est vite détériorée. Le voisin a commencé à lui poser des questions indiscrètes, lui demandant pourquoi elle n'aimait pas les hommes ou quels étaient ses horaires de travail. Malgré ces intrusions dans sa vie privée, Lola, soucieuse d'avoir de bons rapports avec ses voisin-es, lui demande comment se passent ses travaux et il l'invite à venir voir par elle-même. Lola entre alors dans l'appartement, puis avance dans le couloir. Lorsqu'elle se retourne, elle voit son voisin, un couteau sur le sexe pointé vers elle. Paniquée, sans rien dire, elle décide finalement de s'en aller. Pour sortir de l'appartement, elle est obligée de repasser devant lui. Cette fois-ci, il tient le couteau au niveau de son cœur. Effrayée, elle s'enfuit. Il n'y a eu aucun échange verbal entre elle et lui, seulement des gestes furtifs. Lola a, aujourd'hui encore, des séquelles de cet événement et a déposé une main courante. Consciente qu'il faudrait déposer plainte et déménager, elle ne parvient toutefois pas à prendre de décision, l'événement l'ayant fortement traumatisée. ▲

**« IL AVAIT POSÉ
UN COUTEAU
SUR SON SEXE
EN LE POINTANT
VERS MOI »**

Grégoire, la quarantaine, vivait paisiblement dans Paris avant la pandémie, période lors de laquelle son compagnon venait chez lui. Depuis le jour où ses voisin·es l'ont surpris avec un homme, comprenant ainsi son homosexualité, il est victime du harcèlement incessant de ce couple : « Tu es d'une race qui ne mérite pas de vivre », a-t-il été insulté. « La variole du singe, c'est à cause de toi », a-t-il pu entendre. À cela, s'ajoutent des menaces de venir répandre de l'essence sous sa porte d'entrée, ou encore de lui envoyer une personne atteinte du VIH pour le piquer avec son sang, afin qu'il contracte à son tour le virus, sans oublier les crachats en pleine figure à plusieurs reprises et les coups de

pied incessants dans la porte. Il ne souhaite pas alerter ses voisin·es, par peur de révéler à nouveau son orientation sexuelle, mais n'a donc pas de témoin des violences qu'il subit.

Grégoire a déposé plainte, mais n'a aucune information concernant l'avancée de celle-ci. Il a également pris contact avec le maire d'arrondissement, sans succès. Il ressent le besoin de déménager. Il a donc contacté son bailleur social, mais celui-ci exige une plainte nominative. Or, Grégoire ne connaît pas le nom de ses voisin·es et n'a aucun soutien sur les lieux. Effrayé à l'idée de retourner chez lui, il vit temporairement chez un ami, jusqu'à ce que son déménagement soit accepté. ▲

**« IL NOUS A MENACÉES
AVEC UNE BATTE DE BASE-BALL,
MA FEMME, MOI ET NOTRE CHIENNE »**

INTERNATIONAL

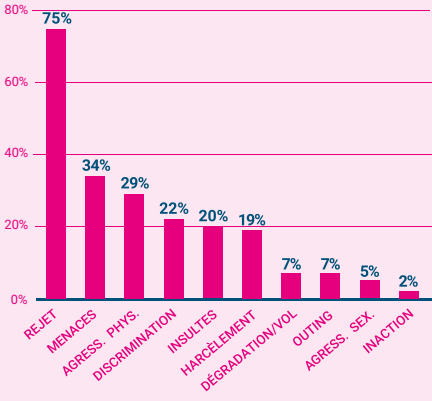
AVANCÉE DES DROITS, MÊME LGBTIPHOBES

NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

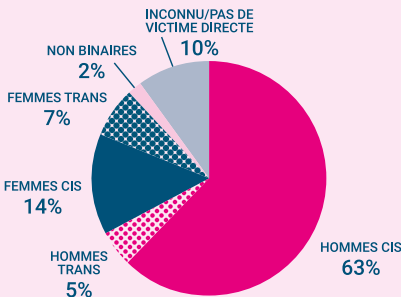
59

NOMBRE DE CAS SECONDAIRES : 4

MANIFESTATIONS



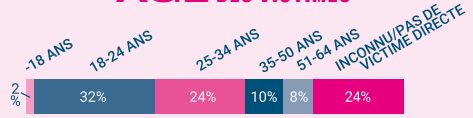
GENRE DES VICTIMES



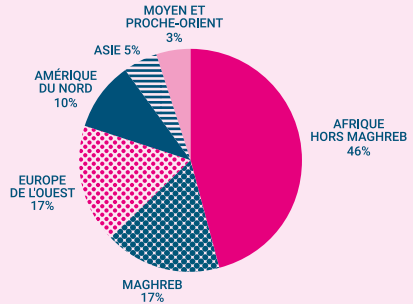
% DU CONTEXTE PAR GENRE

Genre	Pourcentage
FEMMES CIS	5%
FEMMES TRANS	4%
HOMMES CIS	6%
HOMMES TRANS	9%
NON BINAIRES	3%

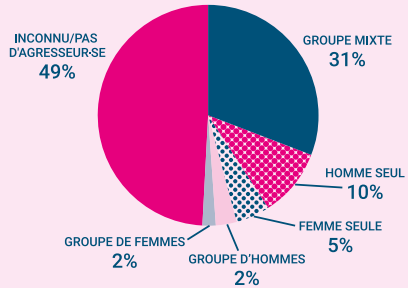
ÂGE DES VICTIMES



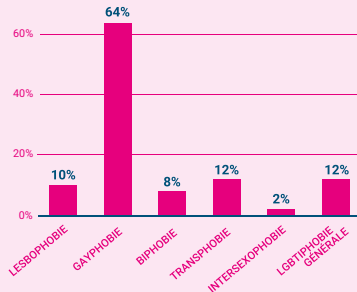
ORIGINE DES VICTIMES



AGRESSEUR-SES



LGBTIPHOBIES



Cette année encore, nous avons reçu une soixantaine de témoignages et appels à l'aide venant de l'étranger, autant de personnes françaises que d'origine étrangère, que ce soit pour des questions de migrations ou de violences. Presque la moitié des témoignages nous viennent d'Afrique et d'Europe de l'Ouest. La plupart des personnes sont très jeunes – entre 18 et 35 ans – et il s'agit en majorité d'hommes cis. Rejet, menaces et violences physiques sont très courantes. Si la législation a avancé sur de nombreux points dans de nombreux pays, le quotidien reste encore difficile pour trop de personnes, et les mouvements conservateurs – particulièrement transphobes – gagnent du terrain dans le monde. Mais, à travers ces témoignages, ce sont aussi la solidarité et l'espoir dont chacun et chacune fait preuve qu'il faut mettre en avant.

DES ÉVOLUTIONS IMPORTANTES DANS LA LÉGISLATION

Les droits ont progressé dans plusieurs domaines et parties du monde. Les modifications des législations nationales entraînent de meilleures conditions de vie pour les personnes concernées, qui peuvent jouir d'une meilleure protection et d'une plus juste reconnaissance. Elles s'accompagnent malheureusement souvent aussi de résistances. En 2022, le « mariage pour tous » a notamment été adopté au

Chili, en Suisse, en Slovénie, au Mexique, ou encore à Cuba, tandis que les unions civiles sont autorisées en Lettonie et dans certaines villes japonaises. Si le droit à l'avortement a été perdu pour de nombreuses personnes aux États-Unis, le « mariage pour tous » y est désormais protégé. Les thérapies de conversion ont été rendues illégales au Vietnam, au Canada et en France ; elles restent toutefois légales pour les adultes en Nouvelle-Zélande ou en Grèce. Le changement de genre sur les documents officiels a été facilité, par exemple en Écosse.

Un cas emblématique a été l'abrogation de la « section 377A » du Code pénal singapourien, vestige de la colonisation britannique, qui condamnait les relations homosexuelles. Même si la loi n'était pas forcément appliquée, elle empêchait une reconnaissance de fait des personnes LGBTI. Sa suppression constitue ainsi une avancée nette, d'autant plus que les droits LGBTI en Asie du Sud-Est restent encore fragiles. Elle s'accompagne

toutefois d'une mention dans la Constitution qui interdit le mariage pour tous·tes.

Si on peut noter des avancées positives dans l'ensemble, la situation s'est dégradée dans plusieurs pays : en Afghanistan, où des personnes LGBTI ont été exécutées par les talibans – le régime a attaqué systématiquement les droits des femmes et des personnes LGBTI depuis son arrivée en 2021 –, et en Iran, où deux femmes lesbiennes ont été condamnées à mort. Des manifestations ont eu lieu en Serbie, notamment autour de l'Europride, qui a failli être annulée, en Turquie et au

Monténégro contre les droits LGBTI. Des bars LGBTI ont été pris pour cible aux États-Unis et en Slovaquie, faisant plu-

sieurs morts. La transphobie explose : cette année, 155 propositions de loi transphobes ont été débattues aux États-Unis.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie pose enfin question quant aux droits des réfugiés ukrainien·nes et à la reconnaissance de leur situation dans les procédures de demande d'asile, les droits ayant été par ailleurs reconnus par le gouvernement.

LES LGBTIPHOBIES S'AFFIRMENT DANS LE MONDE

En France, tout comme au Royaume-Uni et en Suède, nous avons pu observer l'émergence de mouvements anti-trans, qui instaurent un climat anxigène pour les personnes trans, auxquelles on refuse toute existence dans le débat public. De la même manière, aux

**« JE VEUX TERMINER MA VIE
DANS UN PAYS QUI ME RESPECTE. [...] JE VEUX VIVRE AVEC QUELQU'UN
QUE J'AI CHOISI »**

États-Unis, en Russie ou au Qatar, les LGBTIphobies ont fait grand bruit cette année.

L'organisation de la Coupe du monde de football 2022 au Qatar a fait scandale dès son annonce en 2010. En effet, les droits des personnes LGBTI, des femmes, des travailleur·ses étranger·ères n'y sont pas respectés – sans parler des conséquences environnementales de l'organisation d'un tel événement. L'absence de respect des droits humains a été documentée et a fait l'objet d'une campagne par Human Rights Watch avant et pendant le tournoi¹. Khalid Salman, ambassadeur du tournoi au Qatar, a décrit l'homosexualité comme un « dommage mental » ; les arrestations des supporter·rices ou journalistes affichant leur soutien à la communauté LGBTI ont été nombreuses.

En Russie, la pression exercée contre l'existence même des personnes LGBTI s'est accentuée, avec le passage en première lecture du durcissement de la loi sur la « propagande LGBT », ce qui a exacerbé les violences. Les associations LGBTI russes ont été réduites au silence avant même que la loi

passse. Cela a inspiré plusieurs député·es des États-Unis, avec l'émergence de lois « Don't Say Gay » (« Ne dites pas gay » en français), qui interdisent la « propagande LGBT » faite aux enfants de moins de 10 ans. Les droits des enfants à se construire et s'épanouir dans leur identité sont niés. La Pologne, qui a failli faire de même, a finalement abandonné. On notera enfin, aux États-Unis, l'augmentation des attaques contre les personnes trans, prises pour cible par les mouvements conservateurs.

Cette année, les LGBTIphobies s'affirment dans le monde, avec une même volonté de réduire au silence les mouvements LGBTI, voire l'existence pure et simple des personnes LGBTI, notamment au Qatar – en particulier lors de la Coupe du monde de football –, en Russie et aux États-Unis. ▲

¹. Voir notamment les articles suivants, publiés sur le site de l'ONG (en anglais) : <https://www.hrw.org/fr/news/2022/07/11/la-coupe-du-monde-de-la-honte-la-fifa-neglige-les-droits-des-lgbt-au-qatar> ; <https://www.hrw.org/news/2022/10/24/qatar-security-forces-arrest-abuse-lgbt-people>.

TÉMOIGNAGES

Elle a fui la Côte d'Ivoire après avoir subi un long harcèlement physique et moral de sa famille, et en particulier de son père. Aujourd'hui, **Sarah** se retrouve sans domicile fixe au Maroc. Elle y est allée car elle pensait y trouver de l'aide, en vain, et des personnes ont profité de sa situation. Sa petite amie, actuellement au Sénégal, a été mariée de force et a même eu un enfant. Désemparée, Sarah ne sait pas vers qui se tourner.

Depuis le Bénin, où il est caché, **Komlan** cherche de l'aide pour s'en sortir. Après la découverte par sa famille de ses relations avec d'autres hommes, le jeune homme, bisexuel, a subi un rejet total et des tentatives d'empoisonnement. Il se prépare aujourd'hui à émigrer vers la France.

À seulement 19 ans, **Omar** a été expulsé de chez lui après que ses parents ont appris qu'il est homosexuel. Devenir sans domicile fixe l'a exposé à de nombreuses violences, et notamment à un viol, à la suite duquel il a découvert sa séropositivité. Cette situation devient très lourde à porter pour le jeune homme, qui cherche de l'aide.

Claire est autrice au sein d'une maison d'édition LGBTI au Canada. Si on pourrait penser qu'il s'agit d'un espace où les personnes LGBTI sont en sécurité, elle a été effarée de découvrir sur Facebook des messages à caractère raciste, islamophobe et transphobe écrits par la fondatrice de la maison d'édition, qui se définit comme une lesbienne non binaire. Après avoir montré son désaccord, elle a été virée de la maison d'édition, car elle aurait soi-disant manqué de respect à la directrice. Elle découvre ensuite que de nombreuses personnes ont été dans son cas.

Jean souhaite venir en aide à son cousin, dont le petit ami est un réfugié kurde d'Irak. Ce dernier a dû fuir son pays après avoir été menacé de mort lorsque son homosexualité a été découverte. Le couple vit actuellement en Turquie et souhaite venir s'installer en France, mais a beaucoup de questions, notamment liées au statut de réfugié de l'un des deux hommes.

Marc nous décrit la situation de son beau-frère, franco-sénégalais, qui a été arrêté au Sénégal pour homosexualité. La gérante de l'hôtel où il séjournait l'a dénoncé à la police, alors qu'il était avec un autre homme. Il est maltraité dans la prison où il est détenu, et ce notamment parce qu'il n'a pas de famille sur place qui peut lui fournir un logement. Dans la mesure où son beau-frère a aussi la nationalité française, Marc espère obtenir des conseils pour son procès.

La sœur d'**Emma** est en danger : elle a été piégée en Turquie. Un passeur lui a volé son passeport après avoir appris qu'elle était lesbienne, et elle est aujourd'hui enfermée dans une maison. Nous lui conseillons de contacter l'ambassade ou le consulat de Turquie pour obtenir de l'aide.

« EN TANT QUE MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ LGBTI, JE N'AI PAS PU TOLÉRER CE GENRE DE PROPOS, ET JE N'AI PAS ENVIE QU'ILS RESTENT IMPUNIS »

Ali est un jeune étudiant d'Azerbaïdjan. Puisqu'il vient de terminer ses études, il est censé effectuer son service militaire, obligatoire pour tous les hommes entre 18 et 35 ans. Celui-ci est obligatoire pour trouver un emploi et avoir une citoyenneté complète. Même si aucune loi n'empêche explicitement les personnes LGBTI de faire partie de l'armée, une personne homosexuelle ou trans peut être considérée comme souffrant d'une pathologie mentale lors de l'inspection. Ainsi, si on découvre son homosexualité, il peut être refusé pour son service. La Constitution n'interdisant pas de partager ou de détenir des infor-

mations à caractère personnel, si l'armée apprenait pour son homosexualité, tout le monde pourrait être mis au courant de son orientation.

Alors qu'il cherchait à trouver une solution, son homosexualité a été découverte par sa famille sur son ordinateur resté allumé. Les membres de sa famille lui disent qu'ils ont honte pour lui, que s'il dévoile son orientation à l'armée, tout le monde en sera informé et iels se suicideront. Dos au mur, Ali cherche à quitter le pays et à éviter le service militaire. Dans les deux cas, qu'il y aille ou qu'il n'y aille pas, il est en danger et son équilibre est menacé. ▲

Nous recevons le témoignage de **Panya**, une femme trans, défenseuse des droits LGBTI au Cameroun, dont la situation ne cesse de se dégrader. Militante connue, elle a dû fuir le Cameroun à la suite de nombreuses menaces de mort et d'un passage en prison, où elle a été violée à plusieurs reprises. Elle est aujourd'hui au Nigeria, où les LGBTIphobies sont aussi importantes qu'au Cameroun. Elle a peur pour sa vie et cherche à fuir le pays.

Abdel est un jeune homme musulman au Maroc. Il explique vivre un enfer, étant obligé de porter un masque tous les jours pour que son homosexualité ne soit pas découverte. Il a essayé plusieurs fois de quitter le pays, mais n'a pas réussi à obtenir l'asile ailleurs. Heureusement, il peut compter sur le soutien de son meilleur ami.

Alors qu'elle est en vacances à Munich avec un ami, on refuse à **Élise** l'entrée dans une boîte de nuit. Même s'iels ont réservé une table, le manager leur dit que le club est complet, alors même que d'autres personnes peuvent entrer. Il explique « ne pas vouloir de gens comme [elleux] » dans son établissement. ▲

« MON DÉSIR LE PLUS ARDENT EST DE FAIRE HONTE À TOUS CEUX QUI M'ONT HUMILIÉE, BATTUE À MAINTES REPRISES ET JETÉE EN PRISON ARBITRAIREMENT ET ILLÉGALEMENT, EN RÉUSSISSANT DANS MA VIE, EN DEVENANT UNE GRANDE DÉFENSEUSE DES PERSONNES LGBTI PARTOUT DANS LE MONDE »

LA NOMINATION D'UN AMBASSADEUR DES DROITS LGBTI À L'INTERNATIONAL

Jeudi 4 août 2022, lors de la commémoration du quarantième anniversaire de l'abrogation du délit d'homosexualité en France, la Première ministre Élisabeth Borne a annoncé la nomination d'un ambassadeur des droits LGBTI à l'international au sein du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Celle-ci expliquait à *Têtu* : « Il devra porter la dépénalisation universelle de l'homosexualité et s'assurer qu'on inverse la tendance à l'échelle de la planète, qui n'est pas du tout favorable à l'heure actuelle¹. » Jean-Marc Berthon est nommé à ce poste le mercredi 26 septembre. Il était l'ancien conseiller sur les droits humains d'Emmanuel Macron, avant de devenir le directeur de cabinet de Marlène Schiappa quand elle était secrétaire d'État à la Citoyenneté.

Il n'a, pour l'instant, pas encore mené de véritable action : le poste vient juste d'être créé, tout reste à construire. Il a surtout rencontré ses homologues et des associations, dont SOS homophobie, afin de s'entretenir sur la situation des droits LGBTI. Lors de sa première prise de parole publique, le 13 janvier 2023 sur France Inter, il a détaillé les possibilités qui s'offraient à lui : jouer sur les leviers officiels qu'a la France à l'international – les ambassades, le Conseil de l'Europe, l'Assemblée générale des Nations unies –, ou encore entamer des échanges avec la société civile². Dans les pays qui nient l'existence des personnes LGBTI, il explique en effet qu'il est plus efficace de créer des liens avec des ONG plutôt que de passer par les gouvernements.

Effectivement, certaines ambassades entretiennent beaucoup de liens avec les mouvements LGBTI des pays où elles se trouvent. Ainsi, en Corée du Sud, de nombreuses ambassades participent

régulièrement à la Marche des fiertés de Séoul (*Seoul Queer Pride*), en tenant des stands et en participant financièrement. Cela a deux effets : permettre aux organisateurs de la Marche de garantir la tenue de l'événement et de compter sur le soutien de la police – afin de protéger les officiel·les présent·es –, et réaffirmer les droits LGBTI comme des droits humains universels³. Certaines personnes, à l'instar de Jasbir Puar, apparentent ce genre de situation à de l'homonationalisme. Elles invitent à penser que les mouvements occidentaux, en critiquant le non-respect des droits LGBTI dans certains pays, sont parfois amenés à émettre des jugements racistes ou xénophobes, du moins nient la participation des personnes concernées, celles-ci ayant peut-être une autre vision de la reconnaissance de leurs droits.

On peut se demander dans quelle mesure l'action de l'ambassadeur s'inscrit dans les discours officiels et dans les relations avec des pays qui refusent de reconnaître l'existence et les droits des personnes LGBTI. Cela dépendra peut-être surtout des moyens alloués à son action. On peut néanmoins reconnaître la prise en compte des personnes LGBTI comme des enjeux géopolitiques, qui influencent la diplomatie française, même si on peut regretter que cela n'ait pas amené de changements particuliers lors de la Coupe du monde de football 2022 au Qatar. Affaire à suivre cette année, donc. ▲

1. *Têtu*, Scheffer, N. (2022). « 40 ans de la dépénalisation, affaire Cayeux, monkeypox... Élisabeth Borne répond à *Têtu* », 5 août : <https://tetu.com/2022/08/05/exclusif-entretien-elisabeth-borne-premiere-ministre-lgbti/>.

2. Voir le site de France Inter : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-invite-de-6h20/l-invite-de-6h20-du-vendredi-13-janvier-2023-3139590>.

3. *Korea Journal*, Woori, H. (2018). « Proud of Myself as LGBTQ: The Seoul Pride Parade, Homonationalism, and Queer Developmental Citizenship », vol. 58, n° 2, pp. 27-57. Et plus particulièrement les pages 40 à 46 (en anglais).

DISCRIMINATIONS CROISÉES

OPPRESSION PARTOUT, JUSTICE NULLE PART

Si ces dernières années ont permis une plus grande diffusion du concept d'intersectionnalité, il est important de nous rappeler sa pertinence en tant qu'outil analytique dans nos luttes. Rendons à César ce qui appartient à César : à l'origine, le concept est mobilisé par des féministes afro-américaines, qui déplorent le sexisme des mouvements antiracistes et le racisme des mouvements féministes. La notion est par la suite démocratisée par Kimberlé Williams Crenshaw, avocate afro-américaine. Dans ce chapitre, nous assumons le parti pris de favoriser l'expression *discriminations croisées* plutôt qu'*intersectionnalité*, du fait que cette notion a été conceptualisée pour montrer l'imbrication spécifique entre sexisme et racisme, qui n'est pas celle que nous allons aborder ici.

Dans les témoignages recueillis par SOS homophobie, différentes formes d'oppressions s'articulent avec les LGBTIphobies et se renforcent mutuellement. Parmi elles, on compte le racisme, le validisme, la sérophobie, et malheureusement bien d'autres. Il nous est donné de voir à quel point le croisement de ces discriminations affecte la vie des personnes LGBTI. Une illustration particulièrement pertinente pour résumer bon nombre de situations de discriminations croisées rencontrées par les personnes LGBTI nous est apportée par Chantale. Elle se définit comme une femme transsexuelle de 63 ans, et nous écrit qu'elle « ne sait pas comment agir, car ce sont ceux qui devraient [l]'aider qui [lui] causent tous ces problèmes ».

SÉROPHOBIE ET GAYPHOBIE : DEUX OPPRESSIONS INTIMEMENT LIÉES

Historiquement, le VIH/sida était surnommé le « cancer gay », et cette stigmatisation persiste aujourd'hui encore dans l'imaginaire collectif qui entoure la gayphobie. Quarante ans après le début de l'épidémie, les discriminations à l'encontre des personnes séropositives, ou soupçonnées séropositives, ont encore la vie dure.

Nous pouvons ici prendre l'exemple de Gabin, un homme gay qui se rend à l'hôpital pour

divers symptômes. Dès lors que le personnel médical apprend qu'il est sous PrEP¹, il oriente uniquement ses questions sur sa vie sexuelle, allant même jusqu'à émettre des jugements de valeur : « Monsieur, ce que vous faites, ce n'est pas sérieux. Ce n'est pas sérieux, non, non, ce n'est pas bien... » Gabin nous écrit sur la manière dont il s'est senti traité : « [...] Homo et sous PrEP, je suis forcément un délinquant sexuel. » Cette manière de catégoriser les hommes gays à travers leur sexualité prétendument déviante est particulièrement problématique, puisqu'elle témoigne de préjugés qui semblent ne pas évoluer et prive les personnes concernées d'un suivi médical adapté.

La sérophobie a parfois même infiltré la communauté gay. Pierrick, un homme gay de 33 ans, nous raconte une anecdote dans un sauna. Alors qu'il voulait mettre un préservatif pendant un acte sexuel, son partenaire l'a confronté à plusieurs reprises : « T'es clean ? »

Si ces oppressions sont un fléau que nous avons à cœur de dénoncer et de détruire, nous ne pouvons qu'admirer les personnes qui se dressent contre ces discriminations et effectuent une sensibilisation encore très nécessaire. En effet, en 2022, la communauté LGBTI a accueilli comme il se doit la première édition de *Drag Race France*, pendant laquelle une drag-queen a particulièrement

1. La PrEP (prophylaxie pré-exposition) est un traitement préventif au VIH.

ému le public. Les moments dans les loges étant souvent propices aux confessions, Lolita Banana en a profité pour aborder le sujet de sa séropositivité, avant de nous offrir une performance d'une force incroyable, où elle arborait le message U = U (*Undetectable = Untransmittable*²). Elle conclut avec un message d'espoir sur Instagram : « Ma lutte, la lutte de ma communauté, c'est contre tout type de discrimination. Je suis un homme gay, queer, latino, immigré et séropositif, et je suis très fier de tout ce que je suis. »

HANDICAP ET PRÉCARITÉ : FACTEURS D'ISOLEMENT DES LGBTI

La notion de *discriminations croisées* nous permet de penser les expériences de vie des personnes LGBTI comme non linéaires. Pour celles et ceux d'entre nous qui sont en situation de précarité ou de handicap – et parfois les deux à la fois –, l'isolement est accru. Que les situations de handicap soient physiques ou psychiques, la détresse des LGBTI est alarmante.

Vladimir est un homme gay de 55 ans, qui fait partie d'une association proposant des activités sportives et culturelles. Cette association organise des activités pour les personnes souffrant d'addictions et, dans le cas de Clément, il s'agit d'une dépendance à l'alcool. Il a été insulté publiquement par le professeur de son atelier de théâtre : « grosse pédale », « bel enclulé », « gros mythe ». Alors qu'il fait remonter ces agressions homophobes à la direction de l'association, il reçoit comme seule réponse une exclusion, et est traité de « fauteur de troubles ». Clément est donc exclu sans autre raison apparente qu'une homophobie totalement décomplexée à son égard, dans un lieu où il était venu chercher du soutien dans le cadre de sa prise en charge médicale. À cette exclusion, s'ajoute une situation de précarité qui accroît son isolement.

Dans de nombreux cas qui nous ont été rapportés, le handicap entraîne une incapacité à travailler, et les personnes concernées

vivent alors du RSA ou de l'AAH³. Dans ces cas-là, s'ils vivent des LGBTIphobies dans leur voisinage, ils ne sont pas en mesure de déménager et doivent continuer à subir leur situation.

ÊTRE LGBTI ET RACISÉ-E : LES VIOLENCES REDOUBLENT

Dans un pays où le racisme et les LGBTIphobies sont encore très présentes, il ne fait pas bon être à la fois racisé-e et LGBTI. Si la France est surnommée *le pays des droits de l'Homme*, il n'en est rien en pratique.

Dans les témoignages qui nous sont rapportés, il s'agit bien trop régulièrement de l'instauration d'un climat particulièrement hostile aux personnes qui sont à la fois LGBTI et racisées : les insultes gayphobes et racistes sont associées avec une banalité affligeante. David nous appelle pour nous raconter un litige avec son ancienne logeuse, celle-ci lui adressant des courriers où elle s'adresse à lui en ces termes : « Tu n'es qu'un pédé juif assisté » ; « Un PD juif lâche. »

Les agressions verbales s'accompagnent parfois d'agressions physiques. David est un homme gay et racisé, qui subit de nombreuses insultes

« COMME J'AI UNE SURDITÉ, ELLE PENSE QUE [LA TRANSITION], C'EST HANDICAP SUR HANDICAP »

de la part de son voisinage. Ils le traitent de « sale gueule de pédé » ou de « bougnoule ». Il est également agressé physiquement : ils l'aspergent d'insecticide lorsqu'il passe dans le couloir, prétextant qu'il sent mauvais. Une patrouille de police a été témoin d'une de ces salves d'insultes, mais n'a pas souhaité intervenir, ne voulant pas « s'impliquer dans l'histoire ». ▲

2. *Indétectable = intransmissible.*

3. Allocation aux adultes handicapés.

TÉMOIGNAGES

FAMILLE ET AMI-ES : QUAND IELS NE SONT PLUS UN SOUTIEN, MAIS UNE SOURCE D'OPPRESSION

Ada est un jeune homme gay de 29 ans, actuellement demandeur d'asile en France. Il est originaire de Guinée, et explique avoir fui le pays après avoir été surpris avec son petit ami. Il a été recherché, menacé de mort, frappé, et ce malgré le soutien d'une de ses tantes. Ils ont fui le pays, mais ont été séparés entre la Libye et l'Algérie. Ada n'a plus jamais eu de nouvelles de son petit ami depuis ce moment. Il explique qu'il était hébergé en France par des ami-es, mais qu'il a été mis à la rue dès qu'iels ont appris son homosexualité. En raison de leur religion, iels le considèrent comme « porteur d'une malédiction ». Depuis, il n'a plus personne vers qui se tourner et dort dans la rue.

Quand **Camille** nous appelle, il est en plein questionnement sur son identité de genre et envisage une transition. Celle-ci pourrait être difficile à assumer financièrement, au vu de sa situation de handicap. Il n'a pas envie d'avoir sa famille à dos, mais cette dernière ne représente absolument pas un soutien dans sa démarche ou dans ses réflexions. Son père n'est au courant de rien, et Camille refuse de lui en parler. Quant à sa mère, elle est fermement hostile à l'idée d'une potentielle transition : « Comme j'ai une surdit , elle pense que [la transition], c'est handicap sur handicap. » Elle utilise  galement l' ge de Camille, 40 ans, comme pr texte pour justifier ses propos r fractaires. Il serait, selon elle, trop vieux pour transitionner. Elle est m me all e jusqu'  le menacer de le mettre sous curatelle s'il se lance dans une transition. Camille nous confie que toutes les

craintes de sa m re finissent par l'affecter. Aussi, il exprime avoir peur d' tre trop vieux, trop gros, ou de ne pas avoir une sant  assez bonne : «  a serait plus simple si elle  tait d'accord. »

Pierre est un homme homosexuel et sans abri de 32 ans.  tant s ropositif, il a  t  contraint de cesser l'exercice de sa profession de pompier, puisque, d s lors, il  tait consid r  comme « inapte au terrain ». Sa famille l'a mis   la porte et a coup  les ponts. Iels l'avaient pr venu en amont : « [On tol re ton homosexualit ], du moment que tu n'as pas la maladie du p d . » Il suit actuellement de nombreux traitements en parall le : des antid presseurs, des somnif res, le traitement du VIH. Il subit r guli rement des com-

«HOMO ET SOUS PREP, JE SUIS FORC MENT UN D LINQUANT SEXUEL»

portements homophobes de la part de la police municipale : il est chass  et re oit des insultes homophobes. R cemment, un agent de police, qui a d couvert qu'il  tait sur une appli de rencontres gays, lui a dit : « Tu cherches encore   te faire remplir le cul ? » Il a alors tent  de porter plainte aupr s de la gendarmerie, qui l'a renvoy  vers la police nationale.

GRINDR : DES VIOLENCES INTRACOMMUNAUTAIRES

Axel est un jeune homme gay de 23 ans. Il s'interroge sur le racisme sur les applications de rencontres. Il est  tudiant en m decine et il « [s']assume depuis peu ». Il s'est senti rejet  sur Grindr d s lors qu'il a pr cis  ses origines asiatiques, et s'inqui te des mauvaises rencontres qu'il pourrait faire. Il souffre d'un racisme permanent depuis son enfance, et il est  puis  par la pr sence de ce racisme dans la communaut  LGBTI. Il a l'impression que les autres hommes s'int ressent   lui pour ses origines, qu'ils lui demandent toujours « la fiche Wikip dia du Sri Lanka ». Il veut pouvoir s' panouir, sans

Ariane est une femme transgenre de 83 ans, habitant en région parisienne. Dans sa jeunesse, personne ne souhaitait embaucher une personne transgenre. Elle s'est donc dirigée vers le travail du sexe. Aujourd'hui, elle vit dans une situation de précarité, qui s'ajoute à un cancer chronique invalidant, qui l'amène à se déplacer uniquement en fauteuil roulant.

Le concierge de son immeuble est particulièrement violent, que ce soit dans ses mots ou dans ses gestes, et pas uniquement avec Ariane. Le harcèlement du concierge influence même les relations qu'elle peut entretenir avec d'autres personnes dans son quotidien. Le concierge la traite régulièrement de « travelo » et, un jour, il le fait devant des ambulancier-ères qui étaient venu-es la chercher pour l'emmener à l'hôpital. Le harcèlement du concierge a entraîné celui des ambulancier-ères et du personnel médical : « Où est-ce que tu fais la pute, salope ? » Accompagné d'un mégenrage constant, son séjour à l'hôpital s'est ainsi transformé en véritable enfer.

Une autre fois, elle comprend que le facteur reprend les propos transphobes du concierge. En effet, alors qu'elle le croise

dans la rue et qu'elle lui donne son nom, il répond tout naturellement : « Ah oui, le travelo ! » Le concierge a même fait courir des rumeurs selon lesquelles elle aurait « essayé de violer des vieilles femmes ». Par-dessus le marché, la femme du concierge lui reproche régulièrement « d'être en fauteuil roulant et de salir les tapis ».

Cette situation est d'autant plus difficile qu'elle n'a personne pour la soutenir dans son entourage. Elle a essayé de s'allier à d'autres victimes du concierge, dont une voisine qu'il a traitée de « pute », mais cette dernière refuse de s'afficher en public avec Ariane, lui interdisant de lui adresser la parole dans la rue. En matière de soutien, Ariane a également fait appel aux huissier-ères de justice, mais ces dernier-ères ont toujours refusé de venir faire un constat.

Cette situation avec le concierge lui « rend la vie impossible », et elle ne peut pas déménager du fait de sa précarité, puisqu'elle n'a que deux à trois euros par jour pour vivre. Elle est envahie d'un sentiment d'insécurité face à toutes les discriminations qu'elle a subies au cours de sa vie. ▲

avoir sur les épaules le poids d'être le représentant sri lankais du quartier. Dans sa fac, il y a beaucoup de personnes blanches, et Axel ne trouve personne à qui parler de sa problématique. Quand il arrive à en parler, il a l'impression de ne pas être pris au sérieux. Il se sent d'autant plus angoissé sur Grindr qu'il recherche une relation sérieuse, et a l'impression que ce n'est pas le cas des gens de son âge.

**« JE NE VEUX PAS DE PÉDÉS,
ET ENCORE MOINS
DE SIDAÏQUES ICI »**

LGBTIPHOBIES DÉCOMPLEXÉES ET RACISME «ORDINAIRE»

Corentin est un homme gay, qui travaille à la mairie de Paris. Il vit en couple avec son conjoint, d'origine arabe. Le couple est victime, depuis plusieurs années, de harcèlement homophobe et raciste de la part du voisinage. Il nous partage certains propos tenus publiquement, dans les parties communes de l'immeuble : « Il y en a marre de lui. Il ne reçoit que des Arabes chez lui et, en plus, il est pédé » ; « T'es qu'un sale pédé » ; « T'es qu'un sale Rebeu. » L'intimidation prend également d'autres formes : ils retrouvent régulièrement de la nourriture jetée sur leur paillason, la gardienne tape

parfois sur leur porte avec une casserole, prétendant qu'il y a trop de bruit. À la suite de plusieurs lettres envoyées à leur bailleur, il semblerait que ce dernier ait contacté la gardienne de l'immeuble pour l'interpeller sur ces agressions, ce à quoi elle a répondu par des propos encore plus injurieux : « Il y en a marre de cet Arabe et de ce pédé ! Tes lois, tu peux te les foutre au cul. »

Sasha est une personne trans non binaire de 29 ans, qui se genre à la fois au féminin et au masculin. Elle nous décrit une situation d'isolement : il ne trouve pas sa place dans une ville qu'il qualifie de LGBTIphobe, où il doit sans cesse faire attention dans ses déplacements, craignant des agressions physiques. De plus, elle ressent un certain décalage avec les autres membres de l'association pour les personnes trans de sa ville : iels sont très axé-es sur la transition physique et l'idée d'une certaine binarité stricte des genres, ce qui n'est pas le cas de Sasha, qui se sent incomprise. Elle est actuellement sans emploi, et s'apprête à passer un entretien pour intégrer une école d'esthétique et travailler en alternance en parallèle. Il est originaire de La Réunion, et subit de nombreuses humiliations au quotidien. Que ce soient des réflexions sur son genre : « Est-ce que vous avez quelque chose entre les jambes ? » ; sa situation juridique : « Vous avez des papiers ? » ; ou encore la remettant en question dans le cadre de sa profession : « Je préfère que ce soit une femme [qui me serve], car elle saura mieux connaître les goûts de ma copine. » Sasha ressent une certaine fatigue vis-à-vis de ce mépris et de ces agressions continues.

Alors que **Riad** souhaite se garer sur une place réservée aux personnes à mobilité réduite, disposant de la carte lui autorisant à y stationner, une personne qui se présente comme officier de police le contrôle. À la lecture de son nom de famille, l'officier se met à l'insulter sur ses origines et sur sa sexualité : « Tu es pédé, en plus, sale bicot ! » S'ensuit alors une agression physique qui implique pour Riad vingt jours d'ITT. Il est sous le choc, et le traumatisme est aussi bien physique que psychologique. Il a de fortes douleurs thoraciques et de nombreux hématomes. Il est depuis suivi par un psychologue et endosse de nombreux traitements : antidépresseurs, anxiolytiques, somnifères et antalgiques. Il n'a pas les moyens d'attaquer cette personne en justice, et la procédure commence à traîner en longueur.

LES LGBTIPHOBIES TUENT

Le fils d'**Anne** travaillait dans une boulangerie, et n'a jamais caché son homosexualité ni sa séropositivité à ses patronnes. Au fil du temps, le patron se confie à lui : il soupçonne sa conjointe de le tromper et la surveille à l'aide de son GPS. La patronne surprend cette conversation et la vérité éclate. Dès lors, la patronne se venge sur l'employé, tient des propos ouvertement homophobes et sérophobes, et révèle même son homosexualité et sa séropositivité. À la suite de ces nombreuses agressions, le fils d'Anne met fin à ses jours, et la patronne en parle avec légèreté aux commerces environnants. La boulangerie est même taguée d'un « J +12 », correspondant au jour du décès. Anne ne compte pas en rester là, et tient à rendre justice à son fils. ▲

**«IL Y EN A MARRE DE CET
ARABE ET DE CE PÉDÉ!
TES LOIS, TU PEUX TE
LES FOUTRE AU CUL»**

UN REGARD SUR...

LES LGBTIPHOBIES COMME FLÉAU SOCIAL

LE GRAND GÂCHIS

En 1960, l'amendement Mirguet faisait officiellement de l'homosexualité un « fléau social ». C'était une façon de reconnaître, en creux, que les personnes LGBTI ne vivent pas hors sol. Elles ont des parents, des ami-es, des collègues, des voisin-es, bien souvent non LGBTI. Elles sont parfois en couple, mariées, ont des enfants, etc. Cette « minorité », à la fois insignifiante et dangereusement influente, à en croire les détracteur-rices, n'est pas déconnectée du reste de la société. Et le fléau social, ce sont les tentatives hostiles de cultiver son exclusion. Attaquer les personnes LGBTI, c'est empoisonner la société dans son ensemble, bien au-delà des victimes directement concernées.

STÉRÉOTYPES POUR TOUS-TES, VIOLENCE POUR TOUS-TES

Très jeune, on se construit sur l'interdit que représentent les codes associés à l'autre genre et, pire encore, à rebours des repoussoirs que sont les personnes LGBTI. Insultes, moqueries et injonctions recadrent, dès l'enfance et tout au long de la vie, et visent tout le monde, LGBTI ou non. Dans les cours de récréation, comme dans la moindre querelle de voisinage, « pédé » reste une insulte de choix. Chaque année, nous recevons des témoignages de personnes présumées LGBTI et agressées pour ce motif, alors qu'elles ne le sont pas. Les stéréotypes de genre semblent être la principale boussole en la matière, et force est de constater que la grille de lecture n'est guère infaillible : il a suffi d'un short pour que Franck soit insulté et aujourd'hui éloigné de son travail.

UN POISON SOCIAL

La peur des LGBTIphobies bouleverse certain-es parents quand iels découvrent ou sentent que leur enfant est LGBTI, à la lumière des premières marques de rejet subi, d'un mal-être latent ou de non-dits douloureux. D'autres proches, en couple ou ami-es avec des victimes, nous font part de leur vive

inquiétude, comme cette lycéenne en larmes, effrayée à l'idée que son ami trans se suicide. Prétendant « défendre les valeurs familiales traditionnelles », les discours LGBTIphobes déchirent au contraire d'innombrables familles. Ils abîment des liens, qui s'en trouvent parfois rompus, avec des souffrances qui peuvent durer toute une vie (voir chapitre Famille, entourage proche). Des enfants en font les frais : à 5 ans, Mathis ne comprend pas qu'à l'école, on lui dise que l'amour entre deux personnes de même genre n'existe pas, alors qu'il a deux mamans.

Intériorisé, le poison LGBTIphobe empêche les individu-es de s'épanouir, et ruine leur existence comme celle de leurs proches. Steve est ainsi bouleversé de voir son épouse refouler son désir pour les femmes, et sombrer dans la dépression et l'alcool : « C'est comme si elle s'imposait cela », déplore-t-il. Il précise que c'est la conséquence d'un père homophobe et raciste : « Elle me demande d'être le gendre parfait pour rassurer ses parents. Je ne peux pas me battre contre la société. » D'autres appelant-es découvrant la bisexualité, l'homosexualité ou la transidentité de leur conjoint-e ne sont pas aussi compréhensives, et cela peut entraîner un sentiment de trahison, voire des situations explosives devant les tribunaux. Une société permettant à chacun-e de se découvrir plus sereinement épargnerait beaucoup de ces douleurs.

LE GRAND GÂCHIS

Les LGBTIphobies empoisonnent au-delà du cadre intime. Au fil des ans, combien de situations absurdes ont été dénoncées dans le chapitre Travail ? Qu'elles soient le fait d'un·e individu·e ou institutionnalisées, les LGBTIphobies ont des conséquences matérielles : perte d'emploi pour les victimes ou agresseur·ses, dilapidation d'énergie et de motivation qui pèse sur l'activité, etc. On commence timidement à essayer de quantifier cet impact financier, qui avoisinerait plus de 1 % du PIB d'un pays et se traduirait par un manque à gagner de centaines de milliards à l'échelle mondiale¹. Quoi qu'il en soit, selon l'OCDE : « La discrimination des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres engendre des coûts économiques et sociaux considérables². »

COLÈRE ET REJET

Face aux démonstrations de rejet, voire de haine, la réponse est parfois la rage. Sandrine est hantée par le souvenir traumatisant de l'agression d'un ami trans, à laquelle elle a assisté. Elle a l'impression de revoir l'agresseur partout, et confie : « J'ai des envies de meurtre », même si elle convient que la violence ne résout rien. D'autres appelant·es, victimes ou témoins, font part de leur envie de réagir avec force.

Le ras-le-bol concerne aussi les institutions publiques, à la vue des discriminations, des inactions, des vexations ou violences de l'administration, du monde médical, de la justice ou de la police à l'égard des personnes LGBTI. Beaucoup n'ont plus confiance dans des institutions qui, en dépit des avancées du droit, continuent de les discriminer ou de minorer ce qu'elles subissent. Ce rejet rejoint d'autres causes pour alimenter une colère sociale croissante. ▲

**« PERSONNE NE
DEVRAIT AVOIR
À SUBIR ÇA,
PEU IMPORTE
SA SEXUALITÉ »**

1. The Williams Institute & USAID, Badgett, L. et al. (2014). « The Relationship Between LGBT Inclusion and Economic Development: Emerging Economies » (en anglais) : <https://williamsinstitute.law.ucla.edu/publications/lgbt-inclusion-economic-dev/>.

2. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2019). « Panorama de la société 2019 : les indicateurs sociaux de l'OCDE », chapitre 1 : Le défi LGBT : comment améliorer l'intégration des minorités sexuelles et de genre ?

TÉMOIGNAGES

DES PROCHES EMPATHIQUES

Yasmine a eu la générosité d'aider un homme dans le besoin. Quand celui-ci agresse violemment son fils, au motif qu'il est gay, elle est tellement choquée qu'elle doit passer trois mois à l'hôpital.

Christelle appelle, inquiète, car son fils de 7 ans se dit amoureux de plusieurs copains, ajoutant : « Je sais que je n'ai pas le droit. » Bienveillante, mais soucieuse, elle cherche à savoir si son attitude est la bonne.

Meriem est marquée par la récente agression de sa fille, 15 ans, et de sa copine, en Alsace. Elle affirme être « plus affectée » que les victimes. Meriem a peur lorsqu'elle voit sa fille et sa petite amie se tenir par la main dans les lieux publics et se faire des gestes tendres, mais elle craint de l'exprimer, de peur d'être mal perçue.

Florian est troublé par le coming out de son fils trans, mais nous appelle surtout pour s'insurger contre un cas de discrimination à l'embauche subie par le jeune homme. Désespéré, il voudrait savoir comment protéger son enfant.

Outrée par le traitement judiciaire du procès du violeur de son fils (et d'un autre homme identifié), **Hélène** relève ce que l'affaire révèle d'homophobie dans la justice : « J'en ai marre que mon fils, qui est comme il est, soit jugé, alors qu'il a été sauvagement violé. J'aime mon fils et ce qu'il est. Je suis une maman qui se bat pour lui. »

Carine a constaté qu'au fur et à mesure de la transition de sa tante, l'accueil se dégradait dans un restaurant parisien où elles avaient leurs habitudes. Un jour, on leur refuse l'entrée, manifestement pour un motif fallacieux. Carine est révoltée, et songe même à vandaliser les lieux.

UN POISON DANS LES RELATIONS

« Mon copain critique H24 les gays. Est-ce de l'homophobie, le fait qu'il n'aime pas les homosexuels, même s'il ne va pas leur dire directement ? » Nous avons répondu par l'affirmative aux questions de **Yaëlle**, troublée par la gayphobie de son conjoint.

Paul a parlé à un ami de sa nouvelle copine, qui est trans. Ce dernier l'a traité de pervers et l'a accusé de mettre sa fille en danger. Quand Paul envoie un mail d'explications, il est menacé d'une plainte pour « harcèlement ». Plus tard, c'est son ex qui, l'ayant croisé en couple, lui écrit : « Tu es à vomir. » Paul est désespéré : « Je souhaiterais des conseils, j'ai l'impression que tout le monde se retourne contre moi et me renie. »

Mélanie nous contacte à plusieurs reprises pour évoquer la toxicité de sa relation avec sa mère, qui l'infantilise et critique systématiquement ses copines. Elle prend conscience qu'elle doit « faire le deuil » de sa mère, et préfère ne plus être en contact avec elle. Mélanie cherche aussi à préserver sa copine.

Parce qu'il est trans, **Dimitri** est menacé et mis à l'écart par le compagnon d'une amie, extrêmement violent, sexiste et LGBTIphobe. Inquiet pour sa sécurité, il craint aussi pour son amie sous emprise et pour le bébé qu'elle a eu avec cet homme, qui menace déjà de le renier s'il est homosexuel.

Franck est gendarme. Hétéro de 55 ans, père de trois enfants, il vit dans le Doubs. Lors d'un déjeuner, l'un de ses collègues le traite de « sale pédé », parce qu'il porte « une chemise en lin et un short ». Franck dénonce très vite les faits auprès de ses responsables, qui remarquent « qu'il n'était pas connu comme homosexuel » et répondent par des brimades, tout en refusant diverses de ses demandes. Une nouvelle altercation avec son collègue vient accentuer la pression contre Franck, qui finit par se retirer en congé de longue maladie, la médecine du travail ayant reconnu le lien entre son état de santé et les incidents.

Aucune de ses démarches n'a abouti, tandis que l'agresseur a progressé en grade, malgré l'infraction caractérisée.

Surpris par la position de sa hiérarchie et son inaction, Franck a « une grosse amertume », mais souhaite se battre pour dénoncer l'attitude d'une institution où abondent les idées homophobes, racistes, ou encore xénophobes, comme le montrent les propos de certain-es collègues sur les réseaux sociaux. Selon lui, d'autres de ses collègues sont gays et « ne le vivent pas ouvertement ». Franck est révolté, et estime qu'il faut médiatiser et « taper du poing au niveau du ministère ». ▲

Émeline a 22 ans et habite Paris. Elle entretient une relation avec un homme bisexuel, et a découvert récemment qu'il fréquente des réseaux de rencontres, principalement à la recherche d'hommes. Elle se sent trompée et commence à développer une haine envers les personnes LGBTI, ce qui la fait culpabiliser.

LGBTIPHOBIES AU TRAVAIL : LE CHOIX DU PIRE

Mohamed se décrit comme un lanceur d'alerte. Cadre très apprécié à La Poste, il a dénoncé des faits de racisme, dont lui et d'autres collègues ont été la cible. Il a aussi dénoncé l'homophobie subie par un collègue. C'était faire « trop de vagues » : Mohamed a été licencié après quinze ans de services.

Marc est agent à l'Office national des forêts. Un agent administratif vient leur expliquer, à lui et ses collègues, qu'ils doivent traquer les hommes qui fréquentent les forêts pour faire des rencontres. Marc s'insurge, car cela ne fait pas partie de ses attributions et ils ont mieux à faire : « Ça fait vingt ans qu'ils nous enquiquinent, avec ces propos. »

Adama appelle pour sa fille, jeune apprentie chez un pâtissier local. Deux employés, dont le fils du patron, lui ont tenu des propos lesbophobes. Alors que tout allait très bien, l'ado a perdu sa motivation et toute confiance en elle. Adama a cherché à affronter le problème, mais le patron a nié et rompu le contrat d'apprentissage : « Ma fille en ressort très marquée émotionnellement et je me trouve démuné. »

Dans le Calvados, **Aymeric** est intérimaire dans une entreprise où règne une ambiance délétère en raison d'un agresseur qui s'en prend à tous-tes ses collègues au motif d'un supposé penchant pour l'alcool, de la couleur de leur peau, d'un handicap, etc. Son plus proche collaborateur a été qualifié de « sale pédale ». D'après Aymeric, tout le monde souffre de la situation.

**« JE NE PEUX PAS
ME BATTRE CONTRE
LA SOCIÉTÉ »**

Employé de l'administration publique dans la Loire, **Fabien** est l'époux d'une femme d'origine thaïlandaise. En plein déjeuner, un collègue décrète que « toutes les Thaïlandaises ont un zizi » et lui demande si c'est le cas de son épouse. La direction n'y voit pas d'insulte, mais de l'humour.

LGBTIPHOBIES POUR TOUS-TES

Selim cherche à être rassuré : vers l'âge de 12 ans, il a eu plusieurs rapports avec un proche, alors qu'il « découvrait son corps ». Depuis toujours attiré par les femmes, il est hétérosexuel, mais ce souvenir l'obsède et le hante. Rongé par la honte, il est terrorisé à l'idée que cela se sache.

Bastien est un jeune homme hétéro, à l'allure svelte et aux cheveux longs. Depuis qu'il est adolescent, il essuie des remarques homophobes. Dans une gare parisienne, Bastien a dû se défendre lors d'une nouvelle agression physique.

Jean-Philippe, la cinquantaine, est hétérosexuel. Il est prestataire dans une entreprise, où l'un des responsables lui tient des propos injurieux : « Va te faire enculer au bois de Boulogne » ; « Ce n'est pas avec ta petite bite que tu vas faire plaisir à un homme. » Il estime que « personne ne devrait avoir à subir ça, peu importe sa sexualité ». ▲

UN REGARD SUR... LE PINKWASHING DES ARCS-EN-CIEL PAS LGBTI

Le terme « *pinkwashing* » désigne, à l'origine, une stratégie politique utilisée par Israël. Le pays, souhaitant contrer les accusations d'apartheid et de crimes à l'encontre des populations palestiniennes, utiliserait l'homosexualité comme un moyen de paraître moderne. Ainsi, Tel-Aviv est promue comme une ville accueillante et bienveillante pour la communauté LGBTI. Cela permet à Israël de s'attirer la sympathie de la communauté, et de renvoyer l'homophobie de l'autre côté de la frontière. Sarah Schulman, dont la tribune dans le *New York Times* a contribué à la popularisation du terme en 2011, écrit ainsi :

« Le mouvement global gay émergeant contre l'occupation israélienne a nommé ces tactiques "pinkwashing" : une stratégie délibérée pour cacher les violations continues des droits humains des Palestiniens derrière une image de modernité incarnée par la vie gay israélienne. Aeyal Gross, un professeur de droit à l'Université de Tel-Aviv, explique que "les droits LGBTI sont essentiellement devenus un outil de relations publiques", même si "les politiciens conservateurs, et particulièrement religieux, continuent d'être féroce ment homophobes".

Le *pinkwashing* ne fait pas que manipuler les acquis durement gagnés par la communauté gay d'Israël, mais il ignore aussi l'existence des organisations LGBTI palestiniennes. L'homosexualité a été décriminalisée en Cisjordanie depuis les années 1950, quand les lois anti-sodomie imposées sous l'influence coloniale britannique ont été retirées du Code pénal cisjordanien, ce que les Palestiniens ont suivi¹. »

Aujourd'hui, le *pinkwashing* n'est pas seulement un terme que l'on pourrait assimiler au *soft power*. Sa signification s'est élargie, pour renvoyer à toute opération de chan-

gement d'image utilisant la communauté LGBTI pour rétablir une réputation ternie par des violences – à l'encontre des personnes LGBTI, mais pas uniquement – ou pour déplacer cette violence.

Tous les ans, du 1^{er} au 30 juin, nous pouvons désormais voir une flopée d'arcs-en-ciel dans les commerces et chez les grandes marques, ainsi que dans les entreprises. Cette refonte des collections, des publicités et des comptes officiels sur les réseaux sociaux est censée montrer du soutien à la communauté LGBTI à l'occasion du mois des fiertés. Est-ce que, pour autant, cette image s'accompagne de vrais actes et d'un soutien clair et direct ? Plusieurs marques, comme Levi's, Asos et H&M, en profitent pour reverser leurs bénéfices à des associations comme *Outright International*. Mais comme le retrace un article de *Challenges*, des marques comme Nike ou Calvin Klein n'ont pas su être à la hauteur : quand l'une utilise le triangle rose sur ses produits, l'autre met en scène un baiser entre une « influenceuse virtuelle » et une célébrité hétérosexuelle dans une publicité².

De plus en plus de films et de séries montrent enfin la diversité des personnes LGBTI et de leurs parcours. Toutefois, il existe encore des représentations utilisant la diversité de manière intéressée et stéréotypée. Disney se vante ainsi à chaque film de révéler un personnage LGBTI, qui n'apparaît que dans une seule scène, souvent coupée au montage dans les pays aux lois LGBTIphobes (voir chapitre International). Disney a, par exemple, supprimé

1. *New York Times*, Schulman, S. (2011). « Israel and "pinkwashing" », 22 novembre (en anglais) : <https://www.nytimes.com/2011/11/23/opinion/pinkwashing-and-israels-use-of-gays-as-a-messaging-tool.html>.

2. *Challenges*, Lejeune, L. (2021). « La vérité sur le "pinkwashing", cette pratique marketing qui exploite les personnes LGBTI », 26 juin : https://www.challenges.fr/femmes/la-verite-sur-le-pink-washing-cette-pratique-marketing-qui-exploite-les-personnes-lgbti_770591.

une scène montrant un baiser entre deux personnages féminins du film *Buzz l'Éclair*, après une opposition conservatrice, et alors qu'il s'agissait d'un axe de communication majeur autour du film, avant qu'elle soit réintégrée du fait d'un tollé en interne. Les employé-es de Disney ont ainsi signé dans la lettre que « chaque instant d'affection ouvertement gay est coupé par Disney, même quand les équipes créatives et de production de Pixar s'y opposent³ ».

D'un point de vue plus politique, la Coupe du monde de football 2022, au Qatar, n'a pas échappé aux accusations de *pinkwashing*, comme nous l'avons développé dans les chapitres Sport et International. Le président de la FIFA, Gianni Infantino, s'est ainsi exclamé, pour défendre le choix de maintenir l'événement dans un pays LGBTI-phobe : « Aujourd'hui, je me sens qatari ; aujourd'hui, je me sens arabe ; aujourd'hui, je me sens africain ; aujourd'hui, je me sens gay ; aujourd'hui, je me sens handicapé ; aujourd'hui, je me sens travailleur migrant. » Cela n'a pas empêché l'homophobie qatarie de continuer sur le terrain, les joueurs comme les spectateur-rices n'ayant pas la possibilité d'afficher leur soutien aux personnes LGBTI ou migrantes victimes d'exploitation.

Enfin, les propos de Caroline Cayeux, qui avait utilisé les termes « ces gens-là » pour désigner les personnes LGBTI, et avait affirmé maintenir les propos homophobes qu'elle avait tenus lors des débats sur le mariage pour toutes et tous, ont également suscité une vive opposition d'une bonne partie de la classe politique et de la communauté LGBTI⁴. Si le gouvernement se voulait progressiste, il avait accepté en son sein une personne portant de tels propos – qui n'est d'ailleurs pas la seule à s'être exprimée contre le mariage pour toutes et tous – et avait fait le choix de la soutenir. Elle a finalement quitté le gouvernement à la suite de soupçons de déclarations de patrimoine mensongères. Il ne suffit pas de dire qu'on soutient les personnes LGBTI pour être un-e allié-e, surtout quand on tient des propos LGBTI-phobes ou quand on ne prend pas en considération les personnes LGBTI elles-mêmes. ▲

3. RTL, Cazenave, S. (2022). « Censuré, le bisou gay dans le Pixar Buzz l'Éclair est finalement réintégré », 20 mars : <https://www.rtl.fr/culture/cine-series/censure-le-bisou-gay-dans-le-pixar-buzz-l-eclair-est-finalement-reintegre-7900135831>.

4. SOS homophobie (2022). « Lettre ouverte à Madame Caroline Cayeux, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales », 18 juillet : <https://www.sos-homophobie.org/nos-articles/lettre-ouverte-madame-caroline-cayeux-ministre-de-la-cohesion-des-territoires-et-des->

**« CHAQUE GESTE D'AFFECTION
OUVERTEMENT GAY EST
COUPÉ PAR DISNEY »**

LE DROIT FRANÇAIS FACE AUX LGBTIPHOBIES

AGRESSION – LGBTIPHOBIE, UNE CIRCONSTANCE AGGRAVANTE

Au début des années 2000, plusieurs textes sont votés ou amendés par le Parlement, inscrivant dans la loi la lutte contre la violence perpétrée envers des individus en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée : c'est l'intention de l'agresseur qui compte, en l'occurrence son mobile LGBTIphobe assimilé à un mobile raciste.

L'homophobie peut être une circonstance aggravante de certaines infractions, c'est-à-dire qu'elle peut alourdir la peine encourue. L'article 132-77 du Code pénal (CP) exige des manifestations extérieures d'homophobie concomitantes à l'infraction : « L'infraction est précédée, accompagnée ou suivie de propos, écrits, utilisation d'images ou d'objets ou actes de toute nature portant atteinte à l'honneur ou la considération de la victime ou d'un groupe de personnes dont fait partie la victime à raison de leur orientation sexuelle vraie ou supposée. »

INFRACTION	TEXTE DÉFINISSANT L'INFRACTION SANS CIRCONSTANCE AGGRAVANTE	PEINE MAXIMALE SANS CIRCONSTANCE AGGRAVANTE	TEXTE DÉFINISSANT L'INFRACTION AVEC CIRCONSTANCE AGGRAVANTE	PEINE MAXIMALE AVEC CIRCONSTANCE AGGRAVANTE
Meurtre	Article 221-1 Code pénal	30 ans de prison	Article 221-4 Code pénal + Article 132-77	Prison à vie
Tortures et actes de barbarie	Article 222-1 Code pénal	15 ans de prison	Article 222-3 Code pénal + Article 132-77	20 ans de prison
Violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner/coups mortels	Article 222-7 Code pénal	15 ans de prison	Article 222-7 Code pénal + Article 132-77	20 ans de prison
Viol	Article 222-23 Code pénal	15 ans de prison	Article 222-24 Code pénal + Article 132-77	20 ans de prison
Violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente	Article 222-9 Code pénal	10 ans de prison 150 000 € d'amende	Article 222-9 Code pénal + Article 132-77	15 ans de prison 150 000 € d'amende
Extorsion	Article 312-1 Code pénal	7 ans de prison 100 000 € d'amende	Article 312-1 Code pénal + Article 132-77	10 ans de prison 100 000 € d'amende
Agressions sexuelles autres que le viol	Article 222-27 Code pénal	5 ans de prison 75 000 € d'amende	Article 222-7 Code pénal + Article 132-77	7 ans de prison 75 000 € d'amende
Menaces de mort avec l'ordre de remplir une condition	Article 222-18 Code pénal	5 ans de prison	Article 222-18 Code pénal + Article 132-77	7 ans de prison 75 000 € d'amende
Chantage	Article 312-10 Code pénal	5 ans de prison 75 000 € d'amende	Article 312-10 Code pénal + Article 132-77	7 ans de prison 75 000 € d'amende

RAPPORT SUR LES LGBTIPHOBIES 2023

Discrimination commise par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public	Article 432-7 Code pénal	5 ans de prison 75 000 € d'amende	Pas de circonstance aggravante pour LGBTIphobie 75 000 € d'amende	
Violences ayant entraîné une incapacité de travail totale de plus de huit jours	Article 222-11 Code pénal + Article 132-77	3 ans de prison 45 000 € d'amende	Article 222-11 Code pénal + Article 132-77	6 ans de prison 45 000 € d'amende
Vol	Articles 311-1 et 311-3 Code pénal	3 ans de prison 45 000 € d'amende	Article 311-3 Code pénal + Article 132-77	6 ans de prison 45 000 € d'amende
Menaces de commettre un crime ou délit contre les personnes avec l'ordre de remplir une condition	Article 222-18 Code pénal	3 ans de prison 45 000 € d'amende	Article 222-18 Code pénal + Article 132-77	6 ans de prison 45 000 € d'amende
Menaces de mort, soit réitérées, soit matérialisées par un écrit, une image ou tout autre objet	Article 222-17 Code pénal	3 ans de prison 45 000 € d'amende	Article 222-17 Code pénal + Article 132-77	6 ans de prison 45 000 € d'amende
Pratiques visant à modifier ou réprimer l'orientation sexuelle ou l'identité de genre de modification	Article 225-4-13 Code pénal	2 ans de prison 30 000 € d'amende	Pas de circonstance aggravante pour LGBTIphobie	
Menaces de commettre un crime ou délit contre les personnes, soit réitérées, soit matérialisées par un écrit, une image ou tout autre objet	Article 222-17 Code pénal	6 mois de prison 7 000 € d'amende	Article 222-17 Code pénal + Article 132-77	1 an de prison 45 000 € d'amende
Diffamation publique	Article 32 alinéa 1 de la loi du 29 juillet 1881	12 000 € d'amende	Article 32 alinéa 3 de la loi du 29 juillet 1881	1 an de prison
Injure publique	Article 33 alinéa 2 de la loi du 29 juillet 1881	12 000 € d'amende	Article 33 alinéa 4 de la loi du 29 juillet 1881	1 an de prison 45 000 € d'amende
Violences ayant entraîné une incapacité de travail totale inférieure ou égale à huit jours	Article R625-1 Code pénal	1 500 € d'amende (3 000 € d'amende en récidive)	Article 222-13, 5 ter Code pénal	3 ans de prison 45 000 € d'amende
Diffamation non publique	Article R621-1 Code pénal	38 € d'amende	Article R625-8 Code pénal	1 500 € d'amende (3 000 € d'amende en récidive)
Injure non publique	Article R621-2 Code pénal	38 € d'amende	Article R625-8-1 Code pénal	1 500 € d'amende (3 000 € d'amende en récidive)

Les LGBTIphobies peuvent aussi être réprimées en tant qu'infractions spécifiques. Ainsi, la provocation à la haine ou à la violence ou aux discriminations fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre est punie d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (art. 24 al. 9 loi 29 juillet 1881).

DISCRIMINATION

Constitue une discrimination LGBTIphobe toute distinction opérée entre des personnes physiques en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, réelle ou supposée. La discrimination est envisagée aux articles 225-1 à 225-4 du Code pénal.

L'article 225-2 précise que la discrimination n'est sanctionnée que dans certains cas limitativement énumérés.

- Le refus de fournir un bien ou un service :

• *le cas du propriétaire qui, ayant appris qu'un-e de ses locataires est trans, lui impose des garanties supplémentaires exorbitantes ;*

• *le cas d'un maire refusant de célébrer un mariage entre personnes de même sexe ;*

• *ou encore celui d'un hôtelier refusant une chambre à un couple homosexuel.*

- L'entrave à l'exercice d'une activité économique : sans viser des agissements précis, cette forme de discrimination vise tous moyens exercés par une personne (pression, dénigrement, boycott) à l'encontre d'une autre personne afin de rendre l'exercice de son activité plus difficile.

- La discrimination à l'embauche, c'est-à-dire dans l'accès à un emploi.

- La discrimination au travail : refus d'un avantage, sanction disciplinaire ou licenciement d'un-e salarié-e.

Ces discriminations, commises par des personnes privées, sont punies par trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende. La peine encourue est aggravée (cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende) lorsque la discrimination se déroule dans un lieu accueillant du public ou consiste à interdire l'accès à un tel lieu.

Les discriminations peuvent être commises par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission, et avoir pour effet :

- le refus du bénéfice d'un droit reconnu par la loi, par exemple le cas d'un maire refusant de célébrer un mariage entre personnes de même sexe ;

- l'entrave à l'exercice d'une activité économique qui peut se manifester par un retard manifeste et délibéré dans la façon de traiter

une demande (exiger des formalités inutile, par exemple).

La répression est alors aggravée : cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende (art. 432-7 CP).

Pour venir en aide aux victimes, l'article 225-3-1 du Code pénal a consacré la légalité du « testing », c'est-à-dire un moyen d'investigation sous forme d'expérimentation en situation réelle destiné à démontrer une situation de discrimination, en vue de faciliter la charge de la preuve.

Pour plus d'informations, consultez le *Guide pratique contre les LGBTphobies* édité par SOS homophobie sur :

www.sos-homophobie.org/guide-pratique. ▲

REMERCIEMENTS

SOS homophobie tient tout particulièrement à remercier

Les associations et personnes extérieures à SOS homophobie qui ont participé à ce rapport, et tout particulièrement : Leya Badat, développeuse logiciel chez Capgemini et rôle modèle LGBTQ+ leader 2022, Laurier The Fox, illustrateur et auteur BD, Marie Cau, maire de Tilloy-lez-Marchiennes.

Ainsi que

Les établissements scolaires et leur personnel qui ont accueilli les intervenant-es de SOS homophobie.

L'ensemble de nos partenaires associatifs, institutionnels et privés.

Les organisateurs et organisatrices de salons, conférences et événements auxquels SOS homophobie a participé.

Tous-tes les membres de SOS homophobie pour leur formidable investissement, ainsi que les donateur-rices et sympathisant-es de l'association.

Toutes les victimes et témoins, pour la confiance qu'ils nous montrent en nous transmettant leurs témoignages, qui permettent d'alimenter ce *Rapport sur les LGBTQ+phobies*.

SOS homophobie

14, rue Abel
75012 Paris

Directrice de la publication

Lucile Jomat, présidente de SOS homophobie

Directeurs de la rédaction

Arthur Desachy
Auxence Neyton
Nicolas Baouaya-Moulomba
Ugo Ziccarelli

Membres de la commission

Alix Astruc
Arnaud Gagnoud
Audrey Gourjon
Clémence Fouques
Clément Demeure
David Malazoué
Dévine Lorente
Enzo Rieaucou
Jade Tourron
Jérôme Férec
Joao Carty Soune-Seyne
José Consuegra Fontalvo
Manu
Marie Rivière
Marie Tremblay
Mathieu Massimi
Mathilde Quantin
Michel Combes-Rey
Nicolas Certes
Dr. Nina-Maria Fronhofer
Vincent Plaziat
Yasser Kosbar

Maquette

Conception et réalisation : Erwan Coutellier
Relecture et correction : Camille Lefèvre

Couverture

Conception et réalisation : Erwan Coutellier

Impression

Centr'Imprim
rue Denis Papin
36100 Issoudun

ISBN : 978-2-917010-43-3

EAN : 978291701043

Publication de SOS homophobie,
association loi 1901
Dépôt légal à parution
Parution : mai 2023
© SOS homophobie
Tous droits réservés

RAPPORT SUR LES LGBTIPHOBIES 2023

En 1997, paraissait le premier Rapport sur l'homophobie de notre association, trois ans après la création de la ligne d'écoute. Depuis, chaque année, cet ouvrage recense et analyse les témoignages qui nous sont quotidiennement adressés. Cette 27^e édition vient une nouvelle fois rappeler que, malgré les avancées faites pour les droits des personnes LGBTI, les violences qu'elles subissent persistent.

En 2022, SOS homophobie a reçu 1 506 témoignages de LGBTIphobies via ses pôles d'écoute et de soutien aux victimes (ligne téléphonique anonyme, chat'écoute, formulaire de témoignage). Cela représente 1 195 situations : un chiffre similaire, voire en légère hausse par rapport à 2021. La transphobie continue à être de plus en plus signalée sur nos canaux d'écoute, et la visibilité croissante des personnes trans dans les débats publics a pu également décupler les agressions à leur égard. Les violences subies par les personnes LGBTI nous ayant contacté-es en 2022 ont toujours beaucoup lieu en ligne (18 %) et dans le cercle familial (15 %). Mais la réouverture pleine et entière des commerces et services a été particulièrement marquée par des cas de LGBTIphobies (13 %). Ce contexte devient le troisième enregistré sur l'année, juste devant les lieux publics (12 %).

Ainsi, nous remarquons des augmentations bien plus significatives des cas rapportés dans les lieux publics, les commerces et les administrations. L'allègement des mesures sanitaires peut expliquer ces hausses. Nous remarquons également que les LGBTIphobies en milieu scolaire ne s'améliorent toujours pas. Nos bénévoles ont analysé ces tendances dans ce rapport, qui se veut une capture des situations LGBTIphobes en France et qui n'est donc pas exhaustive.

L'interface d'aide en ligne de SOS homophobie a enregistré 3 035 visites en 2022 et a permis aux utilisateur-rices d'accéder à des informations juridiques ou encore des contacts d'autres associations spécialisées, en fonction de leur situation particulière. SOS homophobie reste plus que jamais mobilisée pour construire une société inclusive, riche de ses diversités.

SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ

www.sos-homophobie.org   

NOUS CONTACTER

sos@sos-homophobie.org /nous-contacter

NOS DISPOSITIFS D'ÉCOUTE ET D'AIDE EN LIGNE



SOS homophobie
14, rue Abel
75012 PARIS


SOShomophobie